Dr Munqidh ibn Mahmoûd Es-Saqqâr

EXEMPTION DU CORAN DES MENSONGES DES CALOMNIATEURS

Traduction à la langue française par
Abdelghani HASSAÏNE

INTRODUCTION

Louange à Dieu et que la bénédiction et le salut du Seigneur soient sur son prophète, les proches de celui-ci, ses compagnons et sur tous ceux qui l'ont aimé et suivi son chemin, jusqu'au jour de la résurrection.

L'Omnipotent a envoyé des messagers pour montrer Ses preuves à Ses créatures et il a révélé, à chacun d'entre eux, le Livre qui lui était destiné. Ce Livre était plein de la bonne direction et de la lumière, il devait, normalement, les orienter pour imposer la législation divine et les conduire vers son excellente méthode. Il a informé : ﴿ ***Nous avons envoyé nos messagers porteurs de preuves. Par leur intermédiaire, nous avons révélé l'Ecriture ; nous avons fait descendre la balance pour que les hommes observent l'équité…*** ﴾[1]

Le Tout Clément a parachevé Ses missions par l'envoi de Mohammed (B.S.D.L) et il lui a révélé le Coran, synthèse de tous les messages antérieurs. Il s'adresse à son envoyé pour le renseigner du passé et des livres qu'IL a fait descendre et termine ce verset par une sévère remontrance : ﴿***Il t'a révélé graduellement le Livre avec la vérité pour confirmer ce qui l'a précédé. Il a révélé la Thora et l'Evangile, auparavant pour qu'ils servent de bonne direction aux hommes ainsi que le Livre du discernement. Un cruel châtiment est réservé à ceux qui renient les versets de Dieu, car Dieu et Puissant et Vindicatif.***[2] ﴾

Le Coran est l'ultime Livre du Seigneur, il certifie l'authenticité des Livres précédents et il est le couronnement des révélations adressées à ses autres frères, les prophètes : ﴿***A toi aussi, Il a révélé le Livre renfermant la vérité pour confirmer l'Ecriture antérieure et la préserver de toute falsification***…﴾[3] Ces Livres ont été envoyés à des peuples particuliers pendant des périodes déterminées pour redresser leurs négligences et leurs défauts, alors que le Livre sacré des Musulmans comporte tout ce dont l'humanité entière a et aura besoin jusqu'à la fin des temps car il concerne tous les êtres humains, indépendamment des époques et des lieux. ﴿ ***Dis : « Ô hommes ! Je suis pour vous tous un envoyé de Dieu à qui appartient la royauté des cieux et de la terre. Il n'y a d'autre divinité que Lui ! IL donne la vie et il donne la mort ! Croyez en Dieu et en son envoyé, le prophète illettré qui croit en Dieu et en ses paroles ! Suivez-le pour être dans la bonne direction ! »***[4] ﴾ Le Seigneur se charge de la sauvegarde de Ses paroles afin qu'elles témoignent pour ou contre l'ensemble de

---

[1]) Portion du verset 25 de la sourate d'El-Hadîd
[2]) Versets 3 et 4 de la sourate d'El-'Imrâne.
[3]) Portion du verset 48 de la sourate d'El-Mâidah.
[4]) Verset 158 de la sourate d'El-'Imrâne.

ses créatures le jour du Jugement Dernier. IL assure ﴿***C'est nous en vérité qui t'avons communiqué la remémoration et, certes c'est nous qui en sommes les gardiens***.[1] ﴾ De cette manière, le Coran reste donc l'unique Livre à jouir de cette faveur divine : sa conservation éternelle : ﴿ ***Ceux qui se montrent incrédules au sujet de la remémoration lorsqu'elle leur est parvenue- et pourtant c'est un livre puissant, inaccessible à l'erreur, une révélation émanant d'un sage digne de louanges -..***[2] ﴾ Dans le passé, l'Omnipotent avait demandé à chaque prophète de prendre soin du Livre qui lui a été destiné : ﴿ ***Car on leur***[3] ***a confié la garde du Livre et ils en sont les témoins. Ne craignez donc pas les gens mais craignez-moi…***﴾.[4] Leurs contemporains et les générations qui les ont suivis ont falsifié leurs Ecritures et en ont retranché ce qui leur déplaisait : ﴿ ***Ils adultérèrent les mots et oublièrent une partie de ce qui, dans l'Ecriture, leur sert d'avertissement***[5] ﴾ Mieux encore, ils leur ont ajouté ce qui n'a pas été révélé : ﴿***Malheur à ceux qui, de leurs mains écrivent un livre pour le vendre à vil prix en prétendant qu'il provient de Dieu ! Malheur à eux pour ce que leurs mains ont tracé ! Malheur à eux pour le profit qu'ils en tirent.***﴾ [6]

Les Musulmans se sont adonnés, à travers les siècles, à son apprentissage, à sa méditation et à sa réflexion avec discernement. Ils lui réservèrent une attention soutenue et une étude en commun sans pareille qu'aucun autre Livre avant lui n'a connues. Des millions de leurs enfants l'ont appris par cœur, en dépit de la différence de leurs langues et de leurs dialectes et ils le récitent lors d'instants précis de la nuit et de la journée. Ils recherchent, ce faisant, la récompense promise par Dieu et par son messager (B.S.D.L) : « *Il sera dit à celui qui aura appris le Coran : «Lis, monte les étages du Paradis et récite-le comme tu le faisais durant ta vie terrestre et arrête-toi là où ta lecture prendra fin !* [7]» Aussi les savants musulmans de tout bord se sont-ils appliqués à mettre en valeur les diverses sciences coraniques et à les incruster dans l'esprit des croyants. Ils traitèrent des arts qu'il renferme, de son exégèse, exhibèrent ses jugements et la bonne direction qu'il prône et il résulta de cette entreprise colossale la rédaction de plusieurs milliers d'ouvrages qui font, pour leur contenu, le bonheur des bibliothèques des Musulmans.

Les ennemis de l'Islam se sont aperçus de la valeur qu'accordent les adeptes de Mohammed à leur Livre et ont constaté leur profonde vénération à son égard. Ils se sont rendus compte qu'il est le cadre de leurs convictions, la source de leur législation, le fondement de leur renaissance et le garant de leur

---

[1]) Versets 9 de la sourate d'El-Hidjr.
[2]) Versets 41/42 de la sourate de Foussilâte.
[3]) Il s'agit des prophètes, des rabbins et des grands prêtres. (N.T)
[4] Portion du verset 44 de la sourate d'El-Mâidah
[5]) Portion du verset 13 de la sourate d'El-Mâidah
[6]) Verset 78 de la sourate d'El-Baqarah.
[٧]) Cité par Et-Tarmidhî (N°2914) et par Ahmed (N°6760)

avenir. Le phénomène de s'y attacher a fait des Musulmans une nation qui refuse absolument la dérision, la docilité et l'esclavage. Leurs adversaires ont conçu une hostilité farouche contre eux et ont dressé sur leur route plusieurs obstacles : ﴿ ***Les mécréants ont dit : « Ne prêtez pas l'oreille à la lecture de ce Coran ! Faites du chahut en l'entendant pour avoir le dessus ! »***[1] ﴾

Les anciennes critiques que les opposants du Coran ont remarquées furent les mêmes que celles discernées par les modernes d'entre eux. Le grand rabbin d'Israël, Mardakhaï Ilyâhoû a vociféré : « Ce Livre qu'ils appellent le Coran est notre plus grand ennemi, il représente l'unique obstacle que nos moyens militaires ne peuvent pas affronter. Comment parler de paix alors que ce livre, sacré aux yeux des Arabes et des Musulmans, nous dénigre et nous critique d'une manière acerbe ? [2]»

Le chef d'état-major français, au début de la colonisation de l'Algérie, a reconnu : « Nous ne vaincrons jamais les autochtones tant qu'ils lisent le Coran et qu'ils parlent la langue arabe ! » William Jeffrey Pelgrave a déclaré : « Lorsque le Coran et la Mecque disparaîtront de la péninsule arabique, nous serons en mesure alors d'affirmer que l'Arabe se dirige, peu à peu, vers la civilisation occidentale, loin de Mohammed et de son Livre. [3]» En parlant de la civilisation occidentale, Pelgrave nous met en face de la détérioration morale, de la dislocation sociale et des innombrables autres aspects négatifs qui submergent l'Europe. Que périsse cette civilisation, s'il est valable de la nommer ainsi ! Comme est magnanime, ce Livre qui s'oppose à cette soit disant civilisation. Lord Crowmer, le haut commissaire en Egypte, a clamé : « Je suis venu, ici, pour effacer à jamais le Coran, la Ka'bah et El-Azhar ![4] » Le missionnaire John Takly a suggéré : « Il nous faut utiliser le Coran – qui est une arme très tranchante- contre l'Islam lui-même. Il nous faut inculquer dans l'esprit de ses partisans que le juste que leur livre renferme n'est pas nouveau et que le nouveau n'est pas juste. [5]»

Ainsi, les préoccupations, très méchantes et mal intentionnées des occidentaux, visent à éloigner la nation musulmane de son Livre par toutes sortes de médisances et de mensonges qui remplissent de nombreux ouvrages. Edouard Sa'îd après avoir fait cette constatation, a publiée dans la revue « Le Times » en date du mois d'Avril 1979, cette autre remarque : « Plus de soixante mille (60.000) livres ont été écrits sur l'Islam par les Chrétiens occidentaux. » Allez voir combien d'autres ont été rédigés par les Chrétiens orientaux ![6]

Vers de poésie

---

[1]) Verset 26 de la sourate de Foussilâte.
[2]) La revue El-Bayâne- N° : 159.
[3]) Les dirigeants de l'Occident disent : anéantissez l'Islam et exterminez ses adeptes de Jalâl El-'Alem- Page 31.
[4]) Réponses aux mensonges des évangélistes à propos des versets coraniques de Md Djama 'ah Abdellah –Page : 278.
[5]) Le poignard empoisonné qui frappa les Musulmans de Anwâr El-Djoundî – Page : 29.
[6]) Cinquante mille erreurs dans la Bible de Ahmed Dîdât- Page : 20.

Ce nombre incalculable de livres mensongers n'a pas réussi, *ne réussit pas et ne réussira jamais*, par la grâce de Dieu, à écarter les Musulmans du Coran. Ces livres ne les ont pas empêchés de l'apprendre et d'étudier ses divers aspects. Les efforts de leurs auteurs menteurs se sont évaporés. Ces mensonges ont dévoilé, à ceux qui les méditent dans leurs détails, un surplus de belles images du Coran d'une part et ont permis de découvrir l'ignominie de ceux qui les répandent et au sujet desquels le Seigneur adresse ces menaces : ﴿ ***Ils veulent par leurs mensonges éteindre la lumière de Dieu alors qu'IL est décidé à en parachever l'éclat, en dépit de la répugnance des infidèles***[1]. ﴾

Celui qui lit attentivement ces équivoques remarque souvent, des répétitions et des sècheresses dans les mensonges anciens auxquels l'imam El-Baqalânî (décédé en 403 H = *1012 après J-C*) a réfuté un grand nombre d'entre eux. Mieux encore, le prophète en personne, a riposté à certaines de ces impostures, celles-ci ont été médites il y a plus de mille ans par la bouche et la plume des dénigreurs du Coran. Quant aux ambiguïtés récentes, les diffamateurs ont renouvelé les ténèbres et l'ignorance où leurs ancêtres avaient sombré : ﴿ ***Mais ils tiennent la vérité qui leur est parvenue pour une imposture. Les voilà bien dans une affaire embrouillée !*** [2] ﴾

Je me suis permis de ne pas citer les noms de personnes qui relatent ces contrevérités pour leur nombre excessif. Celles-ci ne se trouvent pas uniquement dans les livres des orientalistes et ceux de leurs acolytes. C'est un sujet traité dans les divers canaux de télévision et transmis entre les internautes. J'ai souvent reçu dans mon adresse électronique une bonne partie d'entre elles. Parce que ces médisances émanent de sources différentes, et parce que leur propagation est bien répandue, au lieu de désigner leurs auteurs, j'ai préféré dire : « On dit »

Ces déformations ne risquent pas d'influencer les Musulmans et de bouleverser leur foi dans leur Livre sacré. Leur renaissance connaît de nos jours un grand épanouissement, leur conscience de leur religion est totale et l'intérêt d'une grande majorité d'entre eux pour la langue arabe et son éloquence ne fait plus de doute. Ces doutes dans le Coran, cependant, ciblent, aujourd'hui les cœurs vides et innocents de quelques jeunes Musulmans. Les auteurs de ces supercheries profitent du fait que ceux-là ignorent la langue arabe et ne la maîtrisent pas complètement. Ils ne savent pas prendre correctement le chemin du savoir et méjugent des divers arts de l'exégèse et de l'éloquence.

Les savants musulmans anciens se sont opposés à ces falsifications. Ils ont excellé à démontrer les déguisements de ces altérations dans leurs ouvrages qu'ils ont réservés, également, à l'explication de son côté apparemment confus et ont fait découvrir son aspect disparate d'après ce qu'il semble de prime abord.

---

[1]) Verset 32 de la sourate d'Et-Tawbah.
[2]) Verset 5 de la sourate de Qâf.

Les exégètes, à leur tour, n'ont pas omis de rappeler les raisons de la clarté saint Coran.

Les chercheurs ont illuminé d'un vif éclat après leurs prédécesseurs en simplifiant leurs travaux et en les mettant à la portée des croyants, nos contemporains. Ainsi, les efforts des Anciens et des Modernes se sont complétés d'une façon réciproque et ont bloqué l'intervention de toute mauvaise langue, de créer des ajouts dans la mer des sciences coraniques resplendissantes.

Je me suis appliqué, en tant qu'étudiant, à la lecture des livres de nos intellectuels, de leurs exposés, de leurs articles et tous les sites d'Internet rédigés dans ce sens et j'ai pensé bien faire à commencer là où ils se sont arrêtés. Je pense, modestement, parachever leurs réflexions d'un surplus d'exactitudes et d'arguments à ses œuvres odorantes et parfumées afin de les rapprocher des Musulmans de notre époque. Je veux éviter les longues dissertations et les divers cas de réponses à une seule question, ces cas feront certainement la joie des savants mais les nombreux débutants dans l'apprentissage des sciences islamiques risquent de s'y égarer.

Je ne prétends pas avoir soulevé tous les quiproquos et les discordes qui se rapportent au Coran mais je me suis efforcé de relever les plus importants suivant mes capacités. Je suis passé devant certaines contradictions et incohérences, faibles et stupides, que leurs auteurs ont exposées, sans être convaincus de ce qu'ils ont avancé. Quelques-uns ont, par exemple, rappelé que le corps du pharaon n'a pas été noyé (Se reporter à la sourate de Yoûnesse : 92) alors qu'il cite dans une autre sourate sa noyade effective. La conservation du corps, comme tout le monde le sait, a eu lieu après sa mort et son naufrage.

D'autres encore ont parlé du jeûne de la sainte vierge Marie car le Seigneur lui a recommandé : ﴿ ***Secoue le tronc du palmier vers toi : il en tombera pour toi des dattes toutes fraîches prêtes à être cueillies. Mange et bois et réjouis-toi !***[1] ﴾ Mais son jeûne ne ressemble pas à celui des Musulmans, aussi IL lui précise si quelqu'un vient te voir, tu l'informeras, par des gestes, qu'il ne s'agit du boire et du manger mais de la parole : ﴿ ***Je ne puis parler aujourd'hui à aucun être humain***[2]**.** ﴾

Il est agréable à la ligue du monde islamique de présenter ce travail pour la défense du saint Coran et en vertu du devoir envers lui. Nous implorons le Capable Absolu de bénir notre labeur et de nous attribuer Sa récompense, car IL est l'Omnipotent. Cela est de Son seul ressort et IL en mesure de l'accomplir.

---

[1]) Verset 25 de la sourate de Mériem.
[2]) Portion du verset 26 de la sourate de Mériem.

MÉTHODE DES NÉGATEURS DU CORAN EN VUE DE PRODUIRE LEURS MENSONGES

Il est, peut-être, de bon escient avant de commencer par énumérer dans leurs détails les calomnies colportées sur le Coran, de nous arrêter devant certains repères des artifices insérés par leurs inventeurs. Ils ont omis tout genre d'objectivité scientifique et n'ont laissé à un penseur impartial aucune issue pour leur afficher son excuse au sujet de leur ignorance ou de leur inaptitude à comprendre le Coran. Mais comment peut-il les excuser alors qu'il aperçoit dans ces pièges des jalons extrêmement méchants que l'œil d'un homme sage ne tolèrera pas.

A) Le mensonge pour inventer des faussetés :

Le mensonge est une ruse pour celui qui en est démuni et qui ne possède pas de preuves. Il est un chemin que parcourent les initiateurs des quiproquos et des futilités lorsqu'ils ne trouvent plus de ruses pour attaquer leur ennemi. Ils recourent alors à l'imposture en sachant trop bien que l'usage de ce moyen trompera la masse incrédule qui ne peut découvrir ces fictions. Ces hypocrites ne cessent de mentir au point d'être convaincus de la véracité de leurs écrits. Je commencerai par la déclaration de Wahîb Khalîl, dans le contexte de son discours sur les miracles de Jésus cités dans le Coran : « Certains exégètes tentent de diminuer la capacité du Messie en attestant que ce prodige est l'œuvre du Seigneur. Pour nous, l'Islam témoigne que cette aptitude appartient au Seul Dieu ! [1]» Il est catégoriquement certain pour le fidèle mais aussi pour celui qui ne l'est pas et qui a lu ce Livre, que c'est le Coran qui a attribué les merveilles du fils de Marie à la Capacité de Dieu et à Son Autorisation et non point aux exégètes. IL fait remarquer : ﴿ ***Tu fabriquais de l'argile une forme d'oiseau, puis tu soufflais dedans. Alors par Ma permission, elle devenait oiseau***….[2] ﴾

Les auteurs d'un livre célèbre ont relevé, en particulier, l'émergence des embûches du Coran. Il est intitulé {Commentaires à propos du Coran}. Ses écrivains ont faussement déclaré que : « les quatre compagnons qui avaient bien appris ce Livre avant le rassemblement des manuscrits coraniques par Aboû Bakr Es-Saddîq étaient morts. Il s'agissait, à leurs avis, de Aboû Ed-Dardâ', Mou'âdh ibn Djabel, Zaïd ibn Thâbit et Aboû Zaïd Sa'd ibn 'Abîd El-Ançârî. Ceux-ci sont décédés du temps d'Aboû Bakre, avant le regroupement du Coran. Devant cette réalité amère, le premier khalife orthodoxe eut peur pour la perte du Livre. » C'est là une duplicité manifeste, sans aucun doute, car ces quatre personnalités ont vécu jusqu'à l'époque du deuxième khalife orthodoxe, Omar

---

[1]) Impossibilité de falsification de la Bible de Wahîb Khalîl – Page : 133.
[2]) Portion du verset 110 de la sourate d'El-Mâ-idah.

in El-Khattâb, c'est-à-dire qu'ils ont vu le travail effectué par le père de 'Aïchah, la mère des croyants. Aboû Ed-Dardâ' a été préfet de Damas, tout le long du khalifat et expira[1] deux années avant l'assassinat de 'Othmâne ibn 'Affâne. Mou'âdh ibn Djabel fut emporté par la peste appelée 'Amwâsse en l'an 17 H= *637 après J-C*. Le troisième d'entre eux, Zaïd ibn Thâbit fut le principal rassembleur du Coran du temps d'Es-Saddîq puis de 'Othmâne. Il s'éteignit en l'an 45 H= *664 après J-C*, du temps de Mou'awiya ibn Abî Soufiâne, *le fondateur de la dynastie des Omeyyades*. Enfin, le quatrième parmi eux, tomba en martyre, le jour de la bataille d'El-Qâdissiyah durant la vie du second khalife orthodoxe, en 14 H = *636 après J-C*[2].

Parmi les autres formes de mensonges, signalons la condamnation du moine arabe et palestinien, Anîsse Charoûre concernant la langue du Coran. Cette critique est proclamée à l'intention des étrangers qui ne possèdent aucune connaissance de cette langue. Il a osé leur mentir : « Mais Mohammed a employé plusieurs mots et phrases importés du monde extérieur dans un Livre qu'il prétend avoir reçu de la part de l'Omniscient dans cette langue.» N'importe quel lecteur arabe sait que le Coran ne renferme aucune locution ou expression allogène. Il a été révélé dans une langue arabe, pure et claire mais le Dr Charoûre, s'adressant à ces mêmes étrangers, balbutiait, pareil à un agonisant qui n'a plus conscience de ce qu'il raconte et qui n'a pas honte de les trahir.

Le Copte orthodoxe Tharwat Sa'îd, dans son livre « La réalité de l'Incarnation » a tenté de magnifier les Chrétiens et de les assimiler aux croyants en se fondant sur le témoignage du Coran. Cet ouvrage a été préfacé et revu par l'inbâ catholique, Youânisse Zakariâ et le moine protestant le Docteur Mounîsse 'Abden-Noûr : « Si le Coran a annoncé le polythéisme des Chrétiens, pourquoi expose-t-il dans ses versets la licité du mariage avec les détenteurs de l'Ecriture…Le prophète de l'Islam ne s'était-il pas marié avec des Juives et des Chrétiennes ? Il s'était uni par les liens sacrés du mariage avec la Copte Chrétienne, Marie qui a accouché de lui son fils Ibrâhîm, avec la Juive Raïhânah bint Simon En-Noudaïryah, avec l'autre Juive Safiyah bint Haï ibn Akhtabe El-Qouraïdhyah enfin toujours avec, la Juive Djouwaïriyah bint El-Hârith El-Moustalaqiyah. [3] ?»

C'est également un mensonge flagrant d'affirmer que le prophète s'est marié avec des Juives et des Chrétiennes car il s'est uni avec elles après leurs conversions. Il serait largement suffisant de rapporter une partie du dialogue entamé entre le messager de Dieu (B.S.D.L) et entre Safiyah quand il voulut la prendre comme conjointe. Il lui a demandé : « *Je te laisse choisir entre l'Islam et le Judaïsme, si tu optes pour le premier je te prendrai pour moi comme épouse et si tu veux rester dans tes croyances, je te permettrai de rejoindre les*

---

[1]) Il mourut en l'an 652. **(N.T)**
[2]) El-Issâbah fî Ma'rifati Es-Sahâbah Ibn hadjre (T : 4 – P : 6747 – T : 6 P : 2136- T : 2 P :592 –T : 3 P : 68
[3]) La réalité de l'Incarnation de Tharwat Sa'îd Rizq Allah – Pages : 192/193.

tiens. Dans les deux cas je t'affranchirai. » Elle répondit : « Ô prophète, j'ai eu réellement un penchant vers la nouvelle religion. J'ai cru en toi et en ta mission avant que tu ne m'en parles, je me réfugie auprès de toi, je n'ai aucune relation avec la religion des Juifs et il ne me reste ni père ni frère. Tu m'offres le choix entre la mécréance et le monothéisme véritable et pur. Je préfère le Seigneur et Son envoyé plutôt que ma libération et mon retour chez moi. [1]» Le prophète l'a épousée quand elle se fit musulmane.

Les menteurs concernant Raïhânah ont assuré que l'envoyé de Dieu s'est marié avec elle après sa conversion. Ils lui ont fait dire : « J'ai choisi Dieu et Son envoyé après ma décision de me faire musulmane. Après cela, il m'a affranchie et m'a donné une dot de douze ouqaïyah.[2] »

Tharwat Sa'îd poursuit sa tromperie et prétend que le verset ﴿ ***Il n y a personne parmi vous qui ne passera pas par l'enfer*** [3]﴾ annonce que tous les êtres humains entreront en enfer et y seront brûlés, copiant ainsi de chez Djâllal Eddîne, le verbe passer, en langue arabe par les faits de pénétrer et de s'enflammer[4]. C'est aussi une fausseté et un mensonge car jamais Es-Sayoûtî n'a produit de telles explications qui ne se trouvent, d'ailleurs, dans aucun de ses ouvrages. Puis l'imposteur exhibe des preuves à partir du hadîth du prophète (B.S.D.L) qui a dit : « Passer – toujours dans son sens en langue arabe – signifie entrer, les bons et les pervers y entreront. » Ce hadith est sujet à caution et il est faux de l'attribuer à Mohammed. Le menteur peut être un ignorant et cette ignorance peut lui être pardonnée, mais rien ne pourra justifier pour lui le fait de prendre du hadîth ce qu'il lui plaît et d'en délaisser une de ses parties. Il réalise cette opération pour confirmer sa falsification. Voilà le hadîth dans sa totalité : « *Se présenter signifie entrer, personne n'échappera à l'enfer, le bon et le méchant y pénétreront, mais ce feu sera, pour le croyant, un froid salutaire comme il l'a été pour Ibrâhîm au point que le feu* – dans certaines versions il a dit l'enfer – *provoque un brouhaha à cause de leur froid*. » ﴿ ***Nous sauverons ensuite ceux qui auront vécu dans la piété et y abandonnerons les injustes, agenouillés*** ﴾ [5] La partie omise du hadîth atteste aux croyants qu'ils ne seront pas brûlés par le feu de l'enfer[6], cependant la duplicité est une ruse pour celui qui en est dépourvu.

B) Modification des idées des textes originaux et leurs fausses explications :

[1]) Hadîth cité par bn Sa'd dans ses annales (8/123).
[2]) Hadîth cité par bn Sa'd dans ses annales (8/130)-*La ouqiyah à l'époque équivalait à 40 dirhâmes =drachmes* (N.T)
[3]) Portion du verset 71 de la sourate de Mériem.
[4]) La réalité de l'Incarnation de Tharwat Sa'îd Rizq Allah – Page : 35.
[5]) Verset 72 de la sourate de Mériem.
[6]) Hadîht cité par Ahmed dans El-Mousned (14560) par El-Hâkem dans El-Moustadrak (T : 4 –N° 630) et El-Albânais a émis des doutes le concernant dans la série des ahâdiths douteux (4.761).

Les dénigreurs du Coran défigurent le sens des vocables du Livre et les expliquent par des notions opposées qu'aucun savant musulman n'accepte. Ainsi, le pape Chenoudah a enregistré : « Le Coran ne se contente pas d'ordonner à ses adeptes la bonne conduite au cours de leurs discussions avec les gens du Livre, mieux que cela, il leur recommande de considérer les Chrétiens comme les véritables jurisconsultes qui solutionnent aux gens des problèmes épineux. » Le Seigneur, s'adressant à son envoyé, lui dit : ﴿ ***Si tu es dans le doute au sujet de ce que nous t'avons révélé, interroge ceux qui, bien avant vous, lisaient l'Ecriture***[1] ﴾. Dieu insiste sur la même idée : ﴿ ***Les prophètes que nous avons envoyés n'étaient, eux aussi que des hommes à qui nous avions fait une révélation. Interrogez à leur sujet, si vous ne le savez pas déjà, ceux qui détiennent l'Ecriture***.[2]﴾

Les auteurs du livre {Commentaires à propos du Coran} ont modifié le sens de la partie de ce verset : ﴿***Nous n'avons rien négligé dans le Livre de la Prédestination***﴾. Ils ont osé écrire : « Le Coran ne comporte certainement pas toutes les questions pratiques de la religion, il ne renferme pas, non, plus toutes les sciences naturelles, mathématiques, médicales et autres. Il n'a pas consigné tous les évènements quotidiens, mieux encore, il n'a pas relaté les biographies de tous les prophètes. Cette assertion n'est donc pas conforme à la réalité.[3] ». Ces négateurs ignorent ou semblent ignorer que le sujet rapporté dans la sourate d'El-An'âme n'est pas traité dans le Coran mais du prototype céleste bien gardé où Dieu a prévu la prédestination de toutes choses. Et-Tabarî a enregistré : « Le Seigneur n'égare pas les travaux des animaux et des reptiles sur la terre, ni ceux des oiseaux dans les airs, il a conservé leurs mouvements et leurs actes, il les a affirmés dans ce prototype, ensuite il a ressuscité ces êtres et les a récompensés selon ce qu'ils ont accompli ici bas. A plus forte raison, il ne perdra pas les actes des humains, il les sauvegardera en vue de punir leurs auteurs ou de les honorer d'une distinction[4]. » Ce verset est clair dans le sens que lui a donné Et-Tabarî : ﴿ ***Il n'est bête rampant sur terre, ni volatile qui ne forme, comme vous, des communautés. Nous n'avons rien négligé dans le Livre de la Prédestination.*** .[5] ﴾ IL revient à la même idée : ﴿ ***Il n y a point de bête sur terre dont la nourriture n'incombe à Dieu qui connaît en outre son gîte et son lieu de dépôt***.[6] ﴾ Le Coran est loin de contenir les prédestinations de toutes les créatures

[1] Portion du verset 94 de la sourate de Younèsse

[2]) Portion du verset 71 de la sourate d'En-Nahl. Ce verset et le précédent ont été exposés par le pape Chenoudah pour appuyer la thèse de son livre : « Entre l'Islam et le Christianisme. » - Page : 4.

[3]) Commentaires à propos du Coran – Page : 20.

[4])Djâmi' El-Bayâne– Tome : 11- Pages : 345.

[5]) Verset de la sourate d'El-An'âme.

[6]) Verset 6 de la sourate de Hoûde.

divines et leurs diverses fortunes mais c'est dans ce prototype céleste qu'elles sont consignées.

Mais supposons que ce soit le Coran qui est l'objet de la portion de ce verset : ﴿ ***dans le Livre de la Prédestination.*** ﴾ Les gens qui raisonnent comprennent à partir de cette généralité une idée particulière imposée par le contexte. Il serait de la pure niaiserie, mieux encore, il serait de la plus grande simplicité d'esprit qu'un lecteur quelconque puisse croire qu'à la lecture de la partie de ce verset, le prophète pense que le Coran contient les noms des Qouraïchites ou les diverses nourritures des Perses ou les appellations de tous les animaux que Dieu a créés. Une telle idée ne peut effleurer l'esprit d'un homme raisonnable, même s'il ne croit pas au Livre sacré des Musulmans et qu'il le rejette. Cet homme sera porté à transposer le sens général de ce passage ﴿***Nous n'avons rien négligé…..***﴾ à ce que vise, en particulier, un Livre pareil, c'est-à-dire tout ce qui intéresse le croyant dans sa vie ici bas et dans la vie éternelle. Il renferme tout ce dont l'Humanité a besoin et il a résumé toutes les missions des prophètes antérieurs[1].

Parmi les autres formes de falsifications des idées, signalons la tromperie que le moine Anîsse Cherchoûre a utilisée devant un auditoire d'Anglais. Il leur a dit : « Les Musulmans sont persuadés que le Christ est encore vivant. » Mais si nous comparons cette assertion avec l'affirmation du Coran, nous y trouvons une contradiction indéniable. Le Seigneur a déclaré ﴿ ***Et que la paix soit sur moi le jour où je naquis, le jour où je mourrai et le jour où je serai ressuscité vivant. »*** [2] ﴾ Il leur a lu le verset dans la langue arabe mais il leur a traduit tous les verbes du futur au passé, profitant de leur ignorance de la langue des Arabes.

Le prélat et speaker Zakariyâ Boutrousse dans son programme de la chaîne de télévision El-Hayât trouve que le Coran exhibe un vocable que le pauvre malheureux n'ose pas prononcer devant ses téléspectateurs. Il s'agit du mot *nikâh* que son intelligence, déficiente et médiocre, lui a suggéré sa traduction par l'acte sexuel.[3]

C) L'altération des textes et leurs déplacements hors de leurs contextes

---

[1]) Des exemples de cette généralité qui cible le particulier et comprise par des gens rationnels se rencontrent très souvent dans le Coran, dans le parler des Arabes et dans les discours de personnalités logiques. Il est consigné dans la sourate d'En-Nahl, portion du verset 23 au sujet de la reine de Saba : ﴿ ***Une femme comblée de toute chose*****…..**﴾ personne ni Soulaïmâne ni les gens qui vécurent après lui ne pensaient que cette reine disposait d'avions, de fusées et de satellites. Les hommes moyennement intelligents comprennent qu 'elle possédait tout ce que les rois de l'époque détenaient. C'est également valable, de nos jours, lorsque nous entendons un enseignant dire : « Aucun élève n'a réussi. » Sans doute, il vise ainsi les élèves de sa matière ou de ceux de sa classe ou ceux de son établissement. Nous avons là une généralité qui convoite le particulier.

[2]) Verset 33 de la sourate de Mériem.

[3]) Le Saint Coran et la Bible : quelle est, entre les deux, la parole de Dieu ? de Ahmed Dîdât – Page : 45.

Les falsificateurs, en s'appuyant sur des sources musulmanes, usurpent et dénaturent les paroles originelles. Ils choisissent de celles-ci ce qui leur plaît et rejettent ce qui ne concorde pas avec leur passion et leur objectif. Pour tenter de justifier la Trinité, le même Zakariyâ Boutrousse a produit ces paroles divines : ﴿ ***Le Messie, Jésus fils de Marie n'est qu'un messager de Dieu, Sa parole qu'IL envoya à Marie et un souffle de vie émanant de Lui…..***[1]﴾ Le sieur Boutrousse a fait semblant d'être aveugle et n'a vu ni le début ni la fin des deux versets intitulés de cette manière : ﴿ ***Ô gens du Livre, n'exagérez point dans votre religion et ne dites de Dieu que la vérité. Le Messie, Jésus fils de Marie n'est qu'un messager de Dieu, Sa parole qu'IL envoya à Marie et un souffle de vie émanant de Lui. Croyez donc en Dieu et en Ses messagers. Cessez de dire : « Trois !» Ce sera meilleur pour vous. Le Seigneur est un Dieu Unique. IL est trop Glorieux pour avoir un enfant. C'est à Lui qu'appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre et l'Omnipotent suffit comme protecteur.***[2]﴾

Cette altération des textes est une habitude du prélat Zakariyâ Boutrousse, il ne cesse de l'employer dans ses programmes télévisés, à travers les ondes. Lorsqu'il a voulu prouver la véracité de la Bible, il a prétendu que le Coran ne certifie pas que les paroles de la Torah et l'Evangile ont été modifiées, mais il atteste que seules les idées des deux Livres précédents ont subi des changements. Il se fonde sur l'exégète El-Baïdâwî. Après avoir tronqué les explications de ce dernier ; concernant cette portion du verset : ﴿ ***Espérez-vous, ô croyants que telles gens partageront la foi avec vous….***[3]﴾ s'agissant des Juifs, il passe à la portion suivante : ﴿***alors qu'un groupe d'entre eux…..***[4]﴾ c'est-à-dire une multitude de leurs ancêtres : ﴿ ***Après avoir entendu et compris la parole de Dieu ….***[5]***.***﴾ en plus clair, la Torah, ﴿ ***ils la falsifièrent sciemment***. [6]﴾, ils l'interprétèrent à leur guise et comme ils voulurent. Et, le patriarche conclut : « Ils ne changèrent point les paroles et le discours. »

Zakariyâ Boutrousse a volontairement transformé les propos d'El-Baïdâwî qui a évoqué les deux sortes : celle des mots puis celles des notions. Boutrousse s'est contenté de citer celles-ci alors que l'expression complète de l'exégète musulman est ainsi libellée :﴿ ***ils la falsifièrent sciemment***,﴾ comme la description du Mohammed (B.S.D.L) contenue dans la Torah et l'Evangile et

[1]) Portion du verset 171 de la sourate d'En-Nissâ'
[2]) Versets 171/172 de la sourate d'En-Nissâ'
[3]) Portion du verset 75 de la sourate d'El-Baqarah.
[4]) Portion du verset 75 de la sourate d'El-Baqarah.
[5]) Portion du verset 75 de la sourate d'El-Baqarah.
[6]) Portion du verset 75 de la sourate d'El-Baqarah.

le verset de la lapidation dans la Torah. Ces deux sortes de suppression ont été opérées par les Juifs de la Bible et cette annulation est une catégorie de la modification des vocables. Le moine Boutrousse a ôté cette expression parce qu'il veut inculquer à ses lecteurs que les Musulmans avancent l'idée du changement du fond et à ce titre il a enlevé des écrits d'El-Baïdâwî ce qui se rapporte au changement des mots.

Le recteur d'église revient encore, une autre fois, à la même duperie. Il reprend la formule d'El-Baïdâwî dans son explication de la portion du verset coranique : ﴾ ***Il en est parmi les Juifs qui détournent les mots de leur sens….***[1]﴿ et il prétend que l'exégète musulman a parlé de la modification du sens et non point de celle des termes. Il a écrit textuellement : « El-Baïdâwî, concernant l'énoncé *détournent les mots de leur sens*, tient à dire que les Juifs changèrent la place des mots que le Seigneur leur a donnée et qu'ils les ont interprétés suivant leurs désirs et ainsi ils modifièrent la révélation divine. [2]»

Le prélat a supprimé ce qui est en contradiction avec son objectif et qui met en cause sa démonstration. La tournure d'El-Baïdâwî dans son intégralité est libellée de cette façon : « *Ils détournent les mots de leur sens*, c'est-à-dire qu'ils renversèrent la place des mots que Dieu leur a donné en retranchant certains et en ajoutant d'autres ou qu'ils ont déformés selon leurs volontés et leurs besoins. Ainsi ils s'étaient éloignés de ce que l'Omnipotent a révélé. [3]»

Les autres formes de substitution et de remaniement que j'ai constatées chez un grand nombre d'écrivains chrétiens et de moines[4] résident dans le fait de prétendre qu'Er-Râzî a émis des doutes lorsqu'il a dit que Jésus a échappé à la croix et que son sosie a été crucifié. Ils ont reproduit de lui ce passage : « En général et quelle que soit la réalité, une ressemblance parfaite d'une personne à une autre pose des problèmes. Le premier de ces derniers est que le phénomène est illogique, il entre dans le domaine du sophisme. » Puis ils ont ajouté un long commentaire sur le penseur musulman qui certifie que la crucifixion d'une autre personne à la place du Messie pose six mystères. Tharwat Sa'îd a recopié les six mystères et a fini son recopiage avec cette unique remarque : « Là s'achèvent les propos de l'imam Fakhr Ed-Dîne Er-Râzî et sans commentaire de ma part. »

Tharwat Sa'îd trompe ses lecteurs en certifiant que c'est Er-Râzî qui a mélangé ces mystères. Il a dit : « Un savant aussi impartial que l'imam Fakhr Ed-Dîne Er-Râzî ne devait pas apporter une telle étourderie au sujet de cette question[5].»

---

[1]) Portion du verset 46 de la sourate d'En-Nissâ'.
[2]) Anwâr Et-Tanezîl d'El-Baïdâwî –Tome : 1 –Page :70.
[3]) Anwâr Et-Tanezîl d'El-Baïdâwî –Tome : 1 –Page : 217.
[4]) Voir :
La réalité de l'incarnation de Tharwat Sa'îd - Page : 325. Le moine As'ad Wahbah dans son débat avec moi sur la crucifixion du Christ dans le Nouveau Testament a repris cette idée. Ce débat est enregistré dans l'Internet.
[5]) La réalité de l'incarnation de Tharwat Sa'îd – Pages : 324/326.

En réalité, Er-Râzî – que Dieu lui accorde sa miséricorde – a cité les six énigmes qui furent l'objet de doutes des Chrétiens et autres et qui se résument selon le Coran par le fait que Jésus a échappé à la crucifixion. Après les avoir énumérés, il s'est attelé à leurs réponses. Il a noté : « Voici, en général, les sujets des interrogations traitées. La réponse concernant la première….La réponse se rapportant à la seconde…. La réponse touchant la troisième… »

Après avoir proposé sa solution aux questions, une par une, il apporta une conclusion suffisante et convaincante. Il a noté : « En général, les problèmes qu'ils ont soulevés entrent dans le domaine du possible sous certains aspects. » Cependant, quand le messager Mohammed (B.S.D.L) affirma, honnêtement, tout ce qu'il lui a été révélé, Er-Râzî s'est rendu compte de la transformation de ces énigmes potentielles et qui sont diamétralement opposées au texte sacré.[1] Il a assuré : « Le prophète est honnête dans toutes informations qu'il nous a évoquées et qui sont, pour nous, authentiques car confirmées par une preuve miraculeuse. Ainsi Jésus fut délivré de la crucifixion. Tharwat Sa'îd et ses pareils, parmi les menteurs ont fait semblant d'être aveugles et n'ont pas reproduit intégralement les dires d'Er-Râzî. Ils sont tombés dans le piège de la tromperie malveillante lorsqu'ils lui ont imputé les pensées des Chrétiens auxquelles il proposait des réponses.

D) Confrontation du Coran à des sources et à des écrits inauthentiques

Les détracteurs chrétiens qui rejettent le Coran confrontent leurs équivoques à propos du jugement du Livre Saint de l'Islam à des sources récusables. L'authenticité de celles-ci n'est pas assurée, tout comme la Bible dans laquelle les Musulmans et ses propres vérificateurs parmi les gens du Livre, voient un ensemble d'opuscules historiques écrits par des auteurs anonymes et attribués aux prophètes sans chaîne de transmetteurs sûrs. Ces livrets ne comportent pas des témoignages vrais et ne produisent pas des informations certaines. Les diffamateurs du Coran le jugent selon les contenus de ces opuscules comme s'ils étaient des documents historiques reconnus universellement pour leur véracité. Ils refusent le sens des versets coraniques lorsqu'ils leur sont opposés. Quand il les approuve, ils ne ressentent aucune honte à clamer que le Coran est plein de plagiats. De toutes les façons, ils ont toujours des reproches à lui adresser qu'il soit en accord avec eux ou en désaccord.

Ainsi, ils affichent un démenti formel à propos du prénom du père d'Abraham que le Coran a appelé Azâr (Voir El-An'âme 74) alors que la Torah le nomme Târah (Voir la Genèse 11/27). Ce fut la même attitude en ce qui concerne l'adoption de Moïse par l'épouse du pharaon (Voir El-Qassasse 9) car

[1]) Et-Tafsîre El-Kabîre d'Er-Râzî – Tome : 8 – Page : 225.

la Torah dit que c'est la fille du maître de l'Egypte qui s'est occupée du jeune et futur prophète. (Voir : l'Exode 2/5-7). Ils ont nié également la couleur jaune vif de la vache de l'un des fils d'Israël car la Torah dit qu'elle est rouge (Voir les Nombres19/1-4)

Toutes ces informations rapportées par le Livre des Juifs sont erronées et sans importance, elles ne sauraient être une preuve contre un chroniqueur ou un historien, comme elles ne peuvent être un argument contre le Coran.

Les contempteurs se passionnent pour les excentricités qui se trouvent dans les livres de quelques exégètes. En général, elles ne sont que le reflet de certaines nouvelles transmises par les gens du Livre, ils se plaisent à les mélanger avec le Coran et ils exhibent contre le Livre ces preuves inadmissibles. C'est là une altération parce que les œuvres écrites par la plume des hommes engendrent des preuves pour authentifier le Coran, le contraire n'est pas vrai.

La fausse histoire des Gharâniq[1] est, peut-être, le meilleur exemple que la majorité d'entre eux invoque[2] Les savants musulmans réagirent en démontrant cette imposture en dépit qu'elle fût mentionnée par des historiens et des exégètes. Le cadi 'Ayâdh les a ainsi décrits : « Ce sont des passionnés et des exaltés par tout genre de singularités et qui prennent pour argent comptant le juste et le faux.[3]» Ce désir illimité de rechercher les fantaisies a fait alourdir leurs œuvres qui sont pleines de ce qu'on appelle les légendes et les mythes israélites et sont remplies de stupidités que les nations ont relatées sans justifications ni argumentations. »

Ces contestataires ont copié ces cocasseries et ont brouillé les esprits de la masse des Musulmans quand ils les ont persuadés de la véracité du contenu de certaines œuvres des exégètes. Ces comploteurs n'oublient pas –dans des cas pareils - de donner les numéros des pages où ils ont puisé leurs informations ; ils visent par ce surplus de détails à tromper les tenants de la dernière religion monothéiste fraîchement révélée, ces embûches ayant été enregistrées par les anciens Musulmans dans leurs livres en conformité de la maxime : « Celui qui t'a rapporté une information a dégagé ta responsabilité. »

On peut citer encore un autre exemple recueilli dans les productions d'exégètes musulmans au sujet de ce verset : ﴿***Le récit des plaideurs qui escaladèrent le sanctuaire t'est-il parvenu. Lorsqu'ils pénétrèrent auprès de David, ils l'effrayèrent[4] …***﴾. Ils ont raconté une histoire fausse et ainsi résumée. Le prophète David - que Dieu le bénisse – a vu la femme de son voisin, toute nue, en train de se baigner, il fut ensorcelé par ses charmes, aussi envoya-t-il son époux au combat puis il se maria avec elle. Le Seigneur lui reprocha son acte, le prophète pleura durant quarante jours au point que ses larmes firent pousser de

---

[1]) Les versets 19 et 20 de la sourate d'En-Nadjme parlent des trois divinités païennes arabes et on dit à ce propos que le démon imitant la voix du prophète les a énoncés. (**N.T**)

[2]) Comme l'ont cité Nöldeke- Page : 100- Note : 4 et Régis Blachère –Page : 561. (**N.T**)

[3]) Le livre Ech-Chifâ – Tome : 2 – Page : 125. L'annulation de ce canular sera citée plus haut.

[4]) Versets 21/22 de la sourate de Sâd.

l'herbe[1]. Ce conte est une pure fiction mythique et irréelle. Ils ont extrait ces idées à partir de la Torah et plus exactement du livre de Samuel (II) 11/1-26). Le messager de Dieu, Mohammed (B.S.D.L) n'en a fait, absolument, aucune allusion.

Les adversaires de l'Islam se sont appuyés sur l'explication que nos anciens exégètes ont donnée au verset coranique : ﴿ ***Qâf ! Par le Coran glorieux***…[2] ﴾ et selon laquelle Qâf serait le nom d'une montagne qui entoure le globe terrestre. Ibn Kathîr commentant cette interprétation extravagante a noté : « Certaines gens ont repris, semble-t-il, les légendes des fils d'Israël – et Dieu est le Seul à le savoir – à partir de ce qui, à leur avis, ne peut être ni confirmé ni infirmé. Je pense, quant à moi que ces aberrations et leurs semblables sont de pures créations de leurs dualistes qui ne croient pas à l'existence de Dieu et avec lesquelles ils arrivent à falsifier la religion à ses fidèles.

Ils ont aussi exhibé des opinions plus bizarres encore au sujet du verset suivant : ﴿ ***Certes, nous avions éprouvé encore Salomon en plaçant un corps sur son trône. Mais, il se repentit par la suite***[3].﴾ Ils ont cité, à cette occasion, que Dieu a permis à un démon d'occuper le trône du roi sous les traits de celui-ci et qu'il s'est permis de s'accoupler avec ses femmes[4].

Abou Hayyâne El-Andaloussî a écrit : « Les exégètes ont rapporté, à propos de cette subversion et à propos de la mise en place de ce corps, des avis dont les prophètes sont totalement exemptés. Ils doivent les dénoncer et ne plus les propager. Ce sont les Juifs en général et, les dualistes parmi eux en particulier, qui les ont créés. Le Seigneur n'a pas montré ce phénomène ni le corps qu'IL a placé sur le trône du roi de Salomon. Le plus proche de la réalité est que cette perturbation se résume dans les paroles qu'il a prononcées : «Je m'accouplerai, cette nuit, avec soixante dix femmes, chacune d'elles accouchera d'un cavalier qui luttera pour le sentier de Dieu. » Il a oublié de dire si l'Omnipotent le veut. Il a, en effet, couché avec toutes ces femelles, mais seule une d'entre elles a enfanté de la moitié d'une personne. [5]»

Toutes ces médisances que l'on rencontre dans les livres de l'exégèse ne peuvent, en aucune façon, être attribuées au prophète (B.S.D.L). Elles ne risquent pas d'être valables pour l'explication ou le commentaire de versets divins. Ces cancans nuisent au Coran, éloignent les croyants de l'apprendre, de le mettre en pratique et ouvrent les portes, toutes grandes, devant les dénigreurs du Livre sacré des Musulmans dans le but de perturber les croyants.

---

[1]) Voir : Djâmi'ou El-Bayâne de Tabarî – Tome : 21 – Page ; 184.
[2]) Et-Tafsîre El-Kabîre – Er-Râzî – Tome : 8- Page : 225.
[3]) Verset 34 de la sourate de Sâd.
[4]) El-Djâmi' Li Ahkâme El-Qor-âne d'El-Qortobî- Tome15 – Page : 200.
[5]) El-Bahr El-Mouhîte – Aboû Hayyâne El-Andaloussî – Tome : 7 – Page 381. Le hadîth est rapporté par Mouslim sous le N° 1654 et El-Boukhârî sous le N° 3424.

LE CORAN, LIVRE DE DIEU BIEN CONSERVÉ

﴿ ***C'est nous, en vérité qui t'avons communiqué la remémoration et, certes, c'est nous qui en sommes les gardiens*** ﴾ [1] L'Omniscient a prescrit aux divers destinataires des Livres sacrés de bien les sauvegarder mais ils les ont modifiés et égarés. Aussi Dieu a-t-il conservé son ultime Livre et lui a évité les falsifications des hommes et leurs volontés de transformation. IL s'est engagé de le préserver. IL a assuré : ﴿ ***La remémoration est pourtant un Livre puissant, inaccessible à l'erreur, une révélation émanant d'un Sage digne de louanges*** ﴾ [2]

Pour exécuter sa promesse d'épargner son dernier Livre, le Seigneur lui a procuré de nombreuses causes qui l'ont prémuni de tout changement. Il est et restera unique entre tous les livres religieux et profanes car des millions de Musulmans l'ont appris, par cœur, à travers les siècles.

L'Omnipotent a révélé son Livre à une nation analphabète qui recourt à la mémoire pour fixer son patrimoine culturel, ses poésies et ses généalogies, c'est là son unique mémoire. Le Tout puissant a pris en considération cette réalité et lui a fait descendre Son Livre durant vingt trois années, ainsi les croyants eurent l'occasion de l'apprendre facilement. ﴿ ***Les impies disent encore : « Que ne lui a-t-on révélé le Coran en bloc ? » Nous te le révélons graduellement pour en raffermir ton cœur et nous le psalmodions soigneusement*** ﴾ [3] Il a encore insisté : ﴿ ***Nous l'avons fait descendre en une prédication que nous avons fragmentée pour que tu la lises aux hommes lentement. Nous l'avons fait descendre progressivement.*** ﴾ [4]

Le prophète fut le premier à assimiler le Coran, il le fit avec une attention sans pareille. Il le répétait devant l'Archange Gabriel afin de ne laisser passer le moindre mot. Dieu l'a rassuré, l'a tranquillisé et lui a confié que le Livre sera gardé par sa Grâce : ﴿ ***Ne te hâte pas de réciter le Coran avant que ne soit achevée pour toi sa révélation. Dis : « Seigneur, augmente mon savoir*** ﴾ [5] Cette conservation divine lui est donc assurée : ﴿ ***Ne remue point la langue dans ton impatience de réciter le Coran. C'est à nous qu'incombent sa réunion et sa diction*** ﴾ [6]

Ibn Kathîr a écrit : « Il s'agit ici de l'enseignement que Dieu – qu'IL soit glorifié et exalté – a donné à son messager à propos de la façon de recevoir la Révélation de l'Archange. Mohammed cherchait à devancer Gabriel dans sa lecture, le Seigneur ordonna à son envoyé qu'au moment où l'Archange lui

---

[1]) Verset 9 de la sourate d'El-Hidjre.
[2]) Verset 41/42 de la sourate de Foussilate.
[3]) Verset 32 de la sourate d'El-Fourqâne.
[4]) Verset 106 de la sourate d'El-Isrâ'.
[5]) Portion du verset 114 de la sourate de Taha.
[6]) Versets 16/17 de la sourate d'El-Qiyânah.

confiait une révélation récente, il doit d'abord de l'entendre et Dieu se chargera de la lui graver dans sa mémoire. IL la lui facilitera telle qu'elle lui a été révélée, puis IL l'éclairera et enfin IL la lui l'expliquera distinctement. Lors de la première étape, IL la lui fera déposer dans sa poitrine, dans un second stade IL lui apprendra sa récitation et enfin IL la lui commentera avec simplicité et en lui prodiguant d'amples détails.[1]»

Pour consolider encore davantage l'apprentissage du Coran dans le cœur du prophète, l'Archange Gabriel venait le voir, chaque mois du Ramadan, lui faisait faire des révisions et exigeait de lui des explications. Ainsi rien ne fut perdu. Ibn El-'Abbâsse a dit : « *Le messager de Dieu était le meilleur des gens et il était encore le meilleur lors du mois de Ramadan lorsque l'Archange lui rendait visite chaque nuit. Il revoyait avec lui tout ce qui a été révélé. Mohammed était alors plus prompt vers le bien que le vent bienfaiteur*. [2]»

Pendant vingt trois ans, le Coran demeura l'unique préoccupation de l'envoyé divin (B.S.D.L), il le faisait apprendre puis comprendre à ses compagnons. Ibn Mas'oûd a confié : « *J'ai appris de la bouche même du prophète soixante dix sourates.* [3]»

C'était là son habitude avec les néophytes parmi ses partisans, il leur apprenait le Coran, mais quand il était pris par un quelconque problème, il remettait à l'un de ses compagnons cette responsabilité. 'Oubâdat ibn Es-Sâmit a assuré : « *Lorsque le messager de l'Omnipotent était réellement angoissé par un problème et quand un émigré arrivait de la Mecque l'honorée, il demandait alors à l'un d'entre nous de lui faire inculquer le Livre. Le prophète m'a confié un frère et chaque soir à notre retour à la maison, nous soupions ensemble et nous reprenions la révision de ce qu'il a retenu du Coran*. [4]»

Mohammed était continuellement désireux de revoir Gabriel et ses compagnons le questionnaient tous les jours s'il avait reçu de nouveaux versets. Ils négligeaient leurs affaires terrestres au profit des questions et problèmes de l'au-delà. Omar in El-Khattâb a déclaré : « *J'avais comme voisin un Ansârî et nous habitions sur les hauteurs de Médine l'illuminée. Nous nous sommes entendus que chacun d'entre nous descendra voir le prophète, à tour de rôle. Lorsque je rejoignais l'envoyé de Dieu puis que je revenais chez moi, j'informais mon frère des versets récemment révélés et lui communiquais d'autres nouvelles. A son tour, il répétait la même opération avec moi.* [5]»

L'épouse de Abdellah ibn 'Amre ibn El-'Âsse s'était plainte au prophète de son conjoint, elle lui apprit que son mari s'adonnait entièrement à la pratique de la religion, à la lecture du Coran et délaissait totalement les droits et devoirs du mariage. Mohammed lui demanda : « *Durant combien de temps tu finis la lecture de tout le Coran ?* » Il lui répondit : « Chaque nuit ! » Il lui

---

[1]) Tafsîr El-Qorqâni El-Karîme d'Ibn Kathîr – Tome : 4 – Page : 577.
[2]) Cité par El-Boukhârî (6) et Mouslim (2308)
[3]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 5000 et Mouslim sous le N° 2462.
[4]) Cité par Ahmed sous le N° 22.260.
[5]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 89 et Mouslim sous le N° 1479.

conseilla (B.S.D.L) : « *Jeûne trois jours par mois et récite le Coran une seule fois mensuellement.* » Cependant Abdellah était doté d'une grand sérieux, il rétorqua à son illustre interlocuteur : « Je suis en mesure de faire plus. » Il lui répliqua (B.S.D.L) : « *Le meilleur des jeûnes est celui que pratiquait le prophète David. Il s'abstenait de boire et de manger un jour et reprenait la vie normale le jour suivant et lis le Coran en une semaine*. » Ibn 'Amre ibn El-'Âsse suivit ce conseil durant de longues années mais quand il vieillit il se disait en lui-même : « Ah ! si j'avais écouté les conseils du messager de Dieu (B.S.D.L) car j'ai pris de l'âge et je me sens faible, à présent. » Il lisait le septième du Coran à ses proches, le jour et il le récitait devant eux puis il le reprenait de nuit. Cette récitation nocturne était plus facile pour lui, car il tenait à ne rien oublier, mais le prophète eut pitié de lui[1].

Na-ilah bint El-Farâfiçah El-Kalbyah, épouse de Dhou En-Nouraïne 'Outhmâne ibn 'Affâne, le gendre de l'envoyé de Dieu et rassembleur du Coran a dit de son conjoint : «Il accomplissait une rak 'ah de nuit en récitant l'ensemble du Livre sacré.[2] »

Oubaï ibn Ka'b rapporte qu'Abou El-Mouhalab finissait sa lecture en huit jours pendant que Tamîme Ed-Dârî la terminait en sept jours[3] et il lui arrivait des fois d'achever cette relecture en un seul jour[4].

Le prophète nous relate un phénomène connu à partir de l'Histoire de l'Islam depuis l'époque des compagnons (Q.D.M), consistant dans la lecture nocturne du Coran. Il a affirmé : « *Je reconnais très bien les voix de mes compagnons les Ach'arites quand ils se mettent à lire le Coran une fois rentrés chez eux, de nuit. Je connais leurs demeures à partir de leurs voix qui ne cessent de réciter le Coran, en dépit du fait que je ne connaissais pas leurs habitations quand ils les rejoignaient de jour.* [5]»

Le prophète a institué une excellente méthode en vue d'implanter le Coran dans la mémoire de ses adeptes et de le leur incruster d'une façon parfaite. Aboû Abderrahmane Es-Selmî qui faisait partie de la génération qui suit celle du messager céleste a clamé : « Les personnes qui nous ont fait apprendre le Coran comme 'Othmâne ibn 'Affâne, Abdellah ibn Mas'oûd et Oubaï ibn Ka'b nous ont avoué que le maître (B.S.D.L) leur enracinait dix versets seulement et il ne passait avec eux aux dix suivants qu'après l'assimilation de leur contenu et la pratique de leurs ordres sur le terrain[6]. »

Il les a habitués à lire le Livre en sa présence et à écouter sa récitation de leurs parts. Un certain jour, il vint voir Oubaï ibn Ka'b et il l'informa : « *J'ai*

---

[1]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 5052.
[2]) ***Voir*** :
Mou'jame El-Kabîre d'Et-Tabarânî sous le N° 130
Moussanaf d'Ibn Abî Chaïbah sous le N° 3.710
[3]) Fadhâ-il El-Qor-âne d'Ibn Kathîr- Tome : 1 – Page : 165.
[4]) Moussanaf d'Ibn Abî Chaïbah- sous le N° 3.711.
[5]) Cité par El-Boukhârî sous le N°4332 et par Mouslim sous le N° 2499.
[6]) Cité par Ibn Moudjâd dans son livre Les lectures dans le Coran – Page : 69.

reçu l'ordre de te lire telle sourate et telle autre ! » Dans une autre version, il aurait dit : « *Je vais te lire une partie du Coran ! »* Ibn Ka'b lui demanda : « Dieu m'a-t-il nommé par mon nom ? » « Oui ! » lui rétorqua l'envoyé de Dieu, aussitôt Oubaï se mit à pleurer de joie[1]

Aboû Moûssâ El-Ach'ârî était l'un des compagnons les plus vertueux et il était doté d'une belle voix. Le prophète l'a entendu, une fois, lire le Coran et lui a dit, en guise d'encouragement : « Tu as reçu un des pipeaux de la famille de David. »

Le prophète alla voir Abdellah ibn Mas'oûd, s'assit devant lui et le pria de lui lire le Coran. Le pauvre homme fut interloqué et lui dit : « Dois-je le lire alors que
c'est à toi qu'il fut révélé ? » Le messager de Dieu lui répondit : « *J'aime l'entendre d'une tierce personne.* » Le dit lecteur a enregistré : « J'ai lu la sourate d'En-Nissâ' et quand je suis arrivé au verset :﴿ ***Qu'adviendra-t-il lorsque nous amènerons un témoin pris dans chaque communauté et que nous t'amènerons, toi aussi, comme témoin à charge ?***﴾ Il m'a arrêté et m'a dit : « Cela suffit ! » et ses yeux se mirent à verser des larmes[2].

Quand Aboû Ed-Dardâ-î fut nommé cadî à Damas, il faisait apprendre ou réciter le Coran aux croyants. Souïd ibn Abdelaziz a enregistré : « Après la prière du 'Ichâ' dans la mosquée principale de la capitale, le cadî partageait l'assistance en groupes de dix et à la tête de ces derniers, il désignait un responsable. S'il arrivait à quelqu'un de se berner, il allait voir son enseignant et si celui-ci se trompait, il s'en remettait à Aboû Ed-Dardâ-î pour trancher l'erreur. Ibn 'Âmir qui était l'adjoint d'Aboû Ed-Dardâ-î remplaça celui-ci lorsqu'il rendit le dernier souffle.[3]»

Aboû Ed-Dardâ-î chargea Mouslim ibn Machkam de dénombrer pour lui le nombre de ses étudiants. Il en compta plus de mille six cent, ils étaient divisés en groupes de dix et Aboû Ed-Dardâ-î supervisait l'ensemble. Si l'un d'eux se trompait, il venait chez le maître (Q.D.M) pour rectifier sa faute[4].

Cette préoccupation des compagnons a créé en eux de grandes émulations quand ils ont remarqué la vive intention du messager de Dieu d'apprendre et de faire apprendre le Coran. Il a déclaré : «*Le meilleur d'entre vous est celui qui a appris le Coran et le fera apprendre à d'autres.* [5]» Il a ensuite annoncé : « *Il sera dit à celui qui aura appris le Coran dès qu'il entrera au Paradis : « Lis-le et monte les niveaux du jardin de l'Eden ! » Il le récitera et pour chaque verset, il escaladera un palier jusqu'à ce qu'il termine tout ce qu'il connaît du Livre.*[6] »

---

[1]) Cité par El-Boukhârî sous le N°4961 et par Mouslim sous le N° 799.
[2]) Cité par El-Boukhârî sous le N°4582 et par Mouslim sous le N° 800.
[3]) La connaissance des grands lecteurs d'Edh-Dhahabî – Tome : 1 – Page : 41
[4]) La connaissance des grands lecteurs d'Edh-Dhahabî – Tome : 1 – Page : 42.
[5]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 5.027.
[6]) Cité par Ibn Mâdjah sous le N° 3.780 et par Ahmed sous le N° 10.967.

La lecture du Coran compte parmi les vénérations les plus nobles. « *La personne qui lit correctement le Coran, sans erreur, figure parmi les ambassadeurs nobles et intègres sur terre et celle qui balbutie dans sa lecture et qui est pénible pour lui, cette personne aura une double récompense.* [1]»

Les compagnons se mirent à l'apprentissage et à l'étude du Coran, il a résulté de cette opération plusieurs centaines de ses lecteurs. Certains d'entre eux l'ont complètement appris du vivant du prophète. Qatâdah a interrogé le serviteur de l'envoyé de Dieu, Annâsse ibn Mâlik : « Qui a regroupé le Coran avant la mort du messager divin ? » Annâsse lui répondit : « Ils sont au nombre de quatre et ils sont tous des Ançârs. Ce sont Oubaï ibn Ka'b, Mou'âdh ibn Djabal, Zaïd in Thâbit et Aboû Zaïd. [2]» Cet apprentissage n'était pas le monopole des seuls hommes, les femmes aussi participèrent à cette compétition. La croyante Oummou Waraqah bint Abdellah ibn El-Hârith El-Ançarî l'avait appris par cœur, aussi le prophète l'a autorisée à diriger la prière chez elle, il lui a assigné un muezzin et elle faisait la imam pour les siens[3].

Lors de la bataille de Bîr Ma'oûnah, soixante dix martyrs tombèrent au champ d'honneur et cela est largement suffisant pour se rendre compte de leur nombre. Après le décès de l'envoyé de Dieu (B.S.D.L), un très grand nombre d'entre eux périrent pendant la bataille d'El-Yamamah. La mise par écrit du texte coranique devint inévitable. Omar ibn El-Khattâb a recommandé au premier khalife, Aboû Bakr Es-Saddîq : « La mort s'est acharnée contre les lecteurs du Coran le jour de la bataille d'El-Yamamah et je soupçonne encore d'autres disparitions parmi eux. [4]» Ce fut la cause première de l'initiative des compagnons à grouper le Coran dans un livre de l'époque d'Es-Saddîq.

Ce vif intérêt dans l'apprentissage du Coran et son enseignement ne sont point du seul ressort des compagnons (Q.D.M) mais c'est devenu un legs transmis aux croyants, de génération à génération. Contentons-nous, à ce stade de notre essai, de citer quelques informations des gens qui ont vécu lors de la seconde génération, après celle de Mohammed.

Commençons d'abord par Abî Abderrahmane Es-Salmî qui a été l'élève de 'Othmâne ibn 'Affâne et de Ali (Q.D.M). Ensuite, à son tour, il enseigna à la mosquée durant quarante années et le faisait apprendre à ses auditeurs à raison de cinq versets par jours.

Moudjad El-Mekkî disait : « J'ai révisé le Coran auprès d'Ibn El-'Abbâsse vingt neuf fois. » Quand Aboû Bakr ibn 'Ayyâche allait rendre son dernier souffle, sa sœur se mit à sangloter. Il lui demanda : « Pourquoi pleures-tu regarde dans ce coin j'ai lu et terminé le Coran pendant dix huit mille fois.[5]» Il est rapporté au sujet d'un bon nombre de gens de la génération suivante qu'ils terminaient l'apprentissage du Livre Saint en quelques jours qui ne dépassaient

---

[1]) Cité par El-Boukhârî sous le N°4937 et par Mouslim sous le N° 798.-Les paroles sont de ce dernier.
[2]) Cité par El-Boukhârî sous le N°5003 et par Mouslim sous le N° 2465.
[3]) Cité par Aboû Dâoud sous le N° 591 et par Ahmed sous le N° 26.739.
[4]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 4.986.
[5]) Voir : La connaissance des grands lecteurs d'Edh-Dhahabî – Tome : 1 – Pages : 30-53-67-138.

guère les doigts d'une seule main. Le Coran était leur désir insatiable de jour et leur compagnon de nuit. Parmi eux, nous citerons Sa'î ibn El-Moussaïb et les deux frères 'Alqamah et El-Asswad En-Nakhi'aïne. El-Baïhiqî a rapporté qu'Ibrâhim En-Nakh'î a dit : « El-Asswad terminait la lecture de l'ensemble du Coran en six nuits et 'Alqamah l'achevait en cinq nuits. [1]»

El-Maroûdhî a assuré : « Sa'd ibn El-Moussaïb et 'Attâ' ibn Es-Sâ-ibe finissaient la lecture du Coran en deux nuits. Aboû Hourrah et Thâbit El-Bannânî la terminaient en une nuit et un jour. [2]»

Le Coran nous est parvenu par le biais de ceux qui l'ont appris et qui l'ont transmis à travers tous les siècles. Des millions de Musulmans, de par le monde, l'ont assimilé et c'est là la description que Dieu donne à son livre dans le hadîth qoudoûssî : « *Je t'envoie un Livre qui ne peut être lavé par l'eau et que tu liras endormi et réveillé.* [3]»

Ibn El-Djouzrî a signalé : « La remémoration du Coran se fonde sur ce que la mémoire a retenu et non point sur les écrits et les livres. C'est une singularité que Dieu a accordée à cette nation. Le Seigneur a précisé que son Livre n'a pas besoin d'être lavé par l'eau. Les gens le lisent à tout moment conformément à ce qu'IL a décrit sa nation : « *Ils portent leurs évangiles dans leurs mémoires*[4]. »

Les Musulmans vouaient au Coran un respect illimité et cela a été leur coutume depuis l'avènement de l'Islam jusqu'à ce jour. Aussi voyons-nous des millions de ceux qui l'ont appris, dans tous les pays du monde, le lire tel qu'il a été révélé à Mohammed (B.S.D.L) en dépit de la différence de la couleur de leurs peaux, de leurs langues et de leurs nationalités. Ainsi, ils réalisent la promesse de l'Omniscient: ﴿ ***C'est nous, en vérité qui t'avons communiqué la remémoration et, certes, c'est nous qui en sommes les gardiens*** ﴾

Le Coran a été appris comme il a été révélé, en langue arabe et cet apprentissage n'était point l'apanage des seuls Arabes. Des centaines de milliers de ceux qui l'apprennent de nos jours ne sont pas Arabes, mieux encore ils ne comprennent pas le sens de ses mots, malgré cela, ils le lisent dans une langue arabe pure, de la même façon qu'un fils de l'Arabie.

Ce phénomène coranique ne se rencontre dans aucune autre nation ; que celui qui tient à s'assurer de cette réalité donne à une personne un poème composé dans une langue autre que la sienne et qu'il lui demandera de l'apprendre, les résultats seront nuls. Celui qui a tenté cette expérience s'aperçoit que des milliers des non-Arabes apprennent le Coran, sans problèmes, et c'est sans doute là, une preuve que le Livre émane de l'Omnipotent. Sa récitation est facile pour l'ensemble des personnes, le jeune et le vieillard, le

---

[1]) Cité par El-Baïhaqî dans son livre (chou'ab El-Imâne) – Tome : 2- Page : 399.
[2]) Touhfatî El –Ahoudhî de El-Moubâkafourî – Tome : 8 – Page : 219.
[3]) Cité par Mouslim sou le N° 2865.
[4]) En-Nachr fï El-Qirâ'at Es-Sab'a de Ibn El-Djouzrî. Le hadîth est cité par Tabarânî dans son livre (El-Mou'djam El-Kabîr) sous le N° 9903 et El-Baïhaqî dans son livre (Dalâil En-Nouboû-a) page 343.

savant et l'ignorant. IL a souligné : ﴾ ***Certes nous qui avons facilité le Coran pour la réflexion. Est-il quelqu'un qui réfléchisse ?*** ﴿ Cette facilité ne peut être concrétisée par des forces des hommes et leurs capacités faiblissent, absolument, devant un miracle pareil.

LA MISE PAR ÉCRIT DU LIVRE

L'engagement pris par le prophète (B.S.D.L) et ses compagnons de sauvegarder le Livre n'a rien d'égal que leur intention inébranlable d'enregistrer le texte coranique. Le prophète (B.S.D.L), en personne, s'est imposé cette tâche. Les compagnons écrivaient sous sa dictée ce qu'il recevait de révélation. 'Outhmâne ibn 'Affâne a dit : « Quand certains versets lui furent révélés, il convoquait ses secrétaires et leur disait : « Mets ce verset dans la sourate où il est dit ceci et cela.[1] »

Le nombre élevé des versets ne les dérangeait pas et ne ralentissait pas leur travail. Ils se sont accourus pour rédiger la sourate d'El-An'âme dès sa révélation, en dépit du fait qu'elle est l'une des sourates les plus longues. Elle est mecquoise, c'est-à-dire qu'elle date du temps où les Musulmans souffraient le martyre avec leurs concitoyens païens. Ibn El-'Abbâsse a dit : « Elle a été révélée d'un seul jet et de nuit et c'est durant cette même nuit qu'elle fut transcrite. [2]»

Lors de la conversion d'Omar ibn El-Khattâb, l'un des premiers néophytes, il est fait allusion à l'existence d'opuscules contenant des sourates coraniques. Les compagnons les lisaient dans la demeure de Fatima bint El-Khattâb et l'un d'eux, Khabbâb ibn El-Irthî les leur commentait à partir d'un manuscrit[3]

Le prophète a accordé un vif intérêt à ce qui a été écrit en sa présence et il le faisait relire pour garantir l'authenticité de ses détails. Zaïd ibn Thâbit a noté : « Je figurais parmi les secrétaires du prophète, quand il finissait sa dictée il me disait : «*Relis ce que tu as écrit !* », s'il manquait quelque mot, il le replaçait à son endroit. [4]»

Craignant un mélange entre le Coran et autres écrits différents des paroles divines, Mohammed a recommandé : « *N'enregistrez rien me concernant personnellement et celui qui a consigné une remarque ou opinion autres que le Coran qu'il l'efface.* [5]»

---

[1]) Cité par Et-Tarmidhî sous le N° 3086 et par Aboû Dâoud sous le N° 786. Les paroles sont de ce dernier.
[2]) Cité par Ibn El-Djawzî dans son livre (Zâd El-Ma 'âd) –Tome : 3 –Page :1 et El-Qâssimî dans son livre (Mahâssine Et-Ta'wîl- Tome : 6 – page 446.
[3]) Cité par El-Bazzâre sous le N° 279.
[4]) Cité par Et-Tabarânî dans son livre (El-Awssat) sous le N° 1985. Dans son livre (Madjmâ' Ez-Zawâ-id) Tome 8 – Page 257, El-Haïthamî a confirmé que ce hadîth est rapporté par Et-Tabarânî.
[5]) Cité par Mouslim sous le N° 3004.

L' assemblage du Coran du temps d'Aboû Bakr Es-Saddîq

Le prophète rendit son dernier souffle avant même que ne fut consigné le Coran dans un livre, comme le stipule le principal écrivain de la Révélation, Zaïd ibn Thâbit qui a affirmé : « L'envoyé de Dieu trépassa et le Coran ne fut pas encore groupé dans un livre. [1]»

Après ce décès, les guerres des renégats furent déclenchées. La bataille la plus violente fut celle d'El-Yamâmah durant laquelle plus d'un millier de compagnons périrent. Un nombre assez élevé parmi eux connaissait le Livre. Omar ibn El-Khattâb avança une proposition à Aboû Bakr, alors khalife des croyants. Il pensait qu'il était grand temps de réunir le Coran en un seul Livre de peur qu'il ne se perde, suite à la mort de ces martyrs. Après de longues hésitations, le khalife acquiesça et forma un comité pour accomplir cette tâche combien lourde mais aussi combien noble et exaltante. Zaïd ibn Thâbit en était le chef et Ibn El-Khattâb supervisa l'ensemble.

Zaïd raconta : « Je me suis mis à la recherche des versets coraniques sur les morceaux d'étoffes, sur les omoplates, sur les rameaux des palmiers et dans les mémoires des hommes. J'ai trouvé, de la sourate d'Et-Tawbah, deux versets rapportés par le seul Khouzaïmah El-Ançârî[2] et que personne d'autre que lui ne connaissait. : ﴿***Un messager issu de vous est venu à vous. Ce que vous endurez lui pèse. Votre salut lui tient au cœur ! Il est plein de bonté et de compassion à l'égard des croyants ! S'ils se détournent de ton message, dis-leur : « Dieu me suffit ! Il n'y a d'autre divinité que Lui. Je m'en remets à lui. IL est le Maître du trône sublime*** [3]﴾ Les feuillets sur lesquels était inscrit l'ensemble du Coran étaient gardés avec soin chez le khalife. Après la mort de celui-ci, ils passèrent chez le second khalife, Omar ibn El-Khattâb et après le lâche assassinat d'Omar, ils furent confiés à sa fille Hafsah et en même temps épouse du prophète[4].

La narration d'Ibn Abî Dâoud sur la méthode suivie par Zaïd pour réunir les parties éparpillées du Coran nous montre, d'une façon incontestable, qu'il ne se contentait pas de ce qu'il avait appris lui, personnellement et les autres compagnons. Il a recherché tout ce qui a été enregistré sous la dictée du prophète (B.S.D.L) avec la condition que l'écrivain en question amène deux témoins pour garantir l'authenticité de ce qu'il affirme. A ce propos Yahyâ ibn Abderrahmane ibn Hâtib a écrit : « Omar a réuni les croyants et leur déclara : « Quiconque a écrit un passage du Coran, qu'il nous rejoigne avec ce qu'il a gravé.» Ils avaient inscrit des versets sur des feuilles, sur des morceaux de bois

---

[1]) Cité par Ed-Dar'âqoûlî qui le tient de Zaïd ibn Hârithah dans son livre (El-Fawâ-id). Es-Sayoutî a confirmé cette information dans son livre (El-Itqâne fî 'Ouloûmi El-Qourqâne)

[2]) Le prophète a dit à son sujet : « Son témoignage vaut celui de deux croyants. » (N.T)

[3]) Versets 128/129 de la sourate d'Et-Tawbah.

[4]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 4679.

et autres os. Les responsables n'acceptaient rien si l'écrivain ne présentait pas avec lui deux témoins pour certifier l'exactitude de ses dires. [1]

De son côté, Aboû Châmah El-Maqdissî a conclu : « Leur objectif consistait à ne rédiger que ce qui a été dicté par le prophète et non pas ce que les croyants avaient appris. [2]»

Ainsi, le comité termina ses travaux en rassemblant la totalité de ce qui a été libellé devant le prophète et confirmé, au moins, par deux témoins qui affirment que ces versets ont été inscrits du vivant du messager du Seigneur (B.S.D.L).

Existe-t-il des passages coraniques écrits sur la foi d'un témoignage unique

Cet assemblage du Coran provoque une équivoque car certains disent que le Livre sacré des Musulmans n'a pas été transmis selon une succession ininterrompue. La preuve présentée par ces détracteurs c'est que Zaïd n'a trouvé le verset final de la sourate d'Et-Tawbah que chez Khouzaïmah El-Ançârî uniquement. ﴿ ***Un messager issu de vous est venu à vous. Ce que vous endurez lui pèse. Votre salut lui tient au cœur ! Il est plein de bonté et de compassion à l'égard des croyants ! S'ils se détournent de ton message, dis-leur : « Dieu me suffit ! Il n'y a d'autre divinité que Lui. Je m'en remets à lui. IL est le Maître du trône sublime*** ﴾

Le hadîth attestant l'apprentissage des sourates du Coran par les croyants a été cité plus haut et entre autres les versets de la sourate d'Et-Tawbah. Zaïd a questionné ses frères à ce sujet, personne ne la connaissait, seul Khouzaïmah El-Ançârî[3] l'avait écrite. Elle fut confirmée dans le moushaf d'Abî Bakre. Zaïd revient encore pour insister : « J'ai relu les feuilles, j'ai remarqué qu'un verset de la sourate d'El-Hazâb manquait et je savais que le prophète (B.S.D.L), lors de ses prières, le lisait souvent. Je ne l'ai retrouvé que chez Khouzaïmah in Thâbit El-Ançârî. [4]»

Ez-Zarqânî a commenté les paroles de Zaïd. Il n'a trouvé les deux versets qui clôturent la sourate d'Et-Tawbah écrites chez personne sauf chez Abî Khouzaïmah El-Ançârî. L'avantage d'Abî Khouzaïmah est de les avoir écrites et non pas de les avoir apprises, l'écriture n'est pas une condition absolue dans l'intervalle qui sépare une révélation d'une autre. La vraie condition c'est que le verset soit rapporté par des gens qui sont loin d'être des menteurs même si aucun d'entre eux ne l'a pas consigné par écrit. L'enregistrement d'Abî

---

[1]) Cité par Ibn Abî Dâoud dans son livre (El-Massâhif) - Page : 33.
[2]) ***Voir :***
El-Itqâne fî 'Ouloûmî Ed-Dîne d'Es-Sayoutî – Tome : 1 – 167.
Fath El-Bârî d'Ibn Hadjre – Tomes : 9 et 10.
[3]) Certaines versions disent qu'il s'appelait Aboû Khouzaïmah.
[4]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 2807.

Khouzaïmah El-Ançârî était une consolidation et une précaution en plus de ce qu'exige la succession ininterrompue de la révélation.

La preuve d'Az-Zarqânî c'est que les compagnons les avaient appris, et à leurs têtes Zaïd en personne, mais ce dernier qui les connaissait, cherchait d'autres croyants qui les avaient connus de la bouche même du prophète. Pour cette raison, Zaïd a dit, comme dans la version d'El-Boukhârî : « J'ai égaré un verset de la sourate d'El-Ahzâb lorsque nous écrivions le Moushaf et j'avais pourtant souvent entendu le prophète le réciter dans ses prières, nous le cherchâmes et nous le récupérâmes chez Khouzaïmah ibn Thâbit El-Ançârî. » Zaïd connaissait le verset mais il cherchait d'autres personnes qui l'ont tenu du prophète lui-même[1].

De la même façon, Ka'b ibn Oubaï avait appris les deux versets ; il est enregistré dans le livre de l'exégète d'Ibn Abî Hâtîme qu'Oubaï a rapporté aux compagnons qui pensaient que les ultimes paroles révélées furent : ﴿ ***Puis ils se retirent. Dieu détourne leurs cœurs…..*** [2]﴾ Ibn Ka'b a affirmé que l'envoyé de Dieu lui a lu : ﴿ ***Un messager issu de vous est venu à vous. Ce que vous endurez lui pèse. Votre salut lui tient au cœur ! Il est plein de bonté et de compassion à l'égard des croyants ! S'ils se détournent de ton message, dis-leur : « Dieu me suffit ! Il n'y a d'autre divinité que Lui. Je m'en remets à lui. IL est le Maître du trône sublime***[3]﴾

Selon le Mousnad d'Ahmed, Omar ibn El-Khattâb les connaissait puisqu'il a affirmé : « Je certifie les avoir entendus de la bouche du prophète. [4]» Dans le livre El-Massâhif 'Othmâne a assuré : « Je témoigne qu'ils émanent de Dieu. [5]» D'autre part, Ibn El-'Abbâsse certifie avoir auditionné de la part du prophète la portion du verset : ***Un messager issu de vous est venu à vous*** c'est-à-dire le meilleur envoyé dont l'importance est la plus illimitée[6]. Des versions de Ka'b expliquent la cause du peu de témoins de ces deux versets : c'est qu'ils furent les derniers à être révélés.[7]

Ainsi, ces deux versets sont sauvegardés par les compagnons, même s'ils ne furent consignés que par Khouzaïmah. Ceux qui ont appris le Coran comme Zaïd, 'Othmâne, Ka'b et les autres que l'Omniscient Seul connait, ceux-là les ont conservés.

---

[1]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 4049.
[2]) Portion 127 de la sourate d'Et-Tawbah.
[3]) <u>Voir</u> :
Tafssîr d'Ibn Abî Hâtime : Tome : 6 – page 1919.
Ibn Abî Dâoud dans son livre (El-Massâhif) page 97
Ibn Dharîse dans son livre (Fadhâ-il El-Qour-âne) Page : 26.
[4]) Cité par Ahmed sous le N° 1.717 mais parmi ses transmetteurs figure Mohammed ibn Ishâq qui est un homme fourbe.
[5]) Cité par Ibn Abî Dâoud dans son livre (El-Massâhif) – page : 33.
[6]) Cité par El-Hâkam dans son livre (El-Moustadrak) – Tome : 2 – Page : 262.
[7]) Cité par El-Hâkam dans son livre (El-Moustadrak) – Tome : 2 – Page : 368.

L'assemblage du Coran du temps de 'Othmâne

Lorsque 'Othmâne ibn 'Affâne fut installé comme troisième khalife du prophète, Houdaïfah ibn El-Yamâne vint le voir pour se plaindre de la divergence des Musulmans dans leurs lectures du Coran. La plupart d'entre eux ignoraient le bien fondé de la révélation suivant les sept lectures et la permission de le lire à partir de l'une d'elles, selon le choix du lecteur. Chacun d'eux prétendait que sa version était meilleure que celle de l'autre. Ainsi est né un conflit qui n'avait aucun sens puisque toutes les versions faisaient partie de la Révélation. Le Seigneur a facilité la lecture de son Livre, particulièrement pour les gens qui n'étaient pas habitués à la philologie des Qouraïchites. Houdaïfah a déclaré : « Ô émir des croyants, sauve cette nation avant qu'elle ne se déchire comme les Juifs et les Chrétiens qui se sont divisés à cause de leurs Livres. [1]»

'Outhmâne demanda conseils aux compagnons du prophète en vue de réécrire le Coran, entièrement, dans la langue de Qouraïche dans laquelle il fut révélé initialement. Ils approuvèrent son attitude. Ali ibn Abî Tâlib a consigné : « 'Outhmâne a dit : « Il m'est parvenu que certains disent ma lecture du Coran est meilleure que la tienne. Cette remarque est presque un signe de la mécréance. » Les présents à la mosquée lui répondirent : « Qu'en penses-tu toi-même ? » Il rétorqua : « Je suis d'avis de grouper les croyants autour d'un Moushaf unique, ainsi il n'y aura ni désaccord ni querelle. » Ils souscrivirent à son point de vue et le ratifièrent.[2]

Le troisième khalife orthodoxe forma un comité composé par les quatre croyants qui ont appris le Coran par cœur puis il leur ajouta huit autres, toujours parmi les compagnons du prophète (B.S.D.L). Ibn Aflah a écrit : « Lorsque 'Outhmâne a décidé de mettre le Coran par écrit, il groupa douze hommes parmi les Qouraïchites et les Ançârs. Oubaï ibn Ka'b et Zaïd Ibn Thâbit y figuraient.[3] »

La commission se mit à l'œuvre en se fondant sur l'écrit qui était en possession d'Aboû Bakr, rédigé dans le parler des Qouraïchites. Houdaïfah a noté : « 'Outhmâne envoya à Hafçah un émissaire et la pria de lui transférer les feuilles qui lui avaient été remises par son père afin de les porter sur le Moushaf définitif. Une fois, le travail achevé, ils les lui seront rendues. La mère des croyantes s'exécuta et aussitôt le khalife ordonna à Zaïd ibn Thâbit, Abdellah ibn Ez-Zoubaïr, Sa'd ibn El-'Asse et Abderrahmane ibn El-Hârith ibn Hichâme de calligraphier le Moushaf. 'Outhmâne a dit aux trois mecquois qui faisaient partie de la commission : « Dans le cas d'un différend qui surgirait entre vous et Zaïd ibn Thâbit à propos du Coran, écrivez-le dans la langue de Qouraïche, car c'est dans cette langue qu'il a été révélé. [4]»

---

[1]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 4988.
[2]) Cité par Ibn Abî Dâoud dans son livre (El-Massâhif) – page : 77. Sa chaîne de ses transmetteurs a été revue par Ibn Hadjre dans son livre (El-Fath) 9/18
[3]) Cité par Aboû Bakr ibn Abî Dâoud dans le livre (El-Massâhif) – page : 88.
[4]) Cité par El-Boukhârî sous le N ° 3506.

Selon la version d'Et-Tarmidî, les scribes ne furent pas d'accord au sujet d'un seul mot. Houdaïfah a dit : « Le désaccord concernait l'orthographe des deux vocables : التابوت et التابوة les Qouraïchites penchèrent vers la première et Zaïd opta pour la seconde. La contestation fut présentée à 'Outhmâne qui trancha l'affaire en accord avec les Qouraïchites car la révélation s'était effectuée en leur langue[1].

L'enregistrement du Coran accompli durant cette époque fut reconnu par l'unanimité des compagnons du prophète. 'Outhmâne en expédia des exemplaires aux grandes capitales et ordonna à quiconque possédait un quelconque manuscrit du Livre de le détruire. Houdaïfah a remarqué : « Lorsque le report des feuilles sur le Moushaf fut terminé, le khalife, comme entendu, remit les feuilles à sa propriétaire initiale, envoya une copie aux pays où l'Islam s'est implanté et donna l'ordre de brûler tout manuscrit qui ne contenait pas les paroles précises et intégrales du Seigneur[2]. »

Les compagnons du prophète (B.S.D.L) se plièrent à la volonté du khalife et adhérèrent à cette entreprise. Ali ibn Abî Tâlib exhorta les croyants : « Ô gens ne soyez pas extrémistes à l'égard de 'Outhmâne. Remerciez-le d'avoir groupé le Moushaf et ne lui reprochez pas d'avoir conseillé d'anéantir tous les autres feuillets. Je fais le serment par le nom de Dieu que ce qu'il a accompli avec les feuillets ne s'est fait qu'avec notre accord unanime. Je reprends le même serment que si j'étais un jour à sa place, je referais ce qu'il a effectué[3].»

La soumission des compagnons au khalife et leur obéissance prouvent leur accord pour l'assemblage du Coran avec la transcription laissée par Aboû Bakr. Ils se seraient révoltés contre lui s'ils avaient vu dans l'opération une quelconque divergence. 'Outhmâne n'a point recommandé à ses adjoints dans les provinces de visiter les demeures des habitants pour se rendre compte de ceux qui ont exécuté les ordres qui venaient de Médine l'Illuminée et ceux qui ne les ont pas respectés. Les croyants se plièrent de bon gré au commandement, sans coercition ni contrainte.

Le texte coranique fut donc raffermi par l'écriture grâce à l'apport des compagnons du prophète qui l'ont appris et il fut, ainsi, transmis d'une génération à la suivante. Des milliers de Musulmans l'apprennent, à travers chaque siècle et lui vouent une attention qui n'a pas de pareille au sein de n'importe quelle autre nation.

LE CORAN EST-IL UNE PRODUCTION DE MOHAMMED (B.S.D.L) ?

---

[1]) Cité par Et-Tarmidî sous le N° 3104.
[2]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 4988.
[3]) ***Voir :***
Aboû Bakri ibn Abî Dâoud dans son livre (El-Massâhif) – page : 77
Ibn Chabah dans son livre (Histoire de Médine) -Tome : 3- Page : 996.

Les adversaires de l'Islam ont crié sur tous les toits et à qui voulait les entendre : « Le Coran n'est point une révélation divine mais il est une rédaction de Mohammed et une de ses inventions ! » Cette affirmation, tout comme l'autre thèse selon laquelle Dieu a révélé le Livre à son envoyé, exige des preuves. Nous sommes donc face à deux problèmes : ou bien le Coran est la parole du Seigneur ou bien il est une création d'Ibn Abdellah (B.S.D.L)

Si nous nous souscrivons – en principe - à la seconde théorie nous nous demanderons pourquoi ce tartufe génial a écrit cette œuvre monumentale et a peint ce tableau merveilleux qui fait tout oublier. Pourquoi défie-t-il *tous les habitants de la terre, ceux du temps de jadis et ceux de nos jours et les met-il au pied du mur* en leur disant de produire un livre pareil. Comment pouvait-il acquérir les nouvelles des Anciens et comment s'est-il procuré les informations récentes ? Sur quelles sources s'était-il appuyé pour annoncer les nombreuses connaissances de l'avenir contenues dans son Livre ? Certains de ces savoirs se sont matérialisés de son vivant et d'autres seront les témoins de sa sincérité jusqu'au jour de la Résurrection.

Si un écrivain quelconque écrit un livre, que peut-on espérer trouver dans son contenu ?

Si l'un d'entre nous donne libre cours à son imagination en essayant d'approfondir la lecture d'une œuvre écrite par un scélérat, la plupart des lecteurs sages – même si ce n'est pas dans l'immédiat – se rendront compte de sa qualité d'homme. Ils remarqueront, sans difficulté, que sa production a un cachet humain, car il est vrai que les humains recourent à leurs conceptions, leurs capacités pour exprimer leurs sensations, leurs désirs, leurs savoirs et leurs sujets.

Un examen minutieux des versets coraniques permet de voir son origine divine. Leurs sujets sont plus nobles et très éloignés des préoccupations des hommes et de tout ce qui traverse leurs esprits. Ils dissertent sur des questions que les hommes n'abordent pas, généralement et sont incapables de le faire. Ils traitent des idées sur les attributs du Seigneur, ses beaux noms, ses actes, sur le Jour de la Résurrection et ses frayeurs horribles, sur le Paradis et l'Enfer, sur l'Histoire ancienne et sur l'avenir lointain.

En contrepartie, nous ne trouvons aucun des sens des hommes, dans les pages du Coran. La faiblesse de l'époque mecquoise et les souffrances subies par les nouveaux convertis, ni le bonheur de l'époque médinoise n'y apparaissent, nous n'y rencontrons pas des passages qui nous relatent les misères du prophète (B.S.D.L) ni ses joies, ni ses prévisions ni ses espoirs. Le Livre ne fait aucune allusion à la disparition de son épouse Khadidjah ni celle de son oncle Abî Tâlib lors de l'année déclarée celle du chagrin et du deuil. Il ne cite rien à propos de ses conjointes ni de la naissance de ses enfants et leurs trépas, il n'évoque aucune idée de ses problèmes personnels touchant ses femmes et ses

compagnons. Il n’est point un livre de biographies[1] ni de récits. Aucune de ses partenaires légitimes, aucun de ses fils ou fille, aucun de ses compagnons ne sont appelés par son nom, à l’exception de son oncle Aboû Lahab et son affranchi Zaïd.

Mieux encore, le Coran, dans toutes ses pages, n’a mentionné Mohammed par son propre nom que *cinq fois*, alors que Jésus - a été nommé *vingt-cinq fois* - et Moïse - que le salut divin soit sur tous les messagers – plus de *cent fois*. C’est là la preuve que c’est un Livre céleste et non point une production de Mohammed (B.S.D.L)[2].

Si nous voulons un surplus d’éclaircissement, jetons alors un coup d’œil sur les livres auxquels croient actuellement les Juifs et les Chrétiens. Nous y rencontrons de nombreux traits humains, racontant les soucis des hommes, leurs douleurs et leurs tortures, leurs espérances et leurs désirs. La liste de ces sujets sera très longue à dresser, contentons-nous de citer ce passage de la troisième lettre de Jean, sacrée chez les adeptes du fils de Marie. Elle souligne des sentiments et des perceptions humains. Il y est enregistré : « ***A mon cher Gaïus que j’aime en toute vérité. Cher ami je souhaite que tu te portes bien à tous égards et que ta santé soit bonne ; qu’il en aille comme pour ton âme qui, elle, se porte bien ….. Que la paix soit sur toi. Tes amis t’adressent leurs salutations. Salue nos amis, chacun par son nom en particulier.*** [3]» Paul, lui, a écrit à son jeune disciple Timothée, une épître qui fait également partie de leur Bible. Il lui a demandé : «***Le manteau que j’ai laissé à Troas, chez Carpos, apporte-le moi en venant ainsi que les livres, surtout les parchemins….. Salue Prisca et Aquilas, ainsi que la famille d’Onésiphore. Eraste est demeuré à Corinthe. J’ai laissé Trophime malade à Milet. Efforce-toi de venir avant l’hiver.*** [4]»

Des idées et des notions analogues ne se rencontrent pas dans l’illustre Coran. Par contre, il nous est possible à travers l’examen des versets du texte sacré, de faire des haltes pour faire ressortir des dizaines de preuves qui confirment que le Livre sacré des Musulmans n’a pas été produit par leur prophète (B.S.D.L). Il renferme les paroles de l’Omnipotent. Dans ce cadre, nous nous arrêterons devant quatre sortes de versets, ceux :

-_- du blâme adressé par le Seigneur pour de légers dépassements de son messager.

-_- qui se rapportent à des événements qui confirment que le Coran est une Révélation qui émane de l’Omnipotent.

-_- qui se rapportent à son indéfectibilité.

---

[1]) Contrairement à la conviction non pas de l’épicier du coin ou du facteur avec sa bicyclette mais celle du Professeur à la faculté de théologie jésuite de Lyon, Mr Xavier-Léon Dufour qui affirme, lui, que le « Coran est une **autobiographie** miraculeusement dictée par Dieu au prophète. » fin de citation –Encyclopédie Universalis – Tome 7 – Page : 624. (**N.T**)

[2]) Cette remarque a poussé le Pr canadien des mathématiques à l’Université d’Adhahrâne, Gary Miller, à se convertir à l’Islam en 1977.

[3]) Jean 3-1/14.

[4]) Timothée (II) 4-13/21.

-_- qui prédisent des événements futurs.

1°) La signification des versets du blâme

Lorsque les hommes se mettent à écrire, ils se glorifieront et magnifieront leurs personnes auprès des gens ; ils écrivent pour éterniser leurs mémoires et leurs exploits. Bien sûr, ils oublient leurs défauts et leurs vices et ce n'est point là le but de leur écriture.

L'Histoire de l'Humanité n'a pas rencontré un seul auteur qui a adressé des reproches au prophète, comme celles du Coran, à propos de quelques oublis ou actes involontaires. Si le messager l'avait lui-même rédigé, il aurait justifié ses actes et corrigé ses défauts. Les versets du Coran diffèrent de ce que nous sommes habitués à trouver comme composition et méthode dans la littérature des humains.

Les problèmes au sujet desquels Dieu a fait des reproches à son messager, sont très nombreux. Ainsi, après la bataille de Taboûk, les hypocrites sont venus le voir pour lui présenter des excuses mensongers à cause de leur absence lors de la dite bataille. L'envoyé de Dieu (B.S.D.L) a accepté leurs justifications, aussi le Seigneur l'a-t-il blâmé : ﴿***Dieu te pardonne ! Pourquoi les as-tu autorisés à ne pas participer à l'expédition, plutôt que de rester intransigeant jusqu'à ce que tu eusses distingué ceux qui disent vrai et reconnu les menteurs ?***[1]﴾

De la même façon, lorsque Zaïd ibn Hârithah vint le consulter concernant son divorce avec son épouse, le messager lui conseilla de la retenir, alors que Dieu lui avait annoncé qu'Ibn Hârithah la répudiera bientôt et qu'elle sera son autre femme et mère des croyants. Le Coran dévoila le secret du cœur de son envoyé : ﴿***Souviens- toi quand tu disais à celui que Dieu avait comblé de faveurs et que toi aussi tu l'avais comblé de bienfaits : « Garde pour toi ton épouse et crains Dieu ! » Souviens-toi que tu cachais en ton âme ce que Dieu allait rendre public et que tu redoutais le jugement des gens, alors que Dieu est plus digne d'être redouté de toi***﴾ [2] 'Aichah a reconnu : « Si le prophète devait dissimuler quelque chose du Coran, il aurait omis ce verset.

Le prophète avait reçu un groupuscule de notables de la Mecque l'honorée et s'était mis à leur expliquer les grands principes de l'Islam quand Abdellah ibn Oummou Maktoûm, qui a perdu la vue, entra. Il posa des questions à l'émissaire de Dieu qui l'a déprécié, car il tentait de faire abjurer à ses auditeurs le paganisme et à les convertir à l'Islam. Son Maître – qu'il soit glorifié et exalté – lui reprocha cette attitude : ﴿***Il s'est renfrogné et a tourné le dos, excédé qu'un aveugle vint le trouver ! Qu'en sais-tu ? Peut-être se purifiera-t-il de ses péchés après t'avoir entendu ou qu'il y pensera et que la***

---

[1]) Verset 43 de la sourate d'Et-Tawbah.
[2]) Portion du verset 37 de la sourate d'El-Ahzâbe.

mémoration lui sera profitable. Quant à celui qui est plein de suffisance, tu t'en préoccupes ! Que t'importe s'il ne se purifie pas ? Quant à celui qui se hâte vers toi plein de crainte, tu ne t'en soucies pas ! [1] ﴾ Si donc le Coran était écrit par Mohammed, il n'aurait pas reporté cet incident et il l'aurait camouflé.

Cet embarras a attiré l'attention de l'orientaliste anglais le Dr Laïtz. Il a libellé dans son livre « L'Islam »: « Une fois, le Seigneur a révélé à son envoyé une réprimande très violente parce qu'il a tourné sa face à un homme, pauvre et aveugle, pour s'intéresser à des hommes riches et puissants. Cette remontrance a été publiée. Si Mohammed était un menteur cette révélation n'aurait pas existé.[2] »

De la même manière, le Seigneur le vitupéra lorsqu'il a mangé chez l'une de ses épouses du miel mélangé avec un produit doux mais à la mauvaise odeur. Deux de ses femmes, jalouses de la première, lui dirent qu'une odeur nauséabonde se dégageait de sa bouche. Le prophète jura de ne plus consommer du miel. Dieu le censura et lui di :﴿***Prophète, pourquoi déclares-tu illicite ce que Dieu a rendu licite pour toi, en vue de satisfaire certaines de tes épouses***[3]﴾

Si Mohammed était effectivement l'auteur du Coran, pourquoi se serait-il adressé un tel message : ﴿***Si nous ne t'avions pas raffermi, tu aurais accepté leurs propositions car tu as failli pencher un peu vers eux. Nous t'aurions alors fait goûter le double supplice de la vie et le double supplice de la mort et tu n'aurais trouvé aucun soutien contre nous.*** [4]﴾ Si c'était lui qui l'avait écrit, pour quelle raison a-t-il dit à son propre sujet : ﴿***Si Mohammed nous avait attribué quelques propos inexacts, nous l'aurions, certes, saisi par la main droite et lui aurions sectionné l'aorte et aucun d'entre vous ne l'aurait protégé***.[5] ﴾ Ce n'est donc point là une façon humaine d'écrire.

2°) Des événements qui témoignent de la révélation du Coran

Les versets coraniques ne se suffisent pas simplement de le désavouer mais des fois ils le contrarient à propos d'actes ou de certains êtres qu'il aime. Lorsque Abdellah ibn Oubaï ibn Saloûl, le chef des hypocrites mourut, le prophète enveloppa son cadavre de sa propre tunique et s'apprêtait à demander au Seigneur de lui pardonner sa conduite. Omar lui dit : « Tu fais une prière pour lui alors que ton Créateur te l'a défendu ? » Il répondit : « *Mon Seigneur m'a laissé le choix puisqu'Il m'a dit* : ﴿ ***Que tu demandes à Dieu de leur pardonner ou non et dusses-tu exprimer soixante dix fois cette demande,***

[1]) Versets 1 à 10 de la sourate de 'Abassa
[2]) Ils ont dit à propos de l'Islam de 'Mâd-Eddîne Khalîl – Page : 134.
[3]) Portion du verset 1 de la sourate d'Et-Tahrîme
[4]) Versets 74/75 de la sourate d'El-Isrâ'.
[5]) Versets 44/47 de la sourate d'El-Hâqattou.

jamais Dieu ne leur pardonnera.[1] ﴾ L'envoyé de Dieu lui rétorqua : « *Je le ferai encore plus de soixante dix fois !* » Il souhaitait, de tout son cœur, voir la miséricorde divine toucher toutes les personnes, mais Dieu lui communiqua : ﴿ ***Ne prie sur la dépouille d'aucun d'entre eux qui meurt et ne te tiens pas debout près de sa tombe*** [2]﴾ Il a donc décidé de ne plus effectuer de prières sur les mécréants[3].

Lorsque son oncle Aboû Tâlib agonisait, le prophète entra le voir, il le trouva en compagnie d'Aboû Djahle. Il le supplia et lui dit : « Ô mon oncle exprime qu'il n'y a de divinité que Dieu et je témoignerai en ta faveur auprès de l'Omnipotent pour cela. » Aboû Djahle et Abdellah ibn Abî Oummiyah lui crièrent : « Ô Abâ Tâlib veux-tu vraiment abjurer la religion de Abdel-Mouttalib ?» Ils ne cessèrent de l'acculer jusqu'à ce qu'il bredouille: « Sur la religion de Abdel-Mouttalib ! ».

Le prophète fut affligé par la mort de son oncle, en tant que païen. Cet oncle l'avait élevé jeune et soutenu après la révélation. Il exprima alors sa peine : « *Je demanderai le pardon pour toi tant que cela ne me sera pas prohibé !* » Dieu lui révéla ces paroles[4] : ﴿ ***Il ne convient ni au prophète ni aux croyants d'implorer le pardon en faveur des polythéistes, fussent-ils leurs proches, dès l'instant qu'il est devenu manifeste pour eux qu'ils seront les hôtes de l'enfer.*** [5]﴾ Il l'a également mis au courant : ﴿ ***Prophète tu ne diriges point qui tu aimes***[6]…﴾

Un jour, alors qu'il accomplissait la prière du Fadjre, il releva sa tête de l'inclination. La tristesse s'étant emparée de son cœur, il fulmina : « *Ô Seigneur Tu as toutes nos louanges ! Ô Seigneur maudis Un Tel, Un Tel et Un Tel !* » Aussitôt, il reçut ce verset : ﴿ ***Il ne t'appartient pas d'en décider, mais à Dieu d'agréer leur repentir ou de les châtier. En fait, ils sont injustes***.[7]﴾

Comment peut-on supposer que le Coran soit une production de Mohammed alors qu'il contient des versets comme les suivants : ﴿***Certes, si nous voulions, nous retirerions ce que nous t'avons révélé et tu ne trouverais alors contre Dieu aucun curateur. Mais il n'en est rien par une miséricorde de ton Seigneur. En vérité, sa grâce sur toi est grande***.[8]﴾

Cette supposition est nulle et non acceptée car il attendait des réponses pressantes à des énigmes que l'Archange Gabriel devait lui révéler, mais cet éclaircissement tarda à venir. En fait, Qouraïche dépêcha En-Nadhr ibn El-

---

[1]) Portion du verset 80 de la sourate d'Et-Tawbah.
[2]) Portion du verset 84 de la sourate d'Et-Tawbah.
[3]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 4670 et par Mouslim sous le N° 2400.
[4]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 1360 et par Mouslim sous le N° 24.
[5]) Verset 113 de la sourate d'Et-Tawbah.
[6]) Portion du verset 56 de la sourate d'El-Qassasse.
[7]) Verset 128 de la sourate d'El-'Imrâne.
[8]) Versets 86/87 de la sourate d'Et-Isrâ'.

Hârith et ‘Ouqbah ibn Abî Ma‘ît aux grands rabbins à Médine l’Illuminée. Ils leur demandèrent de les aider à vérifier la sincérité de celui qui se dit prophète, dans leur cité. Les Juifs leur conseillèrent de lui poser trois questions : le sort de quelques jeunes hommes qui ont vécu dans le passé lointain, un homme qui s ’est déplacé en Orient et en Occident et la définition de l ’âme. Puis ils leur dirent s’il vous donne des informations exactes sur les deux premières et qu ’il avoue son ignorance pour la troisième, sachez alors qu’il est vraiment un prophète honnête, vous devez alors le suivre, mais si ses réponses seront inauthentiques, ce sera la preuve de son mensonge. Faites de lui ce que vous voudrez. » Les Qouraïchites vinrent trouver l’envoyé de Dieu qui leur a assuré : « Je vous exposerai demain les réponses à vos questions ! » Mais il avait oublié de dire : « Si Dieu le veut ! ». Après leur départ, le messager attendit quinze longues nuits durant lesquelles l’archange Gabriel ne s’est pas manifesté et ne lui a apporté aucune révélation. Les mécréants colportaient : « Mohammed nous a promis de nous répondre, nous sommes à la quinzième nuit et il ne nous a rien donné comme réponse à nos interrogations. »

Le retard de la révélation l’a énormément consterné, il a été contrarié par ce que les mécréants parmi les mecquois répandaient comme rumeurs. Enfin, l’archange vint- que le salut de Dieu soit sur lui-. Il lui apporta la sourate d’El-Kahf qui comportait un blâme à son égard pour s’être désespéré de leurs inventions. Elle contenait aussi les réponses concernant les jeunes hommes et l’homme-commandant qui s’est déplacé en Orient et en Occident et, se rapportant à la troisième question, IL a clamé : ﴿ ***On t’interrogera sur l’âme. Dis : « L’âme relève de l’Ordre de mon Seigneur et, en fait de science, vous n’avez reçu que peu de chose. »***[1]﴾ Si le Coran était sa production, il leur aurait donné les réponses réclamées sur-le-champ ou quelques heures plus tard et n’aurait pas subi les affres des tourments. Il n’aurait pas attendu deux semaines pour leur fournir une réponse qu’il devait la leur prodiguer en se référant à sa seule imagination.

Lorsque les hypocrites fomentèrent des troubles au sujet de l’énorme calomnie dont l’épouse du prophète, ‘Aichah, fut l’objet, la révélation tarda encore à venir pour prouver la vérité. Le prophète, ainsi que les Musulmans, se torturaient alors que les gens jasaient à qui mieux mieux. Les cœurs des croyants remontaient à leurs gorges de détresse et l’intéressé (B.S.D.L) ne pouvait que répéter avec toutes les réserves d’usage : « *J’avoue ne connaître que du bien, la concernant*. » Il passa un long mois de souffrances et en même temps de consultations avec ses compagnons. La plupart d’entre eux disaient : « Nous ne connaissons pas de mal en elle ! » Puis il alla la voir et lui confia : « *J’ai entendu dire telle et telle chose te concernant, si tu es innocente, Dieu nous le fera savoir, dans le cas contraire, tu dois te repentir*[2]» Enfin, le Seigneur

---

[1]) Verset 85 de la sourate d’El-Isrâ’.
[2]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 2661 et par Mouslim sous le N° 2770.

délégua Gabriel à Mohammed pour démentir les fausses accusations[1] sur la fille d'Es-Saddîq : ﴿ ***Ceux d'entre vous qui colportent l'imposture forment une bande…***﴾ jusqu'aux paroles divines : ﴿ ***Les mauvaises aux mauvais et les mauvais aux mauvaises. Les excellentes aux excellents et les excellents aux excellentes. Ceux-ci sont déclarés innocents de ce qu'on dit. Ils trouveront auprès de leur Seigneur la rémission de leurs péchés et une généreuse récompense.*** [2]﴾ C'est ainsi que Dieu déclara la pureté de 'Aichah.

Qui l'aurait empêché s'il était réellement auteur du Coran de rapporter rapidement ces paroles en vue de mettre fin aux insinuations au sujet de sa conjointe, ainsi qu'aux commérages par rapport à son honneur et enfin de défendre sa dignité. Il était le croyant (B.S.D.L) sincère par excellence et il respirait l'honnêteté. Il ne pouvait mentir aux gens, il ne pouvait mentir au nom de Dieu, car celui-ci l'a menacé : ﴿***Si Mohammed nous avait attribué quelques propos inexacts, nous l'aurions, certes, saisi par la main droite et lui aurions sectionné l'aorte et aucun d'entre vous ne l'aurait protégé***﴾

3°) Le Livre-miracle

Revenons encore une seconde fois à l'hypothèse que le Coran est l'œuvre de l'envoyé de Dieu, nous discernons l'impossibilité de cette éventualité en comparant la composition et le style du Coran avec le style du messager dans ses ahâdîths bien libellés dans les livres de la sunna. Nous serons absolument persuadés qu'un homme de lettres ne pourra jamais changer son style et sa texture dans l'écriture pareils à ce que nous rencontrons dans le Coran et les ahâdîths, tant la différence entre les deux est trop grande.

Prenons un exemple dans ce cadre et effectuons une comparaison entre le Coran et son style, d'une part et les paroles du prophète d'autre part, tous les deux sont éloquents mais combien est absolue la parole du Créateur par rapport à celle de son serviteur. Ce dernier a exhorté les croyants et leur a livré : « *L'intention est à la base de tout acte. Chaque personne concrétisera ce qu'elle avait l'intention d'accomplir. Quiconque émigrera par amour de Dieu et par obéissance du prophète, son expatriation s'accomplira par amour du Seigneur et par respect à son envoyé….* [3]» Cette locution est exprimée dans une langue

---

[1]) Au retour d'une bataille, les Musulmans campèrent de nuit à mi-chemin. 'Aichah qui avait accompagnée son illustre mari, sortit de son palanquin pour faire ses besoins naturels. A son retour, elle remarqua la perte d'un collier offert par sa mère, elle repartit pour le chercher. Les croyants, sur ordre de leur chef, levèrent le camp. Les porteurs de la chaise ne s'aperçurent pas de l'absence de la noble épouse, au corps bien frêle. Lorsqu'elle rejoignit l'endroit qu'elle venait de quitter, elle ne trouva personne. Elle s'enveloppa le corps avec une couverture et attendit son conjoint (B.S.D.L) pour venir la chercher. Lors cette attente, Soufwâne ibn Mou 'tal qui s'était attardé pour récupérer des objets qu'il avait également perdus, l'a vue de loin. Il descendit de sa monture et y plaça la jeune dame. Abdellah ibn Oubaï et certains de ses acolytes virent la scène et se mirent à répéter des impostures jusqu'au jour où l'Omniscient l'a innocentée. (**N.T**)

[2]) Portion du verset 11 et verset 26 de la sourate d'En-Noûre.

[3]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 1 et par Mouslim sous le N° 1907.

arabe bien pure, mais quelle différence avec ces paroles divines : ﴿ ***As-tu vu celui qui nie nos signes et affirme : « Certes j'aurai des biens et des enfants ! » A-t-il pénétré le mystère du monde ? A-t-il une promesse auprès du Tout Miséricordieux ? Non pas ! Nous inscrirons ce qu'il dit et prolongerons longtemps son supplice. Nous hériterons de ce dont il parle et il viendra seul vers nous. Ils ont adopté, en dehors de Dieu, des divinités dans le vain espoir d'accroître leur puissance. Non pas ! Elles renieront le culte qu'ils lui vouent et seront pour eux des adversaires. Ne vois-tu pas que nous avons envoyé contre les mécréants des démons pour les inciter furieusement à faire le mal ? Ne te hâte pas de demander leur punition. Nous ne retarderons leur châtiment que pour tenir un compte exact de leurs méfaits*** [1]﴾

Entre les deux affirmations, la différence du style et de la composition est incomparable, le simple croyant peut faire la constatation et à plus forte raison les hommes de l'éloquence et de la lucidité. S'il était son auteur, comment a-t-il réussi à défier par cette production qui étonna par son éloquence les maîtres de la langue et les pionniers de la littérature ? Comment a-t-il exhorté les mécréants de produire un livre pareil ? Pour quelles raisons ne se l'est-il pas attribué, il gagnera ainsi l'honneur de sa rédaction et de son innovation ? N'est-il pas plus intéressant pour lui de se l'approprier et personne ne lui aurait rien reproché.

Le Seigneur a fait du saint Coran le plus grand des miracles de Mohammed (B.S.D.L) et le plus durable. Il est et restera son prodige durant tous les siècles. Il a invité ironiquement ses dénigreurs de rédiger un livre analogue, les écrits des hommes peuvent se ressembler et mais ceux de Dieu sont inimitables.

Les Arabes, cependant, en dépit de leur éloquence et de leur raffinement dans la rhétorique ont été incapables de produire une œuvre aussi complète, comme le Livre le leur demandait. Il excita leurs fermes volontés galvanisées par leur haine et leurs adversités violentes, par leur persistance des critiques à son égard et par leur recherche de quelques fautes ou erreurs. Les diverses ruses les ont fatigués *et n'ont abouti à aucun résultat*. Ils entendaient sa récitation dans leur milieu : ﴿ ***Disent-ils qu'il a lui-même forgé le Coran ? Or, il n'en est nullement ainsi ! Mais ils ne croient pas ! Qu'ils apportent une narration pareille à celle-ci s'ils sont sincères***.[2]﴾ Mais quand les païens furent impuissants de produire une copie conforme totale au Livre, le Seigneur leur demanda *une épreuve moins lourde*, elle consistait à libeller dix sourates pleines de mensonges de leur propre cru et qui ressemblent de par son éloquence à celle du Livre. L'Omnipotent a dit : ﴿ ***Diront-ils : « Il l'a inventé ? » Réponds : « Apportez donc dix sourates inventées comparables et appelez, en dehors de***

---

[1]) Versets 77/84 de la sourate de Mériem.
[2]) Versets 33/34 de la sourate d'Et-Toûr.

Dieu, qui vous voudrez comme arbitre, si vous êtes véridiques*.**﴾[1] Devant leur incapacité, une seconde fois, le Coran les défia de nouveau en leur demandant la rédaction d'une seule sourate qui concorde avec son éloquence et sa rigueur : ﴿ ***Si vous doutez de ce que nous avons fait descendre sur notre serviteur, apportez donc une sourate qui soit semblable à l'une de celles que le Coran renferme et citez vos témoins, en dehors de Dieu, si vous êtes sincères*.**[2]﴾ Le défi coranique a atteint son paroxysme quand il annonça que l'impuissance des polythéistes à l'imiter est éternelle et perpétuelle. IL certifia : ﴿ ***Si vous n'y parvenez pas et jamais vous n'y parviendrez…..﴾ [3]

Le résultat final de ce défi, c'est la défaite sans retour des ennemis du Livre sacré des Musulmans et de ceux qui lui donnent un caractère humain : ﴿ ***Dis : « Dussent les hommes et les démons s'unir pour produire un Coran pareil à cette prédication, ils n'y parviendraient pas, même en se soutenant les uns les autres.***[4]﴾ Le défi coranique se présente encore sous une autre forme, il le cite de temps à autre. Ce sont les lettres simples qui se trouvent à la tête de dix neuf sourates :﴿ ***Âlif Lâm Mîm, ce livre, sur lequel il n'y a point de doute, est une bonne direction pour ceux qui craignent Dieu***.[5]﴾ Puis encore : ﴿ ***Sâd par le Coran contenant la mémoration***[6]﴾ puis encore : ﴿ ***Hâ Mîm. La révélation du Livre émane de Dieu tout puissant et omniscient***[7]﴾

Ces versets et leurs homologues font comprendre aux Arabes que ces lettres sont celles de leur poésie et de leur prose. Ils les interpellent : « Ô Vous qui prétendez que le Coran est le travail de Mohammed (B.S.D.L), ce même Coran incite à relever le défi et à rédiger un morceau pareil.

Ibn Kathîr a dit : « Ces signes alphabétiques seuls qui se trouvent à la tête de certains sourates prouvent l'inimitabilité du Livre. Les êtres humains sont incapables de le concurrencer dans ce domaine car, c'est avec ces mêmes lettres qu'ils communiquent. Pour ce motif, toute sourate qui débute par ces caractères marque le triomphe du Coran, son indéfectibilité inimitable et sa grandeur. [8] »

Ce défi divin est éternel. Si les grands hommes de la plume du temps de l'épanouissement de la langue ont été impuissants à le relever, comment alors, de nos jours, les envahissants inopportuns du domaine de la science et des lettres, prétendent-ils produire un livre analogue au Coran avec des paroles qui forcent le sourire par pitié, des idées naïves et des connaissances sophistiquées.

---

[1]) Verset 13 de la sourate de Hoûd.
[2]) Verset 23 de la sourate d'El-Baqarah.
[3]) Portion du verset 24 de la sourate d'El-Baqarah.
[4]) Verset 88 de la sourate d'El-Isrâ'.
[5]) Verset 1 de la sourate d'El-Baqarah.
[6]) Verset 1 de la sourate de Sâd.
[7]) Versets 1/2 de la sourate de Ghâfir.
[8]) Tafssîr El-Qor âne El-'Adhîme d'Ibn Kathîr.

Lorsque le faux tartuffe Moussaïlimah a essayé de s'opposer au Coran, Dieu l'a dénoncé et l'a puni. Ses écrits constituèrent la moquerie des sages et l'opposition des hommes de l'éloquence. Il a enregistré : « Ô crapaud nettoie comme tu nettoies, tu n'auras aucune part de l'eau et il ne te sera pas prohibé de boire. La moitié de la terre nous appartient et l'autre moitié est le bien de Qouraïche. Cependant les Qouraïchites sont des gens hostiles. [1]» Il a encore rappelé par objection au Coran : « N'as-tu pas vu ce que ton Seigneur a fait de la femme enceinte. Il a fait sortir des viscères de son ventre une âme qui travaille… Il m'a été révélé que Dieu a créé les femmes aux parties honteuses et a fait des hommes leurs époux pour elles, nous ferons pénétrer en elles des corps puis nous les ferons sortir des êtres faibles. »

L'homme de lettres Ibn El-Mouqaffa' l'un des plus éloquents écrivains de son époque, s'est mis à imiter le Coran, puis passant dans la rue, il entendit un garçon répéter les paroles divines : ﴿ ***Puis il fut dit : « Ô terre, absorbe ton eau !*** ….[2]﴾ il retourna chez lui, effaça ce qu'il avait noté et a déclaré : « Je témoigne que le Coran ne peut être imité car il n'émane pas d'un être humain. [3]»

Yahyâ ibn Hakame El-Ghazzâl, l'un des auteurs les plus éminents de l'Andalousie, a tenté la même expérience. On raconte qu'il a voulu imiter le Coran. Il s'est mis à l'étude de la sourate d'El-Ikhlâsse pour la prendre comme modèle et composer un morceau de prose pareil, mais devant son échec il avoua : « Une crainte et une humilité se sont emparées de moi et je me suis repenti. [4]»

De nos jours des chercheurs ont effectué plusieurs tentatives grossières pour plagier le Livre dans son style et son éloquence, en changeant quelques vocables qui font sourire et qui provoquent la pitié. Anîsse Charchoûre relate les efforts d'un groupe de penseurs à Jérusalem qui ont essayé, pendant quinze ans, à remodeler le style des Evangiles sur celui du Coran. Le résultat auquel ils sont parvenus fut ceci : « ***De par le nom de Dieu Tout Miséricordieux, Tout compatissant, Ô vous qui avez cru, si vous croyez en Dieu, vraiment, croyez en moi et n'ayez aucune crainte. Vous aurez chez votre Seigneur des paradis comme demeures. Je vais rejoindre Dieu pour vous les préparer puis je viendrai envers vous avec d'autres demeures. Vous connaissez le chemin de la direction supérieure. Le disciple Thomas lui dit : « seigneur, nous ne savons rien de cette science ! » Jésus lui répondit : « Je suis la direction qui mène au Seigneur. A part moi, vous ne pouvez emprunter un autre chemin. Celui qui m'a connu c'est comme s'il a connu Dieu, car à présent vous le connaissez et vous le regardez d'une façon certaine. » Le disciple Philipe lui demanda : « Maître, fais-nous voir le Seigneur de nos propres yeux. » Jésus répliqua : « Ne croyez-vous***

---

[1]) Cité par Et-Tabarî dans son (Livre d'histoire- Tome : 2- Page 506 –Ibn Battah dans son livre (El-Ibânah El-Koubrâ) et Ibn Hayyâne dans son livre (Les hommes de confiance)

[2]) Portion du verset 44 de la sourate de Hoûde.

[3]) Cité par Et-Tabarî dans son (Livre d'histoire- Tome : 2- Page : 499.

[4]) Ech-Chifâ bi Ta'rîf Houqouq El-Moustafâ de El-Qâdhî 'Iyâdh.

pas encore, alors que j'ai vécu longtemps parmi vous. Celui qui m'a vu, c'est comme s'il a vu Dieu de ses propres yeux. » Le moine commentant cette tentative au style piètre qui s'est étalée sur quinze années, a clamé : « C'est un texte très magnifique, rédigé en une langue arabe très belle. [1]»

Ce piteux effort a été couronné par la publication du livre « El-Fourq-âne El-Haqq ». J'en extrais quelques passages pour familiariser le cher lecteur avec le dit ouvrage. Il est consigné : « ***Au nom du Père, du Verbe, de l'Esprit, et du Dieu Un et Unique. Ô vous, parmi mes créatures égarées, qui ne croyez pas, vous ne faites que répéter des expressions oiseuses incluses dans vos serments. Ce ne sont ni poésie, ni prose ni langage logique. Elles ne sont que des absurdités et des aberrations qui reviennent très souvent. Elles poussent les fidèles à la croyance et menacent terriblement les opposants. Elles furent bien interceptées par les âmes de nos serviteurs égarés et les ignorants leur trouvent un goût exquis. C'est un poison dans une graisse mais la majorité d'entre eux se leurrent et ne veulent pas retourner sur leurs pas.***[2]»

Le Docteur Ibrahîm Khalîl relate l'histoire d'un médecin, égyptien et chrétien, qui fut dérangé par le défi coranique et qui a décidé, par opposition au Coran, d'écrire une œuvre qu'il se proposait d'intituler : « La fin des défis du Coran ». Dans le but de concrétiser son *cher* projet, il rédigea une lettre et en fit des photocopies. Il envoya deux mille exemplaires à tout savant, institut et faculté qui se sont spécialisés dans les études arabes et islamiques, à travers les diverses régions du monde. Il sollicitait leurs aides pour mettre à jour *ce «monument» capital de la pensée humaine*. Citons quelques passages de sa missive : « Le Coran défie l'Humanité dans tous les coins et recoins de l'univers, durant le passé, le présent et le futur avec un phénomène étrange. Elle – l'Humanité -ne peut former ce que les Musulmans appellent, en langue arabe, une sourate … Celle qui porte le numéro 112 en est la plus courte, ses termes ne dépassent pas le nombre de quinze (15). Malgré cette réalité, le Livre saint brave les gens à produire quinze mots pour former une sourate semblable à celle du Coran. Je suis persuadé que l'attaque de cette question est vitale et grave, elle consiste à produire le plus grand nombre possible de sourates identiques sinon meilleures que celles du Coran. Ce résultat, à nul autre pareil, nous causera un succès immense auprès des Musulmans. Nous leur dirons que nous avons accepté les défis, que nous les avons surmontés et qu'ainsi nous triompherons d'eux. Je vous serai reconnaissant de m'envoyer quinze vocables arabes ou plus, très éloquents en vue de former une phrase comme celles du Coran. »

Le Dr Ibrahîm Khalîl, pour authentifier ses dires, a exhibé une photocopie de la lettre et les adresses auxquelles elle était destinée (2.000). Le médecin chrétien a renouvelé la tentative quatre (4) fois tout au long de l'année 1990. Le total de ses demandes s'éleva à huit mille centres et personnalités scientifiques. *Le pauvre malheureux* ne tarda pas à recevoir des excuses de toutes

---

[1]) Quelle est la parole de Dieu : Le Saint Coran et la Bible ? d'Ahmed Dîdât et Anîsse Cherchoûr – Pages : 101/102.

[2]) El-Fourq-âne El-Haqq consigné dans l'Internet.

parts. Le Dr Ibrahîm Khalîl exposa, dans son livre, certains de ces regrets, entre autres celui de la faculté des études orientales et africaines de Londres, libellé ainsi : « Nous espérons que vous compreniez que notre université, ses cadres et ses étudiants refusent de se mêler des différences religieuses. En conclusion, il ne nous est pas possible d'exaucer votre vœu. »

La réaction de radio de Monte-Carlo (La voix de l'évangélisation de par le monde) fut rédigée de cette manière : « Le problème que vous avez posé est primordial, mais en tant que radio nous ne pouvons livrer une aussi dure bataille. Nous pensons, d'autre part, que ce conflit ne sert pas la mission des Evangiles. Nous œuvrons pour l'amour et non point pour vaincre les défis… »

Quant à la réponse du père Léon du Vatican, elle suscite réellement la pitié. Il a écrit : « En tant que Chrétiens, nous n'acceptons pas naturellement, que le Coran représente la parole de Dieu, en dépit du fait qu'il nous plaît et qu'il est, en même temps, le summum de la littérature arabe… Cependant, il est un point pratique qui bloque le litige de produire une sourate comme celle du Coran. Ce point est le suivant : quel sera l'arbitre de cette tentative si elle sera réalisée ? » Et, ainsi il s'excusa et n'envoya aucune réponse au problème. Le médecin copte reprit sa correspondance avec tous les instituts et établissements sous tutelle du Vatican et se proposa pour être, personnellement, le juge entre le Coran et la production *émanant de la cité de la papauté*. Il redemanda au même père Léon de lui adresser n'importe quel morceau de la Bible, composé de quinze termes pour essayer d'imiter le Livre révélé à Mohammed (B.S.D.L). Le mutisme fut permanent comme celui des morts[1], ainsi les paroles du Seigneur se justifient en eux : ﴿ ***Dis : « Dussent les hommes et les démons s'unir pour produire un Coran pareil à cette prédication, ils n'y parviendraient pas, même en se soutenant les uns les autres*** ﴾

Lors de sa révélation, ses adversaires reconnurent sa très haute valeur *morale et artistique*, devant laquelle ils furent, *dans leurs fors intérieurs*, pleins d'humilité. El-Walîd ibn El-Moughîrah, l'un des chefs des Qouraïchites et l'un des premiers à s'opposer au prophète, entendit ce dernier lire : ﴿ ***Dieu ordonne l'équité, la bienfaisance, la libéralité envers les proches parents et interdit la turpitude, tout ce qui soulève la réprobation, l'insolence. Il vous exhorte afin que vous vous souveniez***. [2]﴾ Ibn El-Moughîrah a fait sa déclaration historique : « Je jure par le nom de Dieu que les paroles qu'il prononce sont pleines de douceur et qu'elles représentent des mélodies féeriques, leur début est riche et opulent et leur conclusion est délicate. Elles sont supérieures, rien ne peut les surpasser en hauteur et elles sont en mesure d'anéantir tout ce qui existe au-dessous d'elles.[3]»

---

[1]) Pour quelle cause mon ami s'est-il converti ? de Ibrahîm Khalîl – Pages : 67 à 111.
[2]) Verset 90 de la sourate d'En-Nahle.
[3]) La biographie du prophète (B.S.D.L).

De la même façon, lorsque ‘Outbah ibn Rabî‘ah vint le voir et l’entendit réciter le début de la sourate de Foussilat, il retourna chez ses pairs et leur confia : « J’ai écouté des propos mais je n’ai jamais perçu d’homologues. Je fais le serment par le nom de Dieu que ce n’est pas de la poésie, ni de la magie ni du charlatanisme. Ô Qouraïchites, je me permets de vous conseiller : écoutez-moi et appliquez ce dont je vous informe. Laissez cet homme accomplir sa mission. Cette dernière entraînera de bonnes conséquences, je le jure, encore une autre fois.[1] »

Quant à la conversion d’Omar ibn El-Khattâb, elle est très connue pour la rapporter dans ses détails. Il suffit de rappeler qu’il est parti chez sa sœur. Elle lisait la sourate de Taha, lorsqu’elle lui passa le manuscrit et qu’il en parcourrait la lecture, son cœur fut troublé. Aussitôt il se rendit auprès du prophète (B.S.D.L) et devant lequel il prononça la profession de foi et à partir de ce moment-là, il devint, par la grâce de Dieu, El-Faroûq qui différencie le vrai du faux

Quant à Djoubaïr ibn Mout‘ame, après avoir entendu réciter ce verset : ﴿***Auraient-ils été crées de rien ou sont-ce eux les créateurs ? Auraient-ils créé les cieux et la terre ? Non, mais ils ne sont pas convaincus des menaces de Dieu ! Auraient-ils par devers eux les trésors de ton Seigneur ou se prendraient-ils pour des potentats ?***[2]﴾ Il a reconnu : « Mon cœur a failli s’envoler ! » Dans une autre version, il s’est exprimé : « Ce fut la première fois que la piété a envahi mon cœur ! »

Et-Toufaïl Ed-Doûssî s’est rendu à la Mecque l’honorée, ses habitants l’ont mis en garde contre Mohammed et contre ce qu’il prônait. Ils lui assurèrent : « Il use de la magie pour séparer l’homme de son père et de son frère, l’époux de sa conjointe. Nous craignons, pour vous et pour l’ensemble de votre tribu, le malheur qui s’est abattu dans notre sein. Il ne faut pas lui adresser la parole et ne rien entendre de lui. » Ils me harcelèrent au point que j’ai pris la décision de ne pas lui parler ni de l’écouter. J’ai mis dans mes oreilles une sorte de bouchon dans le but d’éviter certaines de ses paroles. » Cependant, le Seigneur a décidé autrement pour lui. Pendant qu’il effectuait une circumambulation autour de la Ka‘bah la pure, il entendit le prophète (B.S.D.L) réciter quelques passages du Coran. Il se dit en lui-même : « Que Dieu rende ma mère stérile, je me connais être un poète, excellent et tolérant, qui discerne le beau du mauvais ? Qui m’empêche d’ouïr cet homme et ce qu’il raconte ? Si son discours est satisfaisant, je l’accepterai de lui et s’il est inadmissible, je le refuserai. »

Il alla voir l’envoyé de Dieu, entendit de sa bouche même des versets coraniques et il ne tarda pas à se convertir[3].

---

[1]) El-Baïhaqî dans son livre Ed-Dalâ-il -Tome : 2 - N° 202 et Ibn Ishâq dans son (Histoire) –Tome : 1- Page : 187.

[2]) Versets 35/37 de la sourate d’Et-Toûr.

[3]) La biographie d’Ibn Hichâme – Page : 382.

On raconte qu'un certain jour, Omar in El-Khattâb rencontra le poète Labîd ibn Rabî'ah El-'Âmirî, l'un des sept illustres noms et lauréats de la poésie arabe. Le premier pria le second de lui clamer quelques-uns de ses poèmes. Le versificateur lui répondit : « *Volontiers, mais allons nous asseoir sous cet arbre et ne m'interromps pas jusqu'à la fin de ma lecture* ! » Il lui récita la sourate d'El-Baqarah. Le futur khalife lui fit remarquer : « Je t'ai interrogé sur tes productions poétiques et toi tu me récites la seconde sourate du Livre. » Labîd lui répliqua : « Depuis que Dieu m'a permis d'apprendre les deux sourates d'El-Baqarah et de Âl-'Imrâne, j'ai juré de ne plus faire un vers de poésie. [1]»

Durant l'époque contemporaine, les orientalistes intègres témoignent de sa sublimité. Leurs avis ont ajouté un surplus d'admiration et d'étonnement dans sa composition, son éloquence et son contenu. Von Hammer, entre autres, dans l'introduction de sa traduction du Coran a souligné : « Le Livre saint n'est pas seulement la constitution de *l'Etat* islamique, il est aussi le paroxysme de l'éloquence arabe, son style merveilleux autorise facilement de conclure qu'il est une révélation céleste. Mohammed a étendu son influence par le canal du discours coranique. Le Coran ne peut, en aucun cas, être le fruit d'une inspiration humaine. »

Dans son livre « L'Islam, règle de vie », Philipe Hittî a signalé : « Le style coranique est totalement différent de tous les autres, on ne peut le comparer avec d'autres, il est inimitable et c'est l'essence du secret de sa sainteté Le Coran figure parmi les miracles éternels, il en est le plus colossal. »

Georges Hanna dans son œuvre « L'histoire de l'homme », a souligné : « Les Musulmans sont convaincus de l'exactitude de la langue du Coran, ce qui est une conséquence obligatoire étant donné qu'il est un Livre révélé. Il ne souffre d'aucun défaut. Les Chrétiens reconnaissent aussi cette authenticité sans pour autant dire qu'il est révélé ou émanant de la main d'un homme. Mais de toutes les façons, ils y retournent pour confirmer ou infirmer un obstacle linguistique qui les arrête. »

Le philosophe français Henri Seroya a libellé dans son livre « La philosophie de la pensée islamique »,: « Le Coran est un don de Dieu, son style émérite et magistral ne peut être comparable à celui des humains. »

Quant à l'orientaliste Blachère, il n'épargna aucun effort pour critiquer l'Islam et son Livre dans son livre « le Coran». Mais la vérité a triomphé de lui, il a fini par clamer : « Le Coran n'est point un miracle par son contenu et ses recommandations, mais il peut être considéré, avant tout autre chose, comme une œuvre littéraire monumentale supérieure à toutes celles que l'Humanité a acceptées et respectées. »

L'abondance des variétés des styles et leurs beautés ont incité l'homme de lettres et orientaliste Gauthier dans son recueil « le recueil oriental du poète occidental », a inscrit ce témoignage : « Le Coran n'est pas la parole des

---

[1]) El-Istî'âb fî ma'rifati El-Ashâbe d'Ibn Abdelbarre – Tome : 3 – Page : 1335.

hommes. Si nous lui nions cette qualité, cela signifie que Mohammed est le Dieu. » Il a encore insisté et a conclu : « Son style est clair, précis et il provoque l'étonnement. Il est le Livre des livres … Chaque fois que je le lis je sens mon âme bouger dans mon corps. »

IV) La prédication de l'avenir

Il est, radicalement, impossible d'attribuer le Coran à l'envoyé de Dieu (B.S.D.L) personnellement, car son annonce de phénomènes futurs ne peut être connue que le biais d'une révélation divine. Dieu seul connaît le mystère du monde. Il l'a assuré : ﴿ ***Mon Seigneur connaît le mystère et ne dévoile son mystère à personne, sauf à un émissaire agréé par lui et qu'il fait précéder et suivre d'une garde vigilante pour savoir s'ils ont communiqué les messages dont leur Seigneur les avait chargés. Il embrasse de sa science ce qui est devant eux et dénombre tout***.[1]﴾ .

Le messager, comme tous les humains, reconnait ne pas savoir le futur. Son Seigneur l'a conseillé : ﴿ ***Dis-leur : « Je ne prétends point disposer des trésors de Dieu, ni connaître le mystère du monde, ni être un ange !*** »[2] Il persiste dans la même idée : ﴿ ***Dis : « Je ne dispose pour moi-même, de ce qui est utile ou nuisible, qu'autant que Dieu le veuille ! Si je connaissais le mystère du monde, j'aurais des biens en abondance et le mal ne saurait m'atteindre. Mais, je ne suis en vérité, qu'un avertisseur et un annonciateur de bonnes nouvelles pour un peuple capable de croire.***[3]﴾ Lorsqu'il prédit un fait à venir, il ne fait qu'affirmer *une nouvelle déjà connue et décidée à l'avance par l'Omniscient*. Ce message atteste l'authenticité de sa prophétie et témoigne que ce qu'il confie, est un brillant prodige émanant de Dieu.

La propagation de l'Islam *à travers une grande partie de la terre et son émulation avec les autres religions* comptent parmi les prophéties qui démontrent l'origine divine du Coran. Il a informé : ﴿ ***C'est lui qui a envoyé son messager pour indiquer la bonne direction, transmettre la religion de la vérité et la faire triompher sur tous les cultes, quelle que soit l'aversion des polythéistes***.[4]﴾

Ces versets ont été révélés après la défaite des Musulmans à Ouhoûde. Le messager les lisait durant l'époque de *la tyrannie exercée par les mécréants de la Mecque et les tortures infligées aux croyants*. Ils prévoient, sans l'ombre d'un doute, la victoire finale des Musulmans. Ce message ne peut être un avertissement émis par un faux prophète ou bien une prémonition sincère révélée par l'Omniscient à qui rien n'échappe de ce qui concerne l'avenir.

---

[1]) Versets 26/28 de la sourate d'El-Djinne.
[2]) Portion du verset 50 de la sourate d'El-Anâ'me.
[3]) Verset 90 de la sourate d'El-A'rafe.
[4]) Verset 9 de la sourate d'As-Saffe

Quand la grande frayeur s'empara des croyants de tous les côtés, que les mécréants parmi les Arabes pointèrent leurs boucliers contre eux et que les bédouins voulurent leur donner le coup de grâce, les fidèles ne se séparaient pas de leurs armes, ni le jour, ni la nuit. Ils se confiaient mutuellement : « Jusqu'à quand connaitrions-nous la sécurité et ne craindrons-nous que Dieu. Il leur révéla ce verset pour les assurer que ce moment viendra, sans nul doute : ﴿ ***A ceux d'entre vous qui croient et font œuvres pies, Dieu a promis de faire d'eux des vicaires sur terre – comme il l'avait fait de ceux qui étaient avant vous – d'affermir la religion qu'il lui a plu de leur faire professer, de transformer leur crainte en sécurité. Ils m'adoreront sans me rien associer***.[1]﴾ Il en fut ainsi[2], le Seigneur a supprimé leur peur et l'a remplacée par la tranquillité. Il a augmenté leur nombre sur terre, a fait d'eux, après avoir été humiliés, des usufruitiers sur terre et a propagé sa religion aussi bien en Orient qu'en Occident.

Parmi les autres prophéties du Coran, citons encore la victoire éclatante de la bataille de Badre en un moment où les Musulmans souffraient toutes sortes de martyr dans la Mecque l'honorée et devant ces circonstances, le Créateur a révélé ces paroles : ﴿ ***Vos mécréants, ô habitants de la Mecque, valent-ils mieux que ces gens-là ? Auriez-vous à priori été déclarés innocents dans les Ecritures révélées ? Diraient-ils qu'ils sont tous solidaires pour avoir raison de tout agresseur ? Ils seront mis en déroute dans leur totalité et ils fuiront. Mais l'Heure est fixée pour leur rendez-vous et l'Heure sera plus cruelle et plus amère que leur défaite***. [3]﴾ Omar ibn El-Khattâb se disait en lui-même : « Qui sera vaincu ? Qui sera vainqueur ? » Mais le jour de la dite bataille, dès que j'ai vu le prophète (B.S.D.L) se lancer à l'assaut contre les infidèles en répétant : « ***Ils seront mis en déroute dans leur totalité et ils fuiront…. »*** C'est alors que j'ai compris son interprétation.[4] » Le verset a été révélé plusieurs années avant l'Hégire, il parlait de l'affrontement à Badre, de la traque des mécréants et a prévu leur défaite.

A l'approche du combat de Badre, la promesse de Dieu faite à la Mecque l'honorée était sur le point de se réaliser et une fois sur le terrain le prophète s'est mis à supplier son Créateur : « *Seigneur, je me permets modestement te rappeler ton engagement et ta promesse ! Seigneur, si tu veux faire périr les croyants, tu ne seras plus jamais adoré sur terre !* » Puis, il quitta la place qu'il occupait dans le camp et récita ce verset : « ***Ils seront mis en déroute dans leur totalité et ils fuiront. Mais l'Heure est fixée pour leur***

---

[1]) Verset 55 de la sourate d'En-Noûr.
[2]) Cité par El-Baîhaqî dans Ed-Dalâ-il -Tome : 3 – Pages : 6/7 et El-Hâkam dans El-Moustadrak –Tome :3- N°434
[3]) Versets 43/46 de la sourate d'El-Qamar.
[4]) ***Voir :***
Ibn Kathîr dans son exégèse de l'illustre Coran.-Tome : 4- Page : 266.
Ibn abî Hâtime dans son livre (l'exégèse du Coran) – Tome : 10 – Page : 3.321.

***rendez-vous et l'Heure sera plus cruelle et plus amère que leur défaite*.** ». C'était de cette façon que prit fin ce premier choc armé entre les monothéistes et les polythéistes. Ces derniers furent battus et contraints de tourner le dos aux premiers. L'Omnipotent a concrétisé sa promesse à son messager et cette matérialisation est une preuve indiscutable que le Coran est une Révélation de celui qui sait absolument tout.

LES PRÉTENDUES SOURCES DU CORAN

Ils ont prétendu que le Coran n'est pas la parole divine, mais qu'il est l'œuvre de Mohammed (B.S.D.L). Ce dernier plagia la Bible, le moine Bahîrâ, les dires de Waraqah ibn Nawfal, la poésie de Oummiah ibn Es-Salt et celle d'Imro' El-Qaïsse. Ce sont là leurs preuves qui attestent qu'il n'est point un messager qui a reçu une révélation car, disent-ils, celui qui est chargé d'une mission céleste ne peut copier de sources humaines ou anciennes, c'est-à-dire de la Bible.

La présomption humaine consistant à clamer que le Coran s'est inspiré des Anciens est une insolence et une offense archaïque d'une part et contemporaine d'autre part. Elle est désuète dans son fond et récente par ses détracteurs. Les mécréants du temps du prophète n'ont rien pu produire des sciences coraniques et ses informations, aussi accusèrent-ils le messager de Dieu de s'être inspirés des fables des Anciens. ﴿***Lorsqu'on leur demande : « Qu'a révélé votre Seigneur ? Ils répondirent : « Des fables remontant aux Anciens !*** »[1] ﴾ Le tout puissant reprend encore la même idée : ﴿ « ***Ce sont des fables remontant aux Anciens qu'il recueille par écrit, disent-ils, et qu'on lui dicte matin et soir***.[2]﴾ Ils ont dit que c'était un jeune homme chrétien de Byzance appelé Boudjarâ, qui était au service de ‘Amîr El-Hadhroumî et qui était forgeron à la Mecque l'honorée. ﴿ « ***Ceci, disent les mécréants, n'est qu'une imposture qu'il a forgée, en s'aidant d'autres personnes. » En disant cela, ils commettent une injustice et un faux.***[3]﴾ Le Coran a démenti leur allégation et a anéanti leur déclaration : ﴿ ***Or, la langue de celui qu'ils suspectent d'être ton inspirateur est une langue barbare, tandis que le Coran est en langue arabe pure***.[4]﴾

Ce sont là les thèses anciennes et nouvelles dans la délimitation des noms des sources collées au prophète (B.S.D.L). Les Qouraïchites sont allés jusqu'à lui donner comme maître, un forgeron de Byzance. Les critiques contemporains ont soutenu que le messager a appris le Coran du moine Chrétien

---

[1]) Verset 24 de la sourate d'En-Nahle.
[2]) Verset 5 de la sourate d'El-Fourqâne.
[3]) Verset 4 de la sourate d'El-Fourqâne.
[4]) Verset 103 de la sourate d'En-Nahle.

et Nestorien, Bahîrâ quand il le rencontra dans la ville de Basrah, en Syrie. Le jeune Mohammed avant sa puberté s'est, effectivement, rendu dans la dite cité avec son oncle paternel. Ils ont également assuré que Waraqa ibn Nawfal El-Assadî El-Qouraïchî, oncle de la mère des croyants, Khadidjah lui a donné des rudiments du monothéisme. Il était un ermite, nouvellement converti au Christianisme. Ces deux personnes, Bahîrâ et Waraqa ne sont citées ni par les Qouraïchites durant l'époque mecquoise ni par les Juifs de Médine l'Illuminée alors que les deux groupes ont formulé des critiques virulents au sujet de sa mission et à propos du caractère divin de son Livre.

Mohammed est un homme illettré

Avant d'aborder directement la vérité de ce sujet, commençons par déclarer que le prophète est illettré, il ne savait ni lire ni écrire. Dieu a dit : ﴿ ***Ceux qui suivent l'envoyé, le Prophète illettré qu'ils trouvent mentionné dans leurs Ecritures, dans la Torah et l'Evangile…..*** [1]﴾ Il est né dans un milieu de gens incultes et le nombre de personnes qui savaient alors lire et écrire était trop rare. ﴿ ***C'est lui qui a envoyé chez les incultes un prophète issu d'eux qui leur récite ses versets, les purifie, leur enseigne le Livre et la sagesse bien qu'ils aient été antérieurement dans une évidente aberration***.[2]﴾

Le fait que le prophète était un illettré constituait la pierre d'achoppement qui bloqua les calomniateurs qui avançaient que l'envoyé de Dieu a copié sur les livres des Anciens et leurs sciences. Le Seigneur leur afficha un démenti formel : ﴿ ***Avant le Coran, tu ne pouvais lire aucun livre, ni tracer de ligne de ta dextre, car alors les négateurs auraient été pris de soupçons***.[3]﴾ Lorsque ce verset fut révélé, le prophète se trouvait encore dans la Mecque l'honorée, personne parmi les païens ne souleva de problème, étant sûrs et certains de son illettrisme. Ils ne pouvaient ignorer cette réalité puisqu'il avait passé dans leur sein quarante années avant d'être chargé de la mission céleste. Dieu l'atteste : ﴿ ***Je suis bien demeuré au milieu de vous toute une vie avant cela ? Ne raisonnerez-vous donc point ?….***.[4] ﴾ Les ennemis de l'Islam se sont excités à propos de l'analphabétisme du prophète et ont cité deux de ses paroles qui témoignent du contraire, c'est-à-dire qu'il savait lire et écrire. La première est qu'il a écrit de ses propres mains une ligne, à peu près, lors de l'accord d'El-Houdaïbiyah[5] et la seconde lorsqu'il a déclaré aux compagnons, juste avant sa mort : « *Apportez-moi un cahier, je vous écrirai des conseils qui vous éviteront,*

---

[1]) Portion du verset 57 de la sourate d'El-A'rafe.
[2]) Verset 2 de la sourate d'El-Djoumou'ah.
[3]) Verset 48 de la sourate d'El-Anekaboûte.
[4]) Portion verset 16 de la sourate de Younesse.
[5]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 3184, des détails concernant cette affaire suivront.

à jamais, de vous égarer ! [1]». Ils furent convaincus, sur la base de ces deux textes authentiques, qu'il n'était pas analphabète.

Son écriture pendant la signature de la paix à El-Houdaïbiyah quand il a griffonné, quelques mots ne prouvent pas qu'il fût lettré. La version d'El-Boukhârî qui affirme qu'il a, effectivement, couché quelques vocables sur le parchemin, assure également qu'il ne connaissait ni l'écriture ni la lecture. Ali (Q.D.M) a enregistré sous la dictée du prophète (B.S.D.L) : « *C'est le pacte conclu entre Qouraïche et Mohammed ibn Abdellah et messager de Dieu….* » L'émissaire des Qouraïchites l'arrêta, car lui a-t-il dit nous ne reconnaissons pas en lui cette dernière qualité. Le prophète tenta de le persuader et lui déclara : « *Je jure par le nom de Dieu que je suis Mohammed ibn Abdellah et que je suis l'envoyé de l'Omnipotent !* » Il exigea de son gendre d'effacer la deuxième donnée. Ali refusa de s'exécuter et clama : « Non ! Par le nom du Seigneur, je ne la supprimerai jamais ! » L'envoyé divin lui demanda : « *Montre-la -moi*! » Il l'a lui montra et l'effaça de ses propres mains[2].

Dans la version de Mouslim, il est enregistré qu'Ibn Abdellah (B.S.D.L) a dit : « Montre-moi sa place ! » Il l'a lui désigna et il la raya lui-même[3]. Le messager du Seigneur ne savait pas lire ce qui étai écrit sur le feuillet, il ne pouvait connaître sa place que lorsqu'Ali le lui avait désignée. Les versions authentiques affirment que ses compagnons ne doutèrent guère qu'il ne savait pas écrire et quand ils l'ont vu poser quelques mots, ils ont répété entre eux qu'ils ont assisté à un miracle. Selon la version d'El-Boukhârî, le prophète a pris le papyrus alors qu'il ignorait l'écriture et en dépit de cela il a noté : « *C'est ce qui a été promis par Mohammed ibn Abdellah aux Qouraïchites que les Musulmans ne pénétreront dans la Mecque l'honorée qu'avec leurs sabres dans leurs fourreaux*. [4]» L'histoire de son écriture était inhabituelle.

Son vœu quelques jours avant son décès : « *Apportez-moi un cahier, je vous écrirai des recommandations qui vous éviteront, à jamais, de vous égarer !* » ne signifie nullement qu'il possédait l'art d'écrire et de lire et qu'il voulait libeller lui-même les dites recommandations. Les gens répètent souvent : « Le président a condamné, il a écrit, il a lapidé, il a frappé, cela veut dire qu'il a ordonné d'exécuter telle ou telle action et non pas que c'est lui qui a condamné ou écrit ou lapidé ou frappé.

Dans le but de certifier l'exactitude de cette compréhension, nous citerons deux versions rapportées par l'imam Ahmed dans son livre « El-Mousnad » qui s'était référé au compagnon El-Barrâ' ibn 'Âzibe. Elles concernent la révélation de ces paroles divines : ﴿ ***Ceux des croyants qui demeurent sans risque dans leurs foyers, exception faite des physiquement déficients ne sont pas égaux en mérite aux croyants qui exposent, dans la lutte***

[1]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 114 et par Mouslim sous le N° 1.637.
[2]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 3.184.
[3]) Cité par Mouslim sous le N° 1.783.
[4]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 4.251.

pour la cause de Dieu, leurs biens et leurs personnes**….[1]﴾** Dans la première de ces versions, El-Barrâ' ibn 'Âzibe rapporta qu'ibn Oummî Maktoûme vint voir le prophète et lui dit : « Que m'ordonnes-tu, sachant que je suis non voyant ? » L'archange lui apporta cette tranche du verset : « ***exception faite des physiquement déficients »*** Le prophète a demandé : « *Donnez-moi une omoplate et de l'encre ou un morceau de bois et de l'encre.* [2]» Cette interprétation implique que le messager divin (B.S.D.L) a demandé de lui remettre de quoi écrire. On peut aussi comprendre qu'il voulait écrire le verset, comme on peut comprendre au sujet du livre qu'il a voulu écrire vers la fin de sa vie.

Cependant, tel n'était point l'objectif puisque l'explication de la seconde version du hadîth. El-Barrâ' ibn 'Âzibe a dit : « Je me trouvais chez l'envoyé de Dieu qui m'a demandé : « Appelez-moi Zaïd et qu'il apporte une omoplate et de l'encre ou un morceau de bois et de l'encre afin qu'il écrive : ﴿ ***Ceux des croyants qui demeurent sans risque dans leurs foyers, exception faite des physiquement déficients ne sont pas égaux en mérite aux croyants qui exposent, dans la lutte pour la cause de Dieu, leurs biens et leurs personnes***…[3]﴾ La sollicitation de lui apporter les moyens de l'écriture avec l'écrivain n'exprime pas le fait qu'il le fera lui-même.

Ainsi son illettrisme ne souffre d'aucun doute. Les deux versions complètent ce verset qui affiche clairement son analphabétisme : ﴿ ***« Croyez en Dieu et son envoyé, le prophète illettré qui croit en Dieu et en ses paroles ! Suivez-le pour que vous soyez dans la bonne direction !....*** » [4]﴾

Il est, peut-être, important de souligner que la Bible a été traduite en langue arabe et publiée un siècle environ, après la disparition du prophète. Elle a été réalisée par l'évêque de Séville, Jean en 724[5]. La Bible, du temps du prophète, était le monopole de certains hauts cadres de l'Eglise. Les Chrétiens commencèrent, petit à petit, à la lire après l'invention de l'imprimerie pendant le seizième (16°) siècle. L'Eglise tenta d'empêcher sa divulgation par les décrets pris lors du concile de Tridente Notre Dame qui s'étala de 1542 à 1563.[6]

Premièrement : Le Coran a-t-il copié la Bible ?

Ils ont affirmé que le Coran a plagié de la Bible plusieurs de ses connaissances. Il a recopié de nombreux textes qui sont semblables aux siens et qui se rapportent aux informations des Anciens.

---

[1]) Portion du verset 95 de la sourate d'En-Nissâ'.
[2]) Cité par Ahmed sous le N° 18.173
[3]) Cité par Ahmed sous le N° 18.204.
[4]) Portion du verset158 de la sourate d'El-A'râfe.
[5]) Voir : le dictionnaire de la Bible – Page771.
[6]) Voir : Précis de l'histoire de l'Eglise d'A. Miler.- Page : 608.

En vérité, le Coran confirme d'une façon transparente, qu'il existe une similitude entre les révélations antérieures et celle destinée à l'ultime de ses messagers. Le Seigneur a dit : ﴿***Nous avons écrit dans les psaumes, après l'avoir mentionné dans l'archétype céleste, que mes saints serviteurs hériteront de la terre.***[1]﴾ Il a encore insisté : ﴿***Mais vous préférez la vie d'ici-bas alors que la vie future est meilleure et plus durable. En vérité, ceci se trouve dans des rouleaux anciens, les rouleaux d'Abraham et de Moïse***. [2]﴾L'unité de la source entraîne l'existence de ressemblance, cette affinité entre le Coran et la Bible est valable dans tout ce que cette dernière a conservé de juste et de la bonne direction que les prophètes devaient répandre : ﴿ ***Nous t'avons fait une révélation, comme nous avons fait une révélation à Noé et aux prophètes venus après lui. Nous avons inspiré Abraham, Ismaël, Isaac, Jacob, les douze tribus, Jésus, Job, Jonas, Aaron, Salomon et nous avons donné à David un psautier***. [3]﴾

Cependant l'homologie entre les deux Livres n'est pas totale, il existe de nombreuses divergences entre les deux que nous exposerons plus haut et après avoir démontré ce que certains pensent être des analogies qui, en réalité, constituent de très grandes différences qui annulent les dires de ceux qui prétendent que des similitudes se trouvent dans les deux Livres.

Prenons un exemple. Il n'y a aucune ressemblance entre la Bible et le Coran concernant les personnes auxquelles le Paradis est interdit. Dans les Evangiles, il est inscrit : ***Jésus dit à ses disciples : «En vérité, je vous le déclare, un riche entrera difficilement dans le royaume des cieux. Je vous le répète, il est plus facile à un chameau de passer par un trou d'aiguille qu'à un riche d'entrer au Paradis. » A ces mots les disciples étaient très impressionnés et ils dirent : « Qui peut être sauvé ? »***[4] Ce passage accuse les riches de criminels et affirme que le paradis leur sera interdit alors que le Coran donna cette parabole à propos des mécréants, négateurs et criminels et non point au sujet des gens fortunés. Il est noté : ﴿ ***Certes, les portes du ciel ne seront pas ouvertes à ceux qui traitent nos versets de mensonges et s'en écartent dédaigneusement. Ils n'entreront pas plus au paradis qu'un chameau ne passera par le chas d'une aiguille. Ainsi nous rétribuerons les criminels***.[5]﴾ La ressemblance entre les deux morceaux s'applique sur la comparaison du savantissime Dîdât du fromage avec la craie. Je suis persuadé, personnellement, qu'il y a une harmonie du Coran avec ce que Dieu a révélé à Jésus (B.S.D.L) mais qui a été égaré et modifié.

---

[1]) Portion du verset 105 de la sourate d'El-Anbiyâ'.
[2]) Versets 16 à 19 de la sourate d'El-A'lâ.
[3]) Verset 163 de la sourate d'En-Nissâ'.
[4]) Matthieu 19 -23/25.
[5]) Verset 40 de la sourate d'El-A'râfe.

Nous voudrions, à ce stade de notre essai, faire remarquer que les versets coraniques sont au nombre de 6.236. La comparaison de ce nombre avec celui des versets des textes bibliques ne dépasse, en aucune façon, la centaine. Nous sommes fermement persuadés que ces livres avant leurs falsifications contenaient de nombreuses idées pareilles à celles du Livre sacré des Musulmans.

Il faut savoir qu'il y a beaucoup de différences et de longues distances entre les sujets du Coran et ceux de la Bible. L'Ancien Testament (La Torah) est en réalité un livre d'histoire des fils d'Israël, leurs généalogies, leur nombre, la biographie de leurs rois et de leurs prophètes et le récit de leurs guerres. Il est, en général, comme les livre d'histoire tels « El-Bidâyah wa En-Nihâyah » d'Ibn Kathîr, « Târîkh El-Oumame wa El-Mouloûk » d'Et-Tabarî. La seule exception à faire concerne le Lévitique et le Deutéronome qui sont des livres de législation.

Le Nouveau Testament est composé de quatre Evangiles, ils relatent la biographie de Jésus depuis sa naissance jusqu'à la prétendue crucifixion et ressemble à la vie du prophète rapportée par Ibn Ishâq et revue et adaptée par Ibn Hichâme. Le Nouveau Testament renferme des épîtres des disciples. Elles narrent leurs histoires, leurs voyages, leurs miracles et leurs conseils à leurs amis et à leurs connaissances en vue d'expliciter certaines conceptions de la théologie et enfin pour demander des choses tout à fait personnelles.

Le Coran diffère de par sa composition et ses sujets. Il embrasse : les réalités de la foi, l'histoire des anciens, les lois juridiques, des recommandations pour la société musulmane, la résolution de problèmes datant de l'époque du prophète, et la description du Jour de la Résurrection et tout ce qui s'y rapporte. Les sujets communs aux deux Livres sont : les réalités de la foi, l'histoire des anciens et les lois juridiques.

Mais un examen minutieux nous fera découvrir l'immense différence à propos du même sujet dans le Coran et la Bible et c'est ce que nous allons détailler, dans ce qui suit, par la grâce de Dieu.

I°) Les réalités de la foi entre le Coran et la Bible

Le lecteur des Livres révélés par Dieu s'attend à y trouver les bases principales de la foi comme les Attributs de Dieu et ses beaux noms, ses prophètes, ses anges et la manière de l'adorer. Ce serait une lapalissade de clamer qu'ils doivent se ressembler puisque leur origine, céleste, est la même. Mohammed n'était pas différent de ses autres frères, les messagers divins, mais il est venu pour clarifier les notions déjà reçues par leur intermédiaire. A la tête de ces notions, citons, avant tout autre chose, l'Unicité du Seigneur et la connaissance de son Etre et de ses Attributs. Il réconforte les croyants : ﴿ ***Nous n'avons envoyé avant aucun messager sans lui révéler ceci : « Il n'y a pas de***

divinité excepté moi ! Adorez-moi donc !»[1]﴾ Il met en garde les polythéistes : ﴿ ***Il a été révélé à toi et à ceux qui furent avant ceci : « Si tu associais des divinités à Dieu, tes œuvres seraient vaines et tu seras certainement parmi les perdants. « Adore, tout au contraire, seulement Dieu et sois du nombre des reconnaissants***. »[2]﴾

Les prophètes ne peuvent ignorer ces réalités, ils doivent au contraire les citer. On ne peut imaginer une mission céleste qui en est dépourvue. Leur ressemblance est obligatoire et c'est là la preuve de l'unicité de leur origine ; quant à la différence entre elles dans la connaissance de ces réalités, la modification de certains versets bibliques démontre qu'ils n'émanent pas de Dieu.

Le Coran ressemble-t-il à la Bible en ce qui touche aux réalités de la foi ? Nous nous contenterons, pour répondre à cette question, d'exposer un seul et unique problème relevant de la foi et qui est le plus important. Il s'agit de la connaissance de Dieu et de ses Attributs. La connaissance de Dieu et de ses Attributs sont semblables dans les deux Livres tant que la Bible englobe tout ce qui est juste à ce sujet, mais ils divergent dès que la main des hommes a opéré des transformations et des falsifications dans le Livre des Juifs et des Chrétiens.

Sans doute, la Bible, de nos jours, renferme un ensemble de textes qui chantent la gloire du Créateur et qui assurent son Unicité. Leur origine est divine, ils constituent les réalités de la véritable foi et sont le reste des conseils des prophètes antérieurs. Leur similitude avec le Coran est la preuve de leur origine commune, c'est-à-dire Dieu, qu'il soit glorifié et exalté. Cette provenance ne signifie nullement que le Coran a plagié la Bible. Les écrits des quatre évangélistes, Matthieu, Marc, Luc et Jean ressemblent sur beaucoup de sujets aux livres de l'Ancien Testament. Personne, parmi les détracteurs du Coran, n'a osé leur adresser cette critique ou que les évangélistes ont copié les uns sur les autres, ce qui est d'ailleurs vrai.

En parlant de la comparaison entre certaines idées bibliques et coraniques, il est possible au lecteur attentif de relever plusieurs détails différents entre les deux Livres. Cette constatation détruit l'idée du copiage, dans les deux sens. Le Seigneur, selon, le Coran est complètement différent de ses créatures, il siège sur son trône divinement, ses créatures ne peuvent connaître son Etre ni ses Attributs. Il assure : ﴿***Rien ne saurait lui être comparé. Il est celui qui entend et voit tout.*** [3]﴾ Par contre, d'après la Bible, il fréquente les gens, prend des formes humaines, quitte son royaume pour descendre sur terre et y effectue des marches. Il est enregistré : « ***Voici que le Seigneur sort de sa demeure. Il descend, il marche sur les hauts lieux de la terre. »***[4] . Il monte

---

[1]) Verset 25 de la sourate d'El-Anebya'.
[2]) Versets 65/66 de la sourate d'Ez-Zoumar.
[3]) Verset 11 de la sourate d'Ech-Chourâ.
[4]) Michée 1/3.

sur les chérubins pour ses déplacements : « ***Il déplia les cieux et descendit un épais nuage sous les pieds. Sur le char du chérubin, il s'envola apparaissant sur les ailes du vent.*** »[1] Il descendit une fois près de la porte de la tente de la rencontre et parla avec Moïse : ***« Le Seigneur parlait à Moïse, face à face, comme on se parle d'homme à homme.*** [2]»

Si l'Omnipotent, comme le dit le Coran, ne sent aucun besoin de manger et de boire, s'il est exempt de toute souillure et de tout défaut, la Bible affirme que Dieu rendit visite à Abraham et consommé en sa présence un peu de viande. (Voir la Genèse 18/8).

Si donc, le Coran rejette toute notion de comparaison ou de ressemblance du Seigneur puisqu'il a dit : ﴿ ***Rien ne saurait lui être comparé. Il est celui qui entend et voit tout.*** ﴾ Il est dans la Bible pareil à l'être humain qu'il a créé. Il est enregistré : « ***Faisons l'homme à notre image, selon notre ressemblance…*** [3]». Dans le Livre de Daniel, le Seigneur a les mêmes qualités corporelles que l'homme, les cheveux de sa tête sont blancs ainsi que ses vêtements : « ***Un vieillard s'assit, son vêtement était blanc comme de la neige, la chevelure de sa tête comme de la laine nettoyée, son trône était en flammes de feu, avec des roues en feu ardent*** [4]». Il a deux yeux et des paupières (Voir Le psaume 4/11), il a deux lèvres et une langue (Voir Esaïe 30-27/28), il a deux pieds que les Hébreux ont vus (Voir l'Exode 24/9), il a aussi une bouche et un nez d'où sortent une fumée et du feu : « ***De son nez monta une fumée, de sa bouche un feu dévorant, avec des braises enflammées.*** [5]» Il marcha au paradis, Adam et Eve entendirent la résonnance de ses pas : « ***Ils entendirent la voix du Seigneur Dieu qui se promenait dans le jardin au souffle du jour***[6]. » Selon le Coran, il est invisible dans ce bas-monde : ﴿ ***Il est inaccessible aux regards, alors qu'ils lui sont accessibles. Il est l'impondérable, le bien-informé.***[7]﴾

Cela est en contradiction avec la conception de la Torah qui a prétendu que Moïse (B.S.D.L) a dialogué avec le Seigneur, face à face (Voir l'Exode 33/11). Jacob l'a également vu lorsqu'ils s'affrontèrent au corps à corps après avoir traversé le gué de Yabboq et il nomma l'endroit où ils sont rencontrés Peniel. Ce terme est hébraïque et signifie la Face-de-Dieu. ***Jacob a dit : « Car j'ai vu Dieu face à face et ma vie a été sauvée.*** [8]» (La Genèse 32/33)

Dieu se déclare dans le Coran être le tout Puissant. Or, les détracteurs du Coran prétendent que Mohammed a puisé ses informations dans le livre de la Genèse, un des livres de la Bible qui fait du Seigneur un être aux qualités humaines et battu au combat par Jacob, désormais connu sous le nom Israël,

---

[1]) Samuel (II) 20-10/11.
[2]) L'Exode 33/11.
[3]) La Genèse 1/26.
[4]) Daniel 7/9.
[5]) Le Psaume 18/9.
[6]) La Genèse 3/8
[7]) Verset 103 de la sourate d'El-An'âme.
[8]) La Genèse 32/33.

après cette victoire. De la même façon, dans le livre des Juges, il est consigné que Dieu à la tête des fils d'Israël et qu'il fut vaincu par des ennemis qui disposaient de chars de fer (Voir Les Juges 1/19)

Des exemples comme ces remarques font ressortir la grande contradiction dans la question la plus importante que le prophète était supposé avoir transcrit de la Bible. Celle-ci n'était pas sa source dans la connaissance du Seigneur. Le Coran fut révélé au messager de Dieu et son hétérogénéité avec la Bible est frappante dans plusieurs de ces questions car il émane de Dieu.

Histoire des nations antiques et des prophètes entre le Coran et la Bible

Le second sujet commun que les deux Livres ont abordé, c'est l'histoire des envoyés de Dieu et le passé ancien des hommes. Normalement et en principe, nous évoquons des réalités historiques sur lesquelles il ne peut avoir de désaccord entre le Coran et la Bible et, encore mieux, entre les historiens.

Une lecture rapide de ce sujet dans les deux Livres prouve des écarts insurmontables entre les données des faits historiques ici et là, en plus de la manière de l'exposition et de son objectif. L'histoire des prophètes dans la Bible est présentée dans un contexte historique pur alors que le Coran l'étale dans un contexte de procurer des exemples moraux et de soulever des questions sur lesquelles la réflexion s'impose. Tous les détails historiques sont négligés parce qu'ils n'ont aucune valeur. Les Livres Sacrés sont révélés par Dieu pour sermonner les lecteurs et non point pour écrire l'histoire des nations et des hommes. Remarquons que le Coran divulgue des récits à propos de prophètes et de nations qui ne sont point cités dans les Livres des Juifs ni dans ceux des Chrétiens. L'histoire des messagers comme Hoûd, Sâlah, Chou'aïb, Dhî El-Qarnaïne, les dormants dans la grotte, la rencontre de Moïse avec El-Khadhre et bien d'autres encore.

Les différences existantes entre les passages qui leur sont communs, Dieu est le seul en mesure de les dénombrer. Le Coran vénère les prophètes et les considère comme les plus respectables et les meilleurs des gens. Il est dit dans ce verset : ﴿ ***Et nous avons accordé à Abraham Isaac et Jacob. Nous avons dirigé chacun d'eux, de même que nous avions antérieurement dirigé Noé et, parmi sa descendance, David, Salomon, Job, Joseph, Moïse, Aaron. Ainsi récompenserons-nous ceux qui pratiquent le bien. Nous avons également dirigé Zacharie, Jean-Baptiste, Jésus et Elie, chacun d'eux étant du nombre des saints. Nous avons également dirigé Ismaël, Elisée, Jonas, Loth. Nous avons donné à chacun d'eux la préséance sur tous les hommes de leur temps. Nous avons de même dirigé certains de leurs ascendants, de leurs***

***descendants, de leurs collatéraux. Nous les avons choisis et orientés vers la bonne voie*.[1]﴾**

La Bible relate à propos des envoyés du Seigneur le contraire des informations coraniques, elle les accuse de tous les maux et leur colle tous les vices. Le prophète Aaron – que le salut de Dieu soit sur lui- est exempt du polythéisme, il ne peut, en aucun cas, être le sculpteur du veau que l'habitant de Samarie a érigé et que les fils d'Israël ont adoré à la place du Seigneur (Voir Taha 85/87). Concernant le veau d'or la Torah prétend qu'Aaron l'a sculpté (Voir l'Exode : 32-2/4)

Si dans le Coran, David est considéré comme un illustre roi : ﴿ ***Endure leurs propos et souviens-toi de notre serviteur David à la main puissante et si enclin au repentir*.**[2]﴾ La Bible nous le présente comme un homme débauché qui s'adonne à l'adultère (Voir Samuel (II) 11-1/26) et un meurtrier qui a abattu deux cent Philistins, qui leur a arraché leurs prépuces et pour les donner comme dote à sa future épouse, Mikal. (Voir Samuel (I) 18/27)

Le Coran décrit Salomon comme étant un excellent prophète : ﴿ ***Nous fîmes de Salomon, un don à David. Ah ! L'excellent serviteur de Dieu ! Il était plein de repentir.***[3]﴾ La Bible prétend qu'il a délaissé les recommandations du Seigneur volontairement et a élevé des autels pour les statues en vue de satisfaire ses conjointes païennes. (Voir les Rois (I) 11-3/11) Ces différences immenses dans le gros des portraits et encore dans les détails de l'information, tout cela atteste la divergence entre les deux Livres et annule la thèse de ceux qui avancent que le Coran a plagié la Bible.

Les lois législatives entre le Coran et la Bible

Enfin, les lois que le Seigneur a légiférées pour ses serviteurs constituent le
troisième sujet que l'on rencontre dans les deux Livres. Les Musulmans croient en l'unité des fondements des recommandations divines révélées de la part de l'Omniscient à son prophète (B.S.D.L) et à ses autres frères, les messagers divins. Il a précisé :﴿ ***Il vous a ouvert en matière de religion, une voie qu'il avait recommandée à Noé, celle même que nous t'avons révélée, celle que nous avons recommandée à Abraham, à Moïse, à Jésus, à savoir : acquittez-vous du culte à rendre à Dieu et n'en faites pas un sujet de division***…..[4]﴾ Le Coran fut révélé pour confirmer l'authenticité des missions antérieures à celles de Mohammed. Le Seigneur assure l'origine de son Livre : ﴿ ***Ce Coran ne peut***

[1]) Versets 84/87 de la sourate d'El-Ane'âme.
[2]) Verset 17 de la sourate de Sâd.
[3]) Verset 30 de la sourate de Sâd.
[4]) Portion du verset 13 de la sourate d'Ech-Choûrah.

être mensongèrement récusé, comme étant inspiré par un autre que Dieu. Il sert de confirmation à ce qui l'a précédé et d'exposé détaillé de l'Ecriture venue, à n'en pas douter, du Seigneur des mondes. [1]﴾ Ce serait une évidence manifeste que d'affirmer que la similitude des lois célestes révélées aux différents prophètes soient les mêmes le Législateur étant le même. Le Coran a rappelé une loi destinée par Dieu aux Hébreux : ﴿ ***Nous avons prescrit dans la Torah : « Ame pour âme, œil pour œil, nez pour nez, oreille pour oreille, dent pour dent ; les blessures sont soumises à la loi du talion***…..[2]﴾ Cette loi personnifie la justice divine et c'est pour ce motif qu'il a révélée à ses prophètes. Parmi les lois propres à Mohammed : ﴿ ***Dans la loi du talion, il y a pour vous une chance de survie, ô hommes doués d'intelligence***…. [3]﴾ Cette comparaison, alors qu'elle émane de la justice divine, ne veut pas dire que le prophète l'a prise de leurs Livres.

Cependant cette ressemblance entre le Coran et la Bible est quasi impossible dans plusieurs cas. De nombreuses lois enregistrées dans les livrets bibliques, ne sont point rapportées par le Coran, elles sont à l'opposé de la législation coranique qui voit en elles des preuves de l'injustice et de la prohibition. Citons quelques exemples : casser la nuque d'un âne quand son propriétaire ne le rachète pas « ***Mais un premier-né d'âne, tu le rachèteras par un mouton ; si tu ne le rachètes pas, tu lui rompras la nuque. Tout premier-né de tes fils, tu le rachèteras.***[4] » (L'Exode 34-19/20) ; tuer le propriétaire d'un taureau quand l'animal a frappé de ses cornes un homme et l'a tué sur place. (Voir l'Exode 21- 18/32) ; l'obligation formelle d'un homme à se marier avec la veuve de son frère quand celui-ci ne laisse pas de descendance. (Voir Le Deutéronome 25-5/10) Les lois sur les prêtres et leurs directions des cultes et leurs surveillances pour le respect des lois. (Voir le Lévitique dans plusieurs de ses passages). Nous ne trouvons aucune trace pareille dans le Coran ni aucune question ou jugement qui corrobore le système de la prêtrise et qui en rapporte les détails.

Parmi les autres exemples des différences entre les deux livres, le Coran interdit absolument les boissons alcooliques. Dieu met les croyants en garde : ﴿ ***Les boissons fermentées, le jeu de hasard, les stèles, les flèches divinatoires ne sont autre chose qu'une souillure diabolique. Evitez-les et vous serez heureux.***[5]﴾ Mais la Bible, quant à elle, voit dans son absorption un moyen de résoudre les problèmes de la pauvreté en faisant oublier aux démunis leurs souffrances et leurs peines. Lemouël a conseillé à son ancien fils, le régent: « ***Qu'on donne plutôt de l'alcool à celui qui va périr et du vin à qui est plongé dans***

---

[1]) Verset 37 de la sourate de Younèsse.
[2]) Portion du verset 45 de la sourate d'El- Mâ-Idah.
[3]) Portion du verset 179 de la sourate d'El-Baqarah.
[4]) L'Exode 34-19/20.
[5]) Verset 90 de la sourate d'El-Mâ-idah.

***l'amertume. Il boira et oubliera sa misère et ne se souviendra plus de sa peine.* [1]»**

Dans le Nouveau Testament, Paul recommanda à son ancien élève Timothée d'en boire mais avec modération et, ce dans la recherche de la guérison : « ***Cesse de ne boire uniquement que de l'eau. Prends un peu de vin pour faciliter ta digestion, puisque tu es souvent malade*.** [2]» (Timothée (I) 5/23) Les divergences sont donc tellement excessives qu'un livre ne pourrait les contenir.

Nous concluons ce chapitre par deux points de vue de deux orientalistes, le premier est anglais Laïténer dans son livre « La religion de l'islam » : « Sur la base de tout ce que je sais du Judaïsme et du Christianisme, j'affirme que tout ce que Mohammed a enseigné n'est point un plagiat. Son Dieu lui a transmis une révélation, il n'y a, radicalement, pas de doute sur ce point. » Le second témoignage provient de Henri de Castries et dans lequel il a consigné : « C'est absolument certain : Mohammed n'a jamais lu de livre saint et ne s'est inspiré d'aucune religion précédente.»

II) MOHAMMED A-T-IL APPRIS LE CORAN DE CHEZ BAHÎRÂ

Les négateurs du Coran ont affirmé que Mohammed (B.S.D.L) a appris le Coran d'un moine nestorien qui habitait la ville de Basrah en Syrie et de Waraqah ibn Nawfale. Celui-ci comptait parmi les mecquois, détenteurs de l'Ecriture et avait des liens de parenté avec Khadidjah, la première épouse de l'envoyé de Dieu.

Ce mensonge grossier et d'autres qui lui sont analogues soulèvent des questions, nombreuses et logiques. Si le Coran était une de leurs productions, pourquoi ne se l'ont-ils pas attribuée ? Pourquoi n'ont-ils pas empêché ce plagiat ? Comment ont-ils appris les sciences coraniques concernant l'histoire de anciens et des modernes, de quelle manière ont-ils décelé le poisson admirable qui étonne, El-Moubhîr des mystères que la science récente vient à peine découvrir?

Supposons que le messager de Dieu a appris de Bahîrâ et de Waraqah les informations de gens de jadis, que dire alors des nombreux versets qui ont été révélés, pour des causes bien définies, après la mort de ces deux personnalités. Le Coran a solutionné ces problèmes. Ainsi, la sourate d'El-'Imrâne raconte dans quatre-vingt versets l'arrivée des Chrétiens de Nadjrâne à Médine l'Illuminée, soixante autres versets se rapportant la bataille de Ouhoûde. Les deux sourates d'Et-Tawbah et d'El-Ahzâbe relatent les péripéties de la bataille de Taboûk. On peut multiplier les exemples de ce genre.

Notons que la rencontre du prophète (B.S.D.L) avec le moine nestorien Bahîrâh durant son adolescence ne fait pas l'authenticité des savants

---

[1]) Les Proverbes 31-6/7.
[2]) Timothée (I) 5/23.

musulmans, certains narrateurs parmi les gens du savoir ont confirmé cette épisode alors que d'autres ont émis à son sujet des doutes.[1]

En supposant la véracité de cette version que peut apprendre un gamin âgé entre neuf et douze ans[2], lors d'une rencontre avec le prêtre nestorien ! Thomas Carlyl avait raison d'affirmer : « Je ne sais que dire à propos du moine nestorien Sergius qui a parlé avec Abî Tâlib, d'après ce que l'on rapporte. Comment sera-t-il possible à n'importe quel moine de reconnaître un garçon à cet âge qu'il sera un prophète. Je suis persuadé que l'entretien de cet homme chrétien avec Mohammed est extrêmement exagéré, le préadolescent n'avait même pas atteint les quatorze ans et il ne connaissait que sa langue maternelle. »[3]

Admettons l'authenticité de cette conjoncture, il en résultera une conséquence que les négateurs du Coran ont passée sous silence. Le moine aurait déclaré : « C'est le Seigneur des mondes, il est l'envoyé de la part du Maître des univers. Il est l'émissaire de Dieu, mandaté par miséricorde pour les hommes. » Quelques hauts dignitaires de Qouraïche lui dirent : « Qu'en sais-tu ? » Il leur répliqua : « Lorsque vous êtes passés par *El-'Aqabah*, les arbres et les pierres se sont prosternés devant lui et ils ne se prosternent que devant un prophète. Je le reconnais par une *marque propre aux prophètes*, située en bas de l'omoplate de son épaule, pareille à une pomme. [4]»

Aucun écrit n'affirme que le prophète s'était assis devant Bahîrâ pour apprendre de sa bouche les informations des anciens et autres nouvelles. Ce témoignage a cité les questions du moine au futur messager concernant des choses de sa vie, comme le sommeil, ses différents états d'âme et autres aptitudes. Ces interrogations, en plus des annonces faites par les gens du Livre, lui ont permis de consolider sa conviction que Mohammed est le prophète de la fin des temps. Aboû Tâlib, poète à ses heures, a composé ces vers où il exprime, approximativement ces idées, dans un poème :

Les Mecquois ne tardèrent pas à entendre de Mohammed des propos qui soulagent tous les cœurs ; ils aperçurent également les responsables religieux de toutes les cités, se prosterner devant lui, individuellement ou collectivement. Bahîrâh leur confia une vérité qu'ils rejetèrent d'abord mais qu'ils finirent par accepter et leur avoua en conclusion : « J'ai peur pour lui d'une agression de la part des envieux, mais finalement, il ne court aucun risque car son nom est déjà inscrit dans les Livres célestes. »

---

[1]) Le récit de cette rencontre a été rapportée par El-Hakam dans son livre (El-Moustadrak) Tome : 2 -Page 672 et a déclaré juste selon la version de Mouslim et El-Boûkhârî. En commentant cet événement, Dhahâbî a noté : « Je pense qu'elle a été montée de toute pièce et quelques-uns de ses côtés sont faux. » Et-Tarmidhî l'a citée sous le N° 3620 et a dit : « Bon mais bizarre. Aboû Na'îm Asfahânî dans son œuvre (Connaissance des compagnons) sous le N° 1202, Et-Tabarî dans son livre (L'histoire) –Tome : 2 – page : 287 et Ibn Hichâme l'a citée dans son livre (Tahidhîb ES-Sîrah).

[2]) Les versions à ce sujet divergent.

[3]) Les héros – page 86.

[4]) Cité par Et-Tarmîdhî sous le N° 3620, en disant : « Bon mais étrange. »

Il n'est fait mention de Waraqah ibn Nawfal ni dans les livres consacrés à la biographie du prophète ni dans ceux de la sunnah. Ibn Nawfal rencontra Mohammed (B.S.D.L) quand ce dernier descendait de la grotte de Hira pour rejoindre sa demeure, le premier cité était déjà bien âgé et avait perdu la vue. D'ailleurs il trépassa quelques jours plus tard après avoir apprécié les cinq premiers versets[1] de l'ensemble de la Révélation. 'Aichah – que Dieu soit satisfait d'elle –rapporte en ce qui touche cette occasion unique : « Waraqah ne tarda pas à s'éteindre. »[2]

Waraqah figurait parmi les savants des gens du Livre. Or, si le chercheur impartial médite avec objectivité la suite de ce contact, il verra *dans les paroles réconfortantes de ce vieillard*, les preuves incontestables de la mission céleste confiée au prophète. Il lui a assuré : « C'est l'archange que Dieu a fait descendre sur Moïse, puisse-ai-je être de tes partisans ! Plût à Dieu que je sois encore de ce monde lorsque tes compatriotes te forceront à l'exil… Aucun homme ne peut être l'objet d'une hostilité aussi violente de la part de tes concitoyens quand tu propageras des paroles pareilles qui te seront révélées. De toutes façons, si je serai encore en vie, je te supporterais jusqu'à ce que mort s'ensuive. » Le vieux Waraqah avait été informé de la visite de l'Archange Gabriel à l'ultime envoyé divin, dans la grotte de Hira. L'archange lui demanda de lire et le prophète lui répondit : « Je ne sais pas lire ! » Et, c'est là une vérité relatée dans la Bible et plus précisément dans le Livre d'Isaïe : ***On le donne alors à celui qui ne sait pas lire en disant : « Lis donc ceci ! », il répond : « Je ne sais pas lire. »***[3]

Ibn Nawfal, imprégné profondément par les Livres célestes antérieurs, certifia la sincérité du neveu d'Abî Tâlib, souhaitant, dans son for intérieur, compter parmi ses défenseurs les plus notoires. Donc si ce Coran était son œuvre, sa réaction aurait été bien différente. Le Seigneur des univers a raison d'affirmer : ﴿ ***Les impies disent : « Tu n'es pas un envoyé ! » Réponds-leur : « Dieu et quiconque possède la science et l'Ecriture suffisent comme témoins entre vous et moi***. [4]»﴾

III) LE CORAN EST-IL LE PLAGIAT DES POÈMES D'IMROUQOU EL-QAÏSSE ?

Ils ont prétendu que le Coran est l'œuvre de Mohammed et ils avancent l'idée qu'il a copié la sourate d'El-Qamar à partir de quatre vers du poète antéislamique. Celui-ci rappelle :

---

[1]) Les 5 versets de la sourate d'El-'Alaq.
[2]) Voir : L'histoire de Damas d'Ibn 'Assâkir – pages : 66 à 311.
[3]) Isaïe 29/12.
[4]) Verset 43 de la sourate d'Erra'd.

L'heure s'approche et la lune se fend à cause d'une gazelle qui s'est emparée de mon cœur et a disparu de mon regard. Le contraste de ses yeux, entre le blanc et le noir est remarquable. Il les rend languissants. Avec une flèche meurtrière à partir du fond de ses yeux, elle m'a laissé pareil à une plante fauchée avant sa maturité. Et lorsqu'elle s'absente de ma vue une toute petite heure, mais l'Heure sera plus cruelle et plus amère.

Préjugeons que le Coran est en accord avec quatre vers du poète Imrouqou El-Qaïsse, que dire alors des autres versets coraniques qui dépassent les six mille versets[1]. Un auteur qui a composé cette œuvre de plusieurs milliers de versets sera-t-il incapable – en ayant à l'esprit que cette œuvre n'a pas de pareille dans toute la littérature arabe – de copier ces quatre vers ?

La ressemblance de certains termes ou de quelques expressions dans le style ne veut point dire, en tous les cas, qu'il y ait plagiat. Affirmons que cette similitude dans le style est un trait évident et courant de l'éloquence et que la langue coranique s'apparente au langage des Arabes. Il n'est pas rare de trouver dans le Livre sacré des Musulmans des métaphores et autres signes du raffinement, de la finesse et de l'élégance du style car ﴿ *En vérité, ce Coran est* ***une Révélation faite en langue arabe pure***[2]﴾

Si le prophète s'inspirait de ce poète antéislamique, pourquoi les Qouraïchites se sont tus devant lui, alors qu'ils connaissaient tout ce que les Arabes avaient écrit. Lui-même ne les a-t-il pas défiés et ne leur a-t-il pas demandé, ironiquement semble-t-il, de produire un Coran pareil ou au moins quelques versets comme les siens ? Ils ne se sentaient pas du tout embarrassés pour lui lancer à la figure : ﴿« ***Ce sont des fables remontant aux anciens qu'il recueille par écrit.*** »[3]﴾ Cependant, ils ne l'avaient jamais accusé de copier sur quelconque de leurs hommes de lettres.

De toutes façons, ces vers, selon les critiques littéraires, ont été écrits du temps des Abbassides puis attribués au poète en question. Ce phénomène était courant à *Baghdad, lors de l'époque de la seconde dynastie musulmane.* Certains narrateurs de poèmes comme Hammed ibn Harmouz Er-Râwiyah (mort en 155 H = *769 après J-C*) et son disciple Khalef El-Ahmare (mort en 180 H= *795 après J-C*), ont personnellement écrit des poèmes et ils les ont affectés aux auteurs de la période antérieure à l'Islam.

Reportons-nous à l'écrit d'El-Assma'î pour savoir la façon de la réception de la poésie d'Imrouqou El-Qaïsse par Hammed : « Tout ce que nous possédons de ce poète est l'œuvre de Hammed, à l'exception de ce que nous avons entendu de la part d'Abî 'Amr Ibn El-Alâ'. [4]»

---

[1]) Leur nombre s'élève à 6.236 versets. (N.T)
[2]) Verset 195 de la sourate d'Ech-Chou'âra'.
[3]) Portion du verset 5 de la sourate d'El-Fourqâne.
[4]) ***Voir :***

Qui est donc ce Hammed ? Et quelle est sa probité? Mohammed ibn Salâme El-Djamhî certifie : « Le premier qui a réuni les poèmes des Arabes et a fourni des informations à leur sujet, fut Hammed Er-Rawiyah. Mais l'homme n'était pas honnête, il changeait à sa guise les originaux des textes, en retranchant ou en ajoutant des idées. [1]» De son côté, Aboû Hâtime raconte : « Un ensemble de narrateurs de poèmes vivait à Koufah tels Hammed et ses compères. Ils en produisaient d'autres sur des modèles existants déjà et ils les cédaient à des littérateurs anciens. Sa'îd ibn Harîm El-Barmadjî m'a confié : « Un homme digne de foi m'a rapporté qu'il se trouvait chez Hammed quand un bédouin entra chez lui. Il lui clama un poème dont l'auteur était inconnu, le chef ordonna à ses acolytes de l'enregistrer. Le bédouin les quitta, aussitôt Hammed leur demanda : « A qui devons-nous l'affecter ? » Ils proposèrent plusieurs noms et finalement leur doyen déclara : « Destinons-le à Tarafah ! [2]»

El-Djâhidhe a dit qu'El-Assma'î, Aboû 'Oubaïdah et Aboû Zaïd affirment que Younèsse a révélé : « Je m'étonne réellement devant le fait que les gens accordent du crédit à Hammed ibn Harmouz Ed-Daïlimî alors qu'il casse les poèmes, qu'il commet des fautes et ment volontiers aux gens ! » Aboû Hâtime rapporte qu'El-Assma'î a reconnu s'être assis face à Hammed, qu'il

a trouvé en lui un grand manque de la culture et qu'il n'a pas été satisfait de sa narration des poèmes[3].

Pire encore, son disciple Khalef avait un malin plaisir à répéter : « Je prenais de mon maître les poèmes reconnus des Arabes et je lui remettais les apocryphes. Il les acceptait de moi et les ajoutait au répertoire ; il y avait en lui un grain de folie.

Si un homme intelligent médite la Mou'alaqah d'Imrouqou El-Qaïsse, la sagacité de ses mots et l'étrangeté de son plan, il démentira la relation de ces vers avec le Coran. Il existe en effet une différence remarquable entre les deux dans leurs styles et leurs mots, cette vérité ne peut échapper à un critique littéraire ou à un expert versé dans la connaissance des poètes arabes ; d'ailleurs, Mustapha Abdech-Châfî ne l'a point intégrée dans le recueil des poètes arabes qu'il a groupé et corrigé[4].

LE CORAN EST-IL UN PLAGIAT DES POÈMES D'OUMMYAH IBN ABÎ SALT ?

El-Mouzhîr fî 'Ouloûme d'Es-Sayoutî- tome 2 – Page 348.
El-Moufaçal fî Târîkh El-'Arabe qabla El-Islam de Djawad Ali- pages : 14 à 66
[1]) Tabaqât Fouhoûl Ech-Chou'ra' d'Ibn Salâme.
[2]) L'un des sept poètes antéislamiques (543/569) qui fut récompensés et dont le poème (El-Mou 'alaqah) fut fixé à la Ka'bah. **(N.T)**
[3]) El-Aghânî d'Aboû El-Faradj El-Asfahânî- Tome : 6- Page : 102.
[4]) Voir le recueil d'Imrouqou-El-Qaïsse, revu et corrigé par Mus. Abdech-Châfî- Dâre El-Koutoûbe El 'Ilmyah – 1° Edition – Beyrout 1403 H = 1981 après J-C.

Les mécréants ont reconnu que le Coran est l'œuvre de Mohammed mais qu'il a imité le poème d'Oummyah ibn Abî Salt dans lequel ce dernier a écrit :

Le jour de leur rendez-vous pour être rassembler par groupes, c'est le jour de la duperie réciproque au cours duquel la prudence ne sert à rien. Les gens s'attachent avec le propagandiste pareil aux pattes des sauterelles que le vent a dispersées. Ils apparurent sur une terre plate et aussitôt le trône et la balance de Dieu avec les Psaumes descendirent. Les anges gardiens diront alors : « N'avez-vous pas reçu de la part de votre Seigneur des injonctions ? »

Il y a effectivement beaucoup de ressemblances entre les idées de cette œuvre poétique et celles que nous trouvons dans le Coran et c'est là la preuve, à leurs avis, que le Coran a calqué les poèmes d'Ibn Abî Salt. Mais qui est ce poète ?

Ibn Abî Salt a vécu les deux périodes : le paganisme arabe ou la Djahilyah et l'avènement de l'Islam. Comme Waraqah ibn Nawfal, il professait la religion abrahamique et niait le culte des statues et des idoles. Il a vu le prophète (B.S.D.L) et a entendu, de sa bouche, la sourate de Yâssine, dans la Mecque l'honorée. Les Qouraïchites le suivirent et *tenaient à avoir son opinion sur l'homme* ; ils le questionnèrent et il leur répondit : « Je témoigne que ce qu'il dit est vrai ! » Ils lui demandèrent « Vas-tu te convertir ? » Il répliqua : « Je vais bien étudier son cas et alors je prendrai ma décision. » Il quitta son pays pour la Syrie.

Le prophète avait émigré à Médine l'illuminée et après la bataille de Badr, Ibn Abî Salt retourna au bercail. Il voulait se convertir mais quelqu'un, *devinant peut-être son projet*, l'interrogea : «Ô Abâ Salt, que cherches-tu ? » et il lui parla de son dessein de devenir musulman. Voulant l'empêcher de compter parmi les partisans de Mohammed, il l'informa : « Veux-tu connaître les personnes qui sont enterrées dans le qalîb[1] ? 'Outbah ibn Rabî'ah et son frère Chaïbah, les deux fils de ton oncle maternel figurent parmi les massacrés. » Il revint sur son projet et rejoignit la ville de Taïf où il trépassa en l'an sept (7) de l'Hégire[2].

Le poète était contemporain de l'envoyé divin (B.S.D.L), il a écouté le Coran qui *exerça sur lui une grande* influence. Il était sur le point de se convertir mais son amour pour ses neveux le bloqua. Il fut ravi par le Livre sacré mais celui-ci n'a subi aucune attirance de sa part. Charîd ibn Sawîd a clamé devant Mohammed (B.S.D.L) qui a dit : « La poésie d'Ibn Salt prouve que l'homme allait se convertir. [3]»

Cependant, l'affirmation des négateurs que le Coran a copié des idées et des styles de chez Oummyah est vraiment étonnante Ibn Abî Salt a reconnu,

---

[1]) Cimetière dans Médine l'Illuminée où furent enterrés les soldats polythéistes mecquois.
[2]) El-Bidayah wa En-Nihâyah d'Ibn Kathîr – Tome : 2 – Page : 285.
[3]) Cité par Mouslim sous le N°2.255.

personnellement, la véracité du Coran puisqu'il avoue, lui-même, aux mécréants mecquois : « Je certifie son authenticité ! » Ils n'acceptèrent pas ce témoignage qui démentait leur opinion et qui contrariait leur allégation concernant le copiage effectué par Mohammed (B.S.D.L) sur les poèmes d'Ibn Abî Salt !?

Les annales rapportent qu'Ibn Abî Salt croyait avant l'apparition de Mohammed (B.S.D.L), en les missions divines et *espérait être l'heureux élu du ciel*. « Si l'envoyé céleste avait imité Ibn Abî Salt serait-il alors logique, de la part de ce dernier s'il avait constaté le moindre doute sur cette question qu'il se serait tu !? S'il s'était rendu compte de ce plagiat, il l'aurait crié sur tous les toits et informé ses concitoyens que lui et Mohammed se sont inspirés de la même source, mieux encore que le neveu d'Abî Tâlib l'a imité et qu'il n'a reçu aucune mission et devant ces faits *les membres des deux tribus* de Qouraïche et de Thaqîf auraient été les premiers à répéter ces dires. [1]»

Bien plus encore, si ce qui se colportait à ce sujet était vrai, ses proches auraient évité de se convertir. Après la prise de Thaqîf, Fari'ah, la sœur du poète se présenta devant le prophète en tant que musulmane ; elle récita quelques vers de son frère en sa présence[2]. Les écrivains des annales et des biographies ont évoqué son fils El-Qâssim qu'Ibn Hadjr a classé parmi les compagnons du prophète. El-Qâssim était, lui aussi, un grand poète. C'est d'ailleurs lui qui a composé un poème à l'occasion de la tuerie atroce d''Outhmâne ibn 'Affâne, comme oraison funèbre :

Je fais le serment par ma propre vie que le mouton que vous avez sacrifié le jour de la fête d'El-Adhah est mauvais puisqu'il était le représentant du prophète. Que vos âmes s'attendent à des représailles car le Miséricordieux le fera figurer parmi les personnes triomphantes.

Son fils Rabî'ah ibn Oummyah s'est également converti, il est fait mention de lui parmi les compagnons du prophète[3]. Son fils El-Qâssim ibn Rabî'ah a été nommé gouverneur de la province de Thaqîf[4], par le troisième khalife orthodoxe ; Wahbe ibn Oummyah à son tour suivit ses autres parents[5]. Il suffit de rappeler les conversions des membres de sa famille pour détruire ces accusations mensongères. En effet, s'ils avaient découvert, dans le Coran ou dans l'un de ses fragments, le moindre plagiat des poèmes de leur père, ils auraient crié au scandale et ne seraient jamais comptés parmi les fidèles.

Djwâd Ali doute énormément dans ce qui est attribué à Oummyah. Pour lui une grande partie de ces poèmes sont le fruit du phénomène cité plus haut : l'attribution à tort d'une œuvre littéraire à celui qui ne l'a pas écrite. Il

[1]) El-Bidayah wa En-Nihâyah d'Ibn Kathîr – Tome : 2 – Page : 285.
[2]) El-Moufasal fî Târîkh El-'Arabe qabla El-Islâme de Djawad Ali- Pages : 12 à 28.
[3]) Voir : El-Issâbah fî Tamïz Es-Sahabah d'Ibn Hadjr- Tome : 2 – Page : 461.
[4]) El-Issâbah fî Tamïz Es-Sahabah d'Ibn Hadjr- Tome : 2 – Page : 461.
[5]) ***Voir :***
Oussoûd El-Ghabah fî Ma'rifati Es-Sahabah d'Ibn El-Athîr- Tome : 5 – page : 456.
El-Issâbah fî Tamïz Es-Sahabah d'Ibn Hadjr- Tome : 6 –Page :622.

n’est pas logique que les poèmes qui lui sont attribués font partie intégrante de son recueil, la plupart de ceux-ci lui sont assignés à tort et ont été inventés de toutes pièces. Ainsi il ne peut être l’écrivain de ce morceau.

« Je t’adresse, ô toi le Maître de tes serviteurs, mes louanges et mes remerciements pour tes faveurs. Tu es le Roi et le Juge. Il a envoyé Mohammed pour orienter les gens vers la bonne direction, il a vécu riche, psychiquement (B.S.D.L) et n’a jamais été injuste envers personne. Il est un don de Dieu, particulièrement, pour les habitants de la Terre sacrée ; ceux-ci ont su qu’il était le meilleur d’entre eux. Ô créatures du Seigneur, obéissez au prophète, vous éviterez le malheur d’un jour plein de douleurs et vous échapperez ainsi aux obscurités des souffrances et au feu ardent de l’enfer. Le dernier messager nous a invités au monothéisme et celui qui ne répond pas à son appel le regrettera. Il est l’envoyé de la bonne direction, sincère, bon, miséricordieux, compatissant et il rend souvent visite à ses proches. Dieu a clôturé avec lui la série de ses envoyés. Il mourra comme tous les prophètes antérieurs. Ces derniers seront, en sa compagnie, dans des jardins d’Eden éternels. Il nous a appris l’amour sacré de la prière et de la science. Nous lisons un Livre provenant de Dieu, celui qui le lira ou le contredira ne fera ps une bonne action.»

Ces vers sont décernés à Oummyah ibn Abî Salt, ils font certainement, partie des poèmes apocryphes qui lui sont attribués. Ils sont la production d’un croyant, convaincu de la mission du prophète (B.S.D.L) et persuadé de l’authenticité du Coran mais ce ne sont point là les caractéristiques d’Ibn Abî Salt puisqu’il est mort sans se convertir à l’Islam[1].

Admettons, par principe, qu’Oummyah a vécu avant l’Islam, est-ce qu’un petit nombre de termes suffit pour conclure que le Coran, en dépit de son volume, a plagié l’un ou l’autre livre ? L’Omniscient reproche aux incrédules : ﴿ ***Qu’ont donc ces gens à ne comprendre presque pas ce qu’on leur dit ?*** [2]﴾

Ainsi, apparaissent les stupidités et les faiblesses des mensonges et des calomnies adressées au Coran en prétendant qu’il s’est inspiré de sources humaines. Ce Livre est inaccessible à l’erreur, une Révélation émanant d’un Sage Digne de louanges.

L’ABROGEANT ET L’ABROGÉ DANS LE CORAN

Ils ont dit qu’il existe dans le Coran l’abrogeant et l’abrogé. Il n’est pas logique de les rencontrer dans les paroles de l’Omniscient qui connaît toutes choses. L’abrogation signifie une réduction de la connaissance et des

[1]) ***Voir :***
El-Moufasal fî Târîkh El-‘Arabe qabla El-Islâme de Djawad Ali- Pages : 12 à 68.
Khizânat El-Adabe de Abdelqadar El–Baghdâdî – Tome : 1 – Page : 249.
[2]) Portion du verset 78 de la sourate d’En-Nissâ’.

modifications d'opinions, or l'Omnipotent est exempt de tous ces défauts humains.

Le plus étonnant dans tout cela c'est de voir ceux qui *désapprouvent l'existence de l'abrogation* dans le Coran et le dénigrent alors que leurs Livres saints et leurs lois en sont pleins sans qu'ils ne s'en s'aperçoivent. Combien de lois de la Torah furent abrogées par le Nouveau Testament : ﴿ *Je viens* ***lever pour vous certaines interdictions….***[1] ﴾

Les preuves de cette annulation dans les Livres en question sont nombreuses. Dieu, dans la Torah, leur a défendu la *consommation de la chair* de plusieurs animaux qu'il a considérés infects tels les porcs, les chameaux, les lapins : ***Ainsi parmi les ruminants et parmi les animaux ayant des sabots fendus, vous ne mangerez pas ceux-ci : le chameau, le lièvre, le daman, car ils ruminent, mais pas de sabots : pour vous, ils sont impurs. Et le porc, puisqu'il a des sabots mais ne rumine pas, pour vous il est impur ; vous ne devez ni manger de leur chair ni toucher leur cadavre***.[2] En plus, d'autres ont suivi cette liste d'animaux malsains, d'après la Torah. (Voir le Deutéronome 14-1/24)

Les Chrétiens, de nos jours, ne font pas cas de cet interdit car Saint Paul a effacé sa souillure et a annulé les deux versets du Deutéronome. Il a écrit : ***Je le sais, j'en suis convaincu par le Seigneur Jésus : rien n'est impur en soi. Mais une chose est impure pour celui qui la considère comme telle.*** [3] C'est là une infirmation de la Loi de la Torah, quant à l'interdiction, à proprement parler, Paul l'explique, selon lui, par le sang versé du Messie. Il affirme : ***Il a annulé le document qui nous accusait…Dès lors que nul ne vous condamne pour des questions de nourriture ou de boisson, à propos d'une fête, d'une nouvelle lune ou de sabbats.***[4] Le sang du Christ – *que Dieu soit satisfait de lui*- a effacé les interdictions concernant toutes les nourritures, toutes les boissons et tous les sabbats, aussi les Chrétiens les prennent-ils volontiers et sans gêne, en dépit de leur foi dans les textes de la Torah qui les prohibent car ils sont persuadés qu'ils sont devenus acceptables par leur pratique de tous les jours.

La Bible nous apprend au sujet du divorce le changement puis après l'abrogation de ses lois. La répudiation, selon l'Evangile de saint Matthieu, était proscrite du temps d'Adam, puis elle fut instituée pour les Israélites de l'époque de Moïse. Ses lois se trouvent le Deutéronome 24. Enfin, elle fut abandonnée par Jésus sauf pour le cas de l'adultère.

La preuve bien détaillée de la condamnation du divorce se trouve dans l'allocution du Christ aux pharisiens : ***« Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a uni ! » Ils lui disent : «Pourquoi donc Moïse a-t-il prescrit de délivrer un certificat de répudiation quand on répudie ?» Il leur dit : « C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de répudier vos femmes, mais au***

---

[1]) Portion du verset 50 de la sourate d'Al-'Imrâne.
[2]) Deutéronome 14/7-8.
[3]) Les Romains 14/14.
[4]) Les Colossiens 2-14/16

commencement, il n'en était pas ainsi. Si quelqu'un répudie sa femme – sauf en cas d'action illégale – et en épouse une autre, il est adultère. » [1]

Les Chrétiens, à présent, annulent toutes les prescriptions de la Torah qui s'y trouvent. Ils croyaient en leur caractère sacré, ils étaient persuadés qu'elles émanaient de Dieu, mais l'usage les a tolérées. Ils disent qu'elles furent supprimées par le corps du Christ suspendu à la Croix comme l'affirme Paul : ***De sa chair, il a aboli la Loi et ses commandements***...[2]. Il ajoute encore : ***Le Christ nous a délivrés de la malédiction de la Loi***.[3] Le fils de la vierge Marie les a délivrés de la malédiction citée dans le Deutéronome. Cet anathème détruit toute personne qui ne respecte pas la Loi. Il est légiféré : ***Maudit, celui qui n'accomplira pas les paroles de cette Loi, pour les mettre en pratique.***...[4] Des centaines de Lois sont enregistrées dans la Torah, en particulier dans le Deutéronome et le Lévitique comme la punition du criminel, la lapidation de ceux qui pratiquent l'adultère, la circoncision, le sabbat, l'interdiction *de manger la viande* du porc et bien d'autres choses.

Notons, à présent, que les convictions des gens du Livre à propos de l'abrogation diffèrent de celles des Musulmans. Ces derniers accordent une grande importance à ce qui a été abrogé dans le Coran. Il a été remplacé par une Loi qui correspond mieux au développement de la société musulmane. Les écrits des gens du Livre prétendent que le Seigneur recourt à ce procédé par faiblesse et par ignorance, sans tenir compte de l'évolution des personnes. L'auteur anonyme de l'épître aux hébreux a consigné : ***De fait, on a là, d'une part, l'abrogation du précepte antérieur en raison de sa déficience et de son manque d'utilité car la loi n'a rien mené à l'accomplissement et d'autre part, l'introduction d'une espérance meilleure par laquelle nous approchons de Dieu.*** [5] Le même écrivain, dissertant sur l'archange qui a apporté la Révélation aux prophètes antérieurs, ajoute : ***Or ce qui devient ancien et qui vieillit est près de disparaître.*** [6] Puis il l'accuse d'imperfection et remarque ***Si, en effet, cette première alliance avait été sans reproche, il ne sera pas question de la remplacer par une seconde***. [7]

Quant à nous, les Musulmans, nous affirmons solennellement que Dieu est l'Omnipotent, l'Omniscient et rien ne lui échappe de tout ce qu'il y a dans les cieux et dans la terre. L'abrogation de certains versets et *leur changement par d'autres* est du ressort de sa science et son but consiste à parfaire sa législation pour les croyants. Le Maître des univers nous apprend dans le Coran la désapprobation des mécréants de l'abrogation. Il s'est alors chargé de leur répondre, grâce à sa science infinie et les assure que les modifications qu'il procure émanent de ses connaissances éternelles en dépit de l'opposition de

---

[1]) Matthieu 19/6-9 .
[2]) Les Ephésiens 2/15.
[3] Les Galates 3/13.
[4]) Le Deutéronome 27/26.
[5]) Les Hébreux 7/18-19.
[6]) Les Hébreux 8/13.
[7]) Les Hébreux 8/7.

ceux qui ignorent les faits et les gestes de l'Eternel. Il les blâme pour cette attitude : ﴿ ***Lorsque nous substituons un verset à un autre verset – et Dieu sait mieux que quiconque ce qu'il révèle-, les idolâtres disent : « Tu n'es qu'un imposteur ! » Mais la plupart ne savent pas***.[1] ﴾Le verset suivant nous explique la raison de ce rectificatif qui concerne l'évolution de la société. Il souligne : ﴿ ***Dis : « L'esprit de sainteté l'a révélé en toute vérité, de la part de ton Seigneur, pour raffermir, dans leurs convictions, ceux qui croient et aussi comme bonne direction et bonne nouvelle pour les musulmans***.﴾ [2] Le verset nous montre que l'abrogation s'opère par la connaissance du Seigneur qui sait tout ce que disent les impies.

Les savants, pour faire comprendre le phénomène de l'abrogation, prennent comme exemple le cas d'un excellent médecin qui donne des médicaments pour son patient puis après sa nette amélioration, il lui change les produits pharmaceutiques qui conviennent mieux à son nouvel état. Le changement des médicaments s'accomplit sur la base du renouveau, malgré la dénégation des incrédules.

Il est également important de noter que l'abrogation touchent uniquement les informations du passé, la modification de ces dernières prouvent les lacunes dans le savoir, dans les connaissances superflues et dans le démenti des nouvelles de jadis ; elle affecte également les prescriptions adressées aux hommes dont les conjonctures ne sont pas constantes. L'abrogation leur donne l'occasion de corriger, peu à peu, leurs mœurs qu'ils avaient adoptées depuis fort longtemps. L'interdiction du vin fut progressive car les Arabes buvaient du vin, en permanence. Dieu a voulu leur faciliter l'abandon de cette mauvaise habitude et il a d'abord révélé ce verset : ﴿ ***On t'interrogera sur le vin et le jeu du hasard, réponds : « Il y a dans l'un et l'autre un grave péché et des avantages pour les hommes. Mais le péché l'emporte sur les avantages qu'ils procurent !...***.[3] »﴾ Le vin procure certes, une utilité par son commerce mais les dégâts et les ravages qu'il cause sont supérieurs. Cette unique conséquence suffit à de nombreuses personnes de s'en éloigner, évitant ces catastrophes et négligeant son côté financier.

Lorsque les croyants furent imprégnés de cette idée, plusieurs parmi eux cessèrent de boire, le Seigneur a ensuite fait descendre ce verset : ﴿ ***Ô croyants ne priez point lorsque vous êtes ivres et avant de comprendre ce que vous dites***…….[4] ﴾ Les croyants, dans leur ensemble, s'arrêtèrent de boire tout le long de la journée, car l'ivresse les dérange dans leurs prières et la déforme. Le temps de leur consommation s'amincit. Ils ne pouvaient absorber cette boisson

---

[1]) Verset 101 de la sourate d'En-Nahl.
[2]) Verset 101 de la sourate d'En-Nahl.
[3]) Portion du verset 219 de la sourate d El-Baqarah.
[4]) Portion du verset 43 de la sourate d'En-Nissâ'.

que durant un court instant qui s'étale à partir de la prière du 'Icha' à celle de l'aube et c'est là le moment de leur sommeil et de leur repos.

Les compagnons ont compris que l'Omnipotent voulait être intransigeant avec eux concernant le vin. Omar ibn El-Khattâb adressa à Dieu cette supplique : « Ô Seigneur montre-nous un signe réconfortant, dans le vin. » Mohammed reçut alors ce verset : ﴿ ***Ô croyants les boissons fermentées, le jeu du hasard, les stèles, les flèches divinatoires ne sont autre chose qu'une souillure diabolique. Evitez-les et vous serez heureux. Le diable désire uniquement susciter entre vous, par le vin et le jeu du hasard, l'inimité, la haine et vous détourner de la remémoration de Dieu et de la prière. Est-ce que vous allez y renoncer ?*** ﴾ [1] Ibn –El-Khattâb fut convoqué *chez le prophète à la mosquée et ayant appris* la réponse divine, il déclara « Nous avons fini, nous avons fini ! »

Cette abrogation du vin dans les versets coraniques est liée directement à la situation des croyants afin de les habituer, petit à petit, à éviter de boire cette boisson maléfique. C'est, *comme nous l'avons déjà signalé,* le cas du médecin compétent *qui n'est pas du tout intéressé par l'argent de son patient, mais seulement par sa bonne santé.*

Il existe encore, dans le Coran, plusieurs cas d'abrogation touchant d'autres édits. Le Seigneur a voulu mettre ses serviteurs à l'épreuve et se rendre compte de leur obéissance à ses ordres. Il leur a ordonné : ﴿ ***Nous n'avons fixé pour toi la qibla vers Jérusalem comme direction de la prière que pour tu distingues celui qui te suit de celui qui se détache de toi. Ce changement est assurément grave, sauf pour ceux que Dieu conduit……*** [2] ﴾. Les mêmes buts furent imposés par Dieu à Ibrâhîm de sacrifier son fils, ce dernier et son père lui obéirent, il se rendit compte alors de la sincérité de leur soumission et leur apporta un mouton pour le sacrifice. Ainsi l'Omnipotent a anéanti son premier décret d'égorger Ismaël et l'a remplacé par une nouvelle décision consistant à immoler un mouton. Cette issue n'est point récente dans le savoir divin, il est le Connaisseur de toute chose avant qu'elle ne soit. Le prophète (B.S.D.L) a dit : « *Dieu a consigné les destinées de tout ce qui est créé, cinquante mille ans avant de créer les cieux et la terre.* [3]»

On rencontre l'abrogation également pour consolider les lois se rapportant aux punitions célestes pour les récalcitrants parmi les descendants d'Adam. Dieu a défendu aux enfants d'Israël certaines choses qui, auparavant, leur étaient permises. Il les a sermonnés : ﴿ ***Pour punir ceux qui professent le judaïsme d'avoir été iniques et d'avoir détourner trop de gens de la voie de Dieu, nous leur avons interdit des aliments délicieux qui avaient été déclarés***

---

[1]) Versets 90 et 91 de la sourate d'El-Ma-idah.
[2]) Portion du verset 143 de la sourate d El-Baqarah.
[3]) Cité par Et-Tarmidhî sous le N° 3049, En-Nissâ î sous le N° 5540 et Aboû Dâoud sous le N° 3670.

***d'abord licites pour eux, et aussi parce qu'ils pratiquent illicitement l'usure et accaparent malhonnêtement les biens d'autrui. Aux impies, nous avons réservé un châtiment douloureux**.*[1]﴾

L'abrogation représente la perfection de la force de Dieu, sa puissance et sa connaissance de ce qui est utile pour ses serviteurs. Il supprime donc ce qu'il veut et le change par ce qu'il veut et ce qu'il désire, il nous informe : ﴿ ***Abrogeons-nous un verset ou le faisons oublier, nous le remplaçons aussitôt par un verset meilleur ou équivalent. Ne sais-tu pas que Dieu peut tout faire ?***[2] ﴾ Ce verset explicite clairement la perfection des attributs de Dieu, ainsi il abroge ce qu'il veut de par sa Puissance illimitée. Remarquons que ce n'est point le prophète (B.S.D.L) qui opère cette annulation, mais c'est une décision radicalement divine : ﴿ *A Ceux qui n'espèrent pas notre rencontre*, **dis-leur : « Je *ne puis de moi-même le changer ! Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé !*»**[3]﴾

Ainsi, si nous méditons les versets abrogés, nous y trouverions, parfois, ce qui implique que leurs prescriptions soient temporaires. Il est dit d'emprisonner la prostituée : ﴿ ***Requérez le témoignage de quatre d'entre vous contre les femmes soupçonnées d'adultère. S'ils témoignent contre elles, enfermez-les dans vos demeures jusqu'à ce que mort s'ensuive ou que Dieu leur procure une voie salutaire***. [4] ﴾ La toute dernière tranche du verset : ﴿ ***ou que Dieu leur procure une voie salutaire***﴾ permet de comprendre que l'on doit s'attendre à une nouvelle loi divine. En effet cette voie salutaire tant attendue est révélée dans la sourate d'En-Noûr, elle consiste à remplacer l'emprisonnement par la lapidation de la débauchée.

Les versets abrogés seront lus car l'Omnipotent a annulé leur pratique et les a conservés jusqu'à la fin des temps. Les croyants seront récompensés par leurs récitations et ils y verront une partie de la miséricorde divine et un allègement pour les croyants auxquels il a fourni une autre loi plus facile à pratiquer.

Une autre forme de l'abrogation se rapporte à l'annulation des versets révélés. Ils furent enregistrés dans le Coran, lus par les compagnons du messager puis l'Omniscient les a enlevés de son Livre sacré. Il l'affirme clairement : ﴿ ***Dieu efface ou confirme ce qu'il veut. L'Ecriture primordiale est à sa portée***.[5] ﴾ Ce que Dieu a effacé ne peut être dû à l'oubli ou à ce que les hommes peuvent penser mais cette annulation émane de sa sagesse, de sa volonté et de son savoir

---

[1]) Versets 160 et 161 de la sourate d'En-Nissâ'.
[2]) Verset 106 de la sourate d'El-Baqarah.
[3]) Portion du verset 15 de la sourate de Younèsse.
[4]) Verset 15 de la sourate d'En-Nissâ'.
[5]) Verset 39 de la sourate d'Erra'd.

éternel. Il le confirme : ﴿ ***Le Coran est une Ecriture sublime gravée sur une table bien conservée***[1]***.***﴾ Dieu – qu'il soit loué et exalté –est en mesure de changer ce qu'il veut dans son Coran. Il stipule :﴿ ***Certes, si nous voulions, nous retirerions ce que nous t'avons révélé****…*[2]﴾ Si nous cherchons à connaître la sagesse divine de certains de ces versets de récitation abrogés, nous la rencontrerions dans le fait qu'ils ont été révélés à l'occasion d'incidents particuliers comme la bataille de Bîr Ma'oûnah au cours de laquelle le dixième des moudjahidines musulmans tomba en martyrs au champ d'honneur. Le Seigneur les a alors fortifiés pour raffermir les cœurs des croyants pendant leurs gros déboires et leurs malheurs. D'autres versets furent révélés pour interdire la relation d'un fils à un père autre que le sien, les *gens faisant étalage* de leur rang social. Dieu connaissait le besoin des fidèles de ce genre de filiation lors de ce moment, mais il savait que ce besoin, provisoire ne sera pas appliqué par les générations futures. Il les a abolis du Coran et les a remplacés par des versets meilleurs ou, à tout le moins, pareils.

Les Musulmans pensent que la totalité de ce qui est dans leur Livre constitue l'ensemble de ce qui a été révélé à leur envoyé et c'est ce que Dieu a voulu conserver lors de la dernière récitation du Coran par le prophète (B.S.D.L), devant l'archange Gabriel pendant le dernier Ramadan, juste avant son décès. Anasse ibn Mâlik nous donne cette information : « Il y a eu des révélations à propos de ceux qui sont morts à Bîr Ma 'oûnah et que nous avions lues puis elles furent abrogées à la suite de la partie du verset : ﴿***Informez les nôtres que nous avons rencontrés notre Seigneur, il a été satisfait de nous et nous avons été satisfaits de lui.***[3]﴾

Omar ibn El-Khattâb – que Dieu soit satisfait de lui- a reconnu : « Le meilleur lecteur du Livre parmi nous est Oubaï et notre meilleur juge est Ali. Nous n'abandonnerons rien de ce qu'Oubaï a rapporté parce que ce compagnon a dit : «Je ne délaisserai rien de ce que j'ai entendu de la bouche même du prophète. » et le Seigneur a informé les croyants : ﴿ ***Abrogeons-nous un verset ou le faisons oublier, nous le remplaçons aussitôt par un verset meilleur ou équivalent.***[4] ﴾ Il abroge quelques-uns de ses versets et fait oublier certains autres à ses créatures ; il est celui qui connaît ce qui est répandu et ce qui restera caché, il est le Capable de tout : ﴿ ***Nous te ferons réciter le Coran en sorte que tu ne l'oublieras point, hormis ce que Dieu veut, car il sait ce qui est divulgué et ce qui demeure secret***.[5]﴾ L'ultime récitation du Coran nous montre ce que nous

[1]) Versets 21 et 22 de la sourate d'El-Bourouje.
[2]) Portion du verset 86 de la sourate d'El-Issrâ'.
[3]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 2814 et par Mouslim sous le N° 677.
[4]) Portion du verset 106 de la sourate d'El-Baqarah. (déjà cité)
[5]) Versets 6 et 7 de la sourate d'El-A'lâ

devrons lire *dans nos prières ou dans nos lectures*, jusqu'au Jour de la Résurrection. Beaucoup de compagnons ont entendu la dernière et définitive récitation du Coran, Zaïd ibn Thâbit figurait parmi eux. Aussi compta-t-il parmi les rares croyants qui ont groupé le Texte sacré du temps d'Abî Bakre ensuite de l'époque d''Outhmâne ibn 'Affâne que l'Omnipotent en soit satisfait.

Aboû Abderrahmâne Es-Salmî a consigné : « La lecture que récitaient Aboû Bakre, Omar, 'Outhmâne, Zaïd ibn Thâbit, les Ançârs et les Mouhadjirines était identique. Elle était la lecture générale que le prophète récitait devant l'archange Gabriel deux fois par an[1]. » Il a également écrit à propos de Zaïd : « Il a assisté à la dernière récitation et il la faisait apprendre aux croyants jusqu'à son trépas. C'est la raison pour laquelle Aboû Bakre puis Omar lui confièrent le soin de le grouper. Enfin 'Outhmâne le chargea de le mettre par écrit -que le Seigneur accorde sa satisfaction à l'ensemble-[2].

Kathîr ibn Aflah, dissertant sur 'Outhmâne, a libellé : « Lorsqu'il voulut faire rédiger le Coran, il fit appel à douze croyants parmi les gens de la Mecque l'honorée et parmi les Ançârs. Oubaï ibn Ka'b et Zaïd ibn Thâbit figuraient dans les sélectionnés. Le khalife allait les voir très souvent et il leur recommandait : « Si vous tombez sur des versets qui vous seront inconnus, retardez leur report… Ils les différaient à une date ultérieure, en vue de les comparer avec la récitation récente et ils les écrivaient ainsi.[3] » De la même façon, le *compagnon* Samourah (Q.D.S) a libellé : « Le prophète a récité le Coran à plusieurs reprises, *et les croyants* disaient que notre récitation correspondait à ce qu'il avait récité la dernière fois. [4]»

'Abîd Es-Salmânî, l'un des plus illustres croyants de la seconde génération (Q.D.S) a dit : « La dernière récitation qui fut lue au prophète l'année même de sa mort est celle-là même que les fidèles apprennent et lisent, de nos jours. [5]» Ibn Taïmiyah nous a avisés : « La dernière récitation est celle de Zaïd ibn Thâbit, elle est celle que les quatre khalifes orthodoxes, Aboû Bakre, Omar, 'Outhmâne et Ali ont recommandé son écriture. Du temps d''Outhmâne, le khalife a ordonné sa fixation par écrit dans les «massâhif» avec l'accord des compagnons, puis il les envoya aux différentes provinces. [6]» De son côte, El-Baghawî a exprimé: « Le moushah que nous connaissons de nos jours représente la dernière des récitations du prophète (B.S.D.L) ; 'Outhmâne ordonna de l'enregistrer sur un Livre et conseilla aux gens de le lire tel qu'il est. Il détruisit le reste afin d'éviter toute controverse. Les lectures qui ne vont pas de pair avec le moushaf de 'Outhmâne seront considérés comme les versets révélés puis

---

[1]) El-Bourhâne fî 'Ouloume El-Qourqâne d'Ez-Zarakchî – Tome : 1 – Page : 237.
[2]) La même source que la précédente- Tome : 1 – Page : 237.
[3]) Cité par Ibn Abî Dâoud dans son livre : « El-Massâhif » - Page : 33.
[4]) Cité par El-Hâkame dans son livre « El-Moustadrak » -Tome : 2 – Page 42.
[5]) Cité par El-Baïhaqi fî dalâ-il En-Noubouwah –T : 7 –P : 155 et Ibn Abî Chaïbah – T : 7 – P : 204.
[6]) Ensemble des fatwah d'Ibn Taïmiyah – Tome : 13 – Page : 395.

abrogés, c'est-à-dire enlevés des massâhifs. Ces versets ne figureront pas dans le Coran et ne feront pas partie du Livre saint.

Les lectures qui ne sont pas conformes au moushaf d'‘Outhmâne sont considérées comme étant révélées puis abrogées des massâhifs. Tous les versets annulés ne font pas partie du Coran et ne figurent pas dans le moushaf d'‘Outhmâne. Ce dernier les a récités à Zaïd ibn Thâbit et à d'autres compagnons, selon l'ultime version entendue par l'archange et que les Musulmans lisent depuis tous les siècles.

Parmi les versets révélés puis abrogés, ceux se rapportant à la lapidation, les compagnons les ont connus cependant ils ne figurent pas dans le moushaf définitif parce que Gabriel ne les a pas prononcés, lors de la dernière récitation. Omar ibn El-Khattâb, pendant son khalifat, alors qu'‘Outhmâne n'avait pas encore opéré l'enregistrement du Livre, a déclaré dans un discours : « Le Seigneur nous a envoyé Mohammed (B.S.D.L) en conformité avec sa justice, il lui a révélé le Coran où il y avait les versets de la lapidation. Nous les avions lus, nous ne les avions pas oubliés et les avions compris. Le prophète avait pratiqué la lapidation et nous l'avons imité. Je crains, à mesure que le temps avance, que les gens diront : « Par le nom de Dieu, il n'existe pas dans notre Livre de versets de la lapidation », ils s'égareront en abandonnant une prescription révélée par Dieu. Le Coran impose la lapidation à chaque homme et chaque femme qui se rendent coupables d'adultère, sous réserve de production de preuves ou de grossesse ou de reconnaissance. Puis nous avions lu dans notre Livre ﴿ Ne vous détournez pas de vos pères, c'est, de votre part une mécréance, si vous le faites.﴾ ou ﴿ Ce sera de la pure mécréance, si vous vous détournez de vos pères.[1]﴾

Omar insiste dans ce sermon sur deux versets abrogés du Livre, dans sa lecture. Il les a connus et a précisé : « Nous les avions lus, compris et assimilés. » Ensuite, il continue : «ils furent abrogés du Coran » et selon une autre version, il aurait déclaré : « Je jure par le nom du Seigneur que je les aurais portés dans le Livre, mais je ne le ferais pas par crainte des gens qui pourraient dire : Omar a osé toucher au Livre sacré.[2] » Cette allocution a été exprimée avant le rassemblement, par le troisième khalife orthodoxe, de tous les manuscrits éparpillés du Coran.

Omar donna encore un autre exemple de verset abrogé, dans la lecture, celui de la filiation à un père autre que le sien. Il mit en garde son auditoire, composé en général de ceux qui restaient des compagnons, contre l'application de ce verset. Nous pouvons conclure que tous les compagnons

---

[1]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 6.830, par Mouslim sous le N° 1.691 et le verset abrogé était ainsi libellé : ﴿ ***Si le vieux et la vieille s'adonnent à l'adultère, Dieu vous ordonne de les lapider d'une façon exemplaire, Dieu est Omniscient et juste***. ﴾, également cité par Ahmed dans « El-Mousnad» sur la base du hadîth d'Oubaï ibn Ka‘b sous le N° 20.706.

[2]) Cité par Aboû Dâoud sous le N° 4.418.

étaient informés de l'abrogation de certains versets, dans la lecture. La cause de l'abrogation de ces versets par les compagnons revient, en premier lieu, au prophète. El-Baïhaqî rapporte que Zaïd ibn Thâbit entra chez le khalife Marwâne ibn El-Hakame. Il lui demanda pourquoi ce verset n'est pas porté sur le moushaf. Zaïd l'informa qu'Omar alla voir l'envoyé divin et lui dit : « Ecris-moi les versets de la lapidation ? » Il (B.S.D.L) répliqua : « Je ne peux faire cela. »

El-Baïhaqî reprend : « Dans tout cela et dans tout ce qui a précédé, il ressort que le verset de la lapidation était abrogé, en lecture mais que sa loi est encore praticable ; je ne connais pas, personnellement, de controverse à ce sujet.[1] »

Dans l'œuvre magistrale de Mouslim, il est inscrit un hadith rapporté par la mère des croyants, 'Aichah qui a affirmé : « Il a été révélé dix allaitements connus mais qui furent interdits puis ils furent abrogés et remplacés par cinq autres également connus. Parmi leurs conditions, qu'elles apaisent la faim de l'allaité et qu'elles se passent avant la fin de ses deux années. Après la disparition du prophète, ils faisaient partie dans ce qui se lisait dans le Livre. » Son expression ((faisaient partie dans ce qui se lisait dans le Livre)) ne signifie point qu'ils en font partie intégrante. Elle veut dire que l'abrogation date de la fin de la vie terrestre du prophète (B.S.D.L) et lorsqu'il passa dans l'autre monde, certains compagnons n'étaient pas informés de ce phénomène. Ils ne cessèrent de les lire comme s'ils faisaient toujours partie du Coran alors qu'Aboû Moûssâ El-Ach'arî leur a bien dit : « Ils ont été révélés effectivement, mais ils ont été enlevés. [2]»

En-Nawawî a consigné : « Ce qu'il faut savoir c'est que la décision de l'abrogation des cinq allaitements a été tardivement révélée. Après la mort du prophète, les gens lisaient ces cinq allaitements et croyaient honnêtement qu'ils étaient encore incorporés au Livre qu'ils lisaient ou récitaient. Ils ne furent informés de cette abrogation que plus tard, mais une fois l'information communiquée, ils se sont mis au diapason de la totalité des croyants et décidèrent de ne plus les lire. [3]»

Ici, ce que rapporte 'Aichah (Q.D.S) pose un problème. Elle aurait avancé cette assertion : « Les versets de la lapidation et de l'allaitement de la personne âgée se fait dix fois. Leurs manuscrits étaient sous mon matelas, mais quand le prophète rendit son dernier souffle, nous fumes préoccupés par sa mort, un animal domestique est entré chez moi et les a mangés. [4]» Cependant cette allégation fut repoussée car elle s'appuie sur une faible opinion. Les hommes de sciences l'ont affaiblie car Mohammed ibn Ishâq compte parmi ses transmetteurs et il cite des autorités apocryphes, en utilisant la formule (rapporté

---

[1]) Cité par El-Baîhaqî fî Es-Sounane – T : 8 –P : 211 et En-Nissâ fî Es-Sounane El-Koubrah – P : 7.148
[2]) El-Bourhâne fî 'Ouloume El-Qourqâne d'Ez-Zarakchî – Tome : 2 – Page : 39.
[3]) Charh En-Nawawî 'alâ Sahîh Mouslim- Tome : 10 – Page : 29.
[4]) Cité par Ibn Mâdjah sous le N° 1944.

par A, rapporté par B, rapporté par C….). Cette formule est inacceptable de la part d'un rapporteur pareil, comme cela est connu. El-Albânî a dit « Ibn Ishâq recourt à la formule citée plus, mais s'il assure que X m'a dit… on peut alors considérer que son hadîth est authentique. [1]»

On interrogea Ahmed ibn Hanebal : « Si ibn Ishâq est le seul à rapporter un hadîth, l'accepterais-tu? » Il répondit « Non ! Je jure par le nom du Seigneur que je l'ai vu mentionner un seul hadîth et ne faisait pas de divergence entre un tel et un tel[2]» Il répétait, modestement : « Ibn Ishâq ne peut être considéré comme une sommité.[3]» De son côté, Edh-Dhahabî a porté ce jugement : « Ibn Ishâq est une valeur sûre quand il parle des guerres, quand il les cite d'après des autorités valables, il a aussi des choses blâmables et d'autres étonnantes Ce hadîth fait partie de ces dernières : il ne parle des guerres et il est rapporté selon la formule citée ci-haut, sans dire : « X m'a dit… » Le même auteur a écrit dans sa biographie : « Ibn Ishâq, me semble-t-il, est agréable dans son discours, étant tout près de la véracité. Cette formule (tout près de la véracité) n'est point une éloge mais bien au-dessous de la louange. Les spécialistes de l'étude du Coran la considèrent inférieure aux vrais rapporteurs des faits et gestes du prophète mais, quand même supérieure à ceux qui citent des erreurs. Il faut nier donc ce qu'il est le seul à le rapporter car il renferme des tromperies, il n'est pas digne de confiance.»[4]

Ibn Qoutaïbah a dit : « Nous pensons que l'allaitement dix fois de la personne âgée est une erreur de Mohammed ibn Ishâq. [5]» C'est donc une méprise dans la chaîne des transmetteurs. Es-Sarkhassî, lui, affaiblit la position d'Ibn Ishâq en niant son œuvre qui laisse croire que la source de ce verset se trouvait dans ce manuscrit unique, seulement. La grande majorité des compagnons ne l'ont pas appris. Il continue : « Le hadîth de 'Aichah ne saurait être authentique. Il est connu que sa mémoration dans les cœurs ne peut disparaître. Il leur sera difficile de le fixer dans un autre manuscrit et sur cette base nous avons compris que ce hadîth n'a aucune valeur. [6]» Une œuvre dont la chaîne des transmetteurs n'est pas fiable et niée par les savants, ne peut être utile et ne risque pas d'être produite comme preuve et c'est à propos d'œuvres pareilles que les calomniateurs jubilent et aboient !

Parmi les versets abrogés, la récitation de la supplique que les Musulmans prononcent, jusqu'à ce jour, après la prière d'El-Watre ; elle fut d'abord révélée, puis rattachée au Coran et enfin annulée lors de la dernière récitation. Elle était ainsi libellée : « Seigneur, nous te demandons de nous aider et de nous pardonner. Nous te remercions et reconnaissons ton existence, nous renions et abandonnons ceux qui te sont hostiles. Seigneur nous t'adorons, nous

---

[1]) La défense du hadîth du prophète (B.S.D.L) de Nareddine El-Albânî.- Page : 82.
[2]) Tahdhîb El-Kamâl d'Elmozaï –T :24-P : 422 -Tarîkh Baghdâd El-Khatîb El-Baghdâdî-T :1- P : 320
[3]) Tarîkh Baghdâd El-Khatîb El-Baghdâdî-T :1 –P : 230.
[4]) Mîzâne El-I'tidâl d'Edh-Dhahabî – Tome : 3- Page : 475.
[5]) Interprétation des divers hadîths d'Ibn Qoutaïbah- Page : 314.
[6]) Oussoûl Es-Sarkhassî – Tome : 2 – Page : 80.

effectuons nos prières pour toi et devant toi nous nous prosternons. Nous œuvrons pour te plaire et vers toi nous accourons en toute vitesse. Nous espérons recevoir ta miséricorde et nous craignons ton châtiment, ton supplice douloureux atteindra les mécréants. »

Il est rapporté qu'Oubaï ibn Ka'b l'avait maintenue dans son Coran car il répétait à qui voulait l'entendre : « Je ne laisserai rien de ce que j'ai écouté de notre prophète (B.S.D.L) !» Le deuxième khalife, Omar ibn El-Khattâb, affaiblissant son opinion, lui rétorqua en lui rappelant le verset : ﴿***Abrogeons-nous un verset ou le faisons oublier, nous le remplaçons aussitôt par un verset meilleur ou équivalent.***[1]﴾

C'était ainsi que le compagnon Oubaï ibn Ka'b (Q.D.S) lisait le Livre avec les versets abrogés au début, puis il renonça à cette attitude et revint au Coran que l'ensemble des croyants suivaient. Il le fit apprendre aux étudiants de la seconde génération après celle du prophète, sans les versets abrogés. 'Âssim, Nâfi', Ibn Kathîr et Abî 'Amr ont cité sa version du Coran sans les versets abrogés. Les transmetteurs qui les ont communiquées sont : Abî Abderrahmâne Es-Salmî Abdellah ibn 'Ayache El-Makhzoumî, Abdellah ibn Es-Sâ-ib et Abî El-'Âlyah[2]. Aboû El-Hasane El-Ach'arî affirme avoir vu, dans la ville de Bassorah, le Coran d'Anasse chez certains de ses descendants; il était conforme au Livre définitif. Le propre fils d'Anasse disait que c'était l'écriture de son père et il l'avait enregistré sous la dictée d'Oubaï ibn Ka'b.

Il est clair et manifeste aux yeux d'un homme probe que les dires des Musulmans de l'abrogation sont différents de ceux des gens du livre. Cette abrogation est une branche de la perfection du savoir divin, elle est le signe de son Omnipotence et de sa Générosité illimitée envers ses créatures. Il insiste : ﴿ ***Dieu efface ou confirme ce qu'il veut. L'Ecriture primordiale est à sa portée.*** [3] ﴾ Tout cela s'est passé dans le Coran conformément à la Sagesse de Dieu, à sa Volonté et à son savoir éternel bien sauvegardé dans le prototype céleste bien conservé. Le Seigneur nous le rappelle : ﴿***Le Coran est une Ecriture sublime gravée sur une table bien conservée*** [4] ﴾

LE CORAN A-T-IL ÉTÉ MODIFIÉ DU TEMPS DES NOBLES COMPAGNONS ?

A) La diversité de leurs massâhifs:

---

[1]) Portion du verset 106 de la sourate d'El-Baqarah. (déjà cité)
[2]) ***Voir :***
El-Iqnâ' fî El-Qirâte Es-Sab' d'Ibn Bâdhiche El-Ançarî – Tome : 1 – Pages : 76/91/124
En-Nachr Fî El-Qirâte El-'Achre d'in El-Djazrî- Tome : 1 – Pages : 112/120/133/155.
[3]) Verset 39 de la sourate d'Erra 'd. (déjà cité)
[4]) Versets 21 et 22 de la sourate d'El-Bourouje. (déjà cité)

Ils ont dit : « Les massâhifs des compagnons de la première génération furent différents *les uns des autres*, ce qui amena le troisième khalife orthodoxe ‘Outhmâne à exiger de tous les croyants de les brûler, dans le but d’en confectionner un seul pour la totalité de la communauté. »

Voici notre réponse : nous avons déjà signalé le fait qu’‘Outhmâne a groupé les massâhifs et nous avons vu alors qu’Aboû Bakre a réuni le Coran dans un livre après avoir récupéré de chez tous les compagnons ce qu’ils avaient écrit, *en présence du prophète (B.S.D.L)*. Ibn ‘Affâne a désiré grouper, à l’intention de l’ensemble des fidèles, un Livre rédigé dans la langue des Qouraïchites puisqu’il avait été révélé dans cette dernière. ‘Outhmâne commença d’abord par les écrits qu’Aboû Bakre avait assemblés et qui se trouvaient chez la mère des croyants, Hafsah. Il lui envoya un émissaire pour les lui réclamer en lui disant : « Envoie-nous les manuscrits pour les copier dans un livre puis nous te les donnerons. » Ibn ‘Affâne transcrivit les livrets remis par la fille d’ibn El-Khattâb et rédigés *sous la dictée du prophète*, il fut, ainsi, raffermi dans son travail et les compagnons, unanimement, l’agréèrent.

Des fautes lors de la rédaction peuvent entraîner certaines divergences entre les exemplaires du Coran des compagnons avec l’archétype reconnu collectivement, comme étant le définitif. Cette erreur est causée par celui qui l’a écrite et son opuscule ne risque pas de concurrencer le Texte consacré tant il est vrai que bien de choses peuvent échapper à un individu, contrairement à la collectivité *qui, en principe, ne laisse rien passer*. Des passages copiés par un croyant, individuellement, ont été révélés au prophète (B.S.D.L), vers la fin de sa vie, avant la dernière récitation de la Révélation. Ils peuvent contenir des versets abrogés dans la lecture. Un copiste risque d’oublier certains fragments d’une sourate dans son moushaf, un autre pourra y ajouter l’explication d’un mot, mais il sera à craindre que ceux qui vivront après le scribe, penseront que c’est là le Coran véritable.

Le Coran rédigé du temps d’‘Outhmâne a été achevé selon la méthodologie amplement citée plus haut. Les compagnons du messager (B.S.D.L) l’adoptèrent sans restriction et se mirent à le lire. Ibn ‘Affâne envoya des exemplaires aux diverses provinces et ordonna à tout possédant des manuscrits du Livre de les brûler[1]. Houdaïfah a consigné : « Dès qu’ils finirent de mettre par écrits les divers manuscrits conservés chez Aboû Bakre, il les restitua à Hafsah. » Les compagnons respectèrent le conseil et adhérèrent à la décision du khalife. A ce sujet, Ali Ibn Abî Tâlib (Q.D.M) a déclaré dans un discours aux croyants : « Ô gens, ne soyez pas extrémistes *dans vos jugements* à propos d’‘Outhmâne, *ne lui adressez aucun reproche* au sujet des massâhifs et concernant le fait d’avoir *ordonné de détruire par le feu* les divers manuscrits. Je fais le serment par le nom de Dieu qu’il n’a exécuté cette opération que *sur la*

---

[1]) Cité par El-Boukhârî sous le N 4.988.

demande expresse de tous les croyants qui sont encore en vie. Oui, je le jure, si j'étais à sa place, j'aurais agi de la même façon. [1]» Mas'abe ibn Sa'îd a consigné, lui aussi : « Quand Ibn 'Affâne a parfaitement rassemblé le Coran, les fidèles furent satisfaits. »Et, selon une autre version, il a dit : « Personne n'a protesté. [2]»

Ce qui a été noté au sujet de l'opposition d'Ibn Mas'oûd et sa remarque : « Je n'ai pas participé à la copie du mashaf et *cette lourde responsabilité* a été confiée à un homme, faisant allusion à Zaïd ibn Thâbit. J'ai cru en l'Islam alors qu'il était dans les entrailles d'un homme mécréant. [3]». Cette rancune est teintée d'un cachet purement personnel, elle n'implique, en aucune façon, ni la manière du regroupement *des diverses parties* du Livre, ni la méthode *suivie,* ni le manque de confiance en Zaïd et en sa compétence, mais il reprocha aux Compagnons (Q.D.S) leur choix de ce jeune homme alors qu'il se croyait plus qualifié que lui pour cette tâche dont l'importance est capitale. Ibn Mas'oûd voulait dire qu'il avait appris le Coran avant la naissance même d'Ibn Thâbit. Cette réprimande n'était pas pour plaire aux compagnons car ils étaient persuadés que leur choix était excellent, mieux encore qu'il était le meilleur. Ez-Zahrî, en commentant la contestation d'Ibn Mas'oûd a enregistré : « J'ai appris que les compagnons du prophète (B.S.D.L) les plus vertueux n'ont pas aimé cette remarque. »

Ainsi donc la nation s'est-elle regroupée autour de la lecture du Coran qu''Outhmâne a calligraphié avec l'assentiment des compagnons (Q.D.S) et les croyants n'ont pas cessé, à travers les âges, de l'imprimer sur le même modèle.

B) La différence dans la lecture de certains versets durant la même époque.

Ils ont dit : « Les gens ont lu différemment certains versets coraniques du temps troisième khalife, 'Outhmâne ibn 'Affâne ; aussi Houdaïfah ibn El-Yamâne vint le voir et lui dit : « Ô émir des croyants, préserve cette nation, il peut lui arriver de modifier son Livre à l'instar des Juifs et des Chrétiens qui ont changé les leurs. [4]»

Il leur sera répondu que le saint Coran a été révélé, pour la première fois, au sein de la tribu de Quraïche, dans la Mecque *l'honorée* qui était alors la

---

[1]) ***Voir :***
Le livre El-Massâhifs d'Aboû Bakre ibn Abî Dâoud. Page : 77.
Târîkh El-Madînah El-Nounawarah d'Ibn Abî Chaïbah – Tome : 3 – Page : 460.
[2]) ***Voir :***
Création des actes des hommes d'El-Boukhârî sous le N°161.
Fâdha-ile El-Qour âne d'El-Qâssim ibn Salâme. Page : 460.
[3]) Cité par Et-Tarmidhî sous le N° 3.104.
[4]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 4.988.

capitale des Arabes. Le prophète l'avait fait lire à ses concitoyens, sa récitation et sa lecture étaient faciles pour eux, ils étaient très éloquents et cet art les séduisait.

Après l'Hégire, le prophète (B.S.D.L) s'installa dans Médine l'illuminée, *comme tout le monde le sait*, Un grand nombre d'Arabes, venus de différentes régions, affluaient vers cette nouvelle cité pour se convertir à la jeune religion. Cependant, il leur était difficile de lire le Coran d'après la langue de Qouraïche ; certaines lettres de celle-ci ne leur étaient pas familières, en outre le Livre renferme des termes coraniques usuels mais qui ne sont pas connus dans leur dialecte. D'ailleurs, la grande majorité des Arabes était illettrée, il leur était pénible de se débarrasser de leur propre langue pour se mettre à celle des Mecquois. Les vieux et les tout jeunes souffraient de ce problème. Aussi le messager s'empressa-t-il de prier l'Omniscient – qu'il soit loué et exalté – d'alléger la lecture du Coran pour les croyants selon sept versions. D'après Oubaï ibn Ka'b, l'archange Gabriel rencontra l'envoyé céleste près d'un étang appartenant aux Banî Ghaffâre, il lui dit : « Le Seigneur te demande de transmettre le Coran à ta communauté en une seule langue. » Le prophète (B.S.D.L) revint à la charge et dit : « *Je sollicite de mon Créateur son pardon et sa bonté. Ma communauté ne peut supporter cela*. »

Puis il revint le voir une deuxième fois et l'informa : « L'Omnipotent te recommande de faire lire le Coran à tes fidèles en deux langues. » Le prophète lui confia : « *Je sollicite de mon Créateur son pardon et sa bonté. Ma communauté ne peut supporter cela*. » Ensuite Gabriel retourna pour s'entretenir avec lui et lui apprend que le Seigneur lui permet de faire lire le Coran aux croyants en trois langues. Le messager lui reformula la même objection mais lorsque l'archange le lui rendit visite pour la quatrième fois, il lui annonça : « Dieu t'exhorte de faire lire le Coran aux croyants dans sept langues, leurs *lectures seront agréées quelle que soit la langue choisie*.[1]»

Selon une autre version, le prophète a dit : « *Ô Gabriel, je suis envoyé à une nation d'illettrés, constituée par des vieillards, d'impuissants, de jeunes, d'esclaves et d'hommes qui ne savent pas lire du tout.* » Il lui répondit : « Ô Mohammed, le Coran *t*'a été révélé en sept langues. [2]» Ces sept idiomes représentent une bienveillance et une facilité de la part du Seigneur pour les hommes. Il a été exposé, dans ces sept langues, et ne sont point une faveur de la part du messager (B.S.D.L).

Les compagnons du prophète nous ont expliqué ces sept parlers. Aboû Bakrah a rapporté que l'archange Gabriel a autorisé l'envoyé céleste de lire le Coran en ces sept langues et a dit : « Tout ce qui guérit est suffisant tant qu'un verset de souffrance n'est point terminé par une idée de miséricorde ou qu'un

---

[1]) Cité par Mouslim sous le N° 861.
[2]) Cité par Et-Tarmidhî sous le N° 2.944.

autre parlant de miséricorde n'est pas fini par un concept de souffrance. C'est comme on dit : ((viens et approche)), ((arrive et pars)), ((accours et galope)). [1]»

Les compagnons du prophète (B.S.D.L) ont lu *le Livre* suivant cette méthode que le Créateur leur a accordée pour leur en faciliter la lecture. Ils l'ont inculquée aux autres croyants jusqu'au jour où leurs langues s'habituèrent à sa lecture ; ils se mirent alors à l'apprendre et ils le récitèrent pendant leurs prières et leurs retraites pieuses.

Certains compagnons s'embrouillèrent, du vivant du prophète, en raison de la divergence de quelques mots ou de leurs prononciations ou de leurs analyses à cause, justement de ces sept langues. Mohammed (B.S.D.L) se chargea de lever ce quiproquo et leur a expliqué que tous ces verbes lui furent, effectivement, révélés. Omar ibn El-Khattâb raconte : « J'ai entendu Hichâme ibn Hakîme ibn Hizâme lire la sourate d'El-Fourqâne ; j'ai bien écouté sa lecture, il l'a lue selon une version que le messager ne m'a pas apprise. J'allais me jeter sur lui mais j'ai pris patience et lorsqu'il eut achevé sa prière je l'ai pris par le bord de sa gandoura et je l'ai interrogé : « Qui t'a appris la sourate que j'ai entendue de ta part ? » Il m'a répondu : « Je l'ai apprise de l'envoyé divin. » « Tu es un menteur, car le messager me l'a inculquée autrement !» lui ai-je rétorqué. Je suis parti sur-le-champ consulter le neveu d'Abî Tâlib et lui ai dit que l'imam derrière lequel j'ai accompli ma prière a récité la sourate d'El-Fourqâne selon une version que tu ne m'as pas enseignée. Il me demanda de le convoquer auprès de lui et une fois arrivé, il lui dit « Récite, ô Hichâme la sourate d'El-Fourqâne ! » Il l'a relue une seconde fois telle que je l'ai perçue. Le prophète me confia : « C'est ainsi qu'elle fut révélée ! » Ensuite, s'adressant à moi il me somma de la lire. Je l'ai répétée telle qu'il me l'avait initiée, il conclut : « *C'est ainsi que le Coran m'a été adressé, il fut révélé en sept verbes, lisez-le donc suivant la façon la plus facile pour vous*. [2]» Les lectures d'Omar et de Hichâme étaient donc valables, la cause de cette différence ne peut être attribuée ni à l'erreur ni à l'oubli mais bien à la générosité accordée à cette nation qui ne sait pas lire le Livre *qui lui est destiné.*

Oubaï ibn Ka'b connut un incident analogue *quand, un certain jour,* il rentra à la mosquée. Il vit un croyant qui priait en lisant quelques passages du Coran puis un autre fidèle pénétra dans le lieu du culte, leurs deux versions étaient divergentes entre elles et différentes aussi de sa version propre. Il les emmena chez le prophète *comme pour se plaindre et pour les corriger* mais après les avoir entendus, *il leur fit la même remarque que celle faite à Ibn El-Khattâb.*

Oubaï ibn Ka'b, le nouveau venu à l'Islam doutait de l'authenticité du Coran, à cause des lettres indépendantes qu'il renferme, mais lorsque le messager passa sa main sur la poitrine du néophyte, le doute s'évapora. La sueur coulait à flot de tout son corps par pudeur à l'égard de Dieu. Le messager lui

---

[1]) Cité par Ahmed sous le N° 19.992.
[2]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 4.992 et par Mouslim sous le N° 818.

apprit : : « *Ô Oubaï, le Coran m'a été révélé afin que je le lise suivant une seule et unique langue. J'ai redemandé à mon Seigneur d'alléger sa lecture à ma nation, il m'a répliqué que les membres de ta nation peuvent le lire en deux langues. J'ai renouvelé ma sollicitation, il m'a permis de le faire lire en sept langues*. [1]» Oubaï comprit alors que le Livre a été révélé dans ces sept langues et que la différence entre certains compagnons, à propos de quelques termes, est une excellente occasion accordée à son envoyé pour en faciliter la lecture. C'est là, en effet, une miséricorde *divine très importante, octroyée aux croyants.* Le messager (B.S.D.L) lisait *ce qui lui était transmis par son Seigneur* dans ces sept langues alors que les compagnons et, *en particulier les Mecquois*, le lisaient dans la langue de Qouraïche, tel qu'il a été révélé la première fois. A cause de cela, Ibn Ka'b répétait : « Je n'abandonnerai rien de ce que j'ai entendu *de mes propres oreilles de la bouche* du prophète (B.S.D.L)[2].

Les compagnons ont compris la sagesse infinie de Dieu représentée par ces sept langues. Elles impliquent la diversité dans la lecture et la récitation, selon les dialectes variés des tribus arabes et leurs prononciations disparates de certains termes. Personne, parmi les Arabes, ne pouvait reprocher à l'autre *sa lecture qui ne respecte pas l'original du Texte sacré.*

Mais les choses changèrent du temps du troisième khalife 'Outhmâne ibn 'Affâne puisque le reste des Arabes non convertis et les non-Arabes affluèrent vers la religion fraîchement apparue. Ceux-ci ne connaissaient rien des sept langues avec lesquelles l'Omniscient a fait descendre son Livre par miséricorde pour la nation des croyants et pour les assister dans leurs lectures. Certains de ces néophytes se mirent à critiquer la lecture ou la psalmodie des autres et des dissensions s'en suivirent. C'est alors que Houdaïfah ibn El-Yamâne vint voir *le responsable suprême du nouvel empire* et se plaignit à lui de la dispersion des Musulmans à cause de l'utilisation des sept langues qu'ils avaient entendues de la bouche même du prophète. Il lui formula cette prière : « Ô émir des croyants, sauve cette nation avant qu'elle ne se permette d'introduire des changements dans son Livre, comme les Juifs et les Chrétiens *ont osé le faire*. [3]»

Ibn 'Affâne demanda l'avis des compagnons de l'envoyé céleste (B.S.D.L) pour la transcription définitive du Coran dans un seul Livre qui bénéficiera de l'agrément de l'ensemble des croyants. Il leur dit « Nous pensons grouper les gens autour d'un seul moushaf, nous éviterons ainsi tout désaccord ! » Ils répondirent à l'unanimité : « Nous sommes entièrement d'accord avec ton point de vue ![4] »

---

[1]) Cité par Mouslim sous le N° 820.
[2]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 4.481.
[3]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 4.988.
[4]) Cité par Ibn Abî Dâoud dans le livre El-Massâhifs- Page : 77- Revu et corrigé par Ibn Hadjr dans son livre El-El-Fath- Tome : 9 – Page : 18.

Lors de la dernière rédaction, il a été retranché du regroupement effectué par ‘Outhmâne, concernant les sept langues, tout ce qui ne correspondait pas à l’enregistrement du dit ‘Outhmâne. Celui-ci a ordonné au comité chargé de ce travail : « S’il vous arrive de ne pas être d’accord avec Zaïd ibn Thâbit, à propos de certains versets, écrivez-les dans la langue de Qouraïche car c’est dans cette langue qu’ils ont été révélés. [1]» Remarquons qu’il n’y a point là de négligence dans le Texte coranique, mais simplement un retour à son original initial. Ce sont les compagnons qui l’ont rendu dans sa langue originelle, celle des Qouraïchites. Ils avaient constaté que les motifs de l’allègement et l’occasion pour laquelle Dieu le révéla dans les autres langues s’étaient évaporés.

Les compagnons craignirent la dislocation et le démêlé de la communauté à cause de cette occasion, son temps étant révolu. Les gens ignorent la sagesse de ces sept langues et risquent de tomber dans la déconfiture en dépit des conseils du prophète (B.S.D.L) de les éviter. Ibn El-Djazrî a écrit : « La grande majorité des savants des Musulmans, anciens et modernes et leurs imams, *assurent* que ces massâhifs rédigés sous ‘Outhmâne renferment ce qu’admettent les sept langues uniquement et selon l’ultime récitation du prophète à l’archange Gabriel *en n’ayant rien omis* de ses moindres lettres. Cette assertion est vraie car les ahâdîths authentiques et les témoignages, célèbres et bien détaillés, la confirment et se portent garants de sa véracité.[2] »

Ainsi donc les Musulmans, depuis la première génération, lisent le Coran que nous avons entre nos mains. Il fut copié de la part des compagnons de plusieurs façons. Ibn El-Djazrî a énuméré, dans son œuvre En-Nachr, pas moins de 980 manières[3]. L’ensemble de ces versions ne divergent point entre elles, ni dans leurs versets ni dans leurs mots.

C) *Ibn Mas‘oûd a-t-il ôté les mou‘awidhataïnes de son Coran ?*

Ils ont dit : « Les compagnons se sont demandés si les mou‘awidhataïnes[4] font partie du Coran ou pas ? Ibn Mas‘oûd les a effacées des massâhifs et répondait à cette question par la négation. Il répétait : « N’y mettez pas ce qui ne lui est pas spécifique. »

Voici notre réponse à cette question : le Coran nous est parvenu, transmis de génération à génération. Seul Dieu connaît le nombre de compagnons qui l’ont appris. Ils l’ont communiqué à un nombre plus élevé encore, jusqu’à ce jour. L’unanimité des compagnons à propos du Texte coranique est une preuve de son authenticité. Personne, ni parmi les

---

[1]) Cité par El-Boukhârî sous le N°3.506.
[2]) ***Voir :***
En-Nachr Fî El-Qirâ-at El-‘Achr – Tome : 1 – Pages : 31/32.
Tafsîr Et-Tabarî – Tome : 1- Pages : 58/59.
[3]) En-Nachr Fî El-Qirâ-at El-‘Achr –Ibn El-Djazrî - Tome : 1 – Page : 190.
[4]) Ce sont la dernière sourate et l’avant-dernière sourate du Coran.

compagnons ni parmi ceux qui les ont suivis, n'a pu l'amoindrir ou l'attaquer. Un seul homme ne peut s'opposer à ce qui est propagé de père en fils.

Ainsi, les gens, aujourd'hui, connaissent, par cette voie du savoir, l'existence d'un ancien roi égyptien, le pharaon nommé Khoufou. Si l'un des chercheurs *tente de prouver que cette personnalité n'a jamais vu le jour*, personne ne prendra garde à son hypothèse parce qu'elle va à l'encontre de la culture universelle.

Il en va de même de la diffusion du Coran par un groupe de croyants d'une génération à un autre de la génération suivante. Si Ibn Mas'oûd réfutait une de ses sourates, il ne contesterait pas la légitimité du Livre dans son ensemble.

Cependant ces versions, à propos d'Ibn Mas'oûd (Q.D.S) sont inacceptables car elles s'appuient sur des noms de transmetteurs suspects. L'information se rapportant à la suppression des deux sourates et son assertion: « qu'elles ne font partie du Livre de Dieu- qu'il soit glorifié et exalté- se trouve chez Ahmed dans son livre le Mousnad et chez Et-Tabarânî. Elle est rapportée par Abî Ishâq 'Amr ibn Abdellah El-Hamadânî qui la tient de la part d'Abderrahmâne ibn Yazîd. »

Ibn Ishâq malgré la reconnaissance de sa consolidation par les savants, est un homme jugé énigmatique par Ibn Hayâne. Les versions qu'il rapporte ne peuvent être valables que dans le cas où il cite exactement le nom de la personne qui lui a passé l'information en disant : « Un tel m'a confié…. ». Ces mêmes versions ne seront pas fiables lorsqu'il produit une chaîne de transmetteurs en disant : « de la part de X , de la part de Y, de la part de A….. » Ainsi dans cette allégation, il dit : « de la part d'Abderrahmâne ibn Yazîd… »

Cette transmission ne peut être renforcée par la communication d'Et-Tabarânî sur les traditions évoquées par El-Azraq ibn Ali (à savoir El-Djahme El-Hanafî) qu'ibn Hayâne a citée en assurant qu'il a écrit des bizarreries[1].

El-Azraq, l'auteur du livre «Les bizarreries» l'a transmise par l'intermédiaire de Hassène ibn Ibrâhîm El-Karamânî. Certains savants l'ont consolidé et d'autres l'ont amoindri. El-'Ouqaïle, par exemple, a attesté : « Il y a des erreurs dans son hadîth. » Plus d'un savant l'a affaibli. Ibn Hayâne a émis cette opinion : « Peut-être qu'il s'est trompé. » Aboû Zar'ah a remarqué à son sujet : « son hadîth est acceptable. » En-Nassâ-î a assuré : « Il n'est pas fort. » Ibn 'Adyyîne a remarqué: « Il a donné des cours à de nombreux étudiants. Pour moi, l'homme est honnête, il peut se tromper à propos d'une donnée, mais sans le vouloir. [2]»

---

[1]) ***Voir :***
Eth-Thiqât d'Ibn Hayâne – Tome / 8- Page : 136.
Tahdhîb Et-Tahdhîb d'Ibn Hadjr – Tome : 1- Page : 175.

[2]) ***Voir :***
Edh-Dhou'afa' d'El

Ainsi donc, il apparaît clairement que ces versions *se rapportant à des compagnons aussi illustres* sont nulles et non avenues. Les spécialistes de l'étude du hadîth ont fait allusion à cette vérité. Ibn Hazme a affirmé : « Tout ce qui a été raconté et propagé au sujet d'Ibn Mas'oûd, concernant l'absence des deux Mou'awidhataïne et de la Fatihah dans son Coran, est un mensonge *monté de toutes pièces*. Ce qui est vrai, par contre, c'est qu'il lisait le Coran selon la version de 'Âssime transmise par Zare ibn Habîche transmise par Ibn Mas'oûd lui-même. Les trois sourates en question y étaient incorporées[1].

De la même manière, El-Bâqalanî démentit cette assertion et garantit en insistant: « Ce sont des mensonges et des calomnies. Il ne faudrait pas à un Musulman de les attribuer *à ce croyant de la première heure,* en s'appuyant sur l'opposition d'une seule personne, face aux témoins nombreux d'Abdellah dans sa confirmation qu'elle est du Coran. [2]» Nous devinons dans les déclarations d'Ibn Hazme et d'El-Bâqalanî une allusion à une remarque fort importante – nous y reviendrons -. Il s'agit de la contestation de ces faibles traditions concernant les lectures transmises par Ibn Mas'oûd, de génération à génération, et par de nobles compagnons autres que lui.

El-Bâqalanî produit une autre preuve qui démolit ces versions réfutables : le silence des compagnons sur sa pseudo-déclaration alors que tous lisent les Mou'awidhataïne. Il assure : « Celui qui prétend qu'Abdellah ibn Mas'oûd a nié l'appartenance des deux sourates au Coran est un ignorant. Il est éloigné de la façon de l'acquisition du Coran par les jeunes croyants. La connaissance de la transmission du Livre saint est un phénomène très célèbre. Comment peut-il affirmer qu'elles ne font pas partie de la Révélation coranique et face à cette affirmation les Compagnons ne l'ont pas rejetée ? Ils ont refusé d'accepter de lui cet aveu quand il a énoncé : « Ô Musulmans, j'ai été écarté de la rédaction du Livre alors que je me suis converti à l'Islam pendant que Zaïd était encore dans les entrailles d'un mécréant. » Ibn Chihâbe a énoncé : « Les compagnons qui étaient les plus proches du prophète (B.S.D.L) n'ont point aimé cette audace et ils l'ont refusée. [3]»

La réalité est qu'Ibn Mas'oûd n'a pas nié le fait d'avoir écouté les Mou'awidhataïne *de la bouche même* du messager. Le compagnon pensait qu'elles étaient une sorte de prière adressée par le Seigneur à son envoyé pour se réfugier auprès de lui contre tout mauvais sort. Il les avait apprises lui-même et il les a fait apprendre à ses deux petits-fils El-Hassène et El-Houssîne dans le même but. Ibn Mas'oûd n'avait jamais entendu Mohammed les réciter durant ses prières et c'est ce qui a fait dire à ce célèbre compagnon : « N'ajoutez pas au Coran ce qui ne lui est pas propre. Ces deux sourates protègeront le croyant des maléfices du démon. ***Dis : « Je cherche un refuge auprès du Maître de l'aube***

---

[1]) El-Mouhalâ d'Ibn Hazme – Tome : 1 – Page : 13.
[2]) Noukat El-Intissâr linaqli El-Qourâ-ne d'El-Bâqalânî- Page : 75.
[3]) Noukat El-Intissâr linaqli El-Qourâ-ne d'El-Bâqalânî- Page : 90.

naissante… » et : ***Dis : « Je cherche un refuge auprès du Maître des hommes…*** [1]***»*** Dans la version d'Et-Tabarî recueillie par le biais d'Abî El-Djahme El-Azraq ibn Ali qu'Ibn Mas'oûd a dit : « Il a été ordonné à l'envoyé de les lire pour se préserver d'un mal quelconque mais il ne les lisait pas *au cours de ses prières*. [2]»

Ibn Mas'oûd n'avait pas écouté la lecture de ces deux sourates lors des prières du messager, cela ne peut signifier, en aucun cas, qu'il ne les a jamais lues. D'autres que lui l'ont entendu les réciter. Soufiâne a noté : «Il pensait que le prophète (B.S.D.L) les récitait pour préserver El-Hassène et El-Houssaïne et autres fidèles contre les malédictions de Satan. Il crut qu'elles étaient un moyen pour écarter le diable du croyant et persista dans cette conviction. Le reste des croyants était convaincu qu'elles faisaient partie intégrale Livre[3]. »

Si Ibn Mas'oûd pensait, selon ces dires, qu'elles ne sont pas appropriées au Coran, la totalité des compagnons ne confirment pas cette position. La logique des gens sages nous impose de reconnaître que sa pensée est fausse par rapport à celle de l'ensemble des croyants. Ibn Qoutaïbah a enregistré : « Nous ne disons pas qu'Abdellah et Oubaï avaient raison[4] et que les Mouhadjirînes et les Ançâres avaient tort. Abdellah cependant vit dans ces deux sourates une sorte d'incantation contre le mal, un refuge et autre protection. Il avait bien entendu le prophète les réciter pour écarter le démon d'El-Hassène et El-Houssaïne et de d'autres fidèles. Il estima qu'elles ne faisaient pas partie du Coran. Il tint fermement à ce qu'il crut vrai, en opposition avec tous les compagnons[5]. » Personne, parmi les Musulmans, n'acceptera d'abandonner la lecture d'un verset coranique et ce n'est pas parce qu'Ibn Mas'oûd (Q.D.S) ne l'avait pas ouïe de l'envoyé céleste qu'il faut la délaisser. Le fait qu'Ibn Mas'oûd, en particulier, ne l'avait pas auditionnée ne peut pas constituer une condition pour la renier.

De son côté, El-Bazzâre a consigné « Aucun des compagnons n'a imité Abdellah, il est d'ailleurs prouvé que le prophète (B.S.D.L) les a lues au cours de ses prières. Elles furent portées par écrit dans le moushaf libellé du temps du troisième khalife[6]. N'est-il pas suffisant pour la foi de les inclure au Livre puisque le messager les a récitées dans ses prières[7].»

Mouslim, dans son Sahîh, rapporte un hadîth du prophète (B.S.D.L) qui, s'adressant à 'Ouqbah ibn 'Âmir lui a dit : « *Cette nuit des versets ont été révélés, personne n'a vu et ni entendu de semblables :* ***Dis : « Je cherche un***

---

[1]) Cité par Et-Tabaranî dans El-Mo'djame el-Kabîre sous le N° 9.151 sur la base d'Abî Ishâq d'après Abî Abderrahmâne Es-Salmî.
[2]) Cité par Et-Tabaranî dans El-Mo'djame el-Kabîre sous le N° 9.152.
[3]) Cité par Ahmed sous le N° 20.648.
[4]) Oubaï ibn Ka'b considéra ce que le prophète lisait dans ses prières pieuses comme faisant partie du Coran. Dans les pages qui suivront nous donnerons les détails à propos de cette remarque.
[5]) Taqwîl Mouchkil El-Qour-âne d'Ibn Qoutaïbah.
[6]) Cité dans Mousnad El-Bazzâre sous le N° 1.586.
Madjma' Ez-Zawâ-id d'El-Haïthamî- Tome : 7 – Page : 60.
[7]) Cité par Aboû Dâoud dans ses «Sounane» sous le N° 1.463.

***refuge auprès du Maître de l'aube naissante… »** et : **Dis : « Je cherche un refuge auprès du Maître des hommes…**[1]»* Dans une autre version, il l'a conseillé *: « Tu peux les réciter dans tes prières, si tu le veux.* [2]»

Aboû Sa'îd El-Khoudrî confirma leur appartenance au Coran car l'envoyé du Seigneur, pour parer un croyant contre un éventuel malheur, répétait : « *Je te préserve du mauvais œil et des gens démoniaques*. » Quand les deux mou'awidhataïnes furent révélées, il les utilisa et abandonna tout le reste qui assurait le soutien [3].

Lorsqu'il fut signalé à Oubaï ibn Ka'b (Q.D.S) qu'Ibn Mas'oûd n'a pas enregistré les deux mou'awidhataïnes dans son moushaf, Ibn Ka'b répliqua : « Je témoigne que le messager (B.S.D.L) m'a avisé que l'archange Gabriel lui a demandé de répéter après lui : ***Dis : « Je cherche un refuge auprès du Maître de l'aube naissante… »** et je l'ai redite, ensuite, il m'a imposé le même ordre : **Dis : « Je cherche un refuge auprès du Maître des hommes…**et je l'ai recommencée à sa suite. Quant à nous, nous prononçons ce que notre prophète nous a prescrit.[4] »*

Mais le sujet le plus important auquel Ibn Hazme et El-Bâqalânî ont fait allusion est représenté par les nouvelles touchant Ibn Mas'oûd et concernant son élimination des deux mou'awidhataïnes. Cette annulation est à l'opposé d'une tradition plus authentique transmise par Ibn Mas'oûd, en personne. Les deux mou'awidhataïnes ont été lues par 'Âssime dans sa juste lecture sous la haute autorité des compagnons. Elle est communiquée par Zir ibn Habîche, Abî Abderrahmâne Es-Salmî et Abî 'Amre Sa'd ibn Ilyâsse Ech-Chibânî. Ces trois personnes ont été les élèves d'Abdellah ibn Mas'oûd, puis *par la suite* Zir et Es-Salmî furent ceux d''Outhmâne ibn 'Affâne et de Ali ibn Abî Tâlib (Q.D.S) puis *encore* Es-Salmî étudia sous la coupe d'Oubaï ibn Ka'b et de Zaïd ibn Thâbit (Q.D.S), enfin Ibn Mas'oûd, 'Outhmâne, Ali et Aboû Zaïd apprirent cette lecture de chez le messager, en personne. (B.S.D.L)[5].

La lecture des deux mou'awidhataïnes est attestée par leur transmission dans celle de Hamzah et son élève El-Kissâ-î ; ils l'ont lue suivant la façon de 'Alqamah, El-Aswad, Ibn Wahb, Masroûq, 'Assime ibn Dhamrah et El-Hârith, tout ce monde a eu comme maître Ibn Mas'oûd[6].

Les initiateurs des dix façons *de lire le texte coranique* ne les ont pas omises, leurs transmissions sont plus fiables que ces narrations obscures et pleines de fautes qui nous sont rapportées ici. Ces chroniques superficielles et faibles ne pourront jamais défier les 980 manières de lire le Coran. Ce nombre

---

[1]) Cité par Mouslim sous le N° 814.
[2]) Cité par Ibn Habbâne sous le N° 1.842.
[3]) Cité par Et-Tarmidhî sous le N° 2.058, En-Nissâ-î sous le N°5.494 et Ibn-Mâdjah sous le N° 3.511.
[4]) Cité par Ahmed sous le N°20.677.
[5]) El-qirâqate El-'Achr d'Ibn El-Djazrî –Tome : 1- Page : 155.
3) El-Iqnâ' fî El-Qirâ-ates Es-Sab' d'Ibn El-Bâdhiche El-Aneçarî - Tome : 1- Page : 135.
[6]) El-qirâqate El-'Achr d'Ibn El-Djazrî –Tome : 1- Page : 165

est cité par Ibn El-Djazrî, avec tous les détails, sur les novateurs des dix lectures.[1] Celles-ci, qui atteignent près d'un millier, émanent d'Ibn Mas'oûd et de ses glorieux frères, parmi les compagnons du prophète (B.S.D.L) tels que 'Outhmâne, Oubaï, Abî Houraïrah, Ibn El-'Abbâsse et autres. Ces vérités sont plus réelles que les erreurs qui parlent de l'annulation des deux sourates. Les opinions réfutables d'un tout petit nombre ne peuvent détruire le millier de convictions profondes de l'immense majorité des croyants. Pour ce motif, les Musulmans sont unanimes à crier sur tous les toits que les deux Mou'awidhataïnes et la Fatihah font partie intégrante du Coran. Celui qui nie cette réalité est un mécréant et ce qui a été colporté au sujet d'Ibn Mas'oûd est faux et ne peut être authentique[2].

Certains vérificateurs ont pensé concilier ces thèses et le fait qu'Ibn Mas'oûd a effectivement commencé par adopter cette façon de voir parce qu'il n'a pas entendu le prophète les lire dans ses prières, mais quand il s'est rendu compte que tous les compagnons les lisaient, à son tour, il s'était mis à les lire et à les faire apprendre à ses étudiants. Ibn Kathîr a mentionné : « Il est bien connu auprès de nombreux lecteurs et de juristes qu'Ibn Mas'oûd n'écrivait pas dans son Coran les deux Mou'awidhataïnes, parce qu'il ne les a pas entendues *de la bouche même* du prophète, cependant il revint sur sa position initiale. La preuve matérielle de son revirement, produite par les compagnons, est incarnée par les lectures qui remontent à lui. Les compagnons les ont portées dans les massâhifs qu'ils ont ensuite expédiés aux différentes provinces, que le Seigneur bienfaisant soit loué ! [3]»

D) Ibn Mas'oûd a-t-il ôté la Fatihah de son Coran ?

Ils ont dit que les compagnons ne s'accordèrent pas sur l'appartenance au Coran de sourates très importantes, comme la Fâtihah[4]. Ibn Mas'oûd ne l'a pas écrite dans son moushaf. Le savant, Ibn Sîrîne, de la génération après celle du prophète, a affirmé : « Oubaï et 'Outhmâne avaient enregistré la Fatihah et les deux Mou'awidhataïnes alors qu'Ibn Mas'oûd les a exclues[5]. »

La fermeté et la certitude de la Fatihah- comme toutes les autres sourates- ne posent aucun doute. Les Musulmans ont répété sa lecture d'une génération à une autre, mieux encore c'est le Coran qui affirme, catégoriquement, qu'elle existe bien en son sein. L'Omniscient le garantit

---

[1]) El-Madjmoû' fï Nachr El-Qirâ-ates El-'Achre d'Ibn El-Djazrî – Tome : 1 – Page190.

[3]) Tafsîr El-Qour-âne El-'Adhîme d'Ibn Kathîr –Tome :4- Page : 741.

f[4]) Elle est la première sourate du Livre, son importance réside dans le fait qu'elle est récitée obligatoirement dans toutes les raka 'ates, sinon la prière est nulle. (N.T)

[5]) Es-Sayoûtî, dans son livre « Ed-Doûr El-Manthoûr » fait remonter cette remarque à 'Abd Houmaïd et *l'auteur l'a cherchée* dans son Mousnède et il ne l'a pas trouvée. Peut-être existe-t-elle dans son livre perdu de l'exégèse. Il l'a fait remonter aussi à El-Maroûzî dans son livre «Ta'dhîme Es-Salât» et il ne l'a pas trouvée mais Ibn Salâm l'a fait sortir dans son œuvre «Fadhâ-il El-Qour-âne» sous le N°575.

puisqu'il dit : ﴿ ***Nous t'avons accordé sept des versets répétés et la lecture*** [1]﴾ Les sept versets répétés se lisent dans toutes les prières et *débutent par la louange du Seigneur*. Le messager (B.S.D.L) les a appelés la mère du livre ; il a dit : « *La mère du livre ce sont les sept versets accordés je le jure par le Coran céleste.* [2]» Elle est donc la mère du Coran, sa base et son introduction. « *L'Omnipotent- qu'il soit loué et exalté- n'a point révélé, ni dans la Torah ni dans l'Evangile, une sourate comme la mère du Livre, c'est-à-dire les sept versets accordés et répétés.* »[3]

Ces fausses attributions à Ibn Mas'oûd ne signifient nullement qu'il dénie l'appartenance de la dite sourate au Coran et ce point de vue est en contradiction totale avec les convictions de tous les Musulmans. Mieux encore, elles sont, diamétralement, opposées aux lectures personnelles et authentiques d'Ibn Mas'oûd qu'il avait inculquées à ses étudiants de la génération suivante, après la mort du messager. Ces lectures sont attestées par 'Âssim, Hamzah et El-Kissâ-î. Aucun Musulman ne peut penser à sa non-appartenance au Coran, alors qu'il la récite dans toutes ses prières. Ibn Mas'oûd confirme, lui aussi, et d'après Ibn Sîrîne, le narrateur qui relate cet incident, que les sept versets, révélés et accordés, sont, en effet, l'introduction du Livre[4].

Si nous réfléchissons sur ce qui est rapporté oralement à son sujet, nous ne trouverions aucun indice qui nie sa non-appartenance au Coran. Il ne l'a pas enregistrée dans son moushaf, cela est certain et Ibn Qoutaïbah avait bien raison de dire : «L'absence de la Fâtihah de son moushaf ne veut pas dire qu'il pense qu'elle ne fait pas partie du Livre. A Dieu ne plaise ! Il a jugé que le Livre a été écrit et groupé dans deux volumes par peur du doute, de l'oubli, de l'addition ou de la dimunition. Il vit que cela ne risquait pas d'arriver à la Fâtihah à cause du fait qu'elle est courte. Lorsqu'il s'assura véritablement de la cause pour laquelle le moushaf a été enregistré, il la retira, tout en sachant qu'elle fait partie intégrante du Livre. [5]» Ibn Mas'oûd (Q.D.S) a négligé son enregistrement dans son moushaf parce qu'il était facile pour les croyants de la lire. Ibrâhîm En-Nakh'î qui avait questionné l'intéressé à propos de cette omission et lui a demandé : « Pourquoi n'as-tu pas porté la Fâtihah sur ton moushaf ? » Il lui rétorqua : « Si je l'avais écrite, je l'aurais alors portée au début de chaque sourate ! [6]

---

[1]) Verset 87 de la sourate d'El-Hidjre.
[2]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 4.704.
[3]) Cité par Et-Tarmidhî sous le N°3.125, En-Nissâ-î sous le N° 914 et par Ahmed sous le N° 20.591.
[4]) El-Matâlib El-'Âliyah fî Zawa-id El-Koutoub Eth-Thamânyah d'ibn Hadjre sous le N° 3.610.
[5]) Manâhil El-'Irfâne d'Ez-Zarqânî – Tome : 1 - Page : 192.
[6]) Es-Sayoûtî, dans son livre « Ed-Doûr El-Manthoûr » (tome : 1- Page : 10) a fait remonter cette remarque à 'Abd Houmaïd et *l'auteur l'a cherchée* dans son Mousnède et il ne l'a pas trouvée. Peut-être existe-t-elle dans son livre perdu de l'exégèse.

Voir aussi

Tafsîr El-Qour-âne El-'Adhîme d'Ibn Kathîr- Tome : 1 –Page : 103
El-Djâmi' li Ahkâme El-Qour-âne d'El-Qourtoûbî - Tome : 1 –Page : 115- Il contient les paroles Abî Bakre El-Anebârî.

Abî Bakre El-Anebârî a avancé cette remarque : « Chaque rak'ah commence, obligatoirement, par les sept versets, accordés et répétés, elle sera suivie par une sourate, selon le choix de l'orant. » Ibn Mas'oûd a dit : « Je visais la concision dans sa suppression, étant sûr que les Musulmans l'ont apprise, qu'ils l'apprennent et qu'ils l'apprendront et c'est pour ce motif que je ne l'ai pas laissée dans sa place. Sinon, je me serais senti obligé de l'écrire à la tête de chaque sourate puisqu'elle devançait celle-ci pendant la prière. [1]»

LES CALOMNIES CONCERNANT L'ETRE DE DIEU, SES ATTRIBUTS ET SES ACTES.

A) L'octroi à Dieu des attributs d'imperfection:

Ils ont dit : « Le Coran attribue au Seigneur des faiblesses qui ne conviennent pas à son Omnipotence. Ce sont les ruses, les impostures, les stratagèmes et autres oublis. Dieu a dit, par exemple : ﴿ ***Les hypocrites certes voudraient trahir Dieu mais c'est Dieu qui les leurre ….*** [2]﴾ Il a ainsi menacé : ﴿ ***les infidèles tramaient leur plan tandis que Dieu le déjouait…*** [3]﴾ et encore : ﴿ ***Les hypocrites ont oublié Dieu et Dieu les a oubliés…*** [4]﴾

Dans notre réponse, nous remarquerons d'abord que le Coran est le seul Livre qui exempte Dieu de toutes sortes de déficiences. Nous n'y constatons pas, par exemple, le récit du combat livré par Jacob contre le Seigneur et la victoire du prophète sur l'Immortel; nous n'y découvrons pas le fait que Dieu a mangé le beurre et la viande et a bu du petit lait chez Ibrâhîm. Nous n'y repérons rien qui ne convienne pas à Sa Majesté.

Le Coran est vide d'idées analogues, il n'attribue à l'Omniscient que les qualités de perfection et de grandeur et le nomme par ses plus beaux noms. Il y est enregistré : ﴿ ***A Dieu appartiennent les plus beaux noms. Invoquez-le par ces noms…*** [5]﴾ On y lit aussi : ﴿ ***Dieu ! Nul Dieu en dehors de lui ! A lui appartiennent les plus beaux noms.*** [6]﴾

Dans les versets suivants, il a cité certains de ses plus beaux noms : ﴿ ***C'est lui, Dieu en dehors de qui il n'y a point de divinité, le Connaisseur du mystère du monde et de ce dont les hommes peuvent témoigner, le Tout-Miséricordieux, le Tout-Compatissant. C'est lui, Dieu en dehors de qui il n'y a***

---

[1]) El-Djâmi' li Ahkâme El-Qour-âne d'El-Qourtoûbî - Tome : 1 –Page : 115.
[2]) Portion du verset 142 de la sourate d'En-Nissâ'.
[3]) Portion du verset 30 de la sourate d'El-Anfâle.
[4]) Portion du verset 67 de la sourate d'Et-Tawbah.
[5]) Portion du verset 67 de la sourate d'Al-Anfâle.
[6]) Verset 8 de la sourate de Taha.

point de divinité, le Souverain, le Très-Haut, le Salut, l'Apaisant, le Puissant, le Contraignant, le Superbe. Gloire à Dieu ! Il est au-dessus de ce qu'on lui associe ! C'est lui, Dieu le Créateur, le Novateur, le Façonneur. Il a les plus beaux noms. Ce qui est dans les cieux et sur la terre le glorifie. Il est le Tout-Puissant, le Sage par excellence.[1]﴾

Si les noms de créatures divines sont invariables, s'ils ne servent qu'à distinguer celles qui les portent, les unes par rapport aux autres, ceux du Maître des univers nous révèlent des appellations qui décrivent son Etre et les Attributs qui lui sont propres. Elles précisent le summum de son savoir absolu. Il est le Roi, incontestable, dans son royaume et il n'a ni égal ni concurrent. Il est le Sage, par excellence, personne ne risque de le concurrencer ou de le rivaliser dans ses domaines.

Il découle de ce qui a précédé que Dieu – qu'il soit exalté et glorifié – ne peut porter des dénominations qui s'opposent à son Etre Supérieur telles : le trompeur, le rusé, le traître et autre menteur. Ces noms sont loin de refléter la perfection et ne peuvent convenir au Tout-Puissant, tout comme la tromperie, la ruse et la traîtrise ne peuvent lui être collées, d'ailleurs le domaine de ses Actes est beaucoup plus vaste que celui de ses Attributs.

D'aucuns peuvent interroger : « Comment donc le Coran a-t-il attribué au Seigneur les actes de la duperie, du leurre et de la trahison ?» A cette question, nous dirons que la calamité de l'ignorance de la langue arabe et l'inaptitude à comprendre les façons des Arabes d'exprimer leurs idées, représentent l'un des plus grands désastres de ce siècle. La connaissance linguistique des gens s'est évaporée, ses propres enfants sont devenus des étrangers par rapport elle. Les Arabes usent de paraboles et emploient un mot autre que dans son sens propre en visant autre chose.

Aboû Bakre ibn Houdjdjah a, ainsi, expliqué le symbole sous-entendu: « La parabole, sur le plan de la langue, c'est la ressemblance. Elle consiste, selon les techniciens de cet art, dans le fait de citer une chose par un autre terme qui ne lui est pas propre mais qui doit être compris par le contexte.[2]

Ibn 'Achoûr, de son côté l'a ainsi défini : « Elle consiste à utiliser un vocable différent de son sens initial en lui ajoutant un synonyme du premier mot choisi. Elle se contente de suggérer l'objectif. En plus clair, si le mot ne sert pas à désigner l'idée recherchée, elle est alors appelée parabole.[3] »

Des exemples semblables en langue arabe sont nombreux[4]. Le poète Aboû Er-Raq'amaq El-Antâkî a dit :

---

[1]) Versets 22/23/24 de la sourate d'El-Hachre.
[2]) ***Voir :***
Khizânatou El-Adab wa Ghâyatou El-Irbi d'Ibn Hadjdjah El-Hamawî- Tome : 2- Page : 252.
El-Îdhâh fî 'Ouloûme El-Balâghah d'El-Khatîb El-Qazwînî – Page : 328.
[3]) Et-Tahrîr wa Et-Tanewîr d'Ibn 'Achoûr – Tome : 5- Page : 329.
[4]) ***Voir :***
El-Îdhâh fî 'Ouloûme El-Balâghah d'El-Khatîb El-Qazwînî – Page : 327.
Khizânatou El-Adab d'Ibn Hadjdjah El-Hamawî- Tome : 2- Page : 252.

Demande-nous des plats que nous savons cuisiner///J'ai dit préparez-moi une robe et une chemise

Le fait de cuisiner se rapporte à la nourriture et en principe, il n'a rien à voir avec la robe et la chemise. Le poète, en plus des vivres, sent le besoin d'avoir les effets vestimentaires. La demande des habits - ***des plats que nous savons cuisiner-*** est une parabole, il les questionna sur ce dont il avait besoin - ***J'ai dit préparez-moi une robe et une chemise-***

Il en va de même de la parabole dans les termes du poète de l'époque antéislamique, 'Amre ibn Kalthoûme, dans son poème qui figurait parmi les Mou'alâqates[1] a clamé :

Personne ne peut nous dépasser dans l'ignorance///Nous le surpasserons alors dans ce domaine

signifie nous le gratifierons de son ignorance, car nul ne peut être fier de son incompétence, mais encore il a honte d'être qualifié de (lacune) (déficience) (stupidité). De la façon identique, Aboû Tammâme a écrit :

Qui informera toutes les tribus arabes///que j'ai construit le voisin avant la maison

Ce qui est connu, c'est que le voisin c'est celui qui demeure à proximité de son autre voisin, ce dernier ne peut être construit. En réalité, le verbe construire n'est pas employé dans sa signification courante et il n'exprime point l'idée du bâtiment et c'est le même procédé pour rendre les idées des deux verbes ignorer et cuisiner.

Les gens comprennent cette insinuation dans la vie quotidienne. Si deux personnes se fixent un rendez-vous, que l'une d'elles le manque, elle s'excusera auprès de celui qui était présent en affirmant qu'elle l'avait oublié. Si les mêmes mortels refixent une autre rencontre, que le présent de la première fois s'absente volontairement et lorsqu'ils se retrouvent, le défaillant prétextera un retard. Il lui dira : « Tu as oublié mon rendez-vous comme j'ai oublié le tien. » ou il lui dira : « Je t'ai omis comme tu m'as omis. » L'auditeur de ce dialogue sait qu'il ne s'agit pas de l'oubli réellement, mais il discerne qu'il parle de l'oubli et lui colle, par métaphore[2], un retard volontaire. Le verbe oublier est utilisé ici, d'une manière allégorique, tout simplement.

C'est dans ce style connu des Arabes qu'ils employaient dans leurs langages que le Coran a été révélé en une langue arabe pure. Dans ces versets, on repère la métaphore par les mots. Le Seigneur a averti : ﴿ ***La sanction d'une***

Moûdjâze El-Balâghah de Mohammed Et-Tâhare ibn 'Achoûr –Page : 41.
Ma'âhid Et-Tanessîsse 'alâ Chawahidî Et-Talkhisse –d'El-'Abâssî – Page : 187.
El-Balâghah El-'Arabyah : ses bases, ses sciences et ses arts d'Abderrahmâne Hounaïkah–Page : 797.

[1]) Œuvre poétique récompensée une fois par an et suspendue à la Ka 'bah. (**N.T**)

[2]) Procédé par lequel on transporte la signification d'un mot à une autre signification qui ne lui convient qu'en vertu d'une comparaison sous-entendue. -Petit Larousse 1983- Page : 631. (**N.T**)

mauvaise action est une peine identique [1]﴾. Il appelé la punition de la faute par un vocable analogue. En vérité, cette condamnation relève de la justice divine et le sens du verset signifie qu'une personne qui commet une transgression, doit subir une coercition préventive. L'emploi du mot peine est donc une métaphore qui n'a rien de négatif. L'Omnipotent a permis : ﴿ ***Donc quiconque transgresse contre vous transgressez contre lui*** …[2] ﴾ La vengeance n'est point une transgression, mais il est permis de la désigner ainsi par métaphore nominale. Nous rencontrons le même procédé dans le verset suivant : ﴿***Dieu sera satisfait d'eux et ils seront satisfaits de lui…***[3]﴾ Des exemples similaires sont nombreux dans le Coran.

Le prophète (B.S.D.L) a usé de ce style arabe ravissant dans un certain nombre de ses ahâdiths. Citons entre autres : « *Délaissez les Turcs tant qu'ils vous délaissent et appelez les Ethiopiens tant qu'ils vous appellent.*[4]». Le verbe appeler est employé dans le sens de « se réconcilier» ou «faire ses adieux» par métaphore avec le verbe délaisser. Cette remarque étant bien assimilée, revenons aux divers versets qui renferment des métaphores pour comprendre ces termes dans leurs contextes. Lorsqu'il est question de traitrise de Dieu à l'égard des mécréants ou de sa ruse envers eux, ces actions, en principe, ne peuvent lui être collées. Elles sont citées dans les dits versets parce que les impies ont été les premiers à les effectuer. Quand ils ont pris l'initiative de les réaliser, Dieu se contenta de détourner contre eux leurs mauvaises actions et désigna alors ses propres actes par les mêmes mots que leurs faits et gestes. C'est une métaphore nominale des agissements des païens. Ces verbes, sur le plan de la langue, sont inexacts et ne doivent pas être pris dans leurs sens matériel.

La métaphore du style est limpide dans les versets qui suivent : ﴿ ***Les hypocrites, certes, voudraient trahir Dieu ; mais c'est Dieu qui les leurre…***[5]﴾ puis : ﴿***les infidèles tramaient leur plan tandis que Dieu le déjouait***[6]﴾ puis : ﴿ ***En vérité, les impies manigancent un stratagème et moi aussi je leur tends un piège***[7]﴾ puis : ﴿***Dieu les raillera et un châtiment douloureux leur est réservé*** [8]﴾ puis ﴿ ***Les hypocrites ont oublié Dieu et Dieu les a oubliés*** [9]﴾ puis : ﴿ ***Ne sont-ils pas des êtres malfaisants, quand ils rencontrent leurs démons, ils leur déclarent : « Nous sommes assurément avec vous ; nous nous moquons de ces***

---

[1]) Portion du verset 40 de la sourate d'Ech-Choûrah.
[2]) Portion du verset 194 de la sourate d'El-Baqarah.
[3]) Portion du verset 8 de la sourate d'El-Ba-inah.
[4]) Cité par Aboû Dâoud sous le N° 4.302 et par En-Nissâ-î sous le N° 4.176.
[5]) Portion du verset 142 de la sourate d'En-Nissâ'.
[6]) Portion du verset 30 de la sourate d'El-Anefâle.
[7]) Versets 15 et 16 de la sourate d'Et-Târiq
[8]) Portion du verset 79 de la sourate d'Et-Tawbah
[9]) Portion du verset 67 de la sourate d'Et-Tawbah

gens de rien. »[1] Ces actes ne peuvent être attribués au Seigneur des univers – la ruse, la substitution et autre tromperie- ; ils ne sont employés que par opposition à ceux des obstinés, sans qu'ils ne portent leur véritable sens.

En précisant dans leurs détails les idées de ces versets, nous constatons qu'elles n'expriment pas, en parlant des faits et gestes divins, une mauvaise conception. La duperie dans le récit de l'histoire de la peuplade de Sâlih, c'est leur anéantissement à cause de leur scepticisme. Dieu a dit : ﴿ ***Ils disaient : Jurons par Dieu que nous tuerons, la nuit, Sâlah et les siens et dirons à celui de ses proches qui voudrait le venger que nous n'avons pas trempé dans un tel meurtre et que nous sommes véridiques. » Ils ourdirent un stratagème sans se douter que nous en ourdissons un autre contre eux. Considère à quelle fin aboutit leur stratagème : nous les avons tous anéantis, eux et leur peuple***. [2]﴾ Le châtiment douloureux qui les a frappés sans qu'ils ne s'en rendent compte, résulte du leurre du Tout Puissant. Dans un tel acte, il n'y a aucune méchanceté. Quant au mot imposture dans ce verset : ﴿***c'est Dieu qui les leurre*** ﴾, relate l'idée que le Seigneur renvoie à plus tard sa sanction destinée aux infidèles. Ces derniers, dans ce monde éphémère, se sentiront tranquilles, étant persuadés que les ruses et les perfidies concernent les Musulmans. Ils croyaient que Dieu n'aidera jamais les adeptes de la jeune religion. L'application de ce vocable et sa généralisation inspire le dépouillement graduel effectué par l'Omniscient sur chaque pécheur ingrat après l'avoir comblé de biens. Ce terme a un sens théâtral que la métaphore a embelli[3].

Lorsque les enfants d'Israël décidèrent de nuire au fils de la vierge Marie, ils combinèrent une agression en vue de l'arrêter, Dieu combina un complot contre eux et sauva le Christ selon une façon qu'ils ne pouvaient connaître. Pour ce motif, il a confirmé : ﴿ ***Les Juifs ourdirent des complots contre Jésus ; mais Dieu déjoua leurs machinations, car il est plus habile que les machinateurs***.[4]﴾ Son leurre consistait à secourir Jésus-Christ de leurs conspirations et ainsi il étouffa la concrétisation de leur but, cette obstruction fut un dessein et un résultat généreux.

De la même façon, lorsque Dieu décida de soutenir son prophète (B.S.D.L) de la cabale des mécréants mecquois qui s'étaient réunis, la veille de l'hégire, devant la porte de sa demeure afin de l'abattre, il l'informa : ﴿ ***Rappelle-toi l'époque où les infidèles complotaient contre toi pour t'arrêter, t'assassiner ou te bannir de la Mecque l'honorée. Ils tramaient leur plan,***

---

1) Verset 14 de la sourate d'El-Baqarah.
2) Versets 49/51 de la sourate d'En-Namle.
3) ***Voir :***
Et-Tahrîr wa Et-Tanewîr d'Ibn 'Achoûr – Tome : 5- Page : 329.
Moufradât Alfâdh El-Qour-âne d'Er-Râghibe El-Assfahânî – Tome : 1 – 289.
4) Verset 54 de la sourate d'El-'Imrâne.

tandis que Dieu le déjouait, car il est supérieur en matière de stratagème.[1]﴾ Le fait que Dieu a épargné son messager ne suppose aucun mal. Ne nous attardons pas encore à regarder dans leurs détails les divers autres styles pour la bonne raison qu'ils sont tous pareils.

Cependant, il est de notre devoir de constater une remarque déjà citée par les spécialistes de la linguistique. Ceux-ci ont dit : « En principe ces termes : la ruse, le stratagème, et autre subterfuge n'impliquent pas en langue arabe l'idée de la méchanceté. Ils l'expriment suivant ce qui leur est collé, la ruse par exemple consiste à atteindre, par le biais de causes secrètes à nuire à l'adversaire. Tromper autrui sans qu'il ne se rende compte de tes manigances et de tes combines : là est le vrai sens de la ruse, sur le plan linguistique. Ces mêmes termes ne décrivent le blâme ou la félicitation qu'après la connaissance du mot qui les suit. Conquérir son droit par un homme suivant des raisons inaccessibles est une ruse positive, par contre connaître les droits des autres par des astuces ténébreuses est une ruse négative. Ainsi, l'Omnipotent – qu'il soit glorifié et exalté – oppose à la ruse négative des mécréants, consistant dans leur nocivité à son prophète par des feintes d'une manière inconnue ; son artifice est alors considéré comme étant bon. Il lui rafraîchit la mémoire : ﴿***Rappelle-toi l'époque où les infidèles complotaient contre toi pour t'arrêter, t'assassiner ou te bannir de la Mecque l'honorée. Ils tramaient leur plan, tandis que Dieu le déjouait, car il est supérieur en matière de stratagème.***﴾ Il déjoua leur mauvais plan et affirma qu'il est supérieur aux stratagèmes des personnes méchantes. Son leurre est meilleur tandis que le leur est démoniaque.

Selon El-Faïroûzabâdî, l'imposture c'est la volonté de diffamer le trompeur sans qu'il ne le sache[2] ; Ibn Douraïde, lui, l'a définie comme étant la dissimulation et la discrétion et les deux définitions ne comportent pas d'idées détestables. Le contenu du mot exprimera alors un sens malveillant d'après celui qui vient à sa suite. La supercherie à l'encontre de l'ennemi injuste pour retrouver ses droits légitimes n'a rien de mauvais. Dieu punira les infidèles pour leurs actions venimeuses et il leur opposera par une imposture bienveillante. Dieu a dit : ﴿ ***En vérité, les impies manigancent un stratagème et moi aussi je leur tends un piège*** [3]﴾ .El-Djourdjânî a proposé une autre définition: elle consiste dans la volonté de faire du mal à autrui clandestinement et d'aucuns l'ont déterminée par des manœuvres contre l'adversaire.

Ces idées ne renferment aucune dégradation sauf, cependant si elles serviront de moyen pour atteindre un but maléfique. Il faudra opposer un mensonge pareil afin de prévenir l'imposture des bluffeurs, cette attitude n'est

---

[1]) Verset 30 de la sourate d'El-Ane'âme.
[2]) El-Qamoûsse El-Mouhîte d'El-Faïroûzâbâdî – Tome : 3- Page : 16/17.
[3]) Versets 15/16 de la sourate d'Et-Târiq.

pas déshonorante. Il n'est point nécessaire de contraindre l'adversaire ouvertement pour que l'action soit admise sur le plan moral

Pour cette cause, Dieu a fait prononcer à Ibrâhîm : ﴿ ***Par Dieu, je jouerai un mauvais tour à vos idoles***….[1].﴾ c'est-à-dire qu'il éliminera ces statues d'une façon clandestine. Nous avons là l'exemple d'une bonne imposture. Le patriarche Ibrâhîm (B.S.D.L) tient à anéantir ces divinités que ses contemporains adoraient à la place du Dieu Unique et sans que les sots de son peuple n'apprennent cette extermination. Les mécréants décidèrent de tuer le massacreur sans le connaître et se mirent à se demander : ﴿ ***« Qui a commis ce sacrilège à l'encontre de nos divinités ? C'est vraiment un criminel !» dirent-ils*** [2]﴾

De la même manière, l'Omnipotent a dit : ﴿ ***Nous avions ainsi amené Joseph à recourir à cette machination…***.[3]﴾ Dieu a usé d'une manœuvre secrète pour procurer à partir de la terre d'Egypte, à Jacob et ses fils, la nourriture qui leur manquait et ainsi il les sauvés des affres de la famine.

En conséquence, la bonne ruse et l'imposture positive ne sont pas méprisables. Cette déloyauté bienfaisante et cette dissimulation douce à l'encontre d'un ennemi qui tente de déshonorer un homme, de lui voler ses biens et de le blesser dans son for intérieur sont des actions excellentes pour la victime afin d'abattre, sans fanfare ni tambour, celui qui lui veut du mal, sans raison réelle. Cette trahison est considérée parmi les gestes les plus beaux et les actes les plus magnanimes.

B) DIEU ÉGARE-T-IL SES CRÉATURES ?

Ils ont dit : « Le Coran a rapporté des dires blâmables quand il a cité dans ses versets que Dieu égare les gens qu'il veut en sachant que le fourvoiement est une mauvaise action. Comment alors l'attribue-t-on à Dieu ?! Comment châtie-t-il les aliénés par le feu ardent de l'enfer tandis qu'il les a éloignés de la bonne direction qu'il a montrée aux croyants ? »

Voici notre modeste réponse : il faut d'abord souligner à tout un chacun qu'il n'existe aucun livre qui a loué le Seigneur et a décrit sa grandeur comme on le voit dans ce saint Livre. Nous croyons, cependant, que tous les actes, bons ou mauvais, qui se passent dans ce monde, résultent de la volonté de Dieu et de sa décision. Les Musulmans sont persuadés que le Créateur est le Contraignant sur tout l'univers, il n'existe pas d'autres divinités en dehors de lui. Tout ce qui se déroule sur terre, de bien ou de mal, provient selon sa puissance éternelle. Personne ne lui obéit ou ne transgresse ses ordres, que par sa volonté

---

[1]) Portion du verset 57 de la sourate d'El-Anbyâ'.
[2]) Verset 59 de la sourate d'El-Anbyâ'.
[3]) Portion du verset 76 de la sourate de Youcef.

et son savoir, il est celui d'où émanent le bien et le mal. Les croyants en la mission de Mohammed ne disent pas, comme les dualistes, que le Seigneur est démuni de défauts et ont imaginé à l'univers deux créateurs, l'un qui est l'origine du bien et l'autre celle du mal.

Par conséquent, Dieu est le Créateur, il est celui qui enrichit, qui donne la vie, il est le Donateur absolu, il est l'utile, il est celui qui guide vers le droit chemin. Il est également celui qui fait mourir, qui empêche la concrétisation d'un objectif, qui cause les maladies, comme il est aussi celui qui égare. Tous ces actes lui sont attribués car ils se rapportent à la contrainte illimitée qu'il exerce sur tout ce qui bouge dans l'univers et à sa puissance éternelle.

Ils affirment que le fait qui consiste à dire que le Seigneur punit par l'enfer ceux qu'il a corrompus est contraire à la justice divine. Cette affirmation serait acceptable si Dieu dépravent les gens, en principe ; mais cela est impossible, concernant Dieu. Il souligne : ﴿ ***Il ne sied point à Dieu d'égarer un peuple qu'il a mis sur la bonne direction, avant de lui avoir clairement indiqué ce qu'il doit craindre. Dieu sait parfaitement tout***.[1]﴾ Il a créé la totalité des hommes selon les lois de la nature et en a fait des monothéistes. Dans le cadre de cette idée, le prophète a conseillé : « *Mon Dieu m'a ordonné de vous apprendre ce que vous ignorez de ce qu'il m'a appris, ce jour… J'ai créé tous mes serviteurs attachés à la vraie foi, mais les démons les ont fait dévier de leur religion véritable. Ils leur ont interdit ce que je leur ai déclaré licite et ils leur ont ordonné de me coller des associés, de leur propre initiative*. [2]»

Dieu – qu'il soit loué et magnifié - a créé les êtres humains et a fait d'eux des croyants, mais certains d'entre eux se sont pliés volontairement et sans contrainte, devant Satan. Le Créateur les a pourvus de la raison afin qu'ils ne présentent pas de preuves contre la vérité céleste. Il leur a montré la voie du bien et celle du mal : ﴿ ***Ne lui avons-nous pas indiqué deux voies ?*** [3]﴾ Il a, dans ce but, envoyé des messagers et a révélé des Livres. Si l'aveuglement et le choix du bon chemin étaient une obligation prédestinée, il ne lui aurait pas fallu mandater des émissaires, il a insisté : ﴿ ***Nous avons fait une révélation à des prophètes annonciateurs et avertisseurs afin que les hommes n'aient à invoquer aucun argument devant Dieu, la mission des prophètes une fois accomplie. Dieu est puissant et sage***.[4]﴾

Le lecteur qui médite les versets coraniques se rend compte clairement que la perversion vers laquelle Dieu a fait pencher les mécréants résultait de leurs choix. Il corrompt ceux qui optent pour le mauvais chemin, refusent la bonne direction et font tout pour l'éviter. Le Seigneur les enfonce dans le vice,

---

[1]) Verset 115 de la sourate d'Et-Tawbah.
[2]) Cité par Mouslim sous le N° 2.865.
[3]) Verset 10 de la sourate d'El-Balad.
[4]) Verset 165 de la sourate d'En-Nissâ'.

par contre il oriente vers l'honnêteté ceux qui ont recherché la droiture et l'incorruptibilité. Le Coran a précisé cette idée, à plusieurs reprises : ﴿ ***Lorsqu'ils dévièrent, Dieu fit dévier leurs cœurs, car il ne guide point les pervers***.[1]﴾ Dieu les a débauchés et a empêché la vertu de les toucher parce que leurs cœurs se sont détournés de la voie qu'il leur a indiquée : ﴿***Leur cœur recèle une maladie ; Dieu en a augmenté la gravité. Un cruel tourment leur est réservé, comme prix de leur dénégation.***[2]﴾

Il en va de même des orgueilleux qui ont rejeté la Vérité, l'Omnipotent a fait alors dévié leurs regards de la lumière et de la probité. Il les a menacés : ﴿ ***J'écarterai de mes signes ceux qui, sans raison, se comportent orgueilleusement sur terre. Quelque signe qu'ils voient, ils n'y croient pas. Voient-ils le droit chemin ? Ils ne le prennent point. Mais s'ils voient le chemin de l'égarement, ils s'y engagent. Il en est ainsi parce qu'ils ont traité nos signes de mensonges et affichent à leur égard une attitude insouciante***.[3]﴾Suivant le même principe, le Maître des univers réservera un sort analogue aux personnes qui trahissent son pacte et son alliance et qui font des actions qui vont à l'encontre de sa volonté. Il a dit : ﴿ ***Dieu en cela égare beaucoup de gens et dirige vers le salut beaucoup d'autres et en vérité, il n'égare que les pervers qui violent l'engagement qu'ils ont pris envers Dieu, après l'avoir conclu, rompent ce que Dieu ordonne et répandent le désordre sur terre. Ce sont ceux-là, en vérité, les perdants***.[4]﴾ Ce débauché mérite l'égarement pour avoir trempé dans la malveillance et avoir concrétisé des actes funestes.

Nous retrouvons la même idée dans les versets suivants : ﴿***Nous détournerons leur cœur et leurs yeux de la vérité, ainsi que nous l'avons fait, lorsque pour la première fois, ils refusèrent d'y croire et nous les laisserons se débattre aveuglément dans leur rébellion***. [5]﴾ et puis : ﴿ ***Si tu t'appliques avec zèle à les orienter vers la bonne direction, sache du moins que Dieu ne dirige point celui qu'il égare***… [6]﴾ et puis encore : ﴿ ***Comment Dieu pourrait-il mettre sur la bonne voie des gens tombés dans l'infidélité après avoir cru et après avoir été témoins de la véracité du prophète et des preuves qui lui ont été fournies ? Dieu ne met pas sur la bonne voie les injustes. Leur rétribution ne peut être que la malédiction de Dieu, des anges et des hommes dans leur***

[1]) Portion du verset 5 de la sourate d'Es-Saf.
[2]) Verset 10 de la sourate d'El-Baqarah.
[3]) Verset 146 de la sourate d'El-A'râf.
[4]) Versets 26/27 de la sourate d'El-Baqarah.
[5]) Verset 110 de la sourate d'El-An'âme.
[6]) Portion du verset 37 de la sourate d'An-Nahle.

ensemble*.** ﴾[1] enfin l'égarement produira l'effet semblable : ﴿ ***La sanction d'une mauvaise action est une peine identique….[2]﴾

La bonne guidance est la conséquence céleste directe et la récompense divine à celui qui a agréé le sentier de l'obéissance. Dieu le confirme lui-même dans son Livre : ﴿ ***Ceux qui auront cru en Dieu et se seront résolument attachés à lui, il les fera entrer en une miséricorde et une grâce qui émanent de lui et les dirigera vers lui par une voie droite***. [3]﴾ et encore : ﴿ ***Mais celui qui donne et craint Dieu et déclare vraie la plus belle profession de foi, nous lui accorderons les moyens de parvenir à la plus grande aisance. Quant à celui qui lésine, affecte la suffisance et tient la plus belle profession de foi pour un mensonge, nous le pousserons vers la plus grande gêne.*** [4] ﴾

Mais les idées que les détenteurs du Livre refusent au Coran se trouvent dans leurs livrets. Paul a écrit : ***Toutes les séductions de l'injustice pour ceux qui se perdent, faute d'avoir accueilli l'amour de la vérité qui les aurait sauvés. C'est pourquoi Dieu leur envoie une puissance d'égarement qui les fait croire au mensonge afin que soient jugés ceux qui n'ont pas cru à la vérité mais ont pris plaisir à l'injustice.*** [5]

Après avoir éloigné le Coran des calomnies qui lui ont été collées, je me suis demandé avec beaucoup d'étonnement : ces dénigreurs ont-ils ignoré l'existence de ces doutes qu'ils reprochent au Livre sacré des Musulmans? N'ont-ils pas lu ce passage dans le livret d'Ezéchiel auquel croient tous les détracteurs du Coran, Juifs et Chrétiens : ***Soit un prophète ; s'il se laisse séduire et prononce une parole, c'est moi, le Seigneur, qui aurait séduit ce prophète-là*** [6]

Dans le Nouveau Testament, Paul a déclaré que Dieu a endurci les cœurs de ceux qui ont foncé vers le fourvoiement : ***Ainsi donc il fait miséricorde à qui il veut et il endurcit qui il veut.***[7]

Indépendamment du raisonnement coranique que nous venons de citer et se rapportant à la démence des mauvaises gens, Paul, lui, ne soumet pas la bonne guidance et le délire, aux choix des hommes et à la conséquence de leurs actes, mais il les appuie sur la volonté de Dieu absolue d'agir comme il le veut ; l'homme a écrit : « ***Mais alors, diras-tu, de quoi se plaint-il encore? Car, enfin qui résisterait à sa volonté? Qui es-tu homme pour entrer en contestation avec Dieu ? L'ouvrage va-t-il dire à l'ouvrier : pourquoi m'as-tu fait ainsi ? Le potier n'est-il pas maître de son argile, pour faire de la même pâte, tel vase d'usage noble et tel autre d'usage vulgaire ?*** [8]» D'après ce passage des évangiles,

---

[1]) Versets 86/87 de la sourate d'El-'Imrâne.
[2]) Portion du verset 40 de la sourate d'El-Hachre.
[3]) Verset 175 de la sourate d'En-Nissâ'.
[4]) Versets 5 à 10 de la sourate d'El-Layîle.
[5]) Thessaloniciens (II) 2-10 à 12.
[6]) Ezéchiel 14/9. Cette idée est répétée dans plusieurs livrets, citons, à titre d'information, (L'Exode : 7/3) (Les Chroniques II – 18/22) (Les Thessaloniciens (II) 2/11)
[7]) Epître aux Romains 9/18.
[8]) Epître aux Romains 9/19-21.

l'égarement de l'être humain dépend uniquement de la volonté de Dieu, il ne résulte point de l'injustice des hommes, de leurs errements et leur orgueil.

C) DIEU ORDONNE-T-IL DE FAIRE DES ABOMINATIONS ?

Ils ont dit que Dieu, dans le Coran, commande à une catégorie de personnes de commettre des horreurs. Ce verset donne, à leurs avis, la bonne preuve de ce point de vue : ﴿ ***Quand nous voulons anéantir une cité, nous ordonnons à ses riches d'obéir à nos prescriptions. Mais ils se livrent à la perversion et justifient ainsi la sentence prononcée contre leur cité. Aussi la saccageons-nous de fond en comble***[1].﴾ Ils ont conclu que le Seigneur a sommé les fortunés de perpétrer des terreurs puis il les a punis pour ces actes de frayeurs.

Voici notre réponse: il ne semble pas, sur le vu du verset, que ce qui a été ordonné par Dieu soit transparent. La portion du verset dit : ***Nous ordonnons à ses riches d'obéir à nos prescriptions.*** La réalité de ce qui a été imposé est indéterminée et n'est pas détaillée. La bonne compréhension du verset signifie que Dieu a demandé à ces mêmes gens aisées de lui obéir ***mais ils se livrent à la perversion*** par le biais de leur désobéissance. La perversion, en langue arabe, c'est la désobéissance.

Ibn Manedhoûr a expliqué l'expression ﴿ ***Satan se révolta contre l'ordre de son Seigneur*** [2] ﴾ par le fait de se libérer de l'obéissance de son Créateur. Les Arabes disent : « Lorsque la datte sort de son enveloppe, elle se dégage de l'obéissance de cette dernière ; la souris est appelée la petite perverse parce qu'elle sort de sa cachette, par surprise. La perversion c'est la désobéissance à l'ordre donné et la locution : Satan se révolta contre l'ordre de son Seigneur veut dire qu'il lui a désobéi[3]. »

A partir de cette base, il est prouvé que leur perversité consistait dans l'insoumission contre l'ordre céleste qui visait ce qui, normalement, devait leur procurer le bonheur. Ils lui opposèrent leur insubordination alors qu'il les invitait au ravissement et au bien-être. L'Omniscient n'incite pas ses créatures aux épouvantes ou à tout acte de consternations, ni par le geste ni par la parole. Il les met en garde : ﴿***Lorsqu'ils commettent une turpitude, ils déclarent : « C'est une coutume léguée par nos ancêtres et prescrite par Dieu ! » Dis : « Dieu n'ordonne aucune turpitude. Direz-vous de Dieu ce que vous ne savez pas ?***[4] ***»***﴾

---

[1]) Verset 16 de la sourate d'El-Isrâ'.
[2]) Portion du verset 50 de la sourate d'El-Kahfe.
[3]) Lissâne El-'Arabe d'Ibn Manedhoûr – Tome : 10 – Page : 308.
[4]) Verset 28 de la sourate d'El-A'râfe.

D) DIEU SE FATIGUE -T-IL ?

Ils ont dit : le Coran a attribué à Dieu la consternation que l'on rencontre dans ce verset : ﴿ ***Hélas ! Combien est affligeant le comportement des hommes ! Aucun messager de Dieu ne vient à eux sans qu'ils le tournent en dérision !***[1]﴾ L'affliction exprime l'idée du repentir extrême et excessif, mais est-ce que Dieu se repent?

Voici notre réponse : le verset n'indique pas, d'une façon transparente, le mobile du regret de la part de l'Omniscient. Ce regret émane des mécréants au moment où ils entraient en enfer pour n'avoir pas cru en la mission des divers messagers. Si ce remords provenait de Dieu – qu'il nous excuse de cette fausse attribution -, il sera capable de les faire sortir de l'enfer et de les faire entrer au Paradis. Cette attitude est préférable au regret auquel recourt celui qui ne possède pas de ruse et qui ne dispose d'aucun moyen pour effacer le motif du repentir.

Les exégètes de l'Islam ont compris cette signification et ils l'ont transmise aux générations suivantes. Ibn Kathîr a écrit : « Qatâdah a dit : « Combien est affligeant le comportement des hommes ! » Que le comportement des gens est navrant pour eux-mêmes, car ils ont négligé tout devoir envers Dieu et ont laissé échapper toute occasion favorable de gagner ses bienfaits. Cela veut dire également : ils goûteront la désolation et la repentance le jour de la Résurrection lorsqu'ils verront de leurs propres yeux le châtiment qui leur sera réservé puisqu'ils ont refusé de croire dans les envoyés divins et ont contrecarré les ordres du Créateur. [2]» Ibn El-'Abbâsse a donné le sens de cette expression par cette idée : « Quel malheur pour les mécréants ! »

Cette pensée est conforme au verset suivant : ﴿ ***Suivez la voie du Seigneur avant que l'âme ne s'écrie : « Hélas! J'ai été bien négligente envers Dieu ! J'ai été, certes, du nombre des railleurs.*** [3]»﴾

Le repentant est le mécréant et non pas Dieu, l'équivoque, ainsi, est effacée et la Vérité est apparue à quiconque prête l'oreille et se porte témoin. Le bizarre c'est que les auteurs de ces livres ne se gênent pas pour attribuer, d'une façon exagérée, le regret et la négligence à Dieu. Paul a enregistré : ***La parole du Seigneur fut adressée à Samuel en ces termes : « Je me repens d'avoir fait de Saül un roi car il s'est détourné de moi et n'a pas mis à exécution mes paroles.*** [4]» Mais le Seigneur écarta les enfants d'Israël par leurs propres ennemis : ***Le Seigneur se laissait émouvoir par leur plainte devant ceux qui les opprimaient et les maltraitaient..***[5]

[1]) Verset 30 de la sourate de Younèsse.
[2]) Tafsîr El-Qour-âne El-'Adhîme d'Ibn-Qâthîr – Tome : 6. Page : 574.
[3]) Verset 56 de la sourate d'Az-Zoumoûre.
[4]) Samuel (I) 15/10.
[5]) Les Juges 2/18.

E) L'ORGUEIL EST-IL UNE BONNE QUALITÉ ?

Ils ont dit : « L'orgueil est un défaut blâmable que les gens sages évitent. Pourtant le Coran a qualifié l'Omniscient d'orgueilleux ; il est porté dans le Livre en question : ﴿ ***C'est lui, Dieu en dehors de qui il n'y a point de divinité, le Souverain, le Très-Haut, le Salut, l'Apaisant, le Vigilant, le Puissant, le Contraignant, le Superbe. Gloire à Dieu !*** [1]﴾

Voici notre réponse : d'abord commençons par signaler que Dieu a décrit son Etre, dans le Coran par des noms et des attributs de beauté et de majesté. Il a dit : ﴿***Il a les plus beaux noms*** ﴾ N'importe lequel de ses noms formule l'idée du summum de la bonté et de la perfection qui conviennent à sa Majesté et à sa Grandeur. Cette idée va de pair avec les attributs divins.

Quand ces noms sont donnés aux hommes, ils expriment l'idée de l'imperfection et de la faiblesse humaine, mais lorsqu'ils désignent le Maître Absolu ils rejettent toutes les mauvaises pensées.

Dieu se nomme le Superbe parce qu'il est au-dessus de tout et qu'il est affranchi de vices et de médisances Qatâdah a résumé ce qui précède par cette locution : « Il est supérieur à toute méchanceté. [2]»

Si nous nous posons la question de savoir le concept de l'orgueil chez les Arabes, El-Mourtadhâ Ez-Baïdî nous répond par cette définition : « L'orgueil ce sont la considération et l'honneur, le dédain et la fierté, ce sont le respect, la vénération. » Dieu est digne de la considération, de l'honneur, du respect, de la vénération au degré le plus parfait et le plus achevé.

Ibn El-Athîr a enregistré : « L'orgueilleux et le grand c'est-à-dire l'incommensurable, celui qui possède la magnificence illimitée. Il a été également dit le Supérieur par rapport aux traits de toutes ses créatures ou l'Orgueilleux Absolu face aux têtus des humains. L'incommensurabilité, la grandeur, la royauté sont des termes qui expriment la perfection de l'Etre Suprême et la perfection de son existence, ils ne peuvent être attribués qu'à Dieu qu'il soit célébré et auréolé. [3]»

La vanité des hommes est, en général, scandaleuse car ils demandent ce qu'ils ne méritent pas. Ils sont égaux, si ce n'est par les bienfaits que le Généreux a octroyé à certains d'entre eux. Ces derniers, normalement, doivent faire preuve de modestie réelle envers Dieu et ne montrent ni insolence ni effronterie à leurs semblables.

Ez- Zoubaïdî a libellé : « La noblesse des ancêtres, la fierté, la vanité ont à peu près des sens voisins. L'orgueil est un état qui pousse l'orgueilleux à se plaire à lui-même et à se croire supérieur à autrui. [4]» Un vice pareil est

---

[1]) Verset 23 de la sourate d'El-Hachre.
[2]) Djâmi'ou El-Bayâne d'Et-Tabarî – Tome : 23. Page : 302.
[3]) Lissâne El-'Arabe d'Ibn Manedhoûr – Tome : 5. Page : 125.
[4]) Tâdj El-'Aroûsse d'Ez-Zoubaïdî- Tome : 3 –Page : 514.

condamnable car les hommes sont égaux. Honorer et révérer certains au détriment des autres sont des actions indignes d'éloges, aussi celui qui les accomplit est répréhensible.

Par contre on rencontre une sorte d'orgueil positif chez les hommes, il consiste à déprécier le mépris, les bassesses et les péchés. Le sage les évite et les contourne de par son orgueil, celui-ci n'est alors ni pernicieux ni dangereux.

Il est aussi une autre sorte de fierté naturelle, c'est le dédain de l'être humain par rapport à l'animal. Le premier est persuadé qu'il est supérieur au second, qu'il lui est préférable et qu'il est plus digne de la vie que lui. La vie des bêtes dépend de ses besoins et ses intérêts. Ce même être est plus méritant que l'animal des utilités que comporte le monde où il évolue, il peut négliger ses intérêts et l'immoler, c'est son droit d'homme. S'il en est ainsi donc, l'orgueil de Dieu, le Généreux, vis-à-vis de ses créatures est largement explicable.

F) DIEU CONNAÎT-IL LES ÉVÈNEMENTS APRÈS LEUR DÉROULEMENT ?

Ils ont dit : «Le Coran a assuré que Dieu ne se rend compte d'une action qu'à la suite de sa concrétisation et ils se sont appuyés sur des versets comme ceux qui suivent.﴿ ***Maintenant Dieu vous soulage, sachant qu'il y a de la faiblesse en vous*** [1] ﴾ puis : ﴿ ***Nous n'avons fixé pour toi la qibla vers Jérusalem, comme direction de la prière que pour tu distingues celui qui te suit de celui qui se détache de toi*** [2]﴾

Voici notre réponse : Le Coran a donné à Dieu le Savoir Absolu de toute chose. Il sait ce qui s'est passé et ce qui se passera, ce qui n'aura pas lieu et qui n'existera pas. Les versets coraniques traitant ce sujet sont incalculables. Citons, par exemple : ﴿ ***craignez Dieu et apprenez que Dieu connaît toute chose*** [3]﴾ puis : ﴿ ***En vérité, Dieu connaît bien le tréfonds des cœurs*** [4]﴾ puis encore : ﴿ ***Dieu est bien au courant de tout*** [5]﴾

Le savoir de l'Omniscient est éternel. Il a gravé dans le Livre de la prédestination toutes les actions des hommes cinquante mille ans avant leur création. Le prophète (B.S.D.L) a assuré : « *Le Seigneur a incrusté les sorts des créatures humaines cinquante mille ans avant la création des cieux et de la terre*. [6]» Dans un autre hadîth, il a signalé : « *Dieu a écrit dans le prototype*

[1]) Portion du verset 66 de la sourate d'El-Anefâle.
[2]) Portion du verset 143 de la sourate d'El-Baqarah.
[3]) Portion du verset 231 de la sourate d'El-Baqarah.
[4]) Portion du verset 119 de la sourate d'El-'Imrâne
[5]) Portion du verset 32 de la sourate d'En-Nissâ'.
[6]) Cité par Mouslim sous le N° 2.653.

céleste toute chose puis il a créé les cieux et la terre. [1]» C'est la première catégorie du savoir divin, sa certitude suffit pour supprimer tous les équivoques.

La seconde sorte de la connaissance de l'Omnipotent consiste dans l'existence de ce qu'il a fait initialement; en plus clair, sa prescience des réalisations de nos actes futurs. Il sait, avant la création des hommes, le péché du transgresseur et l'obéissance du croyant vertueux. Si l'être humain commet un délit ou s'il suit la bonne direction, le Seigneur se rend facilement compte de l'acte et de son exécution et il le récompense alors ou le châtie selon ce qu'il a matérialisé. Dieu est dépeint par cette science, il est et restera l'Omniscient par excellence.

Le lecteur qui médite avec application les versets coraniques remarque dans la sourate d'El-Mâ-idah que le Maître des univers a mis à l'épreuve ses serviteurs en leur interdisant la chasse lors de la sacralisation au cours du pèlerinage et ce, afin de voir les contrevenants. Il a déclaré : ﴿ ***Dieu vous éprouvera certainement en votre état de sacralisation pour accomplir le pèlerinage à propos de quelque gibier qui sera à la portée de vos mains ou de vos lances. Dieu connaîtra ainsi celui qui le craint au fond de son cœur, comme en public*** [2] ﴾ Cette science se rapporte à la concrétisation de l'action et sa matérialisation. C'est sur la base de cette science que Dieu demandera des comptes aux créatures. Cette science n'est point opposée avec sa science Absolue que le contexte lui-même a entérinée, il a attesté : ﴿***Pour que vous sachiez que Dieu connaît ce qui est dans les cieux et sur la terre et qu'il embrasse tout de sa science***.[3]﴾

Lorsqu'il s'adresse aux hypocrites, il leur affirme qu'il sait ce que recèlent leurs cœurs et qu'il saura leurs agissements qui reflètent leurs tréfonds dès qu'ils passent au fait. Il les sermonne : ﴿ ***Ils disent aussitôt : « Nous étions avec vous !» Or ça, Dieu ne connaît-il pas parfaitement les secrets des mondes ? Certes, Dieu connaît aussi bien ceux qui croient que ceux qui sont hypocrites.***﴾ [4] Il reprend la même idée : ﴿ ***Tout cela est arrivé pour que Dieu éprouve votre patience et votre fermeté dans l'infortune. Dieu connaît bien ce que recèlent les cœurs***[5].﴾ Il sait ce qu'il y a dans leurs consciences, l'examen qu'il leur fait subir ne vise pas un surplus d'informations mais en vue d'apprendre avec certitude les œuvres des hommes afin de les réprimer ou de les louanger selon cette connaissance, c'est-à dire suivant sa connaissance de leurs démarches.

---

[1]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 3.192

[2]) Portion du verset 94 de la sourate d'El-Mâ-idah.

[3]) Portion du verset 97 de la sourate d'El-Mâ-idah.

[4]) Versets 10/11 de la sourate d'El-'Anekaboûte.

[5]) Portion du verset 154 de la sourate d'El-'Imrâne.

Les savants ont nommé cette branche de la science divine, celle du témoignage ou, plus exactement de l'appréciation de son savoir permanent. Il est vrai que la certitude et la vue sont presque des synonymes dans certains emplois, comme dans le verset suivant : ﴿ ***Ne vois-tu pas que Dieu sait tout ce qui est dans les cieux et sur la terre ?***[1] ﴾ « Ne vois-tu pas que » ici signifie « ne sais-tu pas que….». El-Qourtoubî dans son explication de ce verset : ﴿ ***Pour savoir s'ils ont communiqué les messages dont leur Seigneur les avait chargés***.[2]﴾ Le sens du verset est que le Seigneur a fait appel à la science du témoignage pour confirmer, sans nul doute, sa science immuable[3] Ibn El-Djawzî, en commentant ce verset : ﴿ ***Nous vous mettons à l'épreuve pour connaître ceux d'entre vous qui luttent pour notre cause et se montrent persévérants***.[4]﴾ a précisé qu'il s'agit, ici, de la science de l'existence sur laquelle Dieu fondera pour sanctionner ses créatures ou les gratifier[5].

Ibn Taïmyah a remarqué : « La science de l'Omniscient – qu'il soit loué et béni - ne dépend pas d'une action accomplie par les hommes ou de leur science. Les gens, eux, ne réaliseront un acte qu'à la suite d'une raison ou d'un motif causé par l'un d'eux. La science de Dieu n'a et n'aura aucun besoin d'un mobile, elle éternelle. » Puis il a étalé quelques versets, comme réponse aux calomniateurs du Coran de nos jours, comme s'il les avait pressentis, et il ajoute : « La conviction des générations anciennes de la nation et de ses imams affirme, haut et fort, que l'Omniscient sait tout ce qui se passera, à l'avenir, avant son déroulement. Les jurisconsultes ont déclaré que quiconque nie la science divine ancienne est un mécréant. [6]» Ainsi donc, il est prouvé par des démonstrations et des preuves incontestables que les assertions des détracteurs du Coran sont fausses.

Cependant, ce qu'il y a d'étonnant dans ces faussetés c'est leurs présences dans les livres des non Musulmans qui renferment des idées analogues mais qui ne sont récusées ni par les Juifs ni par les Chrétiens. Dans le Livre de la Genèse, il est mentionné que Dieu a dit à Abraham : « ***N'étends pas la main sur le jeune homme. Ne lui fais rien, car maintenant je sais que tu crains Dieu, toi qui n'as pas épargné ton fils unique pour moi.*** [7]» Nous retrouvons la même idée dans le Livre du Deutéronome : « ***Tu te souviendras de toute la route que le Seigneur ton Dieu t'a fait parcourir depuis quarante dans le désert, afin de te mettre dans la pauvreté ; ainsi, il t'éprouvait pour connaître ce qu'il y avait dans ton cœur et savoir si tu allais, oui ou non, observer ses commandements.*** [8]»

---

[1]) Portion du verset 7 de la sourate d'El-Moujâdalah.
[2]) Portion du verset 28 de la sourate d'El-Djinne.
[3]) El-Djâmi' li Ahkâme El-Qour-âne d'El-Qourtoubî – Tome : 19- Page : 31.
[4]) Versets 10/11 de la sourate de Mohammed.
[5]) Zâde El-Massîre d'Ibn El-Djawzî – Tome : 8 –Page ; 411.
[6]) Dar' Ta'âroudh El-'Aqle ma'a En-Naqle d'Ibn Taïmyah – Tome : 5- Page : 179.
[7]) La Genèse 22/12.
[8]) Le Deutéronome 8/2.

N’était-il pas préférable pour eux de confronter les textes coraniques aux idées contenues dans leurs Livres, mais hélas, ce sont des gens insoucieux.

G) LE CORAN A-T-IL DOUTÉ DU NOMBRE DE LA PEUPLADE DE YOUNÈSSE (B.S.D.L) ?

Ils ont dit le Coran a émis un doute au sujet du nombre de la peuplade de Younèsse quand il a assuré : ﴿ ***Nous l’envoyâmes auprès de cent mille ou plus***[1]﴾ Cette imprécision résultant de l’emploi de la conjonction «ou» empêche l’attribution du Coran à Dieu, l’Omniscient, auquel rien n’échappe et qui n’ignore pas la quantité d’individus du clan de Younèsse ou autre ethnie.

Voici notre réponse : le Seigneur connaît toutes choses, rien de ce qui se trouve dans les cieux ou sur la terre, n’échappe à sa science. Ce sont les ignorants de la langue arabe qui posent des problèmes pareils, oubliant que toute langue possède ses particularités. Revenons à notre conjonction qui peut avoir plusieurs sens[2] Elle peut, effectivement, exprimer l’indécision comme qui dira Zaïd ou Mohammed est venu, elle désigne assez souvent le choix comme le fait de proposer à un interlocuteur : tu viendras aujourd’hui ou demain, elle peut signifier «et» ou «mais» et ces deux derniers mots sont très proches de par leurs sens.

La conjonction «ou» peut avoir le sens de «et» et c’est un emploi courant en langue arabe. Le poète arabe Tawbah ibn El-Houmaire a confié concernant sa bien-aimée :

Leïla a prétendu que je suis un débauché///mon âme craint Dieu et je suis pervers

Aboû El-Aswad Ed-Doualî a confié :

J’aime Mohammed d’un grand amour///El-‘Abbasse et Hamzah ou Ali[3]

Le poète veut nous apprendre qu’il aime les trois personnalités, le dernier «ou» veut dire «et» De la même façon, le poète Djarîr, faisant l’éloge du khalife orthodoxe, Omar ibn Abdelaziz, a clamé :

Il a reçu le khalifat ou c’était son destin///comme Moïse vint à la rencontre de son Seigneur

---

[1]) Verset 147 de la sourate d’Es-Sâffâte.
[2]) ***<u>Voir</u>*** :
Moukhtâr Es-Sihâh d’Er-Râzî- Tome : 1- Page : 20
El-Djanâ Ed-Dânî fî Houroufe El-Ma‘ânî-d’Ibn Oummî QâssimeEl-Mourâdî- Pages :227 à 230.
Charh Chadour Ed-Dahab fî Ma‘rifati kalâme El-‘Arabe- d’El-Djawdjarî-Tome :2 –Page : 808.
[3]) Le traducteur a effectué une traduction littérale, a respecté la phrase arabe et reconnaît qu ’elle ne sonne pas correctement dans la langue de Molière. (**N.T**)

Ici, également, le «ou» veut dire «et». Ce même emploi usuel chez les Arabes se rencontre dans plusieurs versets coraniques : ﴾ ***N'obéis ni au pécheur, ni à l'ingrat parmi les idolâtres***.[1]﴿ puis : ﴾ ***Lance un appel en guise d'excuse ou d'alerte***. [2]﴿ puis : ﴾ ***Peut-être se souviendra-t-il de moi ou me craindra-t-il ?*** [3]﴿ puis encore : ﴾***Nous y avons proféré des menaces à l'égard des hommes afin qu'ils nous craignent et afin qu'elles suscitent chez eux une mémoration***.[4] ﴿puis enfin : ﴾ ***Nous leur[5] avons interdit les graisses des bovins et des ovins, exception faite de celles de leurs dos, de leurs entrailles et celle qui est mêlée aux os***. [6]﴿. Notons que les versions originales des versets cités plus haut- et ils ne sont pas les seuls- ont utilisé le «ou» à la place du «et».

Les traducteurs du sens du Coran, voulant rendre l'idée du texte initial, ont abrégé leur phrase. Normalement, ils auraient obtenu «*Nous l'envoyâmes auprès de cent mille ou un nombre augmenté* » Les exégètes ont expliqué ce passage dans la version originale d'après la compréhension habituelle, c'est-à-dire le «ou» à la place du «et» et l'ensemble précise que le Seigneur a envoyé à la communauté Younèsse cent mille personnes et encore davantage. Cette information a été répandue par les compagnons du prophète et par des croyants de la génération suivante, comme Ibn El-'Abbasse, El-Hassène et Ibn-Djoubaïr, mieux encore, le messager (B.S.D.L) lui-même l'a confirmée, lorsque Oubaï ibn Ka'b l'a interrogé à propos de ce verset. Il lui a répondu : « Vingt mille en plus. »

On peut également rencontrer le «ou» dans un autre sens qui lui est proche et il notifie l'idée de «mais» comme l'ont précisé les maestros de la langue arabe Aboû Ali El-Fârissî et son autre collègue Ibn Djanî et autres. Pour prouver leurs dires ils ont étalé ces deux vers de Djarîr, décrivant le nombre très élevé des membres de sa famille :

Que penses-tu d'une famille qui m'ennuie///Je ne peux les compter qu'avec un compteur
Ils étaient quatre-vingt ou ils ont ajouté huit///Je les aurais égorgés si ce n'est votre bien

De la même façon, Dî Roummah a décrit sa dulcinée :

Elle apparut tel le disque solaire en fin de matinée///Son image ou toi es plus belle au regard

Dans les deux premiers vers, le poète est chagriné du nombre trop élevé de sa progéniture qui ne sont pas au moins quatre-vingt huit et dans le second, le chantre trouve que la beauté de son amante dépasse celle du disque du

---

[1]) Portion du verset 24 de la sourate d'El-Inessâne.
[2]) Verset 6 de la sourate d'El-Moursalâte.
[3]) Portion du verset 44 de la sourate de Taha.
[4]) Portion du verset 113 de la sourate de Taha
[5]) Les enfants d'Israël.
[6]) Portion du verset 146 de la sourate d' El-Ane'âme.

soleil. Nous retrouvons très souvent cet emploi, éloquent et clair, du « ou » dans les versets coraniques :﴿ ***Mais depuis, vos cœurs se sont endurcis comme des pierres***[1] ﴾ dans la version originale, nous avons : (ou encore plus) et dans lequel le «ou» exprime l'idée de «Mais». Prenons encore un autre exemple :﴿ ***Une fraction d'entre eux redoutent les hommes à l'égal de Dieu et même davantage***…[2]﴾ Le « ou » rend la même idée de «Mais» et dans le verset suivant décrivant la proximité du prophète (B.S.D.L) de l'archange Gabriel :﴿ *il demeura suspendu* ***à la distance de deux portées d'arc ou moins encore***.[3]﴾ et encore :﴿ ***En ce qui concerne la fin du monde tout se passera comme en un clin d'œil ou encore moins*** [4] ﴾ et enfin :﴿ ***Invoquez Dieu, en évoquant vos ancêtres avec une ferveur plus vive encore***. [5]﴾

Lorsque le juif converti, Abdellah ibn Salâm questionna l'envoyé de Dieu sur combien de sectes les fils d'Israël se sont divisés. Il lui répondit : « *Ils seront morcelés en soixante et onze ou soixante douze factions, ma nation se partagera, comme eux, ou ils ajouteront une. Tous ces clans entreront en enfer, à l'exception d'une seule*.[6] » Son affirmation signifie : Ils seront morcelés en soixante et onze ou soixante douze subdivisions. Ce hadîth n'implique pas une idée de doute mais il s'agit de soixante et onze cabales pour les Juifs et soixante douze chapelles pour les Chrétiens. Le messager divin l'a explicité dans le hadîth rapporté par 'Aouf : « *Les Juifs se sont morcelés en soixante et onze blocs et les Chrétiens en soixante douze églises*. » Il a encore précisé, concernant les Musulmans : « *Ma nation se partagera comme eux ou ils ajouteront une*. » Le «ou» a le sens d'une particule d'affirmation comme dans le hadîth rapporté par le même narrateur : « *Je fais le serment par celui qui tient ma vie entre ses mains que ma nation se scindera en soixante treize partis.* [7]»

Ainsi, le saint Coran assure que la multitude de personnes auxquelles le prophète Younèsse (B.S.D.L) a été envoyé a dépassé les cent mille. L'idée est claire et l'équivoque est dissipée. Le Seigneur a dit :﴿ ***Les impies ne te proposent aucune parabole sans que nous te fournissons la vraie réponse et le meilleur commentaire qu'elle appelle*** [8] ﴾

LES MENSONGES CONCERNANT LES PROPHÈTES ET CITÉS DANS LE CORAN

[1]) Portion du verset 74 de la sourate d'El-Baqarah.
[2]) Portion du verset 77 de la sourate d'En-Nissâ'.
[3]) Verset 9 de la sourate d'En-Nadjme.
[4]) Portion du verset 77 de la sourate d'En-Nahle.
[5]) Portion du verset 200 de la sourate d'El-Baqarah.
[6]) Cité par Abderrezaq dans son Mounsif sous le N° 18.675
[7]) Cité par Ibn Mâdjah sous le N° 3992 et par Et-Tabarânî sous le N°129.
[8]) Verset 33 de la sourate d'El-Fourqâne.

Les messagers de Dieu, hommes ou djins, sont ses envoyés aux hommes, ils font partie de son élite, ils transmettent ses missions et communiquent ses révélations à tous les descendants d'Adam. L'Omniscient les a choisis, entre toutes ses créatures, pour cette noble tâche. Il les apprécie à leur juste valeur : ﴿ ***Paix sur ses serviteurs qu'il a choisis ! Dieu est-il le meilleur ou les divinités que les idolâtres lui associent*** [1]﴾ Ils sont les gens les meilleures de la terre, les plus généreuses et les plus illustres. Dieu les a éloignées de la mécréance et leur a évité de commettre des turpitudes de par sa grâce et sa bonne orientation. Il a signalé : ﴿ ***Nous avons ainsi agi pour détourner de lui le mal et l'abjection. Il était, en effet, du nombre de nos serviteurs sincères***.[2]﴾ Le messager est donc un exemplaire relatif, dans la perfection, de celui qui l'a envoyé.

Cependant les prophètes - que les bénédictions de Dieu et ses saluts soient sur eux - en dépit de leur éloignement des transgressions, sont avant tout des humains. Ils peuvent avoir raison mais ils risquent de se tromper et le malheur peut les frapper. Le prophète a recommandé : «*Il ne sied à personne de dire je suis meilleur que Yahyah ibn Zakaryah*[3]*, car il n'a jamais pensé à accomplir de faute.* » Le narrateur de ce hadîth, Abdellah ibn 'Amr, a cru comprendre qu'il allait dire qu'il ne l'a jamais faite. Dans la version d'Ibn El-'Abbasse, plus ou moins douteuse, il est enregistré : « *Tout descendant d'Adam a fauté ou a pensé à pécher, sauf Yahyah ibn Zakaryah*. [4]» Ce hadîth précise la protection du seul prophète de Dieu, Yahyah, de tout péché insignifiant dans lequel les autres émissaires célestes peuvent tomber.

« Les Musulmans, selon Ibn El-Batâle, ne furent pas unanimes à penser qu'il est permis ou pas aux envoyés du Ciel de fauter, même légèrement. La nation a reconnu qu'ils sont honnêtes lors de la transmission de la Révélation et qu'ils sont incapables d'effectuer de grosses insolences. Les Sunnites croient que les messagers risquent d'accomplir des futilités. »

Le Coran a cité quelques-unes de ces puérilités réalisées par les messagers mais rappelle leur recourt à Dieu et leur repentir. Parlant de notre père Adam, le Seigneur a souligné : ﴿ ***Adam désobéit à son Seigneur et s'égara. Puis son Seigneur le recueillit, agréa son repentir et le mit sur la bonne voie***[5]

---

[1]) Portion du verset 59 de la sourate d'En-Namle.
[2]) Portion du verset 24 de la sourate de Youcef.
[3]) C'est Jean-Baptiste fils de Zacharie (**N.T**)
[4]) ***Voir*** :
Ahmed sous le N° 2.294.
Aboû Ya 'lâ sous le N°2.544.
Et-Tabaranî dans son Mou'djame El-Kabîre sous le N°12.933.
El-Hakame dans son Moustadraque – Tome : 2 – Page : 647.
Madjma' Ez-Zawâ-id d'El-Haïthamî – Tome : 8 – Page : 142. (Les spécialistes du hadîth ont douté de son authenticité car Ali ibn Zaïd figure parmi ses transmetteurs.)
[5]) Versets 121 et 122 de la sourate de Taha.

﴾ Ensuite l'Omnipotent fit prononcer cette reconnaissance au patriarche Ibrâhîm : ﴿ ***et c'est de lui que j'espère le pardon de ma faute, le jour du jugement*** [1]﴾ Enfin s'adressant à son ultime envoyé, il le réconforte : ﴿*Dieu* ***achève de te combler de ses bienfaits et te dirige dans une voie droite***[2]﴾

Les envoyés de Dieu sont donc des êtres humains mais ils sont ceux qui connaissent le mieux leur Créateur, ils ont vraiment peur de lui, ils sont les plus prompts à accourir vers lui et ils lui sont les plus obéissants. « Dieu a informé la masse des gens que certains d'entre eux sont parfois obligés, sans se rendre compte, de tenir des propos blessants, il les leur a collés et les blâma pour cette réalité. A leur tour, ils ne cachèrent point les faiblesses qui les concernaient, s'en débarrassèrent rapidement et s'en repentirent. Cela n'a pas amoindri leur mission et leur rôle, ils ont accompli ces défaillances par faute ou par oubli ou à partir d'une interprétation vague. Dans ce dernier cas, pour la multitude de leurs contemporains, cette attitude est positive et mérite une récompense mais pour eux elle est négative à cause de leur fonction et de leur haute valeur. Un ministre peut être destitué à cause d'un acte ou une parole mais pour lesquels un gouverné peut être félicité. Les prophètes craignent le jour de la Résurrection et espèrent qu'ils jouiront de la sécurité, de la bonne foi et de la paix. »[3] Ces égarements de peu d'importance seront tempérés puis effacés et enfin plongés dans les mers des bonnes œuvres accomplies par les prophètes qui les ont devancés. Il les a auréolés : ﴿ ***Ils s'empressaient de faire le bien, nous invoquaient par amour et par crainte, et se montraient humbles devant nous***[4]

Cette conception islamique de la prophétie suscite des pensées erronées, ceux qui les ont avancées prétendent que le Coran a dit du mal au sujet des nobles prophètes de Dieu et a diminué de leur importance. Le cocasse dans cette fausse jalousie est qu'elle émane de gens dont les livres sont inondés de mécréances, de transgressions et de crimes commis par ces personnalités magnanimes. Il est libellé dans la Torah, sacrée chez les Juifs et les Chrétiens, que Noé (B.S.D.L) s'est enivré, que ses parties honteuses furent visibles et que l'un de ses fils a aperçues. (Voir la Genèse 9-25/26) Le prophète Loth n'échappa pas, lui aussi, à une dure épreuve : ses deux filles l'ont abreuvé de vin au point de lui faire perdre sa conscience, elles ont eu des rapports sexuels avec lui et chacune d'elles accoucha d'un garçon. (Voir la Genèse 19-30/37) Aaron a façonné de ses mains le veau d'or pour les fils d'Israël afin de l'adorer à la place du Dieu Unique (Voir l'Exode 32-2/4) et qu'avec son frère Moïse, ils (B.S.D.E)

---

[1]) Verset 821 de la sourate d'Ech-Chou'arâ

[2]) Portion du verset 2 de la sourate d'El-Fath.

[3]) Charh Ibn El-Batâle – Tome : 10 –Page439- Les Khawârijes et les Mou 'tazilah se sont opposés aux Sunnites ; ils ont dit que les messagers sont exemptés des futilités, de la même manière les Râfidhah ont dit que les prophètes sont dégagés de fautes avant leur mission.

[4]) Portion du verset 90 de la sourate d'El-Anebyâ'

désobéirent à l'Omnipotent (Voir le Deutéronome 32/51) et ne crurent pas en lui. (Voir les Nombres 20/12)

La Torah n'accuse pas Moïse d'ordonner le massacre des femmes et des enfants (Voir les Nombres31-14/18) mais elle colle cette tuerie atroce à son adjoint et héritier, le prophète Josué fils de Noûne (Voir Josué 6-20/24). L'envoyé de Dieu David est accusé, non pas seulement d'exécuter les dames et leurs progénitures mais aussi de scier les corps de ses ennemis les Philistins avec des scies et de casser leurs os avec des haches pour les jeter au feu, en fin de compte. (Voir Samuel II-12/31 et les Chroniques I - 20/3). Ce prophète David, humain et généreux, et son fils Salomon majestueux, sont incriminés, la grosse part des diffamations et des offenses leur est réservée. David a dansé tout nu devant ses esclaves (Voir Samuel II-(6) 14/20), il a abattu deux cent Philistins et a coupé leurs prépuces pour les donner comme dot à sa fiancée Mikal, la fille du roi Saül (Voir Samuel I-18/27) et une fois intronisé, il coucha avec l'épouse de son commandant Urie et elle devint enceinte de lui. Il poussa son mari à la mort pour cacher sa mauvaise action. (Voir Samuel II-(11) 2/26).

Son fils, Salomon le sage, lui, est décrit, dans la Torah, sacrée chez les calomniateurs du saint Coran, comme étant un jouet entre les mains de ses épouses polythéistes, elles ont fait pencher son cœur vers leurs diverses divinités pendant sa vieillesse et a élevé des temples pour elles, en vue d'y adorer leurs statues. (Voir Les Rois (I) 11-3/11) La série de ces monstruosités à l'encontre des envoyés de Dieu remplit les pages des fascicules des détracteurs de l'Islam et de son Livre, mais à tout cela Dieu oppose la vérité : ﴿ ***Voilà ceux que Dieu a dirigés ! Suis donc leur direction***[1] ﴾ Mais la publication de telles méchancetés à propos des envoyés de Dieu dans les livres des calomniateurs n'est pas suffisante pour défendre l'Islam, il nous faut donc détailler, exposer et démontrer la vérité de ces mensonges.

ADAM EST-T-IL TOMBÉ DANS LE POLYTHÉISME ?

Ils ont dit : « Le Coran accuse les prophètes de polythéistes et ils l'ont collé à Adam. Ce verset est clair : ﴿ ***C'est lui qui vous a créé d'un seul être. Il en a tiré une épouse à qui celui-ci pouvait se fier. Lorsqu'il eut connu cette épouse, celle-ci conçut et sa grossesse fut, pendant quelque temps, facile. Mais lorsqu'elle se sentit alourdie, ils invoquèrent Dieu, leur Seigneur en disant : « Certes, si tu nous donnes un être saint, nous te serons reconnaissants. » Lorsqu'il les eut gratifiés d'un enfant bien formé, ils donnèrent à Dieu des associés dans ce qu'il leur avait donné. Mais Dieu est bien au-dessus de ce qu'on lui associe***[2].﴾ Ils se sont appuyés le hadîth rapporté par Samrah que les

---

[1]) Portion du verset 90 de la sourate d'El-Anâme.
[2]) Versets 189/190 de la sourate d'El-A'râfe.

exégètes ont étalé et dans lequel le prophète a fait apprendre : « *Eve accoucha d'un garçon, alors qu'auparavant tous ses enfants mouraient très jeunes. Satan fit des circumambulations avec elle et la conseilla. Donne-lui comme prénom Abdelhârith et il vivra. Elle appliqua le conseil et l'enfant eut une longue vie. C'était une révélation du diable et son ordre*. [1]» El-Hârith était le nom de Satan du temps où il figurait parmi les heureux habitants du Paradis.

Voici notre réponse : le Coran glorifie fermement Adam (B.S.D.L), il est dit, à son sujet : ﴿ ***Dieu a choisi Adam, Noé, la famille d'Abraham et la famille d''Amrâne parmi le monde***.[2]﴾ Le Seigneur atteste de la bonne voie qu'il lui a montrée et qu'il l'a choisi après son repentir pour avoir mangé de l'arbre défendu : ﴿ ***Puis son Seigneur le recueillit, agréa son repentir et le mit sur la bonne voie***[3]﴾ Est-il possible qu'un être humain félicité de la sorte soit un païen ?Aboû Hayyâne El-Andaloûssî, se référant aux explications étalées par les exégètes a remarqué : « Ils ont cité des dialogues qui se déroulèrent entre le démon, Adam et Eve que l'on ne trouve ni dans le Coran ni dans les ahâdîths authentiques, aussi les ai-je rejetés. [4]» C'est là l'attitude raisonnable des gens équitables, en tout temps et en tout lieu.

Les savants, spécialisés dans l'étude du hadîth, ont nié la véracité de ce que Samrah a rapporté et dans lequel il est dit que Satan a ordonné à Eve d'appeler son fils Abdelhârit. El-Hassène figure dans la liste des transmetteurs et il le tient lui-même de Samrah, ce dernier, à son tour l'apprit de personnes de la génération précédente. Ils ont conclu que le hadîth est inexact et sa version n'est pas valable car il ne précise pas son origine. Ed-Dahabî a noté : « El-Hassène rapporte de nombreux ahâdîths, ceux-ci sont jugés faux s'il les communique d'un narrateur qui les a appris d'un autre de la génération passée et c'est là la preuve de leurs faussetés.[5]»

El-Baïhaqî a enregistré : « Les croyants qui ont une excellente connaissance du hadîth récusent tout hadîth provenant d'El-Hassène El-Basrî et émanant de Samrah à l'exception de celui de la 'aquiquah. [6]

El-Albânî a déclaré : « Ce hadîth est douteux. » 'Oudday, dans son livre « El-Kâmil », s'est rangé de son côté et a annoncé : « Son hadîth qu'il tient de Qatâdah est hasardeux.[7] » Il a démontré son inexactitude en se basant sur l'explication de ce verset par Hassène, contrairement à ce qu'il a assuré au cours de ses sermons. El-Hassène a dit : « C'est une vérité pour certaines doctrines, mais pas pour Adam, il faisait des insinuations aux polythéistes parmi les descendants du père de l'Humanité.»

---

[1]) Cité par Et-Tabarî dans son exégète –Tome : 13- Page : 309.
[2]) Verset 33 de la sourate d'El-'Imrâne.
[3]) Verset 122 de la sourate de Taha.
[4]) El-Bahre El-Mouhîte d'Aboû Hayyâne El-Andaloûssî. Tome : 4 –Page : 437/438.
[5]) Mîzâne El-I'tidâl d'Ed-Dahabî –Tome : 1 –Page : 527.
[6]) Es-Sounane El-Koubrah d'El-Baïhaqî-Tome : 5- Page : 288.
[7]) La série des ahâdîths improbables d'El-Albânî. Page : 342.

En commentant ce hadîth, Ibn Kâthîr a écrit : « Ce sont des transmetteurs sûrs qu'El-Hassène (Q.D.M) a cités et il s'est appuyé sur eux pour expliquer ce verset. C'est l'une des meilleures explications et celles-ci sont les plus préférables que le verset comporte. S'il tient ce hadîth du prophète, il ne l'aurait pas rejeté, ni lui ni un autre, d'autant plus que sa crainte révérencielle et sa piété ne font pas de doute. C'est la preuve que son origine remonte au compagnon et il est fort possible qu'il l'ait reçu de quelques croyants honnêtes comme lui, tels Ka'b ou Wahbe fils de Mounabbîh et autres. [1]»

Supposons que l'histoire diffusée au sujet d'Adam soit vraie, dans ces conditions elle révèle que notre ancêtre en appelant son fils Abdelhârith, est tombé dans le piège de l'association des noms mais non point dans le polythéisme religieux. Il y a, en effet, une grande différence entre les deux sortes. Qatadah l'a signalé : « Ils- Adam et son épouse- ont blasphémé dans le nom qu'ils donnèrent à leurs fils mais, religieusement, ils ne se sont pas écartés de la bonne voie. [2]»

El-Qourtoubî dans son livre de l'exégète a souligné : « Les commentateurs ont dit que c'était un paganisme par le nom et par la qualification et non pas de pouvoir suprême et de vénération. Ils n'ont jamais pensé qu'El-Hârith était leur dieu en donnant à leur fils le nom d'Abdelhârith mais ils lui ont choisi ce prénom pour la seule et unique raison de voir enfin leur garçon jouir d'une longue vie. C'est comme un homme qui se fait appeler le maître de son invité, par modestie et sincérité vis-à-vis de celui qu'il reçoit chez lui et non point qu'il le considère comme son Dieu. Hâtime Et-Tâ-î a composé un vers où il a dit :

Je suis l'esclave de mon invité tant qu'il reste chez moi///et je ne possède que cette qualité parmi les qualités des gens[3]

Mais revenons au verset qui pose problème dans son sens ; certains savants pensent qu'il concerne essentiellement les membres de la tribu de Qouraïche qui descendent de leur unique ancêtre Qouçaï ibn Kilâb et qui, par obstination, ne veulent pas se détacher du paganisme.[4]

La majorité des exégètes croient que le verset a été révélé à cause d'Adam et de sa conjointe d'abord et ensuite à cause de leurs progénitures qui ont opté pour le polythéisme. Ibn 'Adjîbah a relevé : « Ils constatèrent cette réalité par eux-mêmes : « ***Lorsqu'il les eut gratifiés d'un enfant bien formé* »,** comme ils l'avaient souhaitée tous les deux, leurs descendants, proches et lointains, cependant « ***donnèrent à Dieu des associés* »** et appelèrent leurs

---

[1]) Tafsîr El-Qour-âne El-'Adhîme d'Ibn Kâthîr. Tome : 2 – Page : 363.
[2]) Djâmi'ou El-Bayâne d'Et-Tabarî.-Tome : 13- Page : 312.
[3] ***) Voir :***
El-Djâmi' lî Ahkâme El-Qour-âne d'El-Qourtoûbî-Tome : 7- Page : 339.
Ta'wîl Mouchkil El-Qour-âne d'Ibn Qoutaïbah- Page 259.
Zâde El-Massîre d'ibn El-Djoûzî – Tome : 3- Page : 303.
[4] ***) Voir*** :
El-Bahre El-Mouhîte d'Aboû Hayyâne El-Andaloûssî- Tome : 4- Page : 436.
El -Kach-Châfe d'Ez-Zamakhcharî - Tome : 2- Pages : 180/181.

garçons Abdel'ouzâ, Abdoumanâfe, Abddâr et autre nom pareil. Le verset est donc une prédiction de l'avenir touchant le genre humain et, en particulier ceux qui ont choisi le paganisme. Il ne s'agit pas d'Adam et d'Eve uniquement mais de tous les messagers célestes, car Dieu les a préservés des péchés et des transgressions. Un roi peut blâmer un père pour la désobéissance de ses enfants à ses ordres, comme c'est l'habitude des monarques.[1] »

Nous retrouvons cette explication chez plusieurs savants de la génération qui suit celle du prophète (B.S.D.L), tel 'Iqrimah qui a cité : « Elle n'est pas particulière pour Adam, mais elle est générale à l'intention de ceux qui naissent après lui.[2] » El-Hassène El-Basrî a mentionné : « Elle concerne certaines doctrines et n'a absolument rien à voir avec Adam. Ce sont les Juifs et les Chrétiens auxquels Dieu a octroyé des enfants mais ils leur donnèrent de mauvais noms.[3] » Les exégètes, à la tête desquels figure El-Baghâwî, pensent que cette proposition « ce qu'il leur avait donné » concerne tous les polythéistes qui orientèrent leurs lignages vers le paganisme. On retrouve le même emploi qui consiste à coller les actes des pères aux enfants et à déshonorer les premiers ; ces genres de versets ﴿ ***Vous prîtes le veau d'or*** ﴾ et encore un autre exemple : ﴿***Ce meurtre commis sur l'un d'entre vous…***﴾ furent révélés à cause des Juifs qui vivaient dans la presqu'île arabique, du temps du prophète et qui se rapportaient aux transgressions et aux crimes de leurs aïeuls. [4]»

La non transition d'un sujet à un autre est assez courante dans le Coran, ainsi il passe d'Adam à ses enfants sans liaison. Es-Sayoûtî a fait sortir quelques exemples de ces morceaux, à partir du livre de l'exégète d'Ibn Abî Hâtim[5]. Le Seigneur a sermonné ses créatures : ﴿ ***Dieu dit : « Descendez tous du Paradis : vous serez ennemis les uns des autres. Si néanmoins vous recevez de moi une bonne direction quiconque la suivra ne connaîtra ni égarement ni misère. Par contre, quiconque se détournera de ma mémoration vivra dans la gêne et nous le ressusciterons atteint de cécité.***[6]﴾ Le premier ordre concerne Adam et sa femme : « *Descendez tous du Paradis*.» Puis sans lien, il parle de ses descendants « *Vous serez ennemis les uns des autres. Si néanmoins vous recevez de moi une bonne direction quiconque la suivra ne connaîtra ni égarement ni*

[1]) El-Bahre El-Madîde d'Ibn 'Adjîbah- Tome : 2- Page : 347.
[2]) Es-Sounane de Sa'îd ibn Manssoûr- Tome : 5- Page : 174.
[3]) Djâmi'ou El-Bayâne d'Et-Tabarî.-Tome : 13- Page : 315.
[4]) ***Voir :***
Ma'âlim Et-Tanezîle d'El-Baghawî –Tome : 3- Page : 314.
Zâde El-Massîre d'ibn El-Djoûzî – Tome : 3- Page : 304.
El-Bahre El-Mouhîte d'Aboû Hayyâne El-Andaloûssî- Tome : 4- Page : 436/438.
El-Kach-Châfe d'Ez-Zamakhcharî - Tome : 2- Pages : 180/181.
Mafâtîhe El-Ghaïbe d' Er-Râzî – Pages : 15 à 87.
[5]) ***Voir :***
Tafsîr El-Qour-âne El-'Adhîme d'Ibn Abî Hâtime - Tome : 5- Pages : 1634/1635.
El-Itqâne fî 'Ouloûme El-Qour-âned'Es-Sayyoûtî - Tome : 1- Pages : 240.
[6]) Versets 123/124 de la sourate de Taha.

misère. » Ce passage d'une pensée à une autre, témoigne que cette interprétation est valable et le contexte le prouve : ﴿***Lui associeront-ils de fausses divinités qui ne créent rien, qui sont elles-mêmes créées*** [1]﴾ L'Omnipotent a dialogué à propos du couple originel, ensuite il a conversé au sujet de leurs lignages. L'objectif du polythéisme cible la vénération des statues mais pas celle de Satan, le cadre du Coran le démontre clairement dans l'histoire d'Adam : ﴿ *lui associeront-ils de fausses divinités…..* ***et qui ne sont d'aucun secours à votre prétendue bonne direction, qu'elles ne vous suivront pas. Il leur est, en effet, égal que vous les évoquiez ou que vous restiez silencieux. Ceux que vous invoquez en dehors de Dieu sont des serviteurs de Dieu, comme vous. Invoquez-les donc ! Qu'ils comblent vos vœux, si vous êtes véridiques***.[2]﴾ Tout cela décrit l'adoration des idoles et non pas celle de Satan[3].

L'authenticité de cette interprétation est confirmée également par le hadîth du Jour de la Résurrection. Adam s'excuse de ne pouvoir intercéder auprès du Seigneur en faisant état de son péché le plus grand. Il confiera : « *Mon Dieu fut pris d'une colère trop violente telle qu'il n'a jamais connue auparavant et il ne connaîtra pas de fureur pareille dans l'avenir. Il m'a ordonné de ne pas manger de l'arbre du fruit défendu et je lui ai désobéi. Je cherche à sauver ma propre personne. Allez voir Noé.* [4]»

Si Adam est tombé dans le piège du paganisme, il l'aurait avoué dans ces circonstances, le polythéisme étant plus grave que le fait d'avoir mangé de l'arbre. Il serait plus efficace pour lui de présenter ses excuses lors de ce moment de peur, de reconnaissance et de l'affranchissement de la faute. Il n'est donc pas possible qu'Adam se justifie pour une futilité et qu'il néglige les grosses turpitudes, et cela est largement suffisant pour convaincre les calomniateurs que notre père commun a été un monothéiste parfait.

IBRÂHÎM A-T-IL DOUTÉ DE L'EXISTENCE DE DIEU ET DE SA PUISSANCE ?

Ils ont dit que le Coran a agi mal avec le patriarche Ibrâhîm El-Khalîle. Ils l'ont accusé de doute dans la capacité du Seigneur à ressusciter les morts. Il est consigné dans le Livre des Musulmans : ﴿ ***Souviens-toi lorsqu'Abraham dit : « Seigneur, montre-moi comment tu fais revivre les morts. « Or çà, ne crois-tu point ? » répond le Seigneur. « Mais, si Seigneur !***

[1]) Verset 191 de la sourate d'El-A'râfe.
[2]) Versets192/193/194 de la sourate d'El-A'râfe.
[3]) L'auteur du livre explique la raison d'un pronom relatif propre aux êtres sensés et d'un autre réservé pour les non-doués de raison. Dans le 1° cas, il s'agit de Satan et dans le 2° cas il s'agit d'une créature qui ne peut raisonner.
[4]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 3.340.

Ce n'est que pour la sérénité de mon cœur ! » « Prends, dit le Seigneur, quatre volatiles. Découpe-les et mets un morceau sur chaque montagne puis rappelle-les. Ils accourront vers toi. Sache que Dieu est tout-puissant et sage.[1]﴾ Ils ont également assuré que le Coran a déifié le soleil et la lune : ﴿ ***Lorsqu'il vit la lune se lever, il s'écria : « Voici mon Seigneur ! » Mais lorsque la lune se coucha, il dit : « Si mon Seigneur ne me guide point pour le découvrir, je serai assurément au nombre des égarés. » Lorsqu'il vit le soleil se lever, il s'écria : « Voici mon Seigneur ! Celui-ci est plus grand ! »***[2]﴾

Voici notre réponse : Ibrâhîm (B.S.D.L), selon le Coran, est le modèle parfait pour les croyants. Il a été choisi par Dieu : ﴿ ***Dieu a choisi Adam, Noé, la famille d'Abraham et la famille de 'Amrâne parmi le monde.***[3]﴾ .C'est Dieu – qu'il soit béni et glorifié – qui a ordonné à ses serviteurs de suivre et de pratiquer la religion qui lui a été révélée : ﴿ ***Dis : « Dieu a manifesté sa vérité ! Suivez la religion d'Abraham, monothéiste sincère, qui ne fut point polythéiste.***[4]﴾ Cette religion est la meilleure de toutes les autres, en outre Ibrâhîm est consacré ami de l'Omniscient : ﴿***Qui donc professe une plus belle religion que celui qui, se soumettant à Dieu, pratique la charité et suit en monothéiste sincère, la religion d'Abraham – Abraham dont Dieu a fait un intime ?***[5]﴾ Le Coran leur a recommandé expressément de le suivre et de l'imiter : ﴿ ***Vous avez un beau modèle en Abraham et en ceux qui étaient avec lui, lorsqu'ils dirent à leur peule : « Nous nous désolidarisons de vous et de ce que vous adorez en dehors de Dieu. Nous vous renions. Entre vous et nous, l'inimité et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Dieu seul***…[6]﴾

Des versets semblables et bien d'autres prouvent la vertu exemplaire et la piété sans failles du père des messagers et doivent faire taire toutes les langues pendues. Quant au doute au sujet de la foi, c'est l'Omniscient qui se charge de la réponse : ﴿***Ne crois-tu donc point ? » répond le Seigneur. « Mais, si Seigneur ! Ce n'est que pour la sérénité de mon cœur ! »***﴾ Il crut dans la puissance de Dieu à ressusciter les morts et à la vue de ce phénomène, sa foi s'intensifia encore davantage. Sa question concernant la vision de ce miracle était une bonne idée, elle le fit accéder les divers niveaux de la foi. Il transita de la connaissance intellectuelle sûre pour aboutir au savoir exact par la vue. Son

[1]) Verset 260 de la sourate d'El-Baqarah.
[2]) Versets 77/78 de la sourate d'El-Ane'âme.
[3]) Verset 33 de la sourate d'El-'Imrâne.
[4]) Verset 95 de la sourate d'El-'Imrâne.
[5]) Verset 125 de la sourate d'En-Nissâ'.
[6]) Portion du verset 4 de la sourate d'El-Moumtahinah.

interrogation consistait à confirmer une certitude pour arriver encore à une autre indéniable et matérielle.

Le prophète (B.S.D.L) a rejeté l'accusation du doute d'Ibrâhîm, il a dit : « *Si Ibrahîm a douté de la capacité de Dieu de ressusciter les morts, nous serons les mieux placés à douter de ce phénomène ; mais il n'a pas douté et nous ne douterons pas.*[1] »

La pensée d'adorer le soleil ou la lune était l'un des arguments que le patriarche devait opposer aux incrédules et l'une des preuves pour leur montrer qu'ils étaient sur le mauvais chemin, un débatteur peut avancer des idées que son vis-à-vis ne peut accepter en tant que témoignages. Er-Râzî a enregistré : « Cette discussion se déroula entre lui et son peuple afin de les orienter vers la foi et le monothéisme, il ne demandait ni à se faire vénérer ni à se faire connaître. » Son assertion à propos du soleil, de la lune et de l'astre : « Voici mon Seigneur ! » c'est là une graduation stylistique pour annuler leurs déités en conformité avec ce verset : ﴿***Tel est l'argument que nous avons fourni à Abraham à l'encontre de son peuple***[2]﴾

Er-Râzî a cité les hypothèses qui ont incité Ibrâhîm à adresser ces paroles à ses contemporains : « Il a tenté d'anéantir leurs croyances dans les astres mais il connaissait leur longue imitation de leurs ancêtres et leur refus catégorique d'accepter les preuves. Il savait donc que s'il leur parlait de Dieu, ils le repousseraient et ne se regrouperaient pas autour de lui. Il recourut à un autre moyen pour les amener, peu à peu, à l'écouter. Il prononça une opinion qu'ils peuvent admettre, les astres étant pour eux des dieux, il se contredisait par la langue mais son cœur était serein. Il recherchait à les convaincre par les preuves palpables, mais leur obstination les fixait solidement au paganisme. L'objectif n'étant pas atteint et étant contraint par le Seigneur d'inviter les gens à croire en lui, il s'est vu forcé de prononcer des paroles que les mécréants comprennent. [3]»

Ibn Taïmyah a enregistré : « Il l'a prononcée soit pour faire rester ses compatriotes sur leurs positions et les gronder soit pour leur démontrer la vérité » Ibn El-Qaïme a également souligné : « On rapporte qu'il l'a dite pour leur produire des preuves et il se présenta devant eux en exhibant un semblant d'accord afin de leur faire admettre leur croyance commune, ensuite il les assura que l'adoré ne doit pas être imparfait et ne doit pas disparaître. [4]» Chacun sait que le soleil et les astres reviennent et disparaissent ce que confirme ce verset : ﴿***Cependant, quand l'astre se coucha, il déclara : « Je ne saurais aimer ceux qui disparaissent***….[5] ﴾**,** Ce n'est point là une science nouvelle récemment apprise par Ibrâhîm, mais il tenait à blâmer les païens qui adoraient le soleil et

[1]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 3.272 et par Mouslim sous le N° 151.
[2]) Portion du verset 82 de la sourate d'El-Ane'âne.
[3]) Tafsîr d'Er-Râzî El-Kabîre –Tome : 13 – Pages : 40/41.
[4]) Madâridj Es-Sâlikine
[5]) Portion du verset 76 de la sourate d'El-Ane'âne.

les astres après leur avoir montré son accord. Revenons à ces versets où tout homme doué d'intelligence découvre l'importance octroyée par Dieu au père des prophètes : ﴿ ***Lorsqu'il vit la lune se lever, il s'écria : « Voici mon Seigneur ! » Mais lorsque la lune se coucha, il dit : « Si mon Seigneur ne me guide point pour le découvrir, je serai assurément au nombre des égarés. » Lorsqu'il vit le soleil se lever, il s'écria : « Voici mon Seigneur ! Celui-ci est plus grand ! Mais lorsque le soleil se coucha, il déclara : « Ô mon peuple ! Je désavoue ce que vous associez à Dieu. En monothéiste sincère, je tourne mon visage vers celui qui a créé les cieux et la terre ; je ne suis point du nombre des associateurs de fausses divinités à Dieu ». Son peuple engagea une discussion avec lui. « Disputerez-vous, dit-il, avec moi au sujet de Dieu alors qu'il m'a dirigé ? Je ne crains pas ce que vous lui associez ; je ne crains que ce que mon Seigneur veut. Mon Seigneur embrasse tout de sa science. Ne réfléchissez-vous donc pas ? Comment craindrais-je ce que vous lui associez quand vous ne craignez point vous-mêmes de lui avoir associé sans argument fourni par lui de fausses divinités ! Lequel des deux partis est le plus en sécurité ? Dites-le si vous savez ! Ceux qui croient et n'affublent point leur foi d'injustice, ceux-là ont la sécurité et sont dans la bonne direction. Tel est l'argument que nous avons fourni à Abraham à l'encontre de son peuple. Nous élevons qui nous voulons, ton Seigneur est sage et omniscient.***[1]﴾

III) YOUNÈSSE (B.S.D.L) A-T-IL DOUTÉ DE LA PUISSANCE DE DIEU ?

Ils ont dit : le Coran colle au prophète Younèsse le doute en la puissance de Dieu et ce dire est une mécréance. Lorsque le Seigneur l'envoya aux habitants de Ninive, il ne rejoignit pas cette cité mais il partit au bord de la mer. L'Omnipotent a rappelé à Mohammed (B.S.D.L) :﴿ ***Souviens-toi de Younèsse quand il s'en fut irrité, persuadé que nous ne pouvions rien contre lui. Mais il nous implora dans les ténèbres, disant : « Il n'y a pas de divinité en dehors de toi ! Gloire à toi ! J'étais du nombre des injustes*** [2]﴾

Voici notre réponse : il n'existe dans aucune nation de livre qui fait l'éloge des messagers divins comme le Coran, il les affranchit des transgressions et des péchés, en plus de la mécréance et du polythéisme

Dieu a préféré Younèsse par rapport à ses autres frères, il l'a cité dans cette liste : ﴿ ***Nous avons de même dirigé Ismaël, Elisée, Younèsse et Loth. Nous avons donné à chacun d'eux la préséance sur tous les hommes de leur temps.***[3]﴾ Celui qui a prononcé ce jugement sur le premier verset l'a mal

[1]) Versets 77 à 73 de la sourate d'El-Ane'âne.
[2]) Versets 7 de la sourate d'El-Anebyah.
[3]) Versets 87 de la sourate d'El-Ane'âne.

compris, il ne signifie pas que le prophète en question, en fuyant mettra Dieu dans l'embarras, mais son sens exact est que son Maître ne le grondera pas et ne le blâmera pas pour avoir quitté son peuple qui a refusé de croire en sa mission. Ce sont les mêmes idées que l'on retrouve dans les deux versets suivants : ﴿ ***Que celui qui dispose de moyens limités dépense pour l'allaitement de son enfant****…*[1]*.*﴾ et : ﴿ ***Dieu se montre prodigue ou parcimonieux dans ses dons envers qui il veut…***[2] ﴾ C'est Ibn El-'Abbasse (Q.A.M) et autres savants de la seconde génération après celle du prophète qui ont avancé cette idée.[3]

Dans le but de préserver la valeur de Younèsse dans les cœurs des croyants, le prophète (B.S.D.L) a conseillé : « *Il ne convient à personne de clamer qu'il est meilleur que Younèsse ibn Matâ* » et dans une autre version, il a répété la même idée : « *Celui qui se prétend être meilleur que Younèsse ibn Matâ est un menteur.* » Ainsi l'immunité du Coran de répandre des mensonges à propos de Younèsse est abolie.

IV) YOUSEF FUT-IL RÉELLEMENT OBSÉDÉ PAR L'ÉPOUSE DE SON MAÎTRE?

Ils ont dit : Le Coran a attribué à Yousef qui personnifie la chasteté d'avoir été obsédé par la conjointe légitime de son maître. L'Omniprésent a remarqué : ﴿ ***Mais ils furent obsédés l'un de l'autre et il eût succombé à la tentation sans un signe évident de son Seigneur****…*[4]﴾ Les langues pendues ont écrit que les livres de l'exégète sont pleins de scènes malsaines qui résultent de ces obscénités et qui ne sont pas à l'honneur de Yousef.

Voici notre réponse : si les calomniateurs ont lu tout le verset, ils y verront la place honorable du prophète auprès de son Créateur et son éloignement de tout vice : ﴿***Mais ils furent obsédés l'un de l'autre et il eût succombé à la tentation sans un signe évident de son Seigneur. Nous avons ainsi agi pour détourner de lui le mal et la turpitude. Il était, en effet, du nombre de nos serviteurs sincères.***[5]﴾ Si la conjointe d'El-'Azîz a été tentée par Yousef, mais le beau et jeune serviteur de son époux n'a, absolument, pas connu cette tentation. Cela est compréhensif pour celui qui connaît les rouages de la langue arabe. Le verset affirme que la noble dame a été hantée par lui, elle reconnaît qu'il veut rester chaste car il a vu un signe évident de son Seigneur. La portion du verset : ***il eût succombé à la tentation sans un signe évident de son Seigneur***.﴾ la préposition ***sans,*** comme en langue arabe, exprime la privation,

---

[1]) Portion du verset 7 de la sourate d'Et-Talâq.
[2]) Portion du verset 26 de la sourate d'Er-Ra'de.
[3]) Ta'wîl Mouchkîl El-Qour-âne d'Ibn Qoutaïbah –Page : 408.
[4]) Portion du verset 24 de la sourate de Yousef.
[5]) Verset 24 de la sourate de Yousef.

l'absence, l'exclusion et Yousef n'a, donc, pas sombré dans le péché parce qu'il a perçu un signe clair de Dieu.

Cette épouse a témoigné de sa vertu et de sa chasteté, elle le déclare, haut et fort : ﴿ *Elle leur dit alors : « Voilà celui au sujet de qui vous m'avez blâmée.* ***J'ai, en effet, tenté de le séduire, mais il veut rester chaste. Or, s'il refuse plus longtemps ce que je lui ordonne de faire, il sera jeté en prison et connaîtra assurément un sort misérable.***[1] ﴾

Aboû Hâtime a souligné : « J'ai étudié les raretés du style dans le Coran et quand je suis parvenu au fragment du verset : ﴿***Mais ils furent obsédés l'un de l'autre***﴾, mon maître m'a dit : « Ici, il y a une inversion. C'est comme s'il a dit elle fut tentée par lui sans qu'un signe évident de son Seigneur apparaisse au prophète[2]. »

De la même manière, Dieu dans ce verset révélé au sujet de la mère de Moïse : ﴿***Si bien qu'elle faillit extérioriser sa douleur, si nous l'avions raffermie afin qu'elle demeurât croyante***.[3]﴾ Dieu a consolidé son cœur et n'a pas montré qu'elle était la mère du garçonnet ; il en est de même pour Yousef dès qu'il a observé le signe divin. Nous pouvons répéter une idée analogue adressée à son ultime prophète (B.S.D.L) : ﴿***Si nous ne t'avions raffermi, tu aurais accepté leurs propositions car tu as failli pencher un peu vers eux***.[4]﴾ Le raffermissement du cœur de Mohammed est d'origine divine, de la même façon l'obsession ne s'empara pas de Yousef à cause du signe manifeste et constant de Dieu, ce dernier lui ayant évité tout vice.

Dans le langage courant de tous les jours, une personne peut dire : « J'ai échoué si ce ne sont pas mes études. » Dans l'esprit de l'auditeur de cette phrase, il s'agit du succès et non de l'échec car il y a eu des études.

Aboû Hayyâne : « Mon avis est que Yousef (B.S.D.L) n'a pas connu de tentation, elle n'a jamais existé dans son for intérieur à cause de la preuve qu'il a regardée. C'est comme celui qui dit : « Tu as failli commettre un crime si ce n'est l'intervention de Dieu qui a écarté de toi tous les vices. Les versets de cette sourate sont pleins de l'idée de l'éloignement des perversités par Dieu à son émissaire, en particulier de son innocence et de tout ce qui peut nuire à sa dignité. [5]»

En supposant que la pensée de succomber à la tentation a effleuré l'esprit de Yousef, il faut savoir que le verbe effleurer en langue arabe exprime l'idée intérieure d'accomplir un acte. Si cette idée est positive, elle sera comptée

---

[1]) Verset 32 de la sourate de Yousef.
[2])Fath El-Qadar d'Ech-Chawqanî – tome :3-Page : 26.
[3]) Portion du verset 10 de la sourate d'El-Qassasse.
[4]) Verset 74 de la sourate d'El-Isrâ'.
[5]) ***<u>Voir :</u>***
El-Bahr El-Mouhîte d'Ibn Hayyâne El-Andaloussî-Tome : 5- Pages : 294/295.
Etudes du style du saint Coran de Mohammed Abdelkhâlaq 'Oudhaïmah - Tome : 2- Pages : 685.

comme une bonne action et si elle est négative, elle ne le sera qu'après sa concrétisation[1]. On peut s'en débarrasser pour ramasser les bonnes actions ou pour jouir d'une excellente place auprès de Dieu. Le messager rapporte dans un hadîth qu'il tient du Maître des univers : « *Mon Seigneur m'a dit : « Si mon serviteur veut faire une mauvaise action, ne l'inscrivez pas sur son compte jusqu'à ce qu'il l'accomplisse. S'il l'a exécutée portez-la sur son livret par une autre pareille, mais s'il l'a abandonnée par obéissance à mes décrets, notez-la sur son actif comme une bonne action. Dans le cas où il fait une bonne action multipliez-la par dix ou jusqu'au double de sept cents*[2]» Si Yousef a été envahi par une mauvaise intention, qu'il ne l'a pas traduite par des actes et qu'il l'a reniée par crainte de son Créateur, il sera rétribué puisque le Seigneur a précisé : « ***s'il l'a abandonnée par obéissance à mes décrets, notez-la sur son actif comme une bonne action.*** »

Enfin, les livres de l'exégète sont remplis des diverses explications du mot « intention » de Yousef puis des légendes et des contes transmises par les Israélites qui sont en totale contradiction avec les ahâdîths authentiques de l'envoyé céleste. Que Dieu accorde sa Miséricorde à Aboû Hayyâne El-Andaloussî quand il a libellé d'une façon excellente : « Les exégètes ont beaucoup amplifié les explications du terme intention et certains d'entre eux ont collé à Yousef ce qui ne peut être attribué au plus petit dévergondé. Quant aux avis des anciens, nous pensons qu'ils sont faux et pleins d'oppositions. Ils condamnent quelques débauchés parmi les Musulmans. Nous avons évité volontairement de reproduire, dans notre présent ouvrage, l'inconvenable de ce que certains exégètes ont cité et nous nous sommes contentés de retourner à la source de la langue arabe et aux contextes des versets. »

Le grand savant Ibn Taïmyah est persuadé que les contes mensongers rapportés par les exégètes musulmans et plagiés à partir de sources des gens du livre sont erronés. Il a enregistré : « Il a ouvert la braguette de son pantalon, a-t-on répandu à son sujet, et s'est tenu en face d'elle comme le fait tout homme devant une femme en vue d'un éventuel accouplement. Il a vu, cependant, l'image de Jacob, lui mordant la main et autres visions de ce genre. Ni Dieu ni son prophète (B.S.D.L) n'ont révélé de médisances pareilles, celles-ci sont copiées intégralement de chez les Juifs. Ils sont les plus grands menteurs concernant les messagers divins et ceux qui les blâment violemment. Il est

---

[1]) Un acte est composé de six stades : l'idée puis la pensée puis le souhait intérieur puis l'intention, puis la décision enfin la matérialisation. Il ne sera pas tenu compte des trois premiers que ces actions soient bienfaisantes ou malveillantes. Le prophète a dit : *« Dieu pardonne aux croyants de ma nation ce qu'ils ont pensé intérieurement, tant qu'ils ne l'ont déclaré pas à haute voix ou tant qu'ils ne l'ont pas concrétisé.* » (Cité par Mouslim sous le N° 127). Le croyant ne sera pas puni pour son intention négative mais il sera récompensé pour son intention bienveillante ou s'il a délaissé une autre malfaisante. La décision, positive ou négative, même si elle n'est pas réalisée sera ou récompensée ou punie. Le prophète (B.S.D.L) a mis en garde ses fidèles : « *Si deux Musulmans s'affrontent avec leurs sabres, le tueur et le tué entreront en enfer !* » Il lui a été demandé : «Ô, prophète cela se comprend pour le tueur, mais quel est le tort du tué ? » Il a rétorqué : « *Il tenait à tuer son vis-à-vis !* » (Cité par Mouslim sous le N° 37)

[2]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 7.501 et par Mouslim sous le N° : 29.

conseillé à tout Musulman de ne pas croire à ces niaiseries, le prophète lui-même n'a jamais prononcé une seule parole dans ce sens. [1]»

Ainsi, il sera lucide aux yeux de tout homme impartial de constater l'exemption du Coran des fausses idées que les archimenteurs ont tissées contre lui, par leur ignorance ; ils ont fait semblant d'être d'aveugles face aux versets coraniques. Ceux-ci vénèrent les messagers célestes et estiment qu'ils sont les meilleurs des êtres humains. Comment non, alors qu'ils sont les nobles ambassadeurs de l'Omniprésent, il le précise lui-même : ﴿ ***Ils sont, certes, auprès de nous, parmi les meilleurs élus***[2]﴾

LES MENSONGES À PROPOS DE MOHAMMED

1°) Histoire des Gharânîq :

Ils ont dit : le prophète peut être exposé aux intrusions de Satan, comme le commun des mortels. Il mélange le Coran, dans sa lecture ou sa récitation, avec autres choses. Ils se sont appuyés pour avancer de telles calomnies sur l'incident des gharânîq que les exégètes musulmans ont rapporté dans leurs œuvres quand ils ont expliqué ce verset : ﴿***Nous n'avons envoyé avant toi aucun messager, aucun prophète sans que Satan entachât de suggestions coupables les vœux qu'il leur arrivait de former. Mais Dieu abroge les suggestions de Satan, puis rétablit ses versets. Il est omniscient et sage*** [3] ﴾

Mais cette nouvelle, telle que l'ont relatée les spécialistes de l'exégèse musulmans, se résume ainsi : le prophète, entouré d'une grande majorité de mécréants, reçut la révélation de la sourate d'En-Nadjme. Il l'a lue aux polythéistes et quand il arriva à ces deux versets : ﴿***Avez-vous vu al-Lât et al-'Ouzzâ ? et aussi Manât, la troisième ?***[4]﴾ Satan s'ingéra et lui dicta : « Ce sont des déesses augustes et leur intercession est à espérer. ». Les Qouraïchites jubilèrent, se prosternèrent en même temps que le prophète et répétèrent entre eux : « Mohammed a honoré nos divinités. [5]»

Voici notre réponse : il faut d'abord signaler que l'existence de ces versions dans les écrits des exégètes et dans les chroniques biographiques ne signifie, en aucune façon, leur authenticité réelle. De nombreux maîtres en la matière les ont récusées. Et-Tabarî, entre autres, a enregistré dans son ouvrage qui traite de l'Histoire : « Si tu remarques dans mon livre une nouvelle

---

[1]) Madjmoû' El-Fatâwâ d'Ibn Taïmyyah- tome : 10 – Page : 297.
[2]) Verset 47 de la sourate de Sad.
[3]) Verset 52 de la sourate d'El-Hadjdj.
[4]) Versets 19/20 de la sourate d'En-Nadme.
[5]) Djâmi' Et-Tabarî– Tome : 18- Pages : 664/670.

inauthentique que j'ai signalée, pardonne-moi cette lacune, car cette information irréelle est dépourvue de sens. Elle n'est pas de mon invention, je l'ai prise de chez certains anciens parmi les gens crédibles. Ma copie à partir de leurs œuvres n'est point une correction, je l'ai reprise comme telle. Un auditeur peut les considérer détestables et un lecteur peut les ignorer. Tous les deux, auditeur et lecteur, n'ont jamais eu vent de ces nouvelles et de leur certitude. Qu'ils sachent donc que nous ne sommes pas les auteurs de ces balivernes qui nous ont été attribuées par d'autres gens que nous méprisons.[1] » De la même façon, El-Kamal ibn El-Houmâme a constaté : « Les livres du hadîth sont pleins de hadîths apocryphes. [2]» Ibn Ishâq figure parmi les chroniqueurs qui les ont propagées, en dépit du fait qu'il ne croyait pas à leurs certitudes et il fut ainsi la source de plusieurs écrivains qui vécurent après lui. Aboû Hayyâne a consigné : « L'imam Mohammed ibn Ishâq, le premier biographe de la vie du prophète, a été interrogé au sujet de ces versets. Il a répondu : « Ce sont les manichéens qui les ont diffusés ». L'imam a ensuite écrit un livre pour désavouer cet incident.[3] Le fait qu'il les a lui-même rapportés ne saurait prouver leur authenticité mais, c'était durant son époque, la manière de broder des biographies avec leurs contes.

La question des gharânîq est des plus douteuses, elle est rapportée par les sources des exégètes les plus improbables ; elles datent de l'époque de la génération suivante et émanent de ceux qu'on appelle « Et-Tâbi'îne ». Ces derniers, Sa'îd ibn Djoubaïre, Aboû Bakre ibn Abderrahmâne ibn El-Hârith et Aboû El-'Aliyah. n'ont pas assisté à cet incident et ils ne l'ont pas entendu de la bouche de compagnons qui étaient présents. L'unique exception concernant cette version a été rapportée par El-Kalbî qui l'a tient d'Abî Sâleh qui l'a tenue d'Ibn El-'Abbâsse[4].

El-Bazzâre a mis en garde et a déclaré : « Nous ne savons pas que ce hadîth a été prononcé par le prophète avec une chaîne de transmetteurs que par ce canal. Seul Oummyah ibn Khâlid l'a pris de Chou'bah et d'autres que ce dernier l'ont fait remonté à Sa'îd ibn Djoubaïr. Ceci confirme le doute qui plane au sujet de cette transmission.

Il est à noter qu'El-Boukhârî a cité, selon Ibn El-'Abbâsse, dans sa principale œuvre, la prosternation des mécréants, mais il n'a indiqué aucun motif qui justifiait leur geste[5]. C'est la même remarque rapportée par Abî Dâoud

---

[1]) Histoire des nations et des royaumes d'Et-Tabarî –Tome : 1- Page : 2.
[2]) Faïde El-Khâtére d'Ech-Chouwqânî -
[3]) El-Bahre El-Mouhîte d'Aboû Hayyâne - Tome : 6- Page : 325.
[4]) Dans cette chaîne de transmetteurs il y a Hichâme El-Kalbî qui est un menteur notoire. El-Boukhârî a assuré : « Aboû En-Nadhr El-Kalbî a été délaissé par Yahyâ et ibn El-Mahdî. » puis il ajouta : Ali nous a confié qu'El-Kalbî a reconnu que tout ce qu'il leur avait rapporté par le biais d'Abî Sâleh est un mensonge. » Ibn-'Adyy a exprimé l'avis des croyants au sujet de son exégète, mais dans le hadîth, il y a beaucoup de faux et en particulier s'il les tient d'Abî Sâleh. (Voir Mîzâne El-I'tidal Edh-Dhahabî –Tome : 3 –Pages : 557/558)
[5]) Dans son Es-Sâhîhe El-Boukhârî et selon le témoignage d'Ibn-El-'Abbâsse : le prophète s'est prosterné à l'occasion de la révélation de la sourate d'En-Nadjme. Les Musulmans, les Infidèles, les êtres humains et les démons l'imitèrent. (Cité sous le N° 1.071)

qui la tient d'Ibn Messa'oûd et celle aussi d'Ahmed qui la tient d'Abelmouttalib ibn Abî Wadâ'ah Es-Sahmî. Ce dernier était présent aux côtés des païens[1].

Les vérificateurs scientifiques ont rejeté l'incident des gharânîq, ils ont intensément mis en garde contre sa divulgation, tout en insistant sur sa faiblesse. Ibn Kathîr a écrit : « Je ne lui vois pas de source sûre. » Puis il ajouta : « Mohammed ibn Ishâq l'a citée dans sa biographie du prophète, malgré qu'il ne croyait pas dans son authenticité, il l'a citée pour embellir son œuvre, à la façon de procéder de ses contemporains. » Ibn Khouzaïmah, plus ferme, a clamé : « Ce sont les dualistes qui l'ont créée de toutes pièces ! » Aboû Hayyâne El-Andaloussî a libellé : « El-Baïhaqî a remarqué qu'elle n'est pas réelle quant à sa translation; il a également noté, à peu près, cette idée : « Cette version est réfutable sous plusieurs plans et ne se trouve pas dans les véritables livres de l'exégèse. C'est la cause qui m'a poussé à la bannir de mon livre. » El-Qourtoûbî, de son côté, a tranché : « Le hadîth est faible et ne se prête à aucune interprétation. » De la même façon, ibn Hazme l'a trouvée vulnérable, il a consigné : « L'expression, ce sont les déesses supérieures, leur intercession est souhaitable, est une tromperie véritable, car mentir n'est-il pas à la portée de tout un chacun?[2] »

Le cadi 'Ayyâdh a libellé : « Ce hadîth ne figure pas dans les ouvrages où les paroles et les actes du prophète (B.S.D.L) sont strictement triés et vérifiés. Il n'est pas transmis par un rapporteur honnête ; ce sont les exégètes et les historiens passionnés par toutes les singularités, exactes ou fausses, qu'ils trouvent dans n'importe quel document[3] et qui les prennent comme argent comptant et trébuchant. »

---

[1]) ***Voir*** :
Sounane Abî Dâoude cité sous le N° 1.407.
Mousnad Ahmed cité sous le N° 26.701.

[2]) ***Voir :***
Djâmi' lî El-Ahkâme El-Qourâne d'El-Qourtoûbî-Tome : 12 – Page : 84.
Tafsîr El-Qourâne El 'Adhîme d'Ibn Kathîr - Tome : 3– Page : 318.
El-Isrâ-iliyâtes rapportées dans les livres de l'exégète de Mohammed Aboû Choubhah –Page : 314.
Nassbou El-Madjâniq li ibtâtle qissat el-Gharânîq de Mohammed El-Albanais- Pages : 44 à 47.
El-Bahre El-Mouhîte d'Aboû Hayyâne - Tome : 6- Page : 325.

[3])Ech-Chifâ bî Ta'rîfi Houqouq El-Moustaphâ du cadi 'Ayyâdh - Tome : 2 – Page :125. Ibn Hadjre a corrigé les versions d'El-gharânîq, sans croire, cependant, que le prophète les a prononcées. Selon son interprétation, c 'est Satan qui les articulées pendant les silences du messager (B.S.D.L) dans sa lecture. Il s 'est appuyé sur la version d'Ibn Abî Hâtime qui affirma que les mécréants ont entendu ces paroles alors que les Musulmans ne les ont pas entendues. Il est consigné dans le tome 8 et sur la page 2.501 : « Les Musulmans s'étonnèrent à propos de la prosternation des païens avec eux, alors qu'ils manquaient de foi et de certitude. Les croyants n'avaient pas discerné ce que le diable a émis à l'intention de ses acolytes. »
Voir :
Fath El-Bârî d'Ibn Hadjre - Tome : 8– Page : 4.
Nasbe El-Madjâniq li ibtâtle qissat el-Gharânîq de Mohammed El-Albanais- Page : 38.
El-Qourtoûbî a fait une insinuation à ce hadîth et a assuré : « En supposant que ce hadîth soit véridique - et nous implorons Dieu de nous pardonner cette supposition –c'est que le prophète, obéissant à son Seigneur, lisait le Coran en articulant correctement les lettres et leurs voyelles et en faisant des haltes. Lors de celles-ci le diable, imitant la voix de l'ultime messager céleste, a chuchoté ces versets en vue de se faire ouïr par les mécréants qui se trouvaient près de lui, ils crurent que Mohammed les a prononcées et ils les ont propagées. Les Musulmans se creusèrent la tête pour l'apprendre telle que Dieu l'a révélée, ils étaient persuadés que l'envoyé de l'Omniscient

Er-Râzî a certifié : « Les correcteurs ont assuré que cette version est nulle et qu'elle est apocryphe. Ces vérificateurs se sont fondés, pour avancer une conviction pareille, sur le Coran, la sunna et la logique.[1] »

Les écrits concernant cette histoire sont contradictoires et pleins de fautes, leurs sources, en outre, sont faibles, ce qui suffit à les annuler et à effacer les équivoques qu'ils entraînent. Les savants évoquent les raisons suivantes :

1°) Personne, parmi les gens présents au cours de cette conjoncture n'a relevé cet incident. Les contradictions des versions de cette histoire grossière n'ont donc aucune base solide. Le cadi Bikre ibn El-'Alâ' El-Mâlikî a donné son point de vue : « Les croyants furent mis à l'épreuve par des gens qui suivent leurs passions et par des exégètes malintentionnés. Les athées se sont accrochés à toutes les transmissions faibles, aux quiproquos des versions, à l'absence de narrateur sincère, aux changements des termes pour tromper les fidèles. Les uns disent qu'il les a prononcées au cours de la prière, d'autres assurent qu'il les a lues à ses compagnons dès leur révélation, d'aucuns prétendent qu'il les a formulées pendant sa somnolence, certains ont assuré qu'il se les répétait à lui-même et encore quelques-uns que Satan les a dites à sa place, d'autres encore ont osé mentir et dire que lorsque le prophète les récita à l'archange Gabriel, celui-ci lui déclara : « Ce n'est pas ainsi que je te l'ai apprise. » Enfin, d'autres affirment que c'est le démon qui les lui a inculquées. Quand le prophète fut informé de cette affaire, il jura que ce n'est pas ainsi qu'il l'a reçue.[2] » El-Bâqalânî a constaté : « Cette information n'est rapportée que par une seule personne, sa version est confuse et ses mots sont différents. [3]»

2°) Les Arabes n'emploient pas le mot gharânîq pour désigner des statues. Ce vocable, dans leur langue, signifie un oiseau aquatique de couleur noire ou blanche ou encore la grue[4] qui est un oiseau aérien de couleur gris cendré. Il désigne également un être humain, homme ou femme, très beau et enfin il indique des plantes veloutées[5] comme le jasmin. Il n'y a donc aucun rapport entre ces idées et les statues des dieux des païens ; le plus rapprochant de ces idées sur lequel je suis tombé, c'est ce que j'ai trouvé chez Ez-Zoubaïdî qui a écrit : « On a dit que c'est la grue. C'est la raison pour laquelle les statues furent comparées aux idoles qui montent et s'élèvent dans les cieux, d'après ce qu'ils ont rapporté. »

Les exégètes ont repris cette pensée de chez Hassène El-Basrî, à savoir que les gharânîq supérieures sont les anges qui vivent dans les cieux et dont l'intercession est souhaitable, puisque Dieu leur a ordonné d'intercéder en faveur de certaines de ses créatures. Ce verset le précise : ﴿***Que d'anges dans***

---

avait une horreur immense des idoles et des statues. » Extrait du livre Djâmi' lî El-Ahkâme El-Qourâne d'El-Qourtoûbî-Tome : 12 – Page : 83.

[1]) Et-Tafsîr El-Kabîre d'Er-Râzî- Pages : 23 à 50.

[2]) Ech-Chifâ bi Ta'rîfe Houqouq El-Moustaphâ du cadî 'Ayyâdh- Tome : 2 – Page : 125.

[3]) Noukat El-Intissâr li Naqli El-Qourâne d'El-Bâqalânî – Page : 308.

[4]) Elle cherche sa nourriture dans les eaux peu profondes. (N.T)

[5]) El-Mouhkame Wa El-Mouhîte El-A'dhame d'Ibn Saïd El-Andaloussî- Tome : 6 – Pages : 72/73.

les cieux dont l'intercession ne sert à rien, sauf si Dieu permet d'intercéder à qui il veut et à son gré.[1]

3°) Le contexte du Coran dans la sourate d'En-Nadjme citée par eux, prétendant que le prophète prononça ces mots, mais la réalité est que ce dernier (B.S.D.L) diffamait les polythéistes et dénigrait ce qu'ils vénéraient. L'Omnipotent les met en garde contre de tels agissements : ﴿***Avez-vous vu al-Lât et al-'Ouzzâ ? et aussi Manât, la troisième ? Ainsi le mâle serait pour vous et la femelle pour Dieu ? Ce serait alors le partage le plus inique. En vérité, ce ne sont que des noms que vous-mêmes et vos ancêtres leur avez donnés. Les idolâtres ne suivent que les conjonctures de leur âme en les adorant, alors que la bonne direction leur est venue de leur Seigneur***.[2]﴾ Si le messager a prononcé ces mots, le dit contexte montre son hostilité et son aversion à l'encontre de leurs divinités. Si d'autre part les mécréants ont vraiment entendu ces paroles, qu'ils ont cru que l'envoyé divin louait leurs déités mais en terminant la récitation de toute la sourate, ils se sont aperçus que cette dernière déshonore les fausses statues qu'ils divinisent. Dans ce cas, ils seraient venus le voir pour lui dire : « Pourquoi insultes-tu nos dieux? Pourquoi prétends-tu qu'ils sont imaginaires, alors que nous et nos ancêtres les bénissons ? En achevant ta récitation tu as affirmé que leur intercession est à espérer ! » Aucune réaction de la sorte ne fut mentionnée car les versions de cette histoire sont divergentes, elles sont donc artificielles.

Ibn Kathîr a notifié : « Cette histoire est, de par la logique et de par la pratique, impossible. Ce passage tel qu'il a été consigné est loin de s'accorder avec le sens général, ses paragraphes sont disparates, le blâme et l'éloge s'y côtoient, la composition et le style sont défectueux. Cela n'a pu échapper ni aux Musulmans ni aux mécréants, parmi les dignitaires des Qouraïchites, même l'homme moyen qui médite, superficiellement, ne peut se leurrer. Que conclure alors à propos de ceux qui apprécient la transparence du verbe et qui maîtrisent l'art de l'éloquence ?[3]»

4°) Il n'existe aucune relation entre la légende mecquoise des gharânîq et les versets de la sourate médinoise d'El-Hadjdj dans lesquels nous pouvons lire : ﴿***Nous n'avons envoyé avant toi aucun messager, aucun prophète sans que Satan entachât de suggestions coupables les vœux qu'il leur arrivait de former. Mais Dieu abroge les suggestions de Satan, puis rétablit ses versets. Il est omniscient et sage***[4]﴾ Dieu a uni avec les gens que le cadî 'Ayyâdh a appelés : « les exégètes et les historiens passionnés par toutes les bizarreries,

[1]) Verset 26 de la sourate d'En-Nadjme.
[2]) Versets 19 à 23 de la sourate d'En-Nadjme.
[3]) Tafsîr El-Qourâne El-'Adhîme d'Ibn Kathîr- Tome : 3- Page : 444.
[4]) Verset 52 de la sourate d'El-Hadjdj.

vraies ou erronées ; ils prennent dans n'importe quel document puis ils se les approprient.[1]»

Fermons les yeux sur l'origine médinoise de la sourate d'El-Hadjdj et son contraste on ne peut plus clair, avec la tromperie mecquoise, nous nous rendons compte que Dieu répond aux détracteurs de la révélation de son Livre. Il assure qu'il sauvegarde ses versets puis il leur redonne leur sens originel et en ôte tout ce que le diable a tenté d'y ajouter : ﴿***Mais Dieu abroge les suggestions de Satan, puis rétablit ses versets. Il est omniscient et sage***﴾ Rendre aux versets coraniques leurs sens véritables enlève tous les équivoques. Toutes les ambiguïtés s'évaporent sauf pour ceux dont les cœurs sont malades, qui ne cessent d'être excités par ce que Satan a suggéré et que le Seigneur a anéanti. L'Omniscient menace les infidèles et sermonne les croyants :﴿ ***Il fait ainsi des interpolations de Satan un sujet de désarroi pour ceux dont les cœurs sont minés par une maladie, ceux dont les cœurs sont endurcis - en vérité, les injustes sont dans une profonde divergence - et aussi pour que ceux qui ont reçu la science, sachent que ces versets expriment la vérité émanant de ton Seigneur, qu'ils y croient et que leurs cœurs s'humilient devant elle. Certes, Dieu guide ceux qui croient vers une voie droite.[2].***﴾

5°) Les diverses versions de cet incident sont en contradiction totale avec l'immunité absolue accordée par Dieu à tous ses messagers (B.S.D.E). Il empêche Satan d'avoir prise sur eux, lui évite de mélanger la Révélation avec ses absurdités et il soutient ses prophètes solidement. Il écarte de leur route toute forme de faiblesse humaine car leur mission ne peut comporter de défaillance. Ces deux versets le confirment : ﴿***Ils ont failli t'éloigner de ce que nous t'avons révélé, espérant que tu nous imputerais mensongèrement tout autre chose. Ils eussent fait alors de toi un ami. Si nous ne t'avions raffermi, tu aurais accepté leurs propositions, car tu as failli un peu pencher vers eux. Nous t'aurions alors fait goûter le double supplice de la vie et le double supplice de la mort et tu n'aurais trouvé aucun soutien contre nous.***[3]﴾ La protection du Maître des univers à son dernier envoyé l'a éloigné des mécréants, il ne risquait pas de pencher vers eux. Dieu l'a comblé de cette préservation céleste, elle constitue l'une des faveurs divines à son égard : ﴿***Sans la grâce et la miséricorde de Dieu en ta faveur, une bande de ces gens se serait évertuée à t'induire en erreur. Mais ils n'induisent en erreur qu'eux-mêmes et ne te nuisent en rien. Dieu t'ayant révélé le Coran, la sagesse et appris ce que tu ne savais pas. La grâce de Dieu à ton égard fut immense[4].***﴾

---

[1]) Ech-Chifâ bi Ta'rîfe Houqouq El-Moustaphâ du cadî 'Ayyâdh- Tome : 2 – Page : 125.
[2]) Versets 53/54 et 55 de la sourate d'El-Hadjdj.
[3]) Versets 73/74 et 75 de la sourate d'El-Isrâ'.
[4]) Versets 113 de la sourate d'En-Nissâ'.

Ibn Kathîr a écrit : « La preuve est flagrante, la nation entière ne doute pas de l'appui de l'Omniscient à Mohammed et de son exemption de toutes sortes de ignominies[1]. » Mais le souhait du prophète de recevoir une révélation faisant les éloges des différents dieux autres que le Seigneur, ce qui est une mécréance ou s'attendre à une effraction de sa demeure par Satan, laissait le diable incorporer au Coran ce qui ne lui est pas propre, croire que ce que le démon a ajouté fait partie du Livre jusqu'au moment où l'archange Gabriel le corrige et remet les pendules à l'heure, tous ces actes, à l'exception de la dernière, ne marchent pas de pair avec sa mission. Certains sont dus à l'étourderie et à la mécréance, or le messager est exempt de tous ces torts.

Maintenant, une question se pose d'elle-même : si le mythe des gharânîqs est aboli et si l'erreur que les exégètes ont tentée de répandre est apparue clairement comme telle, quel est alors le sens du verset suivant : ﴾***Nous n'avons envoyé avant toi ni messager, ni prophète qui n'ait récité ce qui lui a été révélé, sans que Satan n'ait essayé d'intervenir, pour semer le doute dans le cœur des gens au sujet de sa récitation. Mais Dieu abroge les suggestions de Satan, puis rétablit ses versets. Il est omniscient et sage***﴿ Le verbe réciter, d'après la plupart des exégètes, se rend par l'idée de l'un des deux verbes : lire ou formuler. Cette idée concorde avec les versions inconsistantes des gharânîqs qu'ils ont consignées dans leurs ouvrages. La dite idée est confirmée par cette partie du verset : ﴾***Mais Dieu abroge les suggestions de Satan, puis rétablit ses versets. Il est omniscient et sage***﴿

Cependant, un bon nombre de vérificateurs ont préféré donner au verbe réciter, souhaiter ou lire, la traduction du verbe de la version originelle et dont le sens exact est souhaiter, citons parmi ceux-ci El-Farâ', El-Kissâ-î et bien d'autres[2]. Er-Râzî, après avoir concilié la lecture avec le souhait, dans les fausses versions des gharânîqs, a conclu : « Si nous expliquons le souhait par l'esprit et par le cœur, cela implique que si le prophète (B.S.D.L) souhaite certaines choses, le démon lui inspire des faussetés et l'invite aux vices puis le Seigneur efface toutes ces corruptions et le guide à abandonner les inspirations diaboliques.[3] »

2°) L'envoûtement du prophète :

Ils ont dit : le prophète a été objet de la magie, cela suppose que l'ombre du doute plane sur toutes les informations qui émanent de lui. Il peut donc lui arriver de penser que certains morceaux qu'il lit font partie du Coran

[1]) Tafsîr El-Qourâne El-'Adhîme d'Ibn Kathîr- Tome : 3- Page : 444.
[2]) Fath El-Qadîr d'Ech-Chawkânî- Tome : 3- Page : 660.
[3]) Et-Tafsîr El-Kabîre d'Er-Râzî- Pages : 23 à 52.

alors que c'est l'influence de la magie qui les lui dicte ; il découle de cette hypothèse que tout le Coran est à revoir car il est plein d'incrédulités.

Ils ont dit également : la magie du prophète signifie que le diable exerce sur lui un pouvoir absolu. Cette présupposition réduit la compétence de l'envoyé à accomplir la mission céleste alors que le Livre affirme catégoriquement que le démon ne trompe que ses propres alliés : ﴿*Satan* ***n'a aucun pouvoir sur ceux qui croient et qui s'en remettent à leur Seigneur. Son pouvoir ne s'exerce que sur ceux qui le prennent comme maître ou qui par lui deviennent des associateurs***[1]﴾

Nous dirons dans notre réponse que les messagers célestes sont des êtres humains. Ils subissent tout ce que l'humanité entière endure : maladie, souci, chagrin, colère et autre épreuve. Ils ne se distinguent du reste des hommes que par la Révélation que l'Omniscient leur a réservée et cette vérité exige, pour la démontrer, des preuves et des arguments. Il a recommandé à son envoyé : ﴿***Dis-leur : « Je ne suis qu'un homme comme vous. Il m'est seulement révélé que votre Dieu est un Dieu unique****…*[2] » Les messagers supportèrent toutes sortes d'épreuves imposées par des hommes sataniques et par des démons. Ainsi, Dieu a prévenu ses élites : ﴿***Ainsi avons-nous suscité à chaque prophète un ennemi : des hommes diaboliques et des démons qui, dans leurs illusions, inspirent les uns aux autres un langage enjolivé. Si ton Seigneur l'avait voulu, ils ne l'auraient point fait. Laisse-les donc, eux et les mensonges qu'ils forgent.***[3]﴾

Mais cette emprise diabolique ne dépasse guère leur corps, leur âme en est intacte à cause de la préservation divine. Ils sont les hommes les plus vertueux à propos desquels il a révélé ce verset combien élogieux et combien éloquent : ﴿***Tu n'auras aucun pouvoir sur mes serviteurs, excepté ceux qui te suivront parmi les dévoyés***[4]*.*﴾ Ils ne commirent aucune transgression ni méchanceté car ils sont les envoyés de l'Omnipotent et ils tentent, à cause de leurs fonctions, d'être obéissants aux ordres de celui qui les a envoyés.

Les Musulmans, sur la base de ce principe, rejettent tout ce qui remplit les écrits sacrés des gens du Livre. Ils accusent leurs prophètes d'adultère, d'ivrognerie et autre adoration de statues. L'ensemble de ces actes se réalisent sous l'autorité du démon alors qu'ils sont totalement en dehors de son empire grâce à la puissance divine et à sa sauvegarde. Ainsi, notre prophète n'a été touché d'aucune salissure par l'ennemi des croyants, maudit et éternel. Il (B.S.D.L) n'effectua aucune turpitude ni avant ni après son soi-disant envoûtement ; le plus que Satan a pu lui faire, c'était de provoquer des nuisances

---

[1]) Versets 99 et100 de la sourate d'En-Nahl.
[2]) Verset 6 de la sourate de Foussilâte.
[3]) Verset 112 de la sourate d'El-An'âme.
[4]) Verset 42 de la sourate d'El-Hijre.

dans son corps, pareillement à ses autres frères qui furent souillés par des hommes démoniaques. Mieux encore, des microbes peuvent les atteindre, ils seront alors sujets aux maladies et aux divers autres maux que tous les êtres humains connaissent. Mais ces caractères négatifs chez le prophète ne diminuent en rien le devoir de sa mission, il ne risquera pas de dire des mensonges ou de faire des fautes et son aptitude à transmettre le message reste intacte. Le Seigneur lui a recommandé :﴿ ***Réponds : « Gloire à mon Seigneur ! Que suis-je, sinon un homme, un envoyé de Dieu****….* [1]﴾

Le compagnon Abdellah ibn ‘Amr enregistrait tout ce qu'il entendait de la part du prophète (B.S.D.L) pour l'apprendre. Les croyants Qouraïchites le lui déconseillèrent : « Est-ce que tu écris tout ce que tu écoutes de la bouche du messager, ne sais-tu pas qu'il est un homme comme tous les autres et qu'il lui arrive de parler lorsqu'il est en colère ou quand il est content ? » Abdellah s'arrêta d'écrire et alla voir l'envoyé divin. Celui-ci montra sa langue et rassura son interlocuteur : « *Tu peux écrire, je jure par celui qui tient ma vie entre ses mains, que de cette bouche ne sort que la Vérité !* [2]» Il est donc affranchi de toute faute et de toute erreur.

Il existe plusieurs sortes de magies, l'une d'elles est celle dite de l'imagination. L'ensorcelé est convaincu d'avoir effectué tel acte alors qu'il ne l'a pas exécuté, en réalité. C'est ce qui est arrivé à Moïse (B.S.D.L) quand les magiciens qui étaient à la solde du pharaon jetèrent leurs grosses ficelles et leurs matraques, le Seigneur leur a ordonné : ﴿***A vous de jeter les premiers. Et voici qu'il sembla à Moïse que les cordes et les bâtons qu'ils avaient jetés rampaient par l'effet de leur magie*** [3]﴾

C'est une magie analogue qui s'est emparée de notre prophète. Elle ne se manifestait que dans ses réactions corporelles avec ses épouses. Il croyait avoir eu des rapports sexuels avec elles, mais ce n'était point la réalité. Aïchah, la mère des croyants disait : « Le prophète s'imaginait avoir accompli des rapports intimes avec l'une d'entre nous, mais il n'avait rien fait du tout. [4]» Le cadî ‘Ayyâdh a conclu : « Cette sorte de magie prouve qu'elle a touché son corps et ses membres et n'a vraiment pas influencé ni son discernement ni ses convictions.[5]»

Notons, ici, qu'il ne faut pas s'attacher à sa divagation qu'il a accompli un acte qu'il n'a pas fait et qu'il affirme l'avoir fait, imaginairement. Cette espèce de mythomanie est du ressort de l'esprit, sans plus, elle n'a pas été

[1]) Portion du verset 93 de la sourate d'El-Isrâ'.
[2]) Cité par Aboû Dâoud sous le N° 3.646
[3]) Portion du verset 66 de la sourate de Taha.
[4]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 3.268.
[5]) ***Voir :***
Fath El-Bârî d'Ibn Hadjre – Tome : 10- page : 227.
Ech-Chifâ bi Ta'rîfe Houqouq El-Moustaphâ du cadî ‘Ayyâdh- Tome : 2 – Page : 176.

concrétisée[1]. C'est là une attitude qui peut arriver à tout mortel, sans sorcellerie et sans sorcières qui soufflent sur les nœuds.

Les anges ont considéré l'envoûtement qui a envahi le prophète comme une espèce de maladie qui peut s'emparer des prophètes ou autres. L'un des deux anges[2] demanda à l'autre : « Quelle est la maladie de l'homme ? » Le prophète, après son retour à l'état naturel, a reconnu : « *Mon Dieu m'a guéri*.[3] » et dans une autre version, il a dit : « *Mon Dieu m'a informé de ma maladie*. » Aichah a repris dans le même domaine : « Il se déplaçait d'un endroit à un autre et il ne connaissait pas son mal. [4]» Ibn El-'Abbâsse a rapporté : « Le prophète fut malade, il s'éloigna de ses épouses et s'abstint de manger et de boire.[5] »

Sa magie bloque tout moyen d'excès dans sa personne, elle précise la foi qu'il est un homme comme tous les autres et Dieu le confirme : ﴿ ***Gloire à mon Seigneur! Que suis-je, sinon un homme, envoyé de Dieu?*** ﴾ Elle prouve, si besoin est, qu'il est chargé d'une mission du ciel[6]. La sœur du magicien Labîd n'a-t-elle pas dit : « S'il est un prophète, effectivement, le Seigneur le lui apprendra mais s'il est un menteur cette sorcellerie lui fera perdre sa raison[7]. » La première hypothèse était la vraie, le Maître des mondes l'informa des manigances des Juifs puis il le guérit dès la révélation des deux mou'awidâtes.

3°) Le prophète était-il épileptique ? :

Ils ont dit : le prophète était épileptique et ce qu'il subissait, prétendait-il, était la conséquence de la révélation, mais c'était là, en réalité, l'une des influences de cette maladie. Ils s'appuyèrent sur les états inhabituels qui l'envahissaient, car la tache de la révélation était lourde à supporter, à cause de la responsabilité qu'elle exige.

Voici notre réponse : un individu ne peut que s'étonner face à un mensonge manifeste qu'ils répètent. Si ses adversaires lui renient la fonction d'envoyé céleste, pourront-ils lui dénier la réalité qu'il a changé la société arabe, de fond en comble. Il est parvenu à réunir ses tribus qui, dans un passé proche, s'entredéchiraient. Celles-ci, après la Révélation, ont atteint, le summum de la science, du savoir et de la culture et ont formé une nation qui a guidé et dominé

---

[1]) Fath El-Bârî d'Ibn Hadjre – Tome : 10- page : 226.
[2]) Ils étaient envoyés par le Seigneur pour soigner son prophète. (**N.T**)
[3]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 3.268.
[4]) Fath El-Bârî d'Ibn Hadjre – Tome : 10- pages : 227/228.
[5]) ***Voir :***
Et-Tabaqât d'Ibn-Sa'd - Tome : 2- page : 198.
Ed-Dalâ-ile d'El-Baïhaqî - Tome : 6- page : 248.
Adhwâ' El-Bayâne d'Ech-Changhitî - Tome : 4- page : 130.
[6]) ***Voir :***
Fath El-Bârî d'Ibn Hadjre – Tome : 10- page : 227.
Ed-Dalâ-ile d'El-Baïhaqî
[7]) Et-Tabaqât d' Ibn Sa'd – Tome : 2- page : 198.

la civilisation humaine durant huit siècles. Est-ce qu'il était de leur pouvoir de démentir ces réformes ? Est-ce qu'un épileptique peut avoir besoin d'une tierce personne pour l'aider à résoudre ces propres problèmes et à organiser ses affaires personnelles? L'Omnipotent a dit, avec une pointe d'ironie : ﴿***Qu'ont donc ces gens à ne comprendre presque pas ce qu'on leur dit***[1]﴾.

Combien l'orientaliste Normane avait raison quand il avait affiché son témoignage, pressentant, avec logique et lucidité, les états des nations et l'émancipation des peuples ; il a assuré : « Si Mohammed souffrait vraiment d'une maladie chronique depuis sa jeunesse, il n'aurait jamais abandonné le moyen de matérialiser ce qu'il visait. Il était un commerçant doué, calme et ses décisions émanaient d'un instinct politique intelligent et positif. Il était aussi un grand chef perspicace qui prévoyait les affaires de l'Etat et de la société, à caractère religieux. Cela démontre, sans doute aucun, qu'il était sain de corps et d'esprit. Les gens qui avancent des impostures analogues ne résolvent pas le problème et ne font qu'empirer les choses. A l'avenir, ne nous laissons pas enivrer par le doute à propos de n'importe quelle apparence de Mohammed. [2]» De son côté, l'orientaliste allemand, le Dr *en médecine* Max Mayarhof a consigné : « Certains penseurs et historiens ont voulu voir en Mohammed, un homme atteint d'une maladie nerveuse ou d'épilepsie. Mais sa vie, de son début à sa fin, ne confirme en rien ces dires, puis ce qu'il a entrepris comme législation et comme codes et décrets administratifs, contredisent ces allégations. [3]»

Et puis les symptômes de l'épilepsie sont connus : la pâleur du visage, la perte de la raison et de la mémoire, le tremblement du corps et son manque de contrôle. Tout cela est, généralement, accompagné de vomissements, de sécrétion de salive et le fait d'uriner involontairement, avec autres signes connus de l'épilepsie. Se comportait-il comme des épileptiques quand il recevait la révélation ? Pour répondre à cette question et en vue de savoir la réalité de ce qu'il vivait au moment où il recueillait un message céleste, il nous est loisible de citer plusieurs aspects :

1°) Il entendait un bouillonnement près de son oreille puis ce dernier disparaissait dès que le prophète (B.S.D.L) saisissait ce qui lui a été révélé. Il a dit : « *Parfois, je suis pris comme par un retentissement d'une cloche et c'est la manière qui est la plus violente pour moi. Puis, il me quitte lorsqu'il sait que j'ai pris conscience de ce qu'il m'a rapporté*.[4] » Omar ibn El-Khattâb a noté :

---

[1]) Portion du verset 78 de la sourate d'En-Nissâ'.
[2]) ***Voir :***
Les orientalistes et le Coran de Omar Lotfî El-'Âlame- page : 50.
Le saint Coran dans les sites de l'internet arabes : étude analytique et critique d'Abderrahîme Ech-Chârife.
[3]) Le messager et l'Islam aux yeux des impartiaux de l'Orient et de l'Occident-Ahmed Boutâmî –page : 62.
[4]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 2.

« Quand le prophète recevait une révélation on entendait dans la proximité de son visage un cri comme celui des abeilles. [1]»

2°) Il transpirait très fortement, même lors de nuit glaciale, son épouse Aïchah s'en était aperçu, elle a raconté : « J'ai vu le messager, pendant les nuits de froid extrême, lorsque Gabriel venait lui transmettre un message divin, j 'ai vu son front suer, même quand l'archange le quittait.[2]»

3°) La sérénité s'emparait de lui et il baissait la tête. Zaïd ibn Thâbith a remarqué son état quand le calme se répandait sur tout son corps, il a libellé : « Un certain jour, j'étais assis à côté du prophète (B.S.D.L), quand il reçut une révélation, il fut pris par une béatitude et posa sa cuisse sur la mienne. [3]» Ibn El-'Abbâsse, lui, a observé chez l'envoyé de Dieu, le fait de baisser les yeux vers le sol ; il a précisé : « Lorsque l'archange venait le voir puis dès qu'il repartait le prophète récitait la révélation qu'il a reçue selon la façon que Dieu lui a promise. » La promesse de Dieu signifiait qu'il lui fera apprendre cette révélation récente : ﴿ ***Ne remue point la langue dans ton impatience de réciter le Coran. C'est à nous, en vérité, qu'incombe sa rémission et sa diction***[4]**.**﴾ 'Oubâdatah ibn Es-Sâmit l'a également dévisagé, lorsque le prophète recevait de nouveaux versets, il inclinait sa tête et ses compagnons l 'imitaient[5].

4°) Son visage rougit comme s'il était en colère. 'Oubâdatah ibn Es-Sâmit a rapporté: « Lorsque l'envoyé de l'Omniscient recevait une révélation, il s'attristait et sa figure devenait austère.[6] », en plus clair cela voulait dire que son visage changeait de couleur. Dans le hadîth de Ya'lâ ibn Oummiyyah : « La face du messager rougit l'espace d'une heure environ puis il redevenait normal lorsque l'archange d'éloignait de lui. [7]» La mère des croyants, 'Aïchah évoquant le courroux de son noble époux a confié : « Les traits de son visage s'altéraient à la suite de son irritation, je n'ai remarqué ce phénomène qu'au moment de la révélation. [8]»

5°) On l'entendait (B.S.D.L) gronder et ces grondements se taisaient dès que l'archange repartait. Il nous informait des versets récents et nous les commentait. Le prophète, à la fin de la révélation, a demandé : « *Quel est, d'entre vous, celui qui voulait des renseignements au sujet de la 'oumrah?*» Il continua : *« Enlève ta djellaba, ôte l'odeur du parfum, évite la couleur jaune et fais pour ta 'oumrah comme tu fais au cours du hadj.* [9]»

6°) La personne du prophète augmente de poids. Zaïd ibn Thâbith a constaté : « Le Seigneur – qu'il soit glorifié et exalté- a envoyé à son messager

---

[1]) Cité par Et-Tarmidhî sous le N° .173 et par Ahmed sous le N° 224.
[2]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 2.
[3]) Cité par Ahmed sous le N°21.165.
[4]) Versets 16/17 de la sourate d'El-Qimâh.
[5]) Cité par El-Boukhârî sous le N 4.929 et par Mouslim sous le N° 448.
[6]) Cité par Mouslim sous le N°2.335.
[7]) Cité par Ahmed sous le N°17.488.
[8]) Cité par Ahmed sous le N°24.645.
[9]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 1.789 et par Mouslim sous le N° 1180.

une révélation ; aussitôt, il mit sa cuisse sur la mienne, j'ai eu peur de voir cette dernière se briser. [1]» Abdellah ibn 'Amr a mentionné : « La sourate d'El-Mâ-idah fut révélée d'un seul trait, le messager était sur sa monture, il descendit parce qu'il a compris qu'elle n'a pas pu le porter.[2]» La mère des croyants, 'Aichah, a détaillé : « L'envoyé de Dieu était sur son chameau et lorsqu'il recevait une nouvelle révélation, sa monture lui faisait comprendre, en battant le bas de l'encolure, que son poids était lourd pour elle.[3] » Asmâ' bint Yazîd a rapporté : « Je tenais la bride d'El-'Adhabâ', la chamelle du prophète, quand il reçut la sourate d'El-Mâ-idah toute entière, celle-ci a failli briser les pattes postérieures de l'animal.[4]»

Ce sont là les différents états que le prophète subissait, ce qui n'est pas le cas des épileptiques. Toutes ces situations étaient fonction de la révélation, l'Omniscient l'a informé : ﴿***Nous allons t'inspirer des paroles lourdes de sens***[5]﴾

Ces conditions n'étaient pas réservées à notre seul prophète (B.S.D.L) mais elles touchaient tous les prophètes antérieurs. Le père Matthieu le pauvre a noté : « L'inconscience ou la disparition de la raison ou le ravissement mystique est le propre des prophètes. Ainsi les premiers pères de l'Eglise ont décrit l'esprit des messagers de Dieu, ils sont, plus ou moins, inconscients, leur raison dépasse largement ses limites naturelles, elle baigne dans une atmosphère d'inspiration qui les élève vers des sphères supérieures. Le prophète sera alors en mesure de saisir les connaissances métaphysiques.[6]» Le même père Matthieu le pauvre a pris quelques exemples de cette hallucination particulière aux prophètes dans la Bible. Nous nous contenterons de citer trois passages qui traitent de l'état de l'envoyé de Dieu lorsqu'il reçoit une révélation, en dépit du fait que nous ne croyons pas en la prophétie de certains d'entre eux. Le premier de ces exemples émane de Paul : « ***De retour à Jérusalem, un jour que j'étais en prière dans le temple, il m'est arrivé de tomber en extase ; je vois le Seigneur qui me disait : « Vite, quitte Jérusalem sans tarder, car ils n'accueilleront pas le témoignage que tu me rendras.***[7]» Paul parle d'une vision pendant qu'il recevait un message céleste.

Dans le livre de Daniel ce dernier décrit l'influence que la révélation a imprimé en lui : « ***Je restai donc seul et regardai cette apparition. Il ne me resta aucune force ; mes traits bouleversés se décomposèrent et je ne conservai aucune force. J'entendis le son de ses paroles et lorsque j'entendis le son de ses paroles, je tombai en léthargie sur ma face, la face contre la terre. Et voici qu'une main me toucha, elle me mit, tout tremblant sur les genoux et sur les***

---

[1]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 2.832.
[2]) Cité par Ahmed sous le N° 6.605.
[3]) Cité par Ahmed sous le N° 24.347.
[4]) Cité par Ahmed sous le N° 27.028.
[5]) Verset 4 de la sourate d'El-Mouzammile.
[6]) Les prophètes et la prophétie du père Matthieu le pauvre- page : 15 à 17.
[7]) Les actes des apôtres : 22-17/18.

paumes de mes mains[1].» Il répéta, à peu près, la même idée : « ***Alors, moi, Daniel, je défaillis et je fus malade, pendant des jours. Puis je me levai et m'occupai des affaires du roi. J'étais terrifié à cause de la vision et personne ne le comprenait***[2]»

En dépit de la profonde hostilité qui existait entre les croyants et les mécréants, aucun de ses adversaires parmi ses contemporains, n'a accusé le prophète qu'il était épileptique. Ils ont dit de lui qu'il était sorcier, ils l'ont accusé de folie et ont clamé, à cor et à cri, qu'il était poète, mais jamais, au grand jamais, ils n'ont fait la moindre allusion à l'épilepsie. C'est donc un mensonge tissé par l'imagination des calomniateurs. Aucun homme sensé n'acceptera l'image de ce messager qui était à l'origine de la naissance d'une nation qui a supervisé la civilisation humaine, personne ne dira de lui qu'il était un malade. Cette accusation fera rire les jeunes avant les adultes lorsqu'on leur dit : « Ce Coran en dépit de son éloquence, de son style et de son inimitabilité, est l'œuvre d'un malade chronique. »

De cette façon, la personne du prophète est affranchie et dégagée des mensonges de ceux qui les répandent à présent ; leurs calomnies sont pareilles à celles de leurs semblables. Les Qouraïchites, dans le passé, ont accusé le prophète d'être un magicien, un poète, ou un malade mental. C'était une pure jalousie de leur part à l'égard de sa personnalité et de sa prophétie.

Le Coran et le Christianisme

1°) Le Coran et la déité de Jésus :

Ils ont dit que le Coran est en parfait accord avec le Christianisme dans ses convictions et en particulier la déité du fils de Marie (B.S.D.L). Le Livre saint des Musulman a affirmé que Jésus représente le Verbe de Dieu et son souffle : ﴿***L'oint Jésus, fils de Marie, est seulement un prophète de Dieu, un verbe qu'il jeta sur Marie, un esprit émanant de lui***[3]﴾ C'est ce que répètent les Chrétiens concernant le Messie, or la parole de Dieu est increéée, elle est éternelle et il en va de même pour son souffle qui est sa vie. S'il en était ainsi, le Christ serait immuable mais ce dernier attribut appartient, d'une façon absolue, au seul Seigneur et à personne d'autre.

Certains penseurs avancèrent l'idée que la partie du Coran révélée dans la Mecque l'honorée auréole les Chrétiens et incite Mohammed à s'approcher d'eux. Ses propres rapports avec Khadijah, la nièce de Waraq ibn Nawfale et ses excellentes relations avec le Négus qui a favorablement accueilli les Musulmans, chez lui, en Ethiopie, furent la cause principale de ces apologies.

---

[1]) Daniel 10-7/10.
[2]) Daniel 7/27.
[3]) Portion du verset 171 de la sourate d'En-Nissâ'.

Par contre, la seconde partie, révélée dans Médine l'illuminée est diamétralement opposée au Christianisme. Elle est donc contradictoire avec la révélation mecquoise.

Dans notre réponse, nous dirons que les deux parties du Coran proviennent de Dieu. Il n'existe aucune dénégation entre les deux parties, leurs versets se complètent. Ils refusent le polythéisme des Chrétiens qui consiste dans l'adoration de Jésus et dans la croyance en la trinité. Il est intéressant que l'on débute par les sourates mecquoises à propos de ce sujet, ensuite nous examinerons les sourates révélées dans la Ville du prophète.

Les émigrés musulmans qui se sont réfugiés en Ethiopie, se sont présentés devant l'empereur. Il leur demanda : « Que dites-vous au sujet de Jésus, fils de Marie ? » Dja'far ibn Abî Tâlib lui répondit : « Nous disons à son propos qu'il est un serviteur de Dieu, son prophète, son souffle et son Verbe qu'il lança vers la sainte Vierge Marie[1] » Le Seigneur a dit : ﴿ ***« Je suis, dit l'enfant, serviteur de Dieu. Il m'a donné l'Ecriture et fait de moi un envoyé ! Il a fait de moi un être béni où que je sois, m'a recommandé la prière, la pureté durant toute ma vie, ainsi que la bonté envers ma mère. Il n'a pas fait de moi un être violent, voué au malheur ! Que la paix soit sur moi, le jour de ma naissance, le jour de ma mort et le jour de ma résurrection ! » Tel est Jésus, fils de Marie. Parole de vérité dont ils doutent. Il ne sied que Dieu ait un fils. Gloire à lui ! Quand il juge qu'une chose doit être, il lui suffit de dire : « Sois ! » et elle est. En vérité, Dieu est mon Seigneur et le vôtre ! Adorez-le ! Voilà une voie droite. Des sectes se sont formées parmi eux et se sont opposées au sujet de Jésus***.﴾ [2] Ces versets mecquois affirment la qualité de Jésus comme serviteur de Dieu, qu'il a été créé par le verbe à l'impératif : «sois». Le Maître des univers a menacé de son châtiment tous ceux qui vont à l'encontre de la réalité et qui s'en écartent au sujet de la personne du Christ.

Celui qui recherche un surplus de lumières qu'il ouvre bien son ouïe pour entendre les réprimandes qui font frémir les sens et troubler les cœurs. Ces blâmes, dans les versets mecquois, s'adressent à tout un chacun qui donne un fils à Dieu : ﴿***Ils ont dit que le Tout Miséricordieux s'est donné un enfant ! Peu s'en fallut que les cieux et la terre n'en fussent fendus, la terre entrouverte et les montagnes affaissées. Ils attribuent au Tout-Miséricordieux un enfant, alors qu'il ne sied nullement au Tout-Miséricordieux d'en avoir. En vérité, tous ceux qui sont dans les cieux et sur la terre viennent vers le Tout-Miséricordieux en serviteurs. Il les a dénombrés et bel et bien comptés. Chacun d'eux viendra seul vers lui, le jour de la résurrection***[3].﴾

---

[1]) Cité par Ahmed sous le N° 4.382.
[2]) Versets 30 à 37 de la sourate de Mérieme.
[3]) Versets 88 à 95 de la sourate de Mérieme.

Le saint Coran, dans ses versets mecquois aussi bien que médinois, est lucide dans les réprobations adressées aux Chrétiens pour leurs convictions en Jésus et pour affirmer sa servitude à Dieu. Dans les premiers il a dit : ﴿***Quand le fils de Marie est proposé en exemple, voici que ton peuple proteste avec véhémence. Ils demandent : « Lequel vaut mieux de nos dieux ou de lui ? » Ils n'ont songé à cette comparaison que pour susciter une polémique, étant des gens chicaniers. Jésus n'est qu'un serviteur que nos avons comblé de nos dons et proposé en modèle aux fils d'Israël***[1]﴾ Puis les versets continuent pour déclarer : ﴿ ***Lorsque Jésus porteur de preuves fut venu, il déclara : « Je vous apporte la sagesse et viens vous éclairer sur quelques-unes des questions sur lesquelles vous êtes en désaccord. Craignez Dieu et obéissez-moi ! En vérité, Dieu est mon Seigneur et le vôtre. Adorez-le. C'est une voie droite. » Mais les factions juives se disputèrent à son sujet. Malheur aux injustes ! Le supplice d'un jour cruel les attend***[2]***.***﴾

Dans les seconds, il a dit : ﴿***Jamais l'oint n'a dédaigné- pas plus que les anges rapprochés du Seigneur- d'être un serviteur de Dieu. Ceux qui trouvent indigne de l'adorer et s'enflent d'orgueil, Dieu les ramènera en masse vers lui.***[3] ﴾ et puis encore : ﴿ ***Souvenez-vous lorsque Dieu demanda à Jésus, fils de Marie : « Est-ce toi qui as dit aux hommes de vous prendre, toi et ta mère, pour deux divinités au-dessus de Dieu ?» « Gloire à toi ! dit Jésus, il ne m'appartient pas de dire ce qui, pour moi, n'est pas une vérité. Si j'avais dit cela tu l'aurais su ! Tu sais ce qui est en moi, alors que j'ignore ce qui est en toi. C'est toi, en vérité, qui connais, au suprême degré, toutes les formes de l'inconnu. Je ne leur ai dit que ce que tu m'as ordonné de leur apprendre, à savoir : « Adorez Dieu, mon Seigneur et le vôtre. Je fus témoin contre eux tant que je demeure parmi eux. Lorsque tu m'eus rappelé vers toi, tu étais à même de les observer, car tu es témoin de tout*** [4]»﴾ Le lecteur a-t-il remarqué une différence entre le Coran mecquois et le Coran médinois ?

Le Livre saint des Musulmans ne laisse aucun doute en considérant le Christ comme un émissaire divin pareil à ceux qu'il avait déjà délégués auprès des hommes. L'Omniscient a fait formuler au fils de Marie : ﴿ *Jésus* ***dit aux fils d'Israël : « Je suis l'envoyé de Dieu auprès de vous, venant confirmer ce qui, de la Torah, est antérieur à moi et annoncer un messager qui viendra après, dont le nom sera Ahmed***. [5]»﴾ Il en était ainsi du Coran médinois : ﴿***Nous envoyâmes à leur suite, Jésus fils de Marie, pour confirmer ce qui, dans la Torah, avait été antérieurement révélé. Nous lui donnâmes l'Evangile***

---

[1] Versets 57 à 59 de la sourate d'Ez-Zokhroûfe.
[2]) Versets 63 à 65 de la sourate d'Ez-Zokhroûfe.
[3]) Verset 172 de la sourate d'En-Nissâ'.
[4]) Versets 116 à 117 de la sourate d'El-Mâ-idah.
[5]) Portion du verset 6 de la sourate d'Es-Saffe.

contenant une direction et une lumière. L'Evangile devait confirmer l'ancienne Torah et servir de direction et d'exhortation à ceux qui craignent Dieu.[1]﴾ et puis encore : ﴿ ***Pourquoi donc ne se repentent-ils pas et n'implorent-ils pas le pardon de Dieu pour un tel blasphème ? Dieu est pourtant Tout-Clément et Tout-Compatissant. L'oint, fils de Marie, n'est qu'un envoyé que d'autres envoyés ont précédé. Sa mère était une femme véridique. Ils prenaient tous les deux de la nourriture. Regarde comment nous mettons en évidence nos signes pour les Chrétiens. Et regarde comme ils s'en écartent. Dis-leur : « Adorez-vous, en dehors de Dieu, ce qui n'a aucun pouvoir pour vous nuire ou vous procurer un profit, alors que Dieu entend et sait tout***. »[2]﴾

Ainsi la divergence dans les deux parties du Coran à propos de Jésus est, définitivement, annulée puisque le tout émane du Seigneur. Jésus est un être humain et serviteur de son Créateur, comment alors concilier les conceptions qu'il est, aussi, le Verbe de Dieu et son souffle ? Commençons d'abord par souligner que cette fausse démonstration est très ancienne. Les Chrétiens arabes de Nadjrâne ont posé cette question au prophète en personne. Ils l'interrogèrent : « Ne prétends-tu pas que le Messie est le Verbe de Dieu et son souffle ? » Il leur rétorqua : « *Assurément, il est ce que vous dites.* » Ils conclurent : « Cela nous suffit. » A cette occasion, Dieu révéla le verset suivant : ﴿ ***Les sceptiques s'attachent à ce qui est équivoque par esprit de contradiction ou en quête d'interprétation tendancieuse***….[3]﴾ Cette réponse entraîne en eux des troubles car elle renferme des illusions créées volontairement dans les versets imprécis, ceux qui comportent plusieurs sens. S'ils avaient parcouru l'ensemble du verset, ils y auraient trouvé ce qui était équivoque, à leurs yeux. Ce verset leur reproche leur exagération dans la personne de Jésus et leurs convictions qu'il est le fils de Dieu et qu'il lui est associé dans la trinité. Il a dit : ﴿ ***Ô vous qui avez reçu l'Ecriture, n'exagérez point en votre religion ! Ne dites de Dieu que la vérité ! L'Oint Jésus, fils de Marie, est seulement un prophète de Dieu, son verbe qu'il jeta sur Marie, un esprit émanant de lui. Croyez en Dieu, en ses prophètes et ne parlez plus de trinité. Cessez de dire cela, dans votre intérêt bien compris. Dieu n'est qu'un ! Gloire à lui ! Il est trop haut pour avoir un fils ! A lui appartient ce qui est dans les cieux et sur la terre, et il suffit comme protecteur. Jamais l'Oint n'a dédaigné – pas plus que les anges rapprochés du Seigneur – d'être un serviteur du Seigneur. Ceux qui trouvent indigne de l'adorer et s'enflent d'orgueil, Dieu les ramènera en masse vers lui***[4].﴾ Jésus

---

[1]) Verset 46 de la sourate d'El-Mâ-idah.
[2]) Versets 74 à 76 de la sourate d'El-Mâ-idah.
[3]) Portion du verset 7 de la sourate d'Al-'Imrâne.
[4]) Versets 171/172 de la sourate d'En –Nissâ'.

est donc un être humain, un serviteur du Seigneur, son messager, son Verbe et son Souffle.

Que signifie l'expression : Jésus est le Verbe de Dieu ? Peut-il être l'une des qualités éternelles de Dieu ? Bien sûr que non ! Il est le Verbe créé et non la Parole avec laquelle il crée : «sois!» et cette idée est étincelante dans le Coran. Dieu annonça : ﴿ ***Rappelle lorsque les anges dirent : « Ô Marie, Dieu, en vérité, t'annonce comme bonne nouvelle un Verbe émanant de lui dont le nom sera l'Oint Jésus, fils de Marie. Il sera illustre en la vie d'ici-bas et dans la vie future et comptera parmi les rapprochés du Seigneur. Il parlera dans son berceau et lorsqu'il sera adulte, il comptera parmi les saints. » « Seigneur, comment puis-je avoir un enfant alors qu'aucun être humain ne m'a touchée ? » demanda Marie. « Dieu crée ainsi ce qu'il veut, lui fut-il répondu ; quand il juge qu'une chose doit être, il lui suffit de dire : « Sois ! » et elle est***[1].﴾ La portion du verset est manifeste puisqu'il a insisté : ﴿***un Verbe émanant de lui*** ﴾ puis il continue : ﴿ ***Dieu crée ainsi ce qu'il veut*** ﴾ Comment se permettent-ils de dire qu'il est le Verbe créée avec notre certitude que les paroles de Dieu – le Coran – sont incréées ? En vue de rapprocher la notion de «Verbe de Dieu» prenons comme exemple «torture des Juifs» nous dirons : (Les nazis ont torturé les Juifs) et (la torture des Palestiniens par les Juifs), nous avons là deux locutions divergentes mais exactes. Ainsi, donc le sens change entre ces deux interprétations.

L'expression «Verbe de Dieu» peut indiquer le Verbe avec lequel Dieu crée les choses : ﴿ « ***Son ordre, quand il veut une chose, est de dire seulement : « Sois ! et elle est.*** [2]»﴾ soit qu'elle désigne la chose créée : ﴿ ***Pour Dieu, il en est de Jésus comme d'Adam qu'il forma de terre, puis dit : « Sois ! » et il fut***[3]. ﴾ L'investigateur honnête qui cherche la Vérité choisira le sens qui convient avec le contexte et qui s'adapte avec ses idées parachevées. Ceux dont les cœurs sont malades, au contraire, opteront pour les sens désirés par leurs passions. Dieu les a mis en garde : ﴿ ***Les sceptiques s'attachent à ce qui est équivoque par esprit de contradiction ou en quête d'interprétation tendancieuse…***﴾. La non intervention de géniteurs humains fut la cause de cette noble appellation réservée spécialement à l'unique Jésus. Il fut créé par l'auxiliaire être à l'impératif « sois ». et n'avait pas de procréateurs humains et proches, aussi fut-il apparenté à une origine lointaine, c'est-à-dire à Dieu[4]. Ce qui assure le sens coranique du mot «Verbe» est qu'il s'agit de la parole qui l'a

---

[1]) Versets 45/46/47 de la sourate d'El-'Imrâne.
[2]) Verset 82 de la sourate de Yâssine.
[3]) Versets 59 de la sourate d'El-'Imrâne.
[4]) ***Voir :***
Er-Rade El-Djamîle Lî ilâhiti 'Îssâ bî Sarîh El-Indjîle d'Aboû Hamed El-Ghazalî –page :166.
Ed-Dâ'î ilâ El-Islam d'ibn El-Anbarî –page : 372.

créé et non pas le «logos[1]». L'Omniscient a dit : ﴿ *Ô Marie**, Dieu, en vérité, t'annonce comme bonne nouvelle un Verbe émanant de lui dont le nom sera l'Oint Jésus, fils de Marie*[2]**﴾**.** Il est un Verbe de Dieu et ne peut être l'un de ses Attributs éternels. La tranche du verset : ﴿ ***un esprit émanant de lui***﴾ ne doit pas induire le lecteur en erreur, cet esprit dont il est question ici n'est point l'Esprit de Dieu ou sa Vie. Les philosophes grecs ont affirmé qu'il est une partie de lui et ce n'est pas le cas, ici. Dieu a signalé dans ce genre de style : ﴿ ***Il vous a soumis ce qui est dans les cieux et sur la terre, car** tout **procède de lui*** [3]﴾ c'est-à-dire tout provient de lui.

Il n'existe pas de Musulman qui pense que l'esprit de Dieu est l'un de ses attributs indépendant, mais tous croient que les âmes font partie de sa Création. Ils lui sont assignés et leur attribution à lui est une marque d'honorabilité qui certifie que le créé tient à montrer sa dépendance à l'égard de son Créateur et de celui qui est la cause de son existence. C'est comme celui qui dit : «La maison de Dieu» ou «Le peuple de Dieu» et autres exemples encore.

Le Christ n'est pas le seul à être désigner par le souffle de Dieu. Parlant de la sainte vierge Marie, le Seigneur a dit : ﴿ ***Nous lui envoyâmes notre esprit***[4].﴾ L'esprit dans ce verset, c'est l'archange Gabriel que Dieu a nommé dans cet autre verset : ﴿***L'esprit de sainteté l'a révélé en toute vérité de la part de ton Seigneur*** [5] ﴾ et dans un autre verset : ﴿ ***Ce Coran est déposé par l'Esprit fidèle***[6]﴾ Gabriel est ainsi nommé parce que c'est un être immatériel. Ce dernier s'est manifesté à la vierge Marie sous la forme d'un homme : ﴿ ***Nous lui envoyâmes notre esprit. Il lui apparut sous la forme d'un être humain parfait***…. [7]﴾ L'archange a soufflé dans son sexe et le Messie fut, ainsi, créé dans les viscères de sa mère : ﴿ *Celle qui préserva son sexe de tout contact*, ***en qui nous insufflâmes de notre esprit…***[8]﴾

Cette sublime idée est également émise à l'occasion de la création d'Adam : ﴿ ***Lorsque j'en aurai parfait la forme et insufflé en lui mon esprit***…. [9]﴾ Le fait de lui adjoindre la locution «esprit de Dieu» est une marque de respect et de magnanimité, mais si elle se situe en dehors du cadre de l'humanité, Adam

---

[1]) Chez les Chrétiens, c'est le Verbe de Dieu et 2° personne de la trinité. Larousse 1983 –page : 587. (**N.T**)
[2]) Portion du verset 45 de la sourate d'El-'Imrâne.
[3]) Portion du verset 13 de la sourate d'El–Djathiyah.
[4]) Portion du verset 17 de la sourate de Mérieme.
[5]) Portion du verset 102 de la sourate d'En-Nahle.
[6]) Verset 194 de la sourate d'Ech-Chou'arâ'.
[7]) Portion du verset 17 de la sourate de Mérieme.
[8]) Versets 59 de la sourate d'El-'Imrâne.
[9]) Portion du verset 29 de la sourate d'El-Hidjre.

serait plus en droit que le Christ de la porter : ***Pour Dieu, il en est de Jésus comme d'Adam qu'il forma de terre, puis il dit : « Sois ! » et il fut***[1]. ﴾

2°) Le Coran a-t-il fait l'éloge des Chrétiens : ?

Ils ont dit : Le Coran complimente les Chrétiens et affirme qu'ils entreront au paradis en conformité à ce verset : ﴿ ***Ceux qui ont cru en Dieu, ceux qui ont pratiqué le Judaïsme, les Nazaréens, les Sabéens, quiconque a cru en Dieu, au jugement dernier et a accompli une œuvre méritoire, tous ceux-là trouveront leur récompense auprès de leur Seigneur. Ils seront inaccessibles à la peur et à la tristesse***[2].﴾

Voici notre réponse : le Coran était irrécusable quand il a assuré que Jésus était un serviteur de Dieu et même temps un homme. Cette conviction se trouve dans plusieurs de ses passages, citons entre autres : ﴿***Sont assurément des infidèles ceux qui disent : « Dieu est l'oint, fils de Marie***. [3]﴾ Puis ce verset dans la même sourate : ﴿***Sont mécréants ceux qui disent : « Dieu est le troisième d'une trinité.» Il n'est pas de divinité sans qu'elle soit unique. S'ils ne cessent pas de tenir un pareil langage, un douloureux châtiment atteindra les infidèles parmi eux***[4].﴾ Ces deux versets et bien d'autres encore sont indéniables quant à la mécréance de ceux qui s'attachent à la trinité et à la déification de Jésus.

Mais ce jugement n'est pas valable pour Jésus qui s'est délié de ces convictions : ﴿***Or, l'oint fils de Marie a dit lui-même : « Ô fils d'Israël, adorez Dieu, mon Seigneur et le vôtre. En vérité, Dieu interdira le paradis à quiconque associe une autre divinité à Dieu ; son refuge sera le feu et les injustes n'auront point d'auxiliaire***[5]. ﴾ Ses disciples, les croyants sincères, ont cru en l'unicité de Dieu, le Tout Puissant. Pour eux, Jésus était tout simplement un missionnaire du Seigneur. Ils l'ont suivi et lui ont donné toute l'assistance dont il avait besoin. Il est porté dans le Coran : ﴿***Jésus demanda : « Qui seront mes auxiliaires dans la voie qui mène vers Dieu ? » Et les apôtres de répondre : « C'est nous qui seront les auxiliaires de Dieu. Nous croyons en Dieu ! Sois témoin qu'à sa volonté nous sommes soumis. Seigneur, nous croyons à ce que tu as révélé et suivrons ton messager. Inscris-nous parmi ceux qui témoignent***[6]. ﴾ Dans un autre passage, Dieu a témoigné : ﴿***Souviens-***

[1]) Versets 59 de la sourate d'El-'Imrâne.
[2]) Verset 62 de la sourate d'El-Baqarah.
[3]) Portion du verset 17 de la sourate d'El-Mâ-idah.
[4]) Verset 73 de la sourate d'El-Mâ-idah.
[5]) Portion du verset 72 de la sourate d'El-Mâ-idah.
[6]) Versets 52/53 de la sourate d'El-'Imrâne.

toi lorsque j'ai inspiré aux apôtres de croire en moi et en mon messager et qu'ils dirent : « Nous croyons et sois témoin que nous sommes Musulmans. [1]»﴾ Ces gens-ci figurent parmi ses créatures les meilleures, elles sont absolument persuadées que le Christ était un envoyé du ciel et ne pouvait pas être autre chose. Ils ont clamé leur innocence par rapport aux convictions des Chrétiens qu'ils ont trouvées dans les écrits de Paul et dans les conciles de l'Eglise après lui.

L'Omniscient a appelé cette minorité des croyants ﴿***les alliés de Dieu***[2]﴾ Les louanges coraniques concernent toutes les personnes qui les ont suivis, jusqu'au jour de la Résurrection[3], dans leurs œuvres et leurs actes. Au début de la Révélation céleste à Mohammed, il est resté quelques éléments de cette catégorie de mortels que Dieu a aimés parce qu'ils sont demeurés attachés à la pureté du monothéisme et parce qu'ils étaient éloignés de la trinité et du polythéisme. Le prophète (B.S.D.L) a menacé ces derniers : « *Dieu a jeté un regard sur les habitants de la terre, il a haï parmi eux, les Arabes et les étrangers, à l'exception des véritables gens du Livre*. »

Ces véritables croyants et leurs ancêtres sont ceux que Dieu a félicités : ﴿***Ceux qui ont cru en Dieu, ceux qui ont pratiqué le Judaïsme, les Nazaréens, les Sabéens, quiconque a cru en Dieu, au jugement dernier et a accompli une œuvre méritoire, tous ceux-là trouveront leur récompense auprès de leur Seigneur. Ils seront inaccessibles à la peur et à la tristesse***.﴾

On rapporte qu'un certain jour, le croyant Selmâne El-Fârissî se trouvait seul dans la mosquée avec le messager. Le premier a renseigné le second (B.S.D.L) sur les Chrétiens, parmi ses compatriotes. Il lui apprit qu'ils avaient une foi profonde en l'unicité de Dieu, avant l'ultime révélation céleste. Il insista encore pour l'aviser qu'ils faisaient le jeûne, qu'ils priaient, qu'ils croyaient en lui et reconnaissaient qu'il sera un envoyé. Quand l'illustre compagnon termina de faire les éloges de ses anciens concitoyens, le messager lui dit : « *Ils compteront parmi les habitants de l'enfer*. » et à la suite de cette occasion, ce verset fut révélé : ﴿***Ceux qui ont cru en Dieu, ceux qui ont pratiqué le Judaïsme, les Nazaréens, les Sabéens, quiconque a cru en Dieu, au jugement dernier*** ﴾

Cette idée est transparente et évidente pour celui qui lit les versets antérieurs. Ceux-ci décrivent les mécréances des Juifs et des Chrétiens, divulguent leurs nuisances à Dieu et les menaces de sa punition et de sa torture : ﴿***Lorsqu'ils viennent à vous, ils disent : « Nous croyons. » En fait, ils entrent***

---

[1]) Versets 112 de la sourate d'El-Mâ-idah.
[2]) Portion du verset 24 de la sourate d'Es-Safe.
[3]) L'histoire de la Chrétienté est pleine de sectes appelées Hérétiques, comme les Ariens, les Nestoriens, les Ebonites et autres. Elles étaient contre la déité de Jésus et rejetaient la trinité. Elles formaient, jusqu'au quatrième siècle (ap J-C) la grande majorité des Chrétiens.

chez vous en mécréants et en mécréants ils sortent. Dieu connaît mieux que quiconque leurs pensées intimes. Tu vois beaucoup d'entre eux rivaliser de vitesse vers le péché, la transgression et le trafic louche. Que leur comportement est ignoble ! D'où vient que leurs rabbins et leurs grands prêtres ne les empêchent point de tenir des propos criminels et de se livrer à un trafic louche ? Que leurs œuvres sont ignobles. « La main de Dieu est fermée. » disent les Juifs. Fermées soient les leurs et maudits soient-ils. [1] ﴾ Ensuite, le contexte coranique persiste à divulguer leurs mécréances, sauf à l'égard des croyants qui pratiquent sur le terrain tous les ordres des prophètes : ﴿***Dis : « Vous qui avez reçu l'Ecriture, vous serez dans l'erreur, tant que vous ne vous conformerez pas à la Torah et à l'Evangile et à ce qui vous est révélé de la part de votre Seigneur. » Certes, ce qui t'a été révélé de la part de ton Seigneur accroît chez beaucoup d'entre eux, l'esprit de rébellion et la mécréance. Ne t'inflige point sur le sort des infidèles. En vérité, les musulmans, ceux qui pratiquent le judaïsme, les sabéens, les chrétiens, quiconque croit en Dieu, au Jour Dernier et fait œuvre pie n'ont rien à craindre, ni à s'attrister sur leur sort dans l'au-delà***[2]. ﴾ Certes ceux que Dieu a appelés les « infidèles » dans ce verset sont différents de ceux concernés par le verset : ﴿ ***Ceux qui ont cru en Dieu, ceux qui ont pratiqué le Judaïsme, les Nazaréens, les Sabéens, quiconque a cru en Dieu, au jugement dernier …..*** ﴾ Ces derniers sont des croyants pour ce qu'ils ont cru et tels que le verset les a décrits : ﴿***quiconque croit en Dieu, au Jour Dernier et fait œuvre pie….*** ﴾

Bien sûr, l'individu ne peut être croyant en Dieu que par la seule foi en son existence, les païens obstinés de la Mecque l'honorée n'avaient aucun doute à ce sujet. Mais ils n'ont pas mérité ce nom exaltant car l'Omnipotent le réserve à ceux qui le considèrent comme Dieu et Seigneur et qui ne lui associent rien d'autres. Le Seigneur a menacé : ﴿***Sont mécréants ceux qui disent : « Dieu est l'oint fils de Marie. » Or, l'oint a dit lui-même : « Ô fils d'Israël, adorez Dieu, mon Seigneur et le vôtre. » En vérité, Dieu interdira le paradis à quiconque associe une autre divinité à Dieu : son refuge sera le feu et les injustes n'auront point d'auxiliaire. Sont mécréants ceux qui disent : « Dieu est le troisième d'une trinité.» Il n'est pas de divinité sans qu'elle soit unique. S'ils ne cessent pas de tenir un pareil langage, un douloureux châtiment atteindra les infidèles parmi eux. Pourquoi donc ne se repentent-ils pas et n'implorent-ils pas le pardon de Dieu pour un tel blasphème ? Dieu est pourtant tout-clément et tout-compatissant ! L'oint, fils de Marie n'est qu'un envoyé que d'autres envoyés ont précédé. Sa mère était une femme véridique. Ils prenaient tous les deux de la nourriture. Regarde comment nous mettons***

[1]) Versets 61/62/63/64 de la sourate d'El-Mâ-idah.
[2]) Versets 68/69 de la sourate d'El-Mâ-idah.

***en évidence nos signes pour les Chrétiens. Et regarde comme ils s'en écartent**.* ﴾

Le même contexte continue jusqu'aux derniers versets de la sourate, il parle des turpitudes des Chrétiens mais pourquoi se sont-ils détournés de la voie tracée et pourquoi ont-ils mutilé les versets en vue de leur donner le sens qui concorde avec leurs passions ?

3°) Qui sont les Apôtres de Jésus ?

Ils ont dit : le Coran a promis aux Chrétiens, compagnons de Jésus, de remporter la victoire sur les mécréants jusqu'au jour du jugement dernier. Dieu a dit : ﴿***Rappelle-toi lorsque Dieu dit : « Ô Jésus, je vais, certes, te rappeler, t'élever vers moi et t'éloigner des infidèles. Place ceux qui t'ont suivi au-dessus des mécréants jusqu'au jour de la résurrection. Vous retournerez à moi. Je trancherai le différend qui vous oppose***[1]. ﴾ Ce verset, tout entier, disent-ils, exprime l'authenticité de leur doctrine et de leur religion, contrairement aux Musulmans qui les accusent de mécréance et qui assurent qu'ils habiteront l'enfer.

Voici notre réponse : Ce verset, effectivement, loue les compagnons sincères du Messie (B.S.D.L) car ils écoutent ses conseils et les mettent en pratique. L'Omniscient rappela : ﴿***Souvenez-vous lorsque Dieu demanda à Jésus, fils de Marie : « Est-ce toi qui as dit aux hommes de vous prendre, toi et ta mère, pour deux divinités au-dessus de Dieu ?» « Gloire à toi ! dit Jésus, il ne m'appartient pas de dire ce qui, pour moi, n'est pas une vérité. Si j'avais dit cela tu l'aurais su ! Tu sais ce qui est en moi, alors que j'ignore ce qui est en toi. C'est toi, en vérité, qui connais, au suprême degré, toutes les formes de l'inconnu. Je ne leur ai dit que ce que tu m'as ordonné de leur apprendre, à savoir : « Adorez Dieu, mon Seigneur et le vôtre. Je fus témoin contre eux tant que je demeure parmi eux. Lorsque tu m'eus rappelé vers toi, tu étais à même de les observer, car tu es témoin de tout.*** ﴾ Ce sont les Musulmans qui nient la déité de Jésus alors que les Chrétiens affirment catégoriquement qu'il est un dieu, digne d'être adoré. A partir de ce principe, les croyants en la mission de Mohammed (B.S.D.L) peuvent prétendre être, en même temps, ceux qui suivent Jésus. L'envoyé a dit : « *Je suis le plus proche parent de Jésus, fils de Marie, dans le monde d'ici-bas et dans le monde éternel. Les messagers sont frères du même père spirituel, leurs mères sont différentes mais leur religion est la même*.[2]»

Ce n'est pas le seul Coran qui assure que les Musulmans sont des disciples de Jésus, mais cette idée se retrouve également dans leurs livres. Le

---

[1]) Verset 55 de la sourate d'El-'Imrâne.
[2]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 3.443.

lecteur du Nouveau Testament, plus exactement, des Evangiles ne détectera aucun mot par lequel le Christ se prétend être Dieu. Mieux encore, nous le voyons déclarer le contraire, sans ambiguïté et qu'il est un être humain : « ***Je suis un homme qui vous a dit la vérité que j'ai entendue auprès de Dieu.***[1] » Nous dénicherons aussi qu'il se dit tout simplement prophète, ce qui implique qu'il rejette les idées des partisans de la trinité, ces derniers seront privés des délices de la vie éternelle. Il s'adresse ainsi à son Créateur : « ***Selon le pouvoir sur toute chair que tu lui as donné, il donne la vie éternelle à tous ceux que tu lui a donnés. Or, la vie éternelle, c'est qu'ils te connaissent, toi, le seul vrai Dieu et celui que tu as envoyé, Jésus Christ.*** [2]»

Le paradis est l'épargne des Chrétiens et des Musulmans qui prononceront la même profession de foi: « Il n'y a de divinité que le seul Dieu et que Jésus est son prophète. » diront les premiers. Les deuxièmes répéteront : «Il n'y a de divinité que le seul Dieu et que Mohammed est son prophète. ». Les deux ensembles de croyants auront leurs récompenses dans la vie éternelle. Ce n'est pas le cas, aujourd'hui, de la grande majorité des Chrétiens. Les fidèles de Mohammed sont supérieurs aux mécréants, jusqu'au jour de la résurrection. Cette prépondérance est démontrée par les preuves incontestables depuis le passé, proche et lointain, à présent et à l'avenir.

Si le soleil des Musulmans, de nos jours, est absent de la civilisation humaine matérielle- et non la spirituelle – ils avaient eu l'honneur de la développer et de la contrôler durant huit siècles. Ces nuages sont sur le point de se dissiper pour faire reluire notre soleil. Ce sont les prémices de la renaissance islamique bénie qui épanouira le monde actuel et qui ne tardera pas à venir, par la permission de Dieu et sa faveur.

4°) La question des gens du livre :

Ils ont dit : Le Coran a ordonné au prophète d'interroger les Chrétiens à propos de tout doute qui risque de l'envahir, dans sa religion. Il a dit : ﴿***Si tu es dans le doute au sujet de ce que nous t'avons révélé, interroge ceux qui, bien avant toi, lisaient l'Ecriture. Certes, la vérité t'est venue de la part de ton Seigneur. Ne sois donc pas du nombre des sceptiques***[3]. ﴾ Par ce verset, Dieu s'adresse, en particulier, à son envoyé et par celui-ci il demande aux Musulmans de poser une question analogue aux gens des livres anciens «sacrés» d'après leurs convictions : ﴿***Les prophètes que nous avons envoyés avant toi n'étaient, eux aussi, que des hommes à qui nous avions fait une révélation. Interrogez à leur sujet, si vous ne le savez déjà, ceux qui détiennent les Ecritures***[4].﴾

[1]) Evangile selon Jean 8/40.
[2]) Evangile selon Jean 17-2/3.
[3]) Verset 94 de la sourate de Yassine.
[4]) Verset 43 de la sourate d'En-Nahle.

Voici notre réponse: le verset généreux cité plus haut : ***Si tu es dans le doute au sujet de ce que nous t'avons révélé, interroge ceux qui, bien avant toi, lisaient l'Ecriture. Certes, la vérité t'est venue de la part de ton Seigneur. Ne sois donc pas du nombre des sceptiques.***﴿ ne concerne pas les polythéistes chrétiens qui ont récusé la prophétie de Mohammed, il ne fait pas d'eux une source d'informations mais il parle de ceux qui témoignent que la Vérité lui a été révélée de la part de son Dieu. Signalons avec force que le prophète (B.S.D.L) n'a jamais eu la moindre incertitude sur la mission qu'il était chargé de répandre ni sur son contenu. Il n'a donc questionné ni les gens du livre ni autres. Certains croyants de la génération qui a suivi celle du prophète ont attesté que celui-ci a certifié : « *Je n'ai pas douté et je n'ai posé aucune question à personne*.[1] » La conjonction «si», dans le verset antérieur, n'exprime pas l'idée de l'incertitude mais elle extériorise l'impossibilité de la pensée ou de l'action comme dans les deux versets suivants : ***Dis aux polythéistes : « Si Dieu avait un enfant, je serais le premier des adorateurs***. [2]»﴿ *et* ﴾ ***Si leur répulsion pour la foi de Dieu te paraît tellement énorme et qu'il est en ton pouvoir d'utiliser un conduit souterrain ou une échelle pour atteindre le ciel et leur apporter un signe pour les édifier, fais-le donc*** .[3] ﴿

Cependant, certains exégètes ont interprété le verset 94 de Younèsse et ont proposé deux explications qui, d'ailleurs, sont complémentaires :

1°) Les gens à interroger sont les nouveaux convertis parmi les gens du Livre comme Abdellah ibn Salâme. C'est l'avis d'ibn El–'Abbâsse qui a dit « Il s'agissait de ceux qui ont vécu du temps du messager, qui ont cru en lui et qu'il devait questionner s'il était fait allusion à lui, en tant que sceau des prophètes, dans leurs livres.[4] »

2°) Le fait de poser la question n'est pas adressée au prophète, comme cela peut paraître, mais il s'agit de l'un quelconque des mécréants. C'est une forme de style très courante dans la langue arabe, comme qui dirait : « Je fais allusion à toi et écoute bien ô voisine. »

Cette forme stylistique se rencontre dans le Coran, très souvent. Le Seigneur a dit : ﴾ ***Ô prophète ! Crains Dieu et n'obéis ni aux mécréants ni aux hypocrites. Certes, Dieu est omniscient et sage***.[5]﴿ *et* ﴾ ***Il a été révélé à toi et à ceux qui furent avant toi ceci : « Si tu associais des divinités à Dieu, tes œuvres seraient vaines et tu serais certainement parmi les perdants***.[6] ﴿ *et* ﴾ ***Prophète, quand vous répudiez vos femmes, répudiez-les au terme de leur***

---

[1]) Cité par Abderrezaq dans son livre El-Moushafe sous le N° 10.210

[2]) Verset 81 de la sourate d'Ez-Zoukhroufe.

[3]) Portion du verset 35 de la sourate d'El-Ane'âme.

[4]) Djâmi' El-Bayâne d'Et-Tabarî – Tome : 15- page : 200.

[5]) Verset 1 de la sourate d'El-Ahzâbe.

[6]) Verset 65 de la sourate d'Ez-Zoumoure.

délai d'attente légale[1]. ﴾ Ce cas de figure du style arabe est juste, le grand penseur Er-Râzî l'a confirmé en le confrontant avec le verset suivant : ﴿***Dis : « Ô hommes, si vous doutez de ma religion, sachez que je n'adorerai pas les divinités que vous adorez en dehors de Dieu***…. [2] ﴾ Il a démontré que ce que Dieu a cité au début de la dite sourate était symbolique puis il les a volontairement personnalisés pour être plus clair. Il a donc authentifié que la vérité émane du discours. Ici, c'est la nation qui doit questionner et non pas le prophète, comme il semble de prime abord. Cette façon est trop courante en langue arabe. Si un souverain recrutait un haut responsable et que ce dernier affectait un certain nombre de sujets au service du royaume, puis si le roi voulait donner un ordre à ses subordonnés, il le fera transmettre par cet intermédiaire et cette attitude exerce une profonde influence sur leurs cœurs[3].

Il nous reste à souligner un gallicisme propre à la langue arabe : «poser une question à l'autre» ne doit être pris à la lettre mais il signifie : «demander la certitude d'un acte ou d'une pensée» Un poète a écrit : « Interrogez la nuit ….. » un autre a eu recours à la même formule : « Interrogez les douces brises matinales ….. ». Il est, bien entendu, que les questions ne peuvent être adressées, ni à la nuit ni aux douces brises. L'objectif visé par ces locutions c'est la foi en ces évidences. C'est ce que l'on rencontre dans beaucoup de versets tels que ceux-ci : ﴿***Demande-leur qui d'entre eux en est garant ?*** [4] ﴾ *et* : ﴿***Questionne nos messagers, envoyés par nous avant toi, si nous avons institué, en dehors de nous qui sommes miséricordieux, des divinités dignes d'être adorées***[5] ﴾ *et* : ﴿***Et questionne-les aussi sur cette cité au bord de la mer, dont les habitants transgressaient le sabbat***…. [6]﴾ Dans tous ces versets, Dieu ne demande pas au prophète de poser les dites questions mais il cible l'information et l'assurance de la sincérité de ces idées et des nouvelles que le Seigneur a révélées à son messager dans le Coran.

Par ce verset : ﴿***Les prophètes que nous avons envoyés avant toi n'étaient, eux aussi, que des hommes à qui nous avions fait une révélation. Interrogez à leur sujet, si vous ne le savez déjà, ceux qui détiennent les Ecritures*** ﴾ C'est là une exhortation à l'intention des païens qui nient que la prophétie soit confiée à un homme. Dieu leur a fait remarquer que la révélation céleste aux hommes est un phénomène connu, aussi leur proposa-t-il d'interroger les gens du livre à ce sujet afin de s'assurer de cette réalité. Ibn El-Qaïme a libellé : « Le retour aux gens du livre produit les preuves

---

[1]) Portion du verset 1 de la sourate d'Et-Talâq.
[2]) Portion du verset 104 de la sourate d'El-Ane'âme.
[3]) Et-Tafsîr El-Kabîre d'Er-Râzî- Tome : 17- page : 172.
[4]) Verset 40 de la sourate d'El-Qalâme.
[5]) Verset 45 de la sourate d'Ez-Zoukhroufe.
[6]) Portion du verset 163 de la sourate d'El-A'râfe.

incontournables contre les diffamateurs de la prophétie et du monothéisme. Le Seigneur a dit : ﴿ ***Interrogez à leur sujet, si vous ne le savez déjà, ceux qui détiennent les Ecritures*** ﴾, c'est-à-dire interrogez les gens du livre : « Avons-nous envoyé avant Mohammed des prophètes ou bien était-il un cas unique et isolé ? Le fait de l'avoir envoyé était-il singulier?[1]» Le verset considère le témoignage des gens du livre comme une preuve incontestable contre les païens mecquois, en ce qui concerne le problème de Mohammed et des versets analogues dispersés un peu partout dans le Coran : ﴿***Les impies disent : « Tu n'es pas un envoyé ! » Réponds-leur : « Dieu et quiconque possède la science et le savoir suffisent comme témoins entre vous et mo***i. [2]» ﴾

5°) La prétendue authentification de la Bible dans et par le Coran :

Ils ont dit : pendant que les Musulmans affirment que les livres des Juifs et des Chrétiens ont été modifiés et falsifiés, le Coran assure la primauté de la Torah et l'Evangile. Dieu a dit : ﴿***Nous avons révélé la Torah où il y a une direction et une lumière***…. [3] ﴾ et aussi : ﴿***Nous lui donnâmes l'Evangile contenant une direction et une lumière***… [4]﴾ Ils ont également dit que la Torah et l'Evangile que détenaient les gens du livre, du temps du prophète étaient intacts, le Seigneur a dit : ﴿***S'ils s'étaient conformés à la Torah, à l'Evangile et à ce qui leur est transmis de la part de leur Seigneur, ils auraient joui des biens qui se trouvent au-dessus de leur tête et sous leurs pieds***[5].﴾ Il a encore insisté : ﴿***Dis : « Ô vous qui avez reçu l'Ecriture, vous serez dans l'erreur tant que vous ne vous conformerez pas à la Torah, à l'Evangile et à ce qui vous est révélé de la part de leur Seigneur***…. [6]﴾

Enfin ils ont certifié : le Coran et la Sunna témoignent que nos livres renferment les lois célestes : ﴿***Pourquoi te soumettent-ils leurs différends alors qu'ils ont la Torah qui contient la législation divine*** ?[7] ﴾ et lorsque l'envoyé céleste l'a prise entre ses mains, il était assis sur un oreiller, il enleva ce dernier et y déposa la Torah et articula : « *J'ai cru en toi et en celui qui t'a révélée*. [8]»

---

[1]) Ahkâme Ahle Edh-Dhimmah d'Ibn El-Qaïme – Tome : 1 – page : 97.
[2]) Verset 43 de la sourate d'Er-Ra'de.
[3]) Portion du verset 44 de la sourate d'El-Mâ-idah.
[4]) Portion du verset 46 de la sourate d'El-Mâ-idah.
[5]) Portion du verset 66 de la sourate d'El-Mâ-idah.
[6]) Portion du verset 68 de la sourate d'El-Mâ-idah.
[7]) Portion du verset 43 de la sourate d'El-Mâ-idah.
[8]) Cité par Aboû Dâoud sous le N° 4.449.

Voici notre réponse : Dieu a fait l'éloge de tout ce qu'il a révélé à ses envoyés et a précisé que ces révélations comportent une bonne direction et une lumière. Si les hommes avaient appliqué dans leurs vies quotidiennes les recommandations et les conseils divins, ils auraient vécu dans une atmosphère de bonheur et ils auraient garanti leur propre sauvegarde spirituelle. Mais ces livres ont été perdus, altérés et déformés, la Torah et l'Evangile que lisent de nos jours les Juifs et les Chrétiens ne sont pas celles qui ont été, effectivement, révélés, quoiqu'ils conservent encore quelques rares passages authentiques. Le prophète a regretté : *« A mesure que le temps s'écoulait, les cœurs des fils d'Israël se sont endurcis et ils ont créé un livre de leur propre initiative. Il a captivé leurs cœurs et leurs langues, ils l'ont trouvé doux et licite, certains scripturaires se sont catégoriquement détournés de l'Ecriture comme s'ils ignoraient la réalité.*[1] »

Tenter, dans ce cadre, de prouver la fausseté de ces livres exigera de nous un temps assez long[2], nous nous contenterons donc de confirmer qu'ils ne sont pas les livres réellement révélés que le Coran avait loués. Cependant cette tentative sera facile car le Livre des Musulmans cite des idées qui, jadis, se trouvaient dans la Torah et dans l'Evangile et qui ont disparu. C'est la preuve radicale qu'ils ont été trafiqués. La disparition de ces notions et de ces concepts démontre leur détérioration. Le Seigneur a noté: ﴿***Dieu a acheté aux croyants leur personne et leurs biens en échange du paradis. Aussi combattront-ils pour sa cause : ils tueront et seront tués. Promesse ferme constituant un devoir pour lui, comme il l'a affirmé dans la Torah, l'Evangile et le Coran***….[3]﴾ La promesse divine de faire entrer au paradis les combattants pour sa cause est claire et nette dans le verset, mais cette notification ne se rencontre ni dans la Torah ni dans l'Evangile. Il en est de même des idées de ces versets : ﴿***Mais vous préférez la vie d'ici-bas alors que la vie future est meilleure et plus durable. En vérité, ceci se trouve dans des rouleaux anciens, les rouleaux d'Ibrâhîm et de Moïse***[4]**.**﴾ La même communication ne se retrouve pas dans les cinq livrets attribués à Moïse (B.S.D.L) de l'Ancien Testament qui ne fait aucune allusion à la résurrection, au jour du jugement dernier, et encore moins à la comparaison entre la vie d'ici-bas et la vie éternelle.

Les deux livres «sacrés» des Juifs et des Chrétiens ne suggèrent aucune insinuation à ce qui a été évoqué dans la sourate d'El-A'râfe, relatant le discours au sujet de ce prophète illettré que l'Omnipotent enverra aux hommes pour les inciter à accomplir les bonnes œuvres, à éviter les méchantes et en vue

---

[1]) ***Voir*** :
Chou'ab El-Îmâne d'El-Baïhaqî – Tome : 6 – page : 95
Es-Sassilah Es-Sahîhah d'El-Albanais sous le N° 2.694.

[2]) Je leur ai réservé deux livres : « ***L'Ancien Testament est-il la parole de Dieu ?*** » et « ***Le Nouveau Testament est-il la parole de Dieu ?*** »

[3]) Portion du verset 111 de la sourate d'Et-Tawbah.

[4]) Versets 16 à 19 de la sourate d'El-A'lâ.

de les diriger vers le licite et leur interdire l'illicite. Il les a informés : ﴿***Ceux qui suivent l'envoyé, le prophète illettré qu'ils trouvent dans la Torah et l'Evangile, prophète qui leur ordonne le bien et les met en garde contre toute action blâmable, déclare pour eux licite ce qui est bon et illicite ce qui est impur, les dégage des contraintes et des carcans qui les entravent…..*** [1] ﴾ En résumé : les deux livres en question que le Coran a glorifiés sont ceux qui furent révélés à l'origine mais ce n'est plus le cas de nos jours, à cause de la suppression de ces notions.

Le Coran certifie que ces livres furent objets d'additifs et de soustractions. Concernant l'élimination le Seigneur a mis en garde : ﴿***Ô vous qui avez reçu l'Ecriture, notre envoyé est venu à vous pour mettre en évidence pour vous une grande partie de l'Ecriture que vous cachiez, en négligeant d'ailleurs de divulguer bien d'autres choses***….[2]﴾ Mohammed a éclairé pour eux une partie de ce qui lui a été révélé et que les gens du livre ont dissimulé et a volontairement négligé une autre partie de leurs révélations. Ibn Kathîr a enregistré : « Il leur dévoila les mensonges au nom de Dieu. Il garda le silence à propos de plusieurs sujets transformés qu'il n'est pas utile de démontrer. » L'Omniscient a également révélé des versets dans lesquels les suppléments se voient à «l'œil nu». Il a menacé une catégorie de mécréants : ﴿***Malheur à ceux qui, de leurs mains, écrivent un livre pour le vendre à vil prix en prétendant qu'il provient de Dieu ! Malheur à eux pour ce que leurs mains ont tracé ! Malheur à eux pour le profit qu'ils en tirent*** ![3] ﴾ et encore : ﴿***Certes, une fraction d'entre eux altère, par une articulation intentionnellement défectueuse, le texte de l'Ecriture pour faire croire que ce qu'ils lisent y est. Or, ce qu'ils prétendent lire n'est pas dans l'Ecriture. Ils affirment que cela vient de Dieu. Ils attribuent leurs propres mensonges à Dieu, sciemment***[4] ﴾

Cependant, l'existence de ces rajouts et de ces diminutions dans chaque ligne ou dans chaque mot, dans les deux livres, ne veut pas dire obligatoirement qu'ils ne comportent rien de ce qui a été révélé : ﴿***Ô vous qui avez reçu l'Ecriture, pourquoi affublez-vous de mensonge la vérité, alors que vous savez ?*** [5]﴾ Ce qui reste de la véritable révélation, c'est la loi qui régit le mâle et la femelle qui commettent le crime de l'adultère. Elle se trouve dans le livre du Deutéronome, c'est pourquoi Dieu s'étonne de l'attitude des Juifs : ﴿***Pourquoi te soumettent-ils leurs différends alors qu'ils ont la Torah qui contient la législation divine ?***﴾ Cette loi existe dans la Torah, elle ne signifie

---

[1]) Portion du verset 157 de la sourate d'El-A'râfe.
[2]) Portion du verset 15 de la sourate d'El-Mâ-idah.
[3]) Verset 79 de la sourate d'El-Baqarah.
[4]) Verset 78 de la sourate d'El-'Imrâne.
[5]) Verset 71 de la sourate d'El-'Imrâne.

pas que tout ce qu'elle renferme fait partie de la législation sublime ; certes, le livre porte toujours le même nom, en dépit de sa falsification : elle est la Torah déformée et non celle qui a été révélée[1].

Le verset suivant fut destiné aux Juifs, car ils rejetaient les aliments qui leur étaient licites avant la révélation de la Torah : ﴿***Apportez la Torah et lisez-la si vous êtes sincères[2].*** ﴾ Il ne constitue pas la légitimité de la Torah actuelle. La requête du prophète d'exhiber la Torah visait à obtenir un surplus de preuves contre eux. Ibn Hazme a libellé : « C'est un mensonge qu'ils ont imaginé, ils l'ont collé à leur livre, comme c'était leur habitude et il fut ajouté à celui conçu, jadis, par leurs aïeuls dans la même Torah déformée. Le prophète les réprimanda après qu'elle lui fut exposée, il se rendit compte qu'ils n'étaient pas honnêtes et leur leurre lui apparut clairement. [3]»

Dieu, ensuite, invita les gens du livre à concrétiser la loi de l'adultère, peut-être les aidera-t-elle à prendre le chemin de l'Islam. Ibn Kathîr a écrit : «Appliquez-la correctement, soyez persuadés réellement de sa véracité. Croyez aussi, sincèrement, aux nouvelles concernant l'avènement de Mohammed, son portrait, ses qualités, vous le suivrez alors et vous lui apporterez aide et assistance. Il vous orientera, quant à lui, vers la vérité et vers le bien de ce monde et de l'Au-delà. Dieu a dit : ***Ceux qui suivent l'envoyé, le prophète illettré qu'ils trouvent dans la Torah et l'Evangile*** ﴾ [4]» El-Qourtoubî a noté : «Ce sont l'application des prescriptions de la Torah et de l'Evangile authentiques et l'obéissance à leurs ordres [5]» Ibn Hazme a signalé : « Le verset suivant : ﴿***Dis : « Ô vous qui avez reçu l'Ecriture, vous serez dans l'erreur tant que vous ne vous conformerez pas à la Torah, à l'Evangile et à ce qui vous est révélé de la part de votre Seigneur****….* ﴾ est une vérité flagrante. Il leur est impossible de reconstituer leurs deux livres et seront donc obligés de croire en Mohammed. De cette façon, ils seront considérés comme croyants monothéistes. Peu importe de ce qui a été ajouté ou retranché de leurs livres, ils effaceront les modifications que l'Omniscient n'a pas révélées et c'est l'unique manière de retrouver leur droiture qui représente, alors, leur seule planche de salut. [6]»

On trouve assez souvent dans le Coran et le hadîth, ce style coranique d'exiger l'absurde, utilisé dans le sens d'admonester et de reprocher. Ce verset

---

[1]) Lorsque le Coran interpelle les Juifs, il s'adresse à eux en employant le mot nation et ainsi il dépasse les limites du temps ﴿ ***Se peut-il que chaque fois qu'un apôtre vous apporte un message qui ne flatte pas vos passions, vous le receviez avec morgue? Vous avez déjà traité les uns d'imposteurs et massacré les autres.*** ﴾ (Baqarah 87). D'autre part, la tuerie des prophètes ne fut pas le crime d'une génération mais ce sont l'ensemble de leurs ancêtres qui ont commis ce forfait ﴿***Souvenez-vous quand vous dites à Moïse : nous ne te croirons jamais tant …..*** ﴾ (Baqarah55).

[2]) Verset 93 de la sourate d'El-'Imrâne.

[3]) El-Fassle fî El-Milale wa En-Nifale d'Ibn Hazme – Tome : 1- page : 158.

[4]) Tafsîr El-Qourâne El-'Adhîme d'Ibn Kathîr –Tome : 1-page : 225.

[5]) El-Djâmi' li Ahkâme El-Qourâne d'El-Qourtoubî - Tome : 6-page : 241.

[6]) El-Fasslou fî El-Milali wa En-Nahle d'Ibn Hazme - Tome : 1-page : 158.

sera adressé aux hypocrites : ﴿*Il sera répondu aux hypocrites* **: « Arrière ! Cherchez** *la lumière* **ailleurs s'il est encore temps. Une muraille pourvue d'une porte sera dressée entre eux, à l'intérieur il y aura la miséricorde et à l'extérieur, en face, le châtiment…. [1]** ﴾ Ils ne pourront faire marche arrière et même s'ils le pourraient, ce retour ne leur servira à rien. Le prophète (B.S.D.L) gronde les menteurs : «*Celui qui raconte un songe qu'il n'a pas vu se doit de nouer deux petits cheveux et il ne pourra pas le faire, celui qui dessine une image sera torturé et se doit d'insuffler en elle son esprit et il sera incapable de le faire,*[2]»

Il nous faut ici faire remarquer le doute dans le hadîth rapporté par Abî Dâoud dans son livre «Les Sounane» et où il est souligné que le messager prit un oreiller sur lequel il était assis puis il y posa de ses mains la Torah en déclarant : « *J'ai cru en ton contenu et en celui qui t'a révélée. »* Ce hadîth a été cité à l'occasion du récit de la lapidation du Juif et de la Juive qui se sont adonnés à l'adultère. Il est consigné dans les deux sahîhaïne et dans d'autres ouvrages spécialisés dans l'enregistrement des paroles et des actes de l'envoyé divin, mais cette tranche du hadîth est manquante[3] ; d'ailleurs celle-ci ne se trouve pas, également, dans les autres versions d'Abî Dâoud dans le même conte des deux Juifs lapidés.

De nombreux spécialistes de l'étude du hadîth l'ont rejeté. Citons, par exemple, Ibn Hazmze qui a mentionné : « Le dire du prophète : « *J'ai cru en ton contenu et en celui qui t'a révélée. »* est faux et ne saurait être exact. Notre conviction est conforme à notre croyance que les deux livres ont été modifiés. Ceux qui prétendent le contraire ne possèdent aucune preuve. Cette information mensongère est établie, volontairement, par des scripturaires, elle ne nous nous est pas parvenue par le biais de sources certaines. Nous ne sommes pas de ceux qui rendent licite ce qui ne l'est pas. Cependant, si elle s'avère vraie, elle sera pour nous une sorte de sacrifice à propos de laquelle nous devons nous éloigner, tout comme il ne nous est pas permis d'affaiblir la Vérité et de la contredire.[4] » Cet additif : «*J'ai cru en ton contenu et en celui qui t'a révélée. »* ne risque pas de servir de preuves. Il est rapporté par Hichâme ibn Sa'de El-Qourachî et ses témoignages à propos du hadîth sont nulles et irrecevables. Il n'avait, aux yeux des étudiants dans la science du hadîth, aucune autorité. Parmi ces derniers, Yahyâ El-Qattâne, ne s'est jamais fondé sur lui pour transmettre un hadîth. Les savantissimes de cette branche de la législation islamique ont porté leurs jugements sur lui. En-Nissâ-î a dit « faible » et dans un autre livre, il a répété :

---

[1]) Portion du verset 13 de la sourate d'El-Hadide.
[2]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 7042 et par Mouslim sous le N° 2.110.
[3] ***) Voir :***
Sahîh El-Boukhârî (3635-4.557-6819-6841-7543) Mouslim (1699-1700)
El-Mawoutâ' sous le N° 1551.
Sounane Ed-Dâramî sous le N° 2321.
[4]) El-Fassle fî El-Milale wa En-Nifale d'Ibn Hazme – Tome : 1- page : 157/158.

« Il n'est pas très fort. » Yahyâ ibn Ma'îne a déclaré : « Il ne représente rien » et ailleurs il a écrit : « Il n'est pas fort pour cela » Ahmed ibn Hanebal a signalé : « Il ne maîtrise pas le hadîth » et dans un autre livre, il a libellé : « Il n'avait pas de connaissance précise du hadîth » Aboû Hâtime a souligné : « Il écrit son hadîth et personne ne le présente comme preuve » Ibn Habbâne a dit : « Il mêlait la chaîne des transmetteurs et ne comprenait rien à rien. Nous ne devons pas critiquer ses ahâdîths faibles mais nous nous contentons de signaler leur erreur.[1] »

Ainsi donc cette version que l'on ne trouve que chez Hichâme est véritablement faible et douteuse. Seules quelques rares personnes s'y s'accrochent comme celles qui s'attachent à des fils plus fragiles que ceux de l'araignée.

Je ne veux pas passer à un autre sujet sans signaler mon étonnement devant l'affirmation des Juifs et des Chrétiens qui prétendent que leurs livres sont authentifiés par le Coran et la sunna alors que ces mêmes livres reconnaissent dans plusieurs de leurs passages qu'ils ont été falsifiés. Le prophète Jérémie le regrette et avoue : « ***Comment pouvez-vous dire : « Nous avons la sagesse, car la loi du Seigneur est à notre disposition ! » « Oui, mais elle est devenue une loi fausse sous le burin menteur des juristes***.[2] » En plus clair, leur prophète leur reprochait de s'approprier la Loi alors qu'ils l'ont faussée par le truchement des stylos de leurs scribes. Le même prophète atteste la falsification du livre et menace de châtiment douloureux ceux qui ne cessent encore de parler de paroles de Dieu après les avoir déformées : « ***Si ces gens ou un prophète ou un prêtre te demandent quelle est la charge du Seigneur ? » Tu leur diras : « C'est vous la charge ! et je vais vous rejeter. » Si un prophète ou un prêtre ou un homme du peuple dit : « Charge du Seigneur ! » Je sévirai contre cet homme et contre sa famille…. Mais quant à la charge du Seigneur, vous ne prononcerez plus ce mot. La charge sera pour chacun sa propre parole, car vous corrompez les paroles du Dieu vivant, le Dieu puissant, notre Dieu.*** [3]»

6°) La Bible est-elle préservée dans le prototype divin ?

Ils ont dit : le Coran a appelé nos livres remémoration dans ce verset : ﴿***Les prophètes que nous avons envoyés avant toi n'étaient, eux aussi, que des hommes à qui nous avions fait une révélation. Interrogez à leur sujet, si vous ne le savez déjà, ceux qui détiennent les Ecritures……***﴾.Il a ensuite considéré

---

[1]) ***Voir*** :
El-Makhroûdjîna d'Ibn Habbâne –Tome : 3-page : 89.
El-Mawdoû'âte d'Ibn El Djawzï - Tome : 1-page : 366.
El-Kâmil d'Ibn 'Adyy - Tome : 7-page : 108.
Tahdîb El-Kamâle d'El-Mouzzî - Tome : 11-page : 37.
Tahdîb–Et-Tahdîb d'Ibn Hadjre - Tome : 30-page : 306.
Edh-Dhou'afa' wa El-Matroukina d'En-Nissâ-î - Tome : 1-page : 245.
[2]) Jérémie 8/8.
[3]) Jérémie 23/33-36.

les livres « sacrés » anciens comme un rappel puis il a affirmé, catégoriquement, que la modification et le changement ne peuvent les toucher : ﴿***C'est nous, en vérité, qui t'avons communiqué la remémoration et, certes, c'est nous qui en sont les gardiens***[1] ﴾ Ce verset prouve leur inaltération : ni remaniement ni chambardement ne peuvent s'emparer d'eux

Voici notre réponse : tout ce que l'Omnipotent a révélé est une remémoration et Dieu le rappelle à ses créatures. Mais il ne sauvegarde que la dernière, c'est-à-dire, le Coran. C'est lui qui se charge de sa conservation et il le précise : ﴿***C'est nous, en vérité, qui t'avons communiqué la remémoration et, certes, c'est nous qui en sont les gardiens***[2] **.** ﴾ Cette observation découle du contexte où le verset en question est cité. Le Seigneur a dit : ﴿***Ô toi à qui la remémoration a été communiquée, disent-ils, tu es fou ! « Que ne nous amènes-tu des anges, si tu es du nombre des véridiques ?» Nous ne faisons descendre les anges qu'avec la vérité et les impies, alors, n'auront pas à attendre. Certes, c'est nous, en vérité, qui t'avons communiqué la remémoration et, certes, c'est nous qui en sommes les gardiens***[3] **.** ﴾

La remémoration bien préservée est le livre révélé au prophète (B.S.D.L) comme cela est bien évident. Ainsi, nous pouvons nous rendre compte, sans risque de nous tromper, de deux réalités. Les convictions islamiques qui se rapportent, en particulier, aux révélations du Seigneur à ses prophètes d'une part, et d'autre part les modifications subies dans la Bible, sont transparentes.

LES PSEUDOS ERREURS DANS LE CORAN

1°) La source bouillante ou boueuse

La sourate d'El-Kahfe déguise une sorte de chaos en évoquant le roi Dî El-Qarnaïni qui a vu le soleil se coucher près d'une source bouillante selon ce verset : « ***Parvenu au couchant, il s'aperçut que le soleil disparaissait en une source bouillante près de laquelle vivait une certaine peuplade. Nous dîmes : « Ô Dî El-Qarnaïni! Ou tu les châties ou tu uses de bienveillance à leur égard***. [4]» Ils se sont demandés comment le soleil peut-il se coucher dans une petite source boueuse, située sur la surface de la terre alors que le disque est une immense étoile qui tourne autour du globe terrestre.

---

[1]) Verset 9 de la sourate d'El-Hadîde.
[2]) Verset 9 de la sourate d'El-Hadîde.
[3]) Versets 6 à 9 de la sourate d'El-Hidjre.
[4]) Verset 86 de la sourate d'El-Kahfe.

Sans doute, le fait de dire que le soleil se couche dans une source ou dans une mer est vraiment très loin de nos connaissances les plus élémentaires. Le Coran, depuis des siècles, a cité que le soleil, la lune ou la terre sont des astres ou des étoiles qui voguent dans leurs sphères. L'Omnipotent a précisé : « ***C'est Dieu qui a créé la nuit et le jour, le soleil et la lune, chacun de ces derniers navigue dans son orbite.***[1] » Comment peut-on faire dire au Coran que le soleil se couche dans l'une des sources de la terre puisque chaque étoile ou planète a sa propre orbite. Celui-ci ne s'imbrique pas avec les autres. Cette assertion ne reflète le verset ni dans son sens littéral, ni dans son idée générale. Si cette fausse compréhension est visée, cela implique que le soleil se lève du même endroit et au-dessus de la même peuplade qu'il a rencontrée lors du coucher de l'astre. Même un tout jeune garçon ne peut concevoir cette conception. Le contexte coranique renie ce point de vue car le roi a pris une autre direction : ﴿***Puis il suivit une autre voie. Lorsqu'il fut parvenu à l'endroit où le soleil se lève, il s'aperçut que celui-ci apparaissait au-dessus d'une peuplade à laquelle nous n'avions pas donné d'habits pour se protéger***.[2]﴾

Le verset décrit ce que Dhî-El-Qarnaïni a cru avoir vu : ﴿ ***Il se couchait dans une source bouillante.***﴾. Remarquons avec insistance que le Coran n'a pas confirmé que le soleil ne se couche pas dans cette source. C'est le cas d'une personne qui est en mer ou derrière une montagne et qui regarde le coucher du disque solaire ; dans le premier exemple cette personne pense que le soleil se couche en mer et dans le second elle croit que l'astre se couche derrière le versant opposé à l'observateur. Cette intellection n'est point une interprétation lors de l'époque des lumières, mais elle une pensée connue depuis de longs siècles. Ibn El-Qaffâle (mort en 507 H=1110 après J-C), dans son livre de l'exégèse, a expliqué ce verset en soulignant : « Dhî El-Qarnaïni n'est pas parvenu à l'ouest puis à l'est du soleil car le soleil tourne autour de la terre sans se coller à celle-ci. Le soleil est tellement immense qu'il ne risque pas d'être contenu dans une source du globe terrestre, il est plus grand que la terre, plusieurs fois. Le sens du verset est que le roi arriva d'abord à la partie occidentale du monde puis il rejoint sa région orientale. Il a semblé, alors, à ses propres yeux qu'il se couchait dans une source bouillante, le phénomène peut arriver à n'importe lequel d'entre nous si nous nous trouvions sur une terre lisse, il nous paraîtra alors qu'elle se couche à l'intérieur de la terre. Le Seigneur a précisé : ﴿***Il s'aperçut que celui-ci apparaissait au-dessus d'une peuplade à laquelle nous n'avions pas donné d'habits pour se protéger***.﴾ Il ne signifie pas que cette source les connaît, qu'elle les touche et qu'elle les enlace[3]»

[1]) Verset 33 de la sourate d'El-Anebiyâ'.
[2]) Versets 89/90 de la sourate d'El-Kahfe.
[3]) El-Djâmi' li Ahkame El-Qourâne d'El-Qourtoûbî –Tome : 11- page : 50.

Er-Râzî a enregistré : « Des preuves irréfutables confirment que la terre est ronde et qu'elle est entourée par le ciel, d'une part et que d'autre part le soleil est dans son orbite, aussi Dieu a dit : ﴿ ***Il trouva à sa proximité une peuplade*** ﴾ Or, il est impossible de voir une peuplade s'installer dans les environs immédiats du soleil, cela est impensable ; ensuite le soleil est immensément plus grand que la terre, comment peut-on concevoir qu'il pénètre dans l'une des sources de notre planète. « La portion du verset :﴿ ***Il s'aperçut que le soleil disparaissait en une source bouillante*** ﴾, ainsi confirmée permet deux interprétations :

1°) Lorsque le roi Dhî El-Qarnaïni aboutit au côté ouest de la terre où il ne trouva plus d'habitations, il lui est apparu que le soleil se couchait dans une source située dans un précipice obscur mais ce n'était qu'une apparence. Le voyageur par bateau, une fois loin des côtes, croit voir le soleil à sa disparition se coucher dans la mer. En réalité, il se dissimule derrière la mer, et c'est là l'interprétation suggérée par Aboû Ali El-Djibâ-î dans son livre d'exégèse.

2°) De nombreuses demeures entourées par la mer existent dans la zone occidentale de la terre, le témoin qui scrute le soleil, à partir de cette région, lors de son coucher pense qu'il se couche dans les eaux maritimes.[1] »

Ibn Kathîr, quant à lui, a écrit : « La partie du verset ***Parvenu au couchant*** veut dire que le roi a changé de direction et qu'il s'est dirigé vers l'ouest de la terre. Bien entendu, il ne peut s'agir de l'ouest du disque solaire, cela est irréalisable. Les annalistes et les auteurs des contes avancent l'idée qu'il marchait sur terre alors que le soleil se couchait derrière lui et c'est également là une des légendes des gens du livre et une création toute faite par leurs dualistes et leurs renégats. La suite du verset : ﴿ ***Il s'aperçut qu'elle se couchait dans une source bouillante*** ﴾ révèle qu'il lui a paru voir le soleil disparaître dans la mer et c'est le cas de tout être humain qui se trouve sur la plage et qui considère que le soleil se couche dans la mer alors qu'il ne quitte pas son orbite, sa trajectoire étant définitivement fermée.[2]»

Cette conviction célèbre est partagée par les exégètes, anciens et modernes et à propos de laquelle Saïd Outb a écrit : « L'endroit où se couche le soleil est situé derrière l'horizon. Il dépend des lieux où se trouve la personne, dans certaines contrées le voyeur peut voir le soleil se coucher derrière les montagnes ou dans les eaux des océans… D'après le contexte, le roi arriva, semble-t-il, au point extrême de l'Océan atlantique… Il vit le soleil y disparaître. Le plus plausible, cependant, est qu'il est arrivé au delta de l'un des grands fleuves où poussent des plantes, nombreuses et variées, sur une vase noire, fine,

---

[1]) Et-Tafsîr El-Kabîr d'Er-Râzî – Tome : 21- page : 166.

[2]) Tafsîr El-Qourâne El-'Adhîme d'Ibn Kathîr –Tome : 3 – page : 191.

infecte et parsemée d'étangs pareils à des sources… Sur ce limon, le roi a vu une peuplade.[1]»

Il n'est pas convenable à un individu d'accepter un mensonge analogue en acceptant que le soleil se couche dans une source boueuse alors que le Coran précise l'existence des divers couchants du soleil. Le Livre saint voulait nous montrer par ce truchement –Dieu seul le sait- ce que nous connaissons de nos jours, à savoir la constance des différents points du coucher et du lever du soleil qui est fonction de la rotation de la terre sur son axe.

Un hadîth, rapporté par Abî Dharre, pose une ambigüité. Le prophète (B.S.D.L) aurait dit : « *Ô Abî Dharre, sais-tu où le soleil se couchera ?.... Il se couchera dans une source boueuse et se prosternera devant le trône divin, il ne se lèvera qu'après la permission de Dieu, mais si le Seigneur veut le faire lever de l'occident, il le bloquera*.[2]» Mais il y a beaucoup de doute quant à l'attribution de ce hadîth au prophète car il est rapporté par Soufiâne ibn El-Houssaïne El-Wâssitî. Les ahâdîths rapportés par ce narrateur sont déclarés faux par les spécialistes de cette filière du savoir. El-Maroûziyou interrogea à son sujet l'imam Ahmed qui lui répondit qu'il est incapable de maîtriser le hadîth et a déclaré que la majorité de ceux qu'il a cités sont faibles[3]. Ibn Abî Chaïbah a énoncé à son propos : « Il était honnête mais ses ahâdîths sont objets de doute.[4] » Mohammed ibn Sa'd a émis ce jugement : « C'était un homme sincère mais qui se trompait beaucoup dans le hadîth.[5] » Yahyâ ibn Ma'îne a porté son opinion : « Il ne figurait pas parmi les gens qui ont appris le hadîth d'une façon sérieuse.[6] »

2°) Mérième est-elle la sœur d'Aaron : ?

Ils ont dit : le Coran s'est leurré quand il a affilié Mériem bint 'Imrâne à Aaron puisqu'il affirme : ﴿***Ô sœur d'Aaron, ton père n'était point vicieux et ta mère n'était point une prostituée !*** [7]» ﴾ L'histoire atteste que plus de mille ans sépare Mériem de Aaron fils d'Imrâne.

Voici notre réponse : ce mensonge constitue l'une des plus grandes accusations contre le Coran. Le prophète, en personne, se chargea de l'anéantir et malgré cette réalité, certaines gens ne cessent de la répéter. Il est libellé dans le sahîh de Mouslim qu'El-Moughîrah ibn Chou'bah a dit : « Lorsque je suis parti à Nedjrâne, je fus interrogé par ses habitants « vous lisez Ô sœur d'Aaron, sachant que Moïse a vécu de longs siècles avant l'avènement de Jésus » et dès

---

[1]) Fî Dhilâl El-Qourâne de Saïd Outb –Tome : 3- page : 2.291.
[2]) Cité par El-Bazzare sous le N° 4.010.
[3]) Târîkh Baghdâd d'El-Khattîb- Tome : 9- page : 149.
[4]) Tahdhîbe El-Kamâl d'El-Mouzï - Tome : 11- page :141.
[5]) Même source que la précédente.
[6]) Tahdhîbe Et-Tahdhîbe - Tome : 4- page : 190.
[7]) Verset 28 de la sourate de Mérième.

mon arrivée à Médine l'illuminée, j'ai été voir l'envoyé de Dieu et je lui ai posé la même question, il me répondit *: « Les enfants d'Israël donnaient à leurs enfants les noms de leurs prophètes et de leurs hommes vertueux*. » Cette preuve émanant du messager assure qu'Aaron le frère de la sainte vierge Mériem, n'est point le frère de Moïse, comme le pensaient les Chrétiens de la dite localité, et à leur suite, les autres calomniateurs.

Si ces derniers maîtrisaient la langue arabe et connaissaient la richesse de son vocabulaire, ils n'auraient jamais avancé de tels propos. Les Arabes emploient le terme frère pour désigner la ressemblance entre deux personnes ou pour un proche parent qui n'est pas frère utérin. Dans l'ordre du premier cas, Dieu a jugé : ﴿ ***En vérité, les gaspilleurs sont frères de Satan et Satan a été très ingrat envers Dieu***[1]. ﴾ Dans le second cas, il a assuré : ﴿ ***Aux Thamâdites, nous avons également envoyé leur frère Sâlih…*** [2]﴾

3°) Les cœurs sages se trouvent-ils dans les poitrines ?

Ils ont dit : les médecins spécialistes en anatomie savent, de nos jours, que le cœur est l'organe qui contrôle la circulation du sang et que les centres des sensations et de la réflexion se situent dans le cerveau. Or, le Coran a consigné : ﴿ ***Ne voyagent-ils pas sur terre pour avoir des cœurs aptes à comprendre et des oreilles aptes à entendre. Ce ne sont pas les yeux qui sont atteints de cécité, mais ce sont les cœurs qui se trouvent dans les poitrines***[3].﴾

Voici notre réponse : la relation du cœur avec le cerveau est encore au stade des études entamées par les médecins et les savants. Elle est, à ce jour, ni confirmée ni infirmée et symbolise, une hypothèse mais pas une réalité scientifique. Elle ne peut de servir à personne de preuve vis-à-vis de la vérité que l'Omniscient a révélée, celui-ci connaît, parfaitement, l'intérêt de tous ses serviteurs : ﴿ ***Eh ! Quoi celui qui a créé ignorerait-il quelque chose alors qu'il est le Subtil et le Bien-Informé*** [4]?﴾

Le Coran a effectivement a cité les yeux, les oreilles et les cœurs palpables mais aussi il a évoqué les yeux, les oreilles et les cœurs immatériels. L'ensemble de ces organes, dans la mesure où ils prennent la bonne voie, sont appelés organes actifs mais s'ils rejettent la vérité et la contrarient, ils seront un moyen de destruction. Le Seigneur, pour ce motif, a décrit les personnes qui n'observent pas la vérité et n'entendent pas les ordres de l'Omniscient : ﴿ ***Sourds, muets, aveugles ils ne sauraient revenir sur leurs pas***[5].﴾ Elles sont

---

[1]) Verset 27 de la sourate d'El-Isrâ'.
[2]) Verset 73 de la sourate d'El-A'râfe
[3]) Verset 46 de la sourate d'El-Hadjdj.
[4]) Verset 14 de la sourate d'El-Moulke.
[5]) Verset 18 de la sourate d'El-Baqarah.

sourdes par rapport à la vérité et jouissent de l'ouïe, de la parole et sont aveuglés. Elles sont considérées comme telles.

Des versets pareils sont fort nombreux dans le Coran : ﴿ ***Les infidèles ressemblent, quand on les prêche, à du bétail qui n'entend de ce qu'on lui crie que les sons des voix : sourds, muets, aveugles, ils ne raisonnent pas***[1] ﴾ puis encore : ﴿***Ceux qui considèrent nos versets comme mensongers sont sourds, muets, plongés dans les ténèbres***… [2]﴾ Lorsque le Coran parle des yeux, des oreilles et des langues mais il ne les visait pas en réalité, car il ciblait la raison et la perception de la foi. Il a révélé ces deux versets : ﴿ *Ce Coran* ***est déposé par l'Esprit fidèle en ton cœur pour que tu sois du nombre des avertisseurs***[3]. ﴾ Tout ce qui est dit au sujet de ces organes est entièrement valable pour les cœurs spirituels et non pas ceux, au sens concret du mot. L'Omniscient a menacé les mécréants : ﴿ ***Leurs cœurs s'étaient endurcis et le démon avait embelli à leurs yeux ce qu'ils faisaient*** [4] ﴾ et a tranquillisé les croyants fidèles : ﴿ *Dieu guide vers lui quiconque se repent* ***ainsi que ceux qui croient et dont les cœurs se réconfortent à la mémoration de Dieu. Les cœurs ne se réconfortent-ils pas, en effet, au souvenir de Dieu ?***[5] ﴾

Les cœurs en question, ici, sont ceux qui respectent la logique et non pas ceux dont les nerfs et les veines sont enchevêtrés à la façon d'un sapin et logés dans la poitrine de l'homme. Dieu a conseillé : ﴿ ***Ne voyagent-ils pas sur terre pour avoir des cœurs aptes à comprendre et des oreilles aptes à entendre. Ce ne sont pas les yeux qui sont atteints de cécité, mais les cœurs qui sont dans les poitrines.*** ﴾ De la même façon, le prophète s'adressant à son Créateur l'a prié : « *Ô toi qui peux changer les cœurs….*[6] » Il s'agit, dans ce contexte, des cœurs abstraits capables de comprendre les dangers de la mécréance et les avantages de l'Islam.

Cette notion n'est point récente chez les savants musulmans, mais elle est ancienne. Er-Râzî l'a prise dans son œuvre d'exégèse à partir de certaines sources du passé et il l'a transmise. Ibn El-Amîr El-Hâdj (mort en 879 H= 1474 Chr) l'a répandue dans les milieux sunnites en assurant : « Cette énergie, c'est-à-dire, cette force est localisée dans la raison et aux yeux des philosophes et des médecins, elle est située dans le cerveau. » Sadre El-Islâme l'a définie à l'intention des mêmes sunnites, il a enregistré : « C'est un petit cœur, généreux et brillant, il se trouve dans la tête, selon le même groupe de croyants et son

[1]) Verset 171 de la sourate d'El-Baqarah.
[2]) Portion du verset 39 de la sourate d'El-Ane'âme.
[3]) Versets 193/194 de la sourate d'Ech-Chou'arâ'.
[4]) Portion du verset 43 de la sourate d'El-Ane'âme.
[5]) Verset 28 de la sourate d'Er-Ra'de.
[6]) Cité par Et-Tarmidhî sous le N° 2.140 et par Ahmed sous le N°11.697

influence se répercute sur le cœur. Ainsi, le cœur sera en mesure de percevoir les objets et les évènements, tout comme l'œil qui constatera la clarté du soleil et le flambeau qui discernera les choses.[1] »

Ce que nous avons dit aux sujets des cœurs, des yeux et des oreilles spirituels en vue d'acquérir le maximum de la foi est valide aussi pour les mêmes organes logés dans les poitrines. Le Coran et le hadîth sont pleins de cas analogues, tels l'ouverture de la poitrine, sa contraction, son rétrécissement, son obscurité. Dans le premier cas, il sera question de la purification de la personne, dans le second il s'agit de sa gêne, dans le troisième, il sert à désigner son chagrin et dans le quatrième il concerne son aveuglement. Il n'est donc point question de la cage thoracique matérielle mais de la poitrine rayonnante. Moïse (B.S.D.L) prie Dieu de le dispenser du déplacement chez le pharaon et sa suite, le Tout-Miséricordieux reprend la même idée et révéla au nom de son envoyé: ﴿ *Je crains, Seigneur, qu'ils me traitent de menteur, dit Moïse* ***et que ma poitrine ne se serre, au point de ne pouvoir articuler le moindre mot. Mande plutôt à Aaron***.[2]﴾ et encore : ﴿ ***Celui dont le cœur a été ouvert par Dieu.*** [3] ﴾ et ensuite : ﴿ ***Ne t'avons-nous point ouvert la poitrine ?*** [4]﴾ et encore : ﴿***Nous extirperons de leur cœur toute rancune qu'il puisse recéler.*** [5]﴾ puis : ﴿***Réponds-leur : « Soyez pierre ou fer ou tel autre objet parmi les choses extraordinaires que vous puissiez concevoir, vous serez ressuscités…*** [6]﴾ et puis ﴿***En vérité, ton Seigneur connaît bien ce que recèlent leurs cœurs et ce qu'ils divulguent***﴾.[7]

D'autres versets ont regroupé les deux idées de la poitrine abstraite et le cœur immatériel, il y est consigné : ﴿ ***Quiconque renie Dieu après avoir cru en lui- exception faite de celui qui s'exerce sur lui une contrainte et dont le cœur demeure néanmoins, tranquille en sa foi,- ceux qui ouvrent leurs cœurs à l'infidélité, le courroux de Dieu tombera sur eux et un immense châtiment leur sera réservé***.[8]﴾ De la même manière, il a affirmé : ﴿ ***Tout cela est arrivé pour que Dieu éprouve votre patience et votre fermeté dans l'infortune. Dieu connaît ce que recèlent les cœurs*** [9] ﴾ Le prophète (B.S.D.L), de son côté, a prêché : « *Le crime prend naissance dans le cœur et se répercute souvent sur la poitrine*[10] . »

---

[1])Et-Taqrîr wa Et-Tahbîre d'Ibn Amîre El-hâdje – Tome : 3 –page : 378.
[2]) Portion du verset 13 de la sourate d'Ech-Chou'arâ'.
[3]) Portion du verset 22 d'Ez-Zoumare
[4]) Verset 1 de la sourate d'Ech-Charhe.
[5]) Portion du verset 22 de la sourate d'El-Arâfe.
[6]) Versets 49/ 50 de la sourate d'El-Isrâ'.
[7]) Versets 74 de la sourate d'En-Namle.
[8]) Verset 106 de la sourate d'En-Nahle.
[9]) Portion du verset 154 de la sourate d'El-'Imrâne.
[10]) Cité par Ahmed sous le N° 17.540

Quand le Coran évoque les sens concrets de l'être humain : le toucher, l'odorat, la vue, l'ouïe et le goût, il *désigne par là* les dimensions spirituelles de la piété. Le cœur, les yeux, les oreilles cités dans le Livre saint de l'Islam ne sont point les organes palpables mais ils sont ceux qui se proposent d'aboutir à la foi et à la dévotion. L'exactitude du Coran est authentifiée et ce mensonge, parmi tant d'autres, est anéanti.

4°) Les étoiles qui servent à la lapidation des démons :

Ils ont dit : le Coran a parlé d'énormes étoiles aux dimensions immenses, certaines d'entre elles sont plus géantes que la terre des milliers de fois. Dieu les a créées pour lapider les démons, elles se déplacent dans le ciel derrière ces êtres surnaturels et maléfiques. Cette idée étrange, selon leur mauvaise interprétation, dérive du verset : ﴿ ***Nous avons paré le ciel le plus proche de luminaires dont nous avons fait des projectiles contre les démons auxquels nous avons réservé le supplice du brasier***.[1] ﴾

Voici notre réponse : le Coran atteste que l'Omniscient ne les a pas conçues dans ce but, il assure que ces astres ne suivent pas les démons mieux encore, il certifie qu'il a placé dans la voûte céleste des luminaires, brillants et éclairants. Ces flambeaux peuvent être des étoiles ou des météores. On peut comprendre les deux significations, les versets suivants ne le précisent pas : ﴿ ***Nous nous y tenions aux écoutes, mais quiconque cherche à entendre maintenant s'expose à un astéroïde tout prêt à être lancé contre lui***.[2] ﴾ et puis : puis : ﴿ ***Nous avons protégé*** *le beau ciel* ***contre tout diable banni. A moins que l'un d'eux parvienne secrètement à écouter, une flamme éblouissante alors le poursuit***.[3] ﴾ et puis encore : ﴿ ***A moins que l'un des démons ne saisisse au vol quelque bribe d'une conversation céleste et s'enfuie, poursuivi par un météore flamboyant***.[4] ﴾ Les météores sont des corps brillants qui brûlent les acolytes de Satan, ils peuvent être grands ou petits, ils sont des étoiles ou des astres qui naviguent dans le vaste espace. Si Dieu décide de punir l'un de ces diables, il donne le pouvoir absolu au météore pour le lapider. Un homme sage peut-il nier le châtiment divin de ces créatures par le feu des météores célestes ?

5°) Le Coran incite-t-il les gens aux désobéissances : ?

[1]) Verset 5 de la sourate d'El-Moulke.
[2]) Verset 9 de la sourate d'El-Djinne.
[3]) Versets 17/18 de la sourate d'El-Hidjre.
[4]) Verset 10 de la sourate d'Es-Sâffâte

Ils ont dit : le Coran encourage les gens qui commettent la désobéissance et se gardent des transgressions et des turpitudes. Pour justifier leur opinion, ils se fondent sur ce verset : ﴿ ***A Dieu appartient ce qui est dans les cieux et sur la terre, en sorte qu'il rémunère ceux qui font le mal selon leurs œuvres et accorde la meilleure rétribution à ceux qui font du bien, s'abstiennent de commettre des péchés capitaux et des turpitudes, mis à part les péchés véniels. En vérité ton Seigneur pardonne largement***[1]﴾

Voici notre réponse : les savants ne sont pas arrivés à réaliser l'unanimité au sujet des péchés véniels que l'Omniprésent pardonne à ses serviteurs. Voici leurs trois catégories :

1°) Ce sont les péchés que le croyant a commis avant l'avènement de l'Islâm. Et-Tabarî a mentionné : ﴿ ***Ceux qui s'abstiennent de commettre des péchés capitaux et des turpitudes, mis à part les péchés véniels.***﴾ Dieu les effacera et n'en tiendra pas compte.

2°) Le délit, grand ou petit, commis par le croyant qui regrette son acte et qui est décidé à ne plus le refaire, avec un repentir sincère. Aboû Houraïrah a noté : « Le péché véniel touche celui qui accomplit un acte d'adultère, ou de vol ou qui consomme du vin, ce pécheur doit se soumettre aux ordres du Seigneur et se promet de ne plus jamais revenir à ces actes. » Cette compréhension était en vigueur du temps du prophète et de ses compagnons. El-Hassène a confirmé : « Les compagnons du prophète (B.S.D.L) disaient : « Cet homme a perpétré un péché véniel, il l'a dissimulé puis il s'est rétracté et s'est engagé à ne plus le reproduire. »

3°) Les mini écarts qui ne sont pas punissables ici-bas et qu'aucun châtiment ne leur sera réservé dans l'Au-delà. At-Tabarî a exposé ce verset pour confirmer son opinion : ﴿***Si, dans ce qui vous est interdit, vous évitez de commettre les péchés les plus graves, nous vous pardonnerons vos méfaits véniels et nous vous ferons entrer généreusement au paradis***[2].﴾

Eviter les violations et les hontes effacera les péchés véniels, cependant cela dépendra toujours du repentir du croyant, il n'en reste pas moins que le fidèle tentera en permanence de ne plus revenir aux péchés pardonnables afin qu'ils ne se transforment pas en blasphèmes capitaux. Un homme a demandé à Ibn-El-'Abbasse : « Les crimes capitaux ne sont-ils pas au nombre de sept?» Il lui répondit : « Ils sont plus que sept cent mais le péché inexcusable s'évapore avec la demande sincère du repentir et le péché admissible ne saura s'effacer si le croyant persiste à le reprendre plusieurs fois.[3] »

---

[1]) Versets 31/32 de la sourate d'En-Nadjame.
[2]) Verset 31 de la sourate d'En-Nissâ'.
[3]) Cité par :
Ibn Abî Hâtime dans son livre d'exégèse-Tome : 3- page : 934.
El-Qoudhâ 'î dans Mousnad Ech-Chihâbe - 853

Pour cette raison, le Coran met en garde contre les péchés anodins car Dieu portera sur le livret des actes de la personne les deux sortes de péchés : les impardonnables et les insignifiants. L'Eternel conseille ses serviteurs : ﴿***Le registre des actes humains sera posé. Tu verras les criminels émus de son contenu. Ils diront : « Malheur à nous ! Qu'a ce registre à n'omettre de mentionner ni péché véniel ni péché capital ? » Ils se trouveront en présence de leurs actes et ton Seigneur ne lèsera alors personne***[1]. ﴾ puis : ﴿***Quiconque aura commis un atome de mal le verra*** [2]﴾ et puis encore : ﴿***Celui qui recevra son livret en sa main droite sera jugé avec indulgence***[3]. ﴾

De son côté, le prophète (B.S.D.L) a mis en garde les croyants contre les péchés véniels, dans plusieurs de ses prêches. Il a préconisé : « *L'homme sera jeté en enfer lorsqu'il prononce un mot auquel il ne lui accorde aucune importance mais qui risque de provoquer le courroux de Dieu.*[4] » *et* : « *Faites attention aux délits, petits et méprisables, qui entraînent leurs auteurs à leur perte. Ces bêtises ressemblent à des gens qui descendent au fond d'une vallée tenant chacun un bâtonnet. Chacun de ces derniers constitue une grosse bûche sur laquelle ils feront cuire leur pain, mais une fois la besogne achevée, ils ne mangeront pas de ce qu'ils ont cuit*.[5]» *et* : « *Ô 'Aichah, méfie-toi des péchés insignifiants car le Seigneur te demandera des comptes le jour de la résurrection, à leur sujet*.[6] »

6°) Le paradis et le vin :

Ils ont dit : Si Dieu a précisé tous les actes illicites pourquoi récompense-t-il les croyants et leur permet-il de se soûler avec du vin qui leur est interdit?!

Voici notre réponse: L'Eternel a interdit les boissons alcoolisées car elles annihilent toutes les capacités positives qu'il a octroyées à l'homme et par lesquelles celui-ci se distingue de la bête. Il a dépêché aux humains des prophètes et leur a révélé des législations pour la sauvegarde de ce noble principe. Il a interdit peu ou prou du vin. « *Boire un doigt de vin ou à foison est illicite.* [7]» Le prophète a maudit toute personne qui a collaboré à la propagation

---

[1]) Verset 49 de la sourate d'El-Kahfe.
[2]) Verset 7 de la sourate d'Ez-Zilzalah.
[3]) Versets 7/8 de la sourate d'El-Inchiqâq.
[4]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 6.478 et par Mouslim sous le N° 2.988.
[5]) Cité par Ahmed sous le N° 22.301.
[6]) Cité par Ibn-Mâdjah sous le N°4.234 et par Ahmed sous le N° 23.894.
[7]) Cité par :
Et-Tarmidhî sous le N° 1.865.
En-Nassâ –î sous le N° 5.607
Aboû Dâoud sous le N° 3.681.
Ibn-Mâdjah sous le N° 3.393.

de ses méfaits. Anasse a insisté : « *Le prophète a exécré dix de ces participants : celui qui presse le raisin – ou tout autre fruit – qui en obtient du suc, son consommateur, celui qui le porte, celui à qui il est porté, celui qui le sert, celui qui, l'ayant vendu, mange du produit de sa vente, son acquéreur et son acquéreuse.*[1]»

Si le calomniateur sait, à présent, les causes de son interdiction dans ce monde éphémère, il devinera, de lui-même, que le vin dans le monde éternel est licite pour les croyants, il ne contiendra aucune des saletés de celui du monde d'ici-bas. Ibn El-'Abbâsse a assuré : « Entre tout ce qui est propre au paradis d'une part, et les actes et les objets terrestres d'autre part, il n'y a que le nom qui leur est commun.[2]» Dieu a évoqué le vin paradisiaque par le biais d'une merveilleuse description et il l'a affranchi des impuretés de celui qui est temporel, le premier a un goût parfumé, les croyants le dégusteront avec plaisir, les ivrognes ne se rendent pas compte du goût infect du second. L'Omniprésent a précisé : ﴿***Image du paradis promis à ceux qui craignent Dieu : il y aura là des ruisseaux à l'eau incorruptible, des ruisseaux de lait à la saveur inaltérable, des ruisseaux d'un vin délicieux à boire, des ruisseaux de miel purifié****….* [3] ﴾ Si donc le vin prohibé de ce monde détruit la raison, celui du paradis se trouve à son opposé puisque : ﴿***On fera circuler entre eux une coupe d'une liqueur provenant d'une source vive, limpide, délicieuse à boire***[4].﴾ La différence réside par conséquent dans les particularités et les descriptions. Le vin séculier provoque au buveur des maux divers alors qu'au paradis des adonis se déplacent d'un groupe de fidèles à l'autre pour les servir dans des ustensiles luxueux, Dieu a affirmé : ﴿*Parmi eux circuleront des éphèbes d'éternelle jeunesse*, ***avec des calices, des aiguières et une coupe d'une liqueur provenant d'une source qui ne provoquera ni maux de tête, ni étourdissement***[5]﴾

Si le vin terrestre cause aux buveurs des maux de têtes et différentes autres maladies, celui du paradis est exempt de ces nuisances. Et-Tabarî confirme les signes de deux sortes de boissons. Dieu a détaillé le goût de cette liqueur exquise : ﴿***délicieuse à boire*** ﴾ Ainsi donc il apparaît clairement à une personne équitable les fausses accusations collées au saint Coran par des gens de mauvaise foi qui avancent de grosses incompréhensions à son sujet. Ils ont oublié, semble-t-il, que ce Livre a ancré les vertus morales, a perfectionné les

---

[1]) Cité :
Et-Tarmidhî sous le N°1.295.
Ibn-Mâdjah sous le N°3.381.
Ahmed sous le N° 4.772

[2]) Cité par Ibn Abî Hâtime dans son livre d'exégèse –Tome : 1- page : 66.

[3]) Portion du verset 15 de la sourate de Mohammed.

[4]) Versets 45/46 de la sourate d'Es-Sâffâte.

[5]) Versets 18/19 de la sourate d'El-Wâ-i'ah.

diverses politesses et a créé une civilisation avec des valeurs qu'aucune autre nation n'a connues, ni avant ni après l'avènement de l'Islam.

LES PRÉTENDUES FAUTES LINGUISTIQUES DANS LE CORAN

A) Introduction du traducteur :

La langue française dérive de la langue latine, cependant la grande caractéristique de la première est qu'elle ne possède pas de déclinaisons. La seconde, par contre, a partagé ses mots en cinq (5) groupes, de leurs terminaisons dépend leur analyse et donc leur compréhension dans la phrase et dans le sens général du texte. Voici les terminaisons de ces cinq (5) groupes de mots[1] :

1	2	2	2	2	3	3	3	3	3	4	4	5
Rosa	**Dominus**	**puer**	**ager**	**templum**	**hostis**	**mare**	**urbs**	**dux**	**opus**	**manus**	**cornu**	**Dies**
a am ae ae a	e um i o o	er – vocatif érum - acusatif éri- génitif éro- datif éro- abalatif	er rum i o o	um um i o o	is em is i e	e e is i i	urbs em is i e	dux cem is i e	opus opus ris ri re	us um us ui u	u u us ui u	es em ei ei e
			Pluriel									
ae ae as arum is is	***i*** os orum is is	***i***-Nominatif i-– vocatif os- acusatif orum- - génitif ris- - datif ris- abalatif	***i***-Notif i os orum is is	***a***-Notif a a orum is is	***es*** es es ïum ïbus ïbus	***ïa*** ïa ïa ïum ïbus ïbus	***es*** es es ïum ïbus ïbus	***ces*** ces ces um ïbus ïbus	***ra*** ra ra um ïbus ïbus	***us*** us us uum ibus nibus	***nua*** nua nua nuum nibus nibus	***es*** es es érum ébus ébus

Le nominatif singulier est en gras au début du tableau, en toutes lettres.
Les terminaisons du nominatif pluriel sont en gras et italiques.

L'origine de la langue arabe est sémitique[2], elle a trois voyelles. Ces dernières redoublées, remplacent les articles indéfinis et une quatrième voyelle muette qui ne peut être redoublées. Chacune des deux, l'arabe et la française, a ses propres règles de grammaire, même le genre d'un seul mot varie d'une langue à l'autre : le terme «lune», entre autre, est du féminin en français alors qu'il est au masculin en langue arabe. Certains adjectifs réservés à la femme uniquement comme «enceinte», par exemple, ne se termine pas par la marque de ce genre. L'arabe emploie indifféremment les deux phrases verbales ou nominales ; on ne trouve pas dans cette langue l'accord du participe passé conjugué avec l'auxiliaire être ou avoir. L'emploi des pronoms relatifs n'est pas identique dans les deux langues. En général, la langue arabe a été consacrée par

---

[1]) Dieu seul sait que le traducteur n'a pas voulu faire le pédant mais il a simplement voulu «revoir son latin.» (**N.T**)

[2]) Le seul point commun entre les deux langues arabe et latine est qu'elles sont des langues à déclinaison. (**N.T**)

l'usage courant de ce que l'enfant entend dans son milieu familial, pendant que la langue de Molière a été codifiée puis élaborée plusieurs fois, à travers les siècles.

En ce qui concerne l'éloquence, il est vrai qu'il existe deux genres de beautés : l'une générale à tous les hommes, l'autre particulière à chaque milieu. L'observateur Ougandais, Chilien ou autre Norvégien ne peut rester insensible face un coucher du soleil, par contre un Lamartine demande au temps de s'arrêter, alors que son homologue arabe 'Antare se présente face à la demeure vide de sa dulcinée et décrit, entre autres, ses yeux qui ressemblent à des ceux : «d'une gazelle»

En conclusion, un traducteur qu'elles que soient sa compétence et son honnêteté, ne pourra jamais reproduire et intervertir ce chapitre pour les raisons citées plus haut.

D'autre part, l'auteur, pour appuyer et confirmer ses points de vue a recouru à la poésie antéislamique, à des discours prononcés lors de la même période et a exposé les avis des plus célèbres grammairiens arabes. Le traducteur n'a pas pu faire la traduction de ces poèmes qui donneraient, en respectant le mot à mot, un jargon qui n'aura ni tête ni queue.

B) Avant-propos de l'auteur :

Certaines personnes qui se prétendent arabes ont dit que le Coran a commis des fautes de grammaire contrairement à l'usage connu. Cette lacune, à leurs eux, prouve qu'il ne peut être la parole révélée de Dieu car Dieu ne peut faire des erreurs. Ces mêmes calomniateurs se sont arrêtés à la fin de la phase élémentaire de l'enseignement. Ils y ont remarqué des incorrections, d'après les règles qu'ils ont apprises durant cette étape de leur instruction. Ces pauvres malheureux ont pensé que les Musulmans, du passé lointain et proche, ne les ont pas discernées. Il a fallu attendre ces «génies» de la faiblesse humaine pour les repérer.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, précisons quelques détails :

1°) Les Arabes contemporains de la dernière révélation étaient célèbres par leur éloquence. Labîd ibn Rabî'ah, l'un des sept poètes les plus illustres de la péninsule, a abandonné de composer des vers après avoir entendu le Coran. Ce grand jongleur de la langue ne s'était étonné de rien dans ce que contenait le Livre. Les Qouraïchites, également et en dépit de leur adversité vis-à-vis de l'Islam, n'avaient trouvé aucune incorrection dans le Coran : ﴿***Pour que tu te serves du Coran pour avertir un peuple querelleur***[1]﴾ Ce peuple irréductible était de race pure et maniait sa langue à merveille, alors que le sang des Arabes présents s'est mélangé avec d'autres. Ils sont donc loin d'apprécier la langue à sa juste valeur. Jadis, durant la période antéislamique des tribus

[1]) Portion du verset 97 de la sourate de Mérième.

disaient : «Les élèves sont venus.» pendant que d'autres reprenaient la même idée en disant : « Ils sont venus les élèves. »

2°) Cette langue, depuis l'origine, s'apprend par audition. Le petit Arabe quand il prononçait le sujet au nominatif, ce n'était pas à l'école qu'il a appris cette règle mais au sein de sa famille. C'était un don naturel de la parole.

Cependant, deux siècles après l'avènement de l'Islam, les Perses, les Byzantins et autres Turcs s'étaient convertis à la religion révélée à Mohammed (B.S.D.L). Ils se mirent à parler la langue arabe, en réalité, ils marmottaient un jargon de la langue arabe et la spontanéité de la parole s'était évaporée. Les savants musulmans furent contraints de codifier leur langue et, pour ce faire ils se sont appuyés sur deux sources :

1°) Le Coran qui constitue la source de base.

2°) Une grande partie des poèmes qu'ils avaient composés et des discours qu'ils avaient clamés, avant l'avènement de l'Islam.

Avant cette tentative, les différentes tribus arabes parlaient un langage qui leur était propre. Le Seigneur, pour les voir groupés autour de ses paroles et afin de leur faciliter la lecture de son Livre, y a introduit des vocables et des tournures utilisés par certaines tribus et inutilisés par d'autres. Pour ces raisons, le : ﴿***Coran, en langue arabe pure, reste sans ambages***[1]﴾

C) Les fautes grammaticales sont contestables :

Les traductions des versets suivants en langue française ne laissent pas voir ce que les détracteurs du Coran reprochent à sa composition ou à son style.

1°) *Le nom de la particule* إنّ *au nominatif*:

En général, le nom précédé de cette particule est à l'accusatif mais dans ce verset, il est au nominatif, certaines tribus arabes, avant l'apparition de l'Islam, l'employaient ainsi. Les adversaires de la nouvelle religion prennent ce verset comme preuve pour montrer la défectuosité du style coranique : ﴿ ***Certes ces deux individus sont des magiciens*** ……[2]﴾ La fonction du groupe de mots « deux individus » dans cette partie du verset, est en langue française, sujet et ce n'est pas le cas dans la version originale.

2°) *Le sujet à l'accusatif :*

Le mot ***injustes*** est employé, dans la traduction française, comme complément d'objet direct alors qu'il est dans la version arabe sujet et le sujet

---

[1]) Portion du verset 28 de la sourate d'Ez-Zoumar.
[2]) Portion du verset 63 de la sourate de Taha.

doit être au nominatif : ﴿***Souvenez-vous quand, par certaines prescriptions, Abraham fut mis à l'épreuve par son Seigneur ! Lorsqu'il les eut accomplies, le Seigneur lui dit : « Je ferai de toi un guide spirituel pour les hommes. » « Et ma descendance? » s'inquiéta Abraham. « Ma promesse ne concerne pas les injustes. » annonça Dieu***.[1]﴾

Dans les deux versets suivants : ﴿***Le courroux de leur Seigneur et l'avilissement en cette vie seront le lot de ceux qui ont pris le veau d'or pour objet de leur adoration***[2]﴾ puis encore : ﴿ ***Ceux-là auront la part de malheur qui leur est destinée***[3]﴾ Ici, le terme ***courroux*** est sujet et le mot ***part*** est C.O.D.

3°) *La coordination entre l'accusatif et le nominatif* :

Dans la version arabe originelle les deux vocables «croyants» et «orants», le premier est au nominatif et le second à l'accusatif : ﴿***Mais les hommes à la science profonde, parmi eux et parmi les croyants, ajoutent foi à ce qui t'a été révélé et à ce qui fut révélé avant. Ceux qui s'acquittent de la prière, ceux qui font l'aumône, ceux qui croient en Dieu et au Jour dernier, à tous ceux-là nous accorderons une rétribution immense***.[4]﴾ Les deux expressions (Sont charitables ceux qui demeurent fidèles aux engagements) et (se montrent patients) ne sont pas employées dans le même cas dans le Coran : ﴿***Sont charitables ceux qui demeurent fidèles aux engagements qu'ils ont contracté, se montrent patients dans l'adversité, dans la douleur et au moment du danger***[5]﴾

Dans la portion de ce verset (épouse) est au nominatif alors que (porteuse de bois) est à l'accusatif ﴿***Son épouse, la porteuse de bois***[6]﴾

4°) *La coordination entre le nominatif et l'accusatif* :

﴿***Mais ceux d'entre eux qui sont enracinés dans la connaissance, ainsi que les croyants, tous ont foi à ce qu'on a fait descendre sur toi et à ce qu'on a fait descendre avant toi. Et quant à ceux qui accomplissent la prière, s'acquittent de la Zakât et croient en Dieu et au Jour dernier, à ceux-là nous***

---

[1]) Verset 124 de la sourate d'El-Baqarah.
[2]) Portion du verset 152 de la sourate d'El-A 'râfe.
[3]) Portion du verset 37de la sourate d'El-A 'râfe.
[4]) Verset 162 de la sourate d'En-Nissâ'.
[5]) Portion du verset 177 de la sourate d'El-Baqarah.
[6]) Verset 4 de la sourate d'El-Massada.

donnerons une énorme récompense*.[1]﴾ L'auteur du présent ouvrage explique que le ***(Et) n'est pas une conjonction de coordination, comme il peut paraître, mais une particule qui sert à adresser des louanges à autrui. Ici, Dieu note la même remarque : ﴿***Et ceux qui ont cru en Dieu, qui ont pratiqué le Judaïsme, les nazaréens, quiconque a cru en Dieu***[2] ﴾

5°) *L'existence de deux sujets dans la même phrase (pour le même verbe)*

﴿***Ceux qui ont cru en Dieu, qui ont pratiqué le Judaïsme, les nazaréens, quiconque a cru en Dieu*** [3] ﴾ puis ﴿***Et Ceux qui croient, ceux qui pratiquent le Judaïsme, les Chrétiens***, [4]﴾ puis encore ﴿***Et Ensuite beaucoup d'entre eux se sont de nouveau comportés en aveugles et en sourds*** [5]﴾ Le (***Et)*** dans ces deux versets est une conjonction de coordination.

Les calomniateurs, ensuite, produisent la partie de ce verset : ﴿ ***Les injustes se disent confidentiellement entre eux…..***[6]﴾ En respectant l'origine arabe du verset, nous obtiendrons : ((les injustes, ils se disent confidentiellement entre eux….)). Or, la structure de cette phrase est tout ce qu'il y a de plus normal, en langue arabe, alors que la langue française lui refuse l'emploi du pronom personnel ((ils)).

6°) L'inaccompli avant la particule : حتّى

﴿ ***que le messager de Dieu et ceux qui avaient cru avec lui, s'écrièrent*** [7]﴾

La dite particule peut être une conjonction de coordination, elle peut servir d'introduction à une phrase ou autre. Ici, elle se traduit par : « au point que… » ou « tant que… » et le verbe (dire), dans la version arabe, est au futur simple. Celui-ci peut exprimer l'idée du :
1°) Futur et dans ce cas il se terminera par une fathah qui correspond au (a).
2°) Présent et dans ce cas il se terminera par une dammah qui correspond au (o).
3°) Passé et futur et dans ce cas il se terminera par l'une des deux voyelles.

L'ignorance des détracteurs du Livre saint est des plus lucides par le fait qu'ils prétendent qu'il est plein de barbarismes, d'une part et par leurs attaques sans preuves et sans réfléchir, d'autre part.

---

[1]) Verset 162 de la sourate d'En-Nissâ'.
[2]) Portion du verset 69 de la sourate d'El-Mâ-idah.
[3]) Portion du verset 62 de la sourate d'El-Baqarah.
[4]) Portion du verset 17 de la sourate d'El-Hadj.
[5]) Portion du verset 71 de la sourate d'El-Mâ-idah.
[6]) Portion du verset 3 de la sourate d'El-Anbyâ'.
[7]) Portion du verset 214 de la sourate d'El-Baqarah.

B) Les fautes de l'éloquence sont aléatoires :

Le Coran a défié les Arabes par son éloquence du temps de l'apogée de leur langue alors que certains des non Arabes prétendent que le style coranique s'est permis ce qu'ils n'ont pas admis, comme règles grammaticales et celles de la rhétorique. Il a été déjà signalé qu'Omar ibn El-Khattâb avait rencontré le poète Labîd ibn Rabî'ah El-'Âmirî qui passait pour l'un des éminents maîtres de l'éloquence. Il lui demanda de clamer quelques vers de sa composition, mais au lieu d'acquiescer, il lui récita la sourate d'El-Baqarah. L'orientaliste Blachère, en dépit de ses gros efforts pour rabaisser de la valeur du Coran, a été obligé de reconnaître et d'écrire : «Le Coran n'est point un miracle pour son contenu et ses instructions seulement, mais il est aussi et avant tout, le dernier monument littéraire, grandiose et sans pareil. Il est supérieur à tout ce que l'Humanité a reconnu et a vénéré.[1] »

Arrêtons-nous quelques instants avec certains « génies » de l'éloquence qui prétendent que l'emploi des pronoms suffixes en langue arabe traduits en français par des pronoms personnels, cause des confusions dans les idées comme dans ce verset : ﴿***Nous t'avons envoyé comme témoin, annonciateur et avertisseur afin que les hommes croient en Dieu et à son envoyé qu'ils l'assistent, le révèrent et l'exaltent à l'aube et au crépuscule***.[2]﴾Ils disent que les deux premiers verbes se rapportent au prophète puisqu'il est le dernier à être cité et que le troisième concerne Dieu. Les savants ont répliqué à cette contestation par l'une de ces remarques :

<u>Premièrement</u> : Ibn El-Djawzî a affirmé qu'il est possible de grouper deux sujets différents dans un même contexte et ceci est une marque de l'éloquence. Le lecteur choisira alors le nom auquel se rapporte le verbe. Il a pris ce verset comme preuve : ﴿***Ils furent accablés au point que le messager de Dieu et ceux qui avaient cru avec lui s'écrièrent : « A quand le secours de Dieu ? » Eh ! Quoi l'assistance de Dieu est sûrement proche***….[3]. ﴾ La bonne compréhension consiste à penser que les croyants ont dit : « A quand le secours de Dieu ? » et que le prophète (B.S.D.L) leur a répondu : «l'assistance de Dieu est sûrement proche » Le même penseur a encore pris un autre exemple : ﴿ ***Par miséricorde, il a établi la nuit et le jour pour que vous vous reposiez, cherchiez sa grâce et soyez reconnaissants***.[4]﴾ En général, tout le monde sait que la nuit est faite pour le repos et le jour pour la recherche des biens de ce monde éphémère et les faveurs divines. Les deux versets 8 et 9 de la sourate El-Fathe seront ainsi compris : croire en la mission du messager, l'assister et l'honorer sont des droits

---

[1]) Ce qu'ils ont à propos de l'Islam de 'Imâd Ed-Dîne Khalîl – Page : 52.
[2]) Versets 8/9 de la sourate d'El-Fathe.
[3]) Verset 214 de la sourate d'El-Baqarah.
[4]) Verset 73 de la sourate d'El-Qassasse.

dus à Mohammed, l'exaltation et la déification se rapportent au seul Créateur et c'est un trait de l'éloquence particulière aux Arabes que de ne pas citer Dieu, pour la bonne raison que toute personne sensée peut facilement le deviner. El-Qourtoubî propose de prendre ((et)) comme conjonction de coordination ce qui donnera d'abord deux propositions ***l'assistent, le révèrent*** et une troisième ***et l'exaltent***. Les deux premiers verbes se rapportent à l'envoyé céleste et le dernier à l'Omniscient.

Deuxièmement : Rien n'empêche tous les pronoms de se rapporter à Dieu, en d'autres termes, le verset peut être ainsi compris : les croyants croiront en leur Seigneur, feront triompher sa religion, le vénéreront et le glorifieront. Le Coran a recommandé : ﴿***Si vous faites triompher la cause de Dieu, il vous fera triompher…..***[1]﴾ De son côté, le prophète a exhorté les Musulmans et leur a dit : « *La religion vraie consiste à prodiguer des conseils !* » Nous lui dîmes : «A qui ô messager de Dieu ? » Il répondit : « *A Dieu, à son envoyé et à son Livre !* »

L'emploi du pronom au singulier dans un contexte du duel. Le Coran a dit : ﴿***Dieu est en droit – ainsi que son envoyé- d'être satisfait d'eux***….﴾[2] *Ici, s'impose au traducteur une observation très importante : toute personne qui s'apprête à faire la traduction des sens du Coran doit lire avec une grande application le maximum de livres de l'exégète. Ce verset, en respectant sa traduction littérale, donnera* : Dieu et son envoyé sont, tous les deux, en droit d'être satisfaits d'eux. *La différence entre les deux traductions crève les yeux.* Ces diffamateurs se sont réjouis de trouver cette faille dans le Livre mais, en réalité, elle ne l'est pas. Les savants ont en donné les explications nécessaires, le pronom est au singulier parce qu'il est relatif à la satisfaction de Dieu, or la satisfaction de l'Omnipotent implique celle de son prophète, comme le précise le verset suivant : ﴿ ***Quiconque obéit au prophète, obéit par là-même à Dieu***….[3]﴾ Le pronom est au singulier car la soumission au prophète suppose automatiquement celle de Dieu. C'est également là un autre motif de l'emploi du pronom au singulier dans la portion du verset 62 de la sourate d'En-Nissâ'.

Il est de bon escient de ne rien citer avec le nom du Tout Puissant. Mouslim a rapporté ce hadîth. Un orateur prononça un discours en présence du prophète, il a exhorté son auditoire en disant : « Celui qui obéit à Dieu et à son prophète a pris la bonne direction et celui qui leur désobéit s'égare. » Le messager réagit spontanément et lui déclara : « *Quel mauvais conférencier tu es ! Tu dois dire celui qui désobéit à Dieu et qui désobéit à son envoyé …*[4] .» Mohammed (B.S.D.L) lui a reproché l'emploi du pronom ((leur)) qui se rapporte à Dieu et à son envoyé, en même temps.

---

[1]) Portion du verset 7 de la sourate de Mohammed.
[2]) Portion du verset 62 de la sourate d'Et-Tawbah.
[3]) Portion du verset 80 de la sourate d'En-Nissâ'.
[4]) Cité par Mouslim sous le N° 870.

L'illustre grammairien Sibawaïhe pense que le verset 62 de la sourate d'En-Nissâ' renferme un attribut sous-entendu. *Il me semble, modestement, que le cheikh Si-Hamza Boubakeur, s'est aligné sur l'avis de ce grammairien*[1]. Puis l'auteur a étalé des vers de poésie pour confirmer ses thèses.

Citons aussi, parmi les caractéristiques de l'éloquence des Arabes, le fait de se contenter de mentionner une chose, même si elles sont nombreuses. La traduction du verset suivant ne rend pas son sens exact : ﴿***Quand ils voient un négoce ou un divertissement, ils se hâtent d'aller pour y prendre part au commerce***….[2]﴾ Le pronom adverbial ((y)) se rapporte au commerce parce qu'il est le plus important. Le même cas se retrouve dans ce verset : ﴿ ***Quiconque commet une faute ou un péché puis en accuse un innocent….***[3]﴾. Une traduction qui respecterait l'originel donnerait ceci : « (la) (le) rejetterait » sur un innocent – suivant qu'il s'agit d'une faute ou d'un péché – et non pas les rejetterait. Le pronom invariable adverbial ((en)) se rapporte au péché parce qu'il est plus grave que la faute.

Troisièmement : l'allocution au duel quand il s'agit du pluriel, les opposants au Coran ont pris cette partie du verset comme exemple : ﴿ ***Si vous vous repentez à Dieu, c'est que vos cœurs ont cédé….***[4]﴾ . Ils reprochent, à ce verset, l'emploi au pluriel du mot cœur, sachant que la palabre est adressée à Aïchah et Hafsah. Pourquoi n'a-t-il pas dit : « Le cœur de chacune de vous deux a cédé ? ». Les Arabes apprécient le pluriel dans des conditions pareilles, il leur plait de lui ajouter un complément du nom sous forme de pronom qui est celui des deux épouses du prophète (B.S.D.L). Les habitants de la péninsule repoussaient la double utilisation du duel et ils le remplaçaient par le pluriel

Il est arrivé au Coran de considérer deux personnes ou deux choses au pluriel, selon certains parlers de la presqu'île. S'adressant à Adam et à Eve, il leur a dit : ﴿***Nous leur dîmes : descendez du paradis, vous serez ennemis, les uns des autres***.[5]﴾ Les deux pronoms – leur et vous – et le verbe – descendez-, sont au pluriel alors qu'il s'agit uniquement de deux personnes. D'autres fois, il a imité le dialecte de certaines régions qui faisaient débuter le pluriel à partir de trois : ﴿ ***Il dit : « Descendez d'ici, (ô Adam et Eve) vous serez tous avec vos descendants ennemis les uns des autres.***[6]﴾ Il a répété le même ordre à Moïse et à Aaron : ﴿ ***Dieu dit « Que non pas ! Partez tous les deux, nantis de nos signes.***

[1]) Voir son commentaire page : 394- Tome : II.
[2]) Portion du verset 11 de la sourate du Vendredi.
[3]) Portion du verset 112 de la sourate d'En-Nissâ'.
[4]) Portion du verset 4 de la sourate d'Et-Tahrîme.
[5]) Portion du verset 36 de la sourate d'El-Baqarah.
[6]) Portion du verset 123 de la sourate de Taha.

Nous serons avec vous et écouterons*.[1]﴾ . Enfin, il a respecté le langage de d'autres habitants, il leur a dit : ﴿ ***Je suis avec vous. J'entends et je vois[2].﴾

Quatrièmement : le fait de rendre un nom masculin par un féminin :

Ils ont reproché au Livre ces versets : ﴿ ***Dieu a révélé l'Ecriture et établi la balance en toute vérité. Qu'en sais-tu ? L'Heure est peut-être proche !***[3]﴾ et ﴿ ***Ne semez point la discorde sur terre une fois qu'elle a été réformée. Invoquez-le avec crainte et espoir. La miséricorde divine est à la portée de ceux qui font le bien.***[4]﴾ Dans l'original arabe, les deux adjectifs ((***proche***)) et ((***divine***)) sont au masculin alors que le premier est attribut du nom féminin ((***Heure***)) et que le second est épithète du nom féminin ((***miséricorde***)). Les grammairiens arabes n'ont pas fait de différence entre le féminin et le masculin dans cinq (5) cas : quand l'adjectif est de la forme[5] : فعول – مِفعال – مفِعيل – مِفعَل – فعيل. Les deux qualifiants sont de la forme فعيل et par conséquent il est tout à fait permis de les mettre au féminin ou au masculin

Cinquièmement : le mélange entre les pronoms du pluriel et ceux du singulier. Ils prennent comme exemple le verset suivant : ﴿ ***Ils ressemblent à quelqu'un qui a allumé un feu. Dès que celui-ci jette sa clarté sur ce qui les entoure, Dieu les prive de leur lumière….***[6]﴾ Ils reprochent à ce verset l'emploi du pronom indéfini ((**quelqu'un**)) qui est au singulier, les pronoms personnels ((**les**)) et l'adjectif possessif ((**leur**)) qui est au pluriel. Dieu ne fait pas ressembler une personne à un groupe d'individus mais il a comparé le récit des hypocrites à ceux qui ont allumé le feu et qui furent privés de sa clarté. Cette sorte d'hommes disent avec leurs langues ce que leurs cœurs n'approuvent pas. Mais on peut comprendre ainsi le verset : Un seul homme a allumé le feu pour ses accompagnateurs qui devaient profiter de sa clarté.

Il est permis de représenter un groupe de personnes par une seule, des exemples pareils foisonnent dans le Coran et en langue arabe, les détracteurs du Livre saint prennent ce verset comme exemple : ﴿***Ceux qui ont été chargés de la Torah mais qui ne l'ont pas appliquée sont pareils à l'âne qui porte des livres***….[7]﴾ Ici, un groupe des fils d'Israël est comparé à un seul âne.

Ainsi apparaît clairement l'ignorance des dénigreurs du Coran en ce qui se rapporte à son éloquence et à son style. Ils n'ont pas goûté ces deux qualités à leurs justes valeurs comme les adversaires de l'Islam les ont goûtées

---

[1]) Verset 15 de la sourate d'Ech-Chou'arâ'.
[2]) Portion du verset 46 de la sourate de Taha.
[3]) Verset 17 de la sourate d'Ech-Choûrah.
[4]) Verset 56 de la sourate d'El-A'râfe.
[5]) Soubh El-A'chah d'El-Qalqachanedî- Tome : 1 –Page : 61.
[6]) Portion du verset 17 de la sourate d'El-Baqarah.
[7]) Portion du verset 5 de la sourate du Vendredi.

au moment même de la Révélation. El-Walîd ibn El-Moughîrah[1] a écouté quelques passages du livre et a donné sa conclusion à ses acolytes, les mécréants : « Je jure par le nom de Dieu que les paroles qu'il prononce sont pleines de douceur, qu'elles représentent des mélodies féériques, leur début est riche et opulent et leur conclusion est délicate. Elles sont supérieures et rien ne peut les surpasser en hauteur et elles sont en mesure d'anéantir tout ce qui existe au-dessous d'elles. »

LES CONTRADICTIONS CONTESTÉES DANS LE CORAN

La disposition interne d'un texte est une condition inéluctable dans un livre écrit par un auteur doué d'un jugement sain. Cette condition est encore plus accentuée quand le Livre provient de l'Omniscient – qu'il soit exalté et glorifié - il est donc impossible que les paroles de Dieu contiennent des contradictions. N'a-t-il pas informé les mécréants : ﴿***Ne méditent-ils donc pas le Coran ? S'il venait d'un autre que Dieu, ils y trouveraient de nombreuses contradictions***.[2]﴾

Certains détracteurs du Coran ont cru y détecter, de prétendues dissensions mais ce ne sont là que le résultat de leur mauvaise compréhension de ses versets ou leur ignorance de la langue des Arabes.

Ces passages qu'ils trouvent contradictoires et lus avec un tant soit peu d'application par un lecteur impartial, sont clairs comme l'eau de roches.

1° problème : Dieu a-t-il juré par la Mecque l'Honorée?

Le Coran se contredit dans la question du serment fait au nom de la Mecque l'Honorée puisqu'il a dit : ﴿***Par cette cité sûre***…[3]﴾ et dans un autre morceau, il le – le serment- nie car il affirme : ﴿***Non !...J'en jure par cette cité***…[4]﴾

Voici notre réponse : l'Omnipotent a juré par la Mecque l'Honorée dans la sourate d'Et-Tîne. Il reprend le même serment : ***Non !...J'en jure par cette cité***… ﴾ Les opposants au Livre, se contentant du mot à mot, ont compris ce verset à leur façon et ont considéré le ((non[5])) comme une particule de négation. Or cette dernière est une marque de l'éloquence arabe, c'est comme

---

[1]) L'un des ennemis du prophète les plus acharnés et tué lors de la bataille de Badre le 4 Mars 623=le 17 Ramadan de l'an 2 H. (N.T)

[2]) Verset 82 de la sourate d'En-Nissâ'.

[3]) Verset 3 de la sourate de la sourate d'Et-Tîne.

[4]) Verset 1 de la sourate de la sourate d'El-Balade.

[5]) C'est une particule d'affirmation selon El-Khâlîl ibn Ahmed El-Farâhîdî dans son livre Kitâb El- 'Aïne et Ibn Sirâdj El-Baghdâd dans son livre Oussoul En-Nahwou Tome 2- page : 259.

celui qui dira : « Non ! Je n'ai pas besoin de te recommander X ». Le locuteur et l'auditeur ont compris qu'il s'agit de prendre soin de la personne recommandée.

Ibn Ez-Zoudjadj a écrit : « Les croyants savent, sans doute aucun, que le verset : ﴿***Non ! J'en jure par le jour de la Résurrection !***[1] ﴾ signifie : je jure. » On raconte -et c'est là les nouvelles délicates du passé- qu'un homme a été voir Abâ El-'Abbâsse ibn Sarîdj et l'a questionné à propos de ces deux versets. Ibn Sarîdj lui dit : « Quel est le meilleur des deux que tu choisis? Je te réponds et je t'interromps ou bien je t'interromps et je te réponds ? » Son vis-à-vis lui répondit : «Interromps-moi puis réponds-moi. » Il dit alors : « Sache que ce Coran a été révélé au prophète (B.S.D.L) en présence d'hommes qui désiraient y trouver des vices et des déficiences. S'ils avaient remarqué ces contradictions, ils auraient couru rapidement vers lui pour les corriger. Les contemporains du messager ont donc compris ce que tu ignores, ils n'ont pas nié ce que tu as renié.»

Cette sorte de serment est un témoignage d'honneur à l'adresse de ce par quoi on jure : ﴿***Eh non !... J'en jure par les positions des étoiles dans le firmament – et c'est là un serment solennel, si seulement vous le savez***.[2]﴾ et aussi : ﴿***Non ! J'en jure par le jour de la Résurrection ! J'en jure par l'âme qui blâme sans cesse !***[3]﴾ Cette particule se rencontre dans plusieurs morceaux du Coran, ainsi : ﴿***Afin que vous n'ayez pas de chagrin pour ce qui vous a échappé…***[4]﴾ et encore : ﴿***Qui est-ce qui t'a empêché quand tu les as vus s'égarer de me suivre…***[5]**.**﴾ puis encore : ﴿***Non ! Par ton Seigneur ! Ils ne pourront dire qu'ils croient réellement que s'ils te prennent comme arbitre de leurs différends…..***[6] ﴾ puis encore : ﴿***Que les détenteurs de l'Ecriture sachent qu'ils ne peuvent rien contre la grâce divine….***[7] ﴾ Dans l'histoire d'Adam, nous la retrouvons dans un passage et constatons son absence dans un autre, ce qui permet de dire qu'il est toléré de l'écrire ou de ne pas le faire. Elle est présente dans ce verset dans sa version originale : ﴿*Dieu lui dit* : « ***Qui t'empêche de te prosterner, alors que je te l'ai ordonné ?***[8]﴾ et elle est, volontairement, omise dans celui-ci : ﴿ *Dieu lui dit : « Ô iblis* ***qui t'a empêché de te prosterner devant ce que j'ai créé de mes mains…..***[9] ﴾ Le traducteur ne

[1]) Verset 1 de la sourate de la sourate d'El-Qiyamah.
[2]) Versets 75/76 de la sourate de la sourate d'El-Wâqi 'ah.
[3]) Versets 1/2 de la sourate de la sourate d'El-Qiyamah.
[4]) Portion du verset 153 de la sourate d'El-'Imrâne.
[5]) Verset 92 de la sourate de Taha.
[6]) Portion du verset 65 de la sourate d'En-Nissâ'.
[7]) Portion du verset 29 de la sourate d'El-Hadîd.
[8]) Portion du verset 29 de la sourate d'El-A'râfe.
[9]) Portion du verset 75 de la sourate de Sad.

les a pas fait ressortir parce que de toutes façons l'idée des deux versets est la même. Ils veulent dire « qui t'a empêché de te prosterner devant Adam?»

2°problème : le nombre d'anges descendus le jour de Badre ?

Ils ont dit que les versets coraniques divergent en ce qui se rapporte au nombre d'anges que Dieu a envoyés pour venir en aide aux croyants. Selon la sourate d'El-Anfâle, ils étaient mille : ﴿***Rappelez-vous le moment où vous imploriez le secours de votre Seigneur et qu'il exauça vos vœux aussitôt : « Je vais vous aider d'un millier d'anges déferlant les uns à la suite des autres***. [1]»﴾ D'après la sourate d'El-'Imrâne, ils étaient trois mille : ﴿*Lorsque le prophète disait aux croyants* : ***« Ne vous suffit-il pas que votre Seigneur vous fasse descendre en aide trois milliers d'anges ? »***[2] ﴾ Mais dans le verset suivant de la la même sourate, ils deviennent cinq mille : ﴿***Mais oui ! Si vous êtes endurants et pieux et que vos ennemis vous assaillent, immédiatement, votre Seigneur vous enverra en renfort cinq mille anges marqués distinctement***[3]**.**﴾

Voici notre réponse : les cinq mille anges ont été cités par Dieu pour soulager les croyants après leur défaite à Ouhoude. Il les a informés qu'il les leur dépêchera si les mécréants retourneront au champ de bataille et si les croyants, en dépit de leurs blessures et de leurs grosses pertes en vies humaines, feront preuve d'endurance et de fermeté : ﴿***Mais oui ! Si vous êtes endurants et pieux et que vos ennemis vous assaillent, immédiatement votre Seigneur vous enverra en renfort cinq mille anges marqués distinctement***.﴾ Les victorieux furent envahis par une grande panique et ne regagnèrent pas Ouhoude, les Musulmans reprirent le poil de la bête et étaient disposés à reprendre le combat. Aussi les cinq mille anges ne furent pas mandatés auprès des croyants à cause de la raison citée ci haut, il le précise : ***immédiatement votre Seigneur vous enverra en renfort cinq mille anges.***

D'autres savants – exégètes, historiens et autres – pensent que ce verset a été révélé lors de la bataille de Badre quand les croyants eurent vent de l'arrivée de Karaze ibn Djâbir El-Fihrî pour renforcer les rangs des polythéistes : ﴿***Ne vous suffit-il pas que votre Seigneur vous fasse descendre en aide trois milliers d'anges ? Mais oui ! Si vous êtes endurants et pieux et que vos ennemis vous assaillent, immédiatement votre Seigneur vous enverra en renfort cinq mille anges marqués distinctement***.﴾ Ayant appris la défaite des Mecquois, Karaze rebroussa chemin et repartit à la Mecque et par conséquent

[1]) Verset 9 de la sourate d'El-Anfâle.
[2]) Portion du verset 124 de la sourate d'El-'Imrâne.
[3]) Verset 125 de la sourate d'El-'Imrâne.

l'Omniscient n'envoya point les cinq mille anges. En vérité, le Seigneur, le jour de la bataille de Badre dépêcha trois mille anges puisque le prophète (B.S.D.L) a déclaré à ses compagnons : ﴿***Quand tu disais aux croyants : «Ne vous suffit-il pas que votre Seigneur vous fasse descendre en aide trois milliers d'anges***? ﴾ Ces anges sont arrivés sur terre successivement par vagues de mille : ***Rappelez-vous le moment où vous imploriez le secours de votre Seigneur et qu'il exauça vos vœux aussitôt : « Je vais vous aider d'un millier d'anges déferlant les uns à la suite des autres***.﴾

3° problème qui de la terre ou des cieux ont été créés les premiers?

Ils ont dit que le Coran se contredit en ce qui touche la chronologie de l'existence des créatures. Parfois, disent-ils, c'est la terre qui a été créée avant le ciel : ﴿***C'est lui qui a créé pour vous tout ce qu'il y a sur la terre puis il s'est orienté vers le ciel et en fit sept cieux. Il est Omniscient***[1].﴾ Puis, il certifie dans la sourate de Foussilate : ﴿***Renierez-vous l'existence de celui qui a créé la terre en deux jours et lui donnerez-vous des égaux ? Tel est le Seigneur des univers. C'est lui qui a fermement fixé les montagnes au-dessus d'elle, l'a bénie et lui assura ses ressources alimentaires en quatre jours d'égale durée. Telle est la réponse à ceux qui t'interrogent. Il s'est ensuite adressé au ciel qui était alors fumée et lui dit ainsi qu'à la terre : « Venez tous deux, bon gré, mal gré. »Tous les deux dirent : « Nous venons obéissants. ». Il décréta d'en faire sept cieux en deux jours et révéla à chaque ciel sa fonction. Nous avons décoré le ciel le plus proche d'étoiles et l'avons protégé. Tel est l'Ordre établi par le Tout Puissant, l'Omniscient***[2].﴾ Tous ces versets affirment que la terre a existé avant le ciel car il est mentionné deux fois : ***puis il s'est orienté vers le ciel.***

Parfois, c'est le ciel qui fut créé avant la terre : ﴿***Etes-vous plus durs à créer ? ou le ciel qu'il a pourtant construit ? Il a élevé bien haut sa voûte, puis l'a parfaitement ordonné ; il a assombri sa nuit et fait luire son jour. Il a fait sortir d'elle son eau et son pâturage. Quant aux montagnes, il les ancrées pour votre jouissance, vous et vos bestiaux***[3].[4]﴾

[1]) Verset 29 de la sourate d'El-Baqarah.
[2]) Verset 9 à 12 de la sourate de la sourate de Foussilate.
[3]) Verset 27 à 33 de la sourate de la sourate d'Enâzi'âte.
[4]) Avant de m'engager à lever ce quiproquo, je tiens à confier à ceux qui le soulèvent et leurs pareils que la langue arabe est plus vaste que leurs compréhensions étroites et bornées. Le fait de dire chez les Arabes : « après ceci » ou : « après cela » ne veut point dire, obligatoirement l'ordre chronologique, mais ils expriment l'idée : «en plus de cela » ou « en outre » ; Des exégètes ont ainsi compris ﴿Quant à la terre, après cela il l'a étendue ﴾ c'est-à-dire qu'après la création du ciel, il a étendu la terre. Cette idée du dit vocable se retrouve dans plusieurs

Cette ambiguïté repose sur l'une des trois hypothèses :
<u>*Première hypothèse*</u> : C'est l'explication que les Anciens ont retenue. Ils ont compris que la terre a été créée durant les deux premiers jours, puis ce fut le tour du ciel qui fut également élaboré les troisième et quatrième jours. Ensuite, il a étendu la terre qui fut dotée de toutes choses nécessaires à la vie des hommes, lors des deux derniers jours. C'est l'avis d'El-Boukharî qui s'est appuyé sur Ibn El-'Abbâsse (Q.D.M). Un croyant qui doutait de la succession de la création de la terre et du ciel, interrogea Ibn El-'Abbâsse sur ce sujet. Il lui répondit : « Dieu a réalisé la terre en deux jours, puis il créa le ciel aussi en deux jours, ensuite il étendit la terre. Il a alors fait jaillir ses eaux, placé les montagnes, a créé les dromadaires et y a dressé les mamelons. » Ce cas de figure est tellement célèbre parmi les exégètes qu'il n'a pas besoin d'être détaillé.
<u>*Deuxième hypothèse*</u> : c'est l'interprétation proposée par les modernes, à savoir que l'Omnipotent a créé la terre et le ciel en même temps durant les deux premiers jours, ensuite il a nanti la première des divers subsistances vitales pour les hommes, pendant les quatre derniers jours suivants. Il a attesté : ﴿***Ceux qui ont mécru n'ont-ils pas vu que les cieux et la terre formaient une masse compacte ? Ensuite nous les avons séparés***….[1]﴾ Cela signifie qu'ils étaient scellés puis ils furent écartés : ﴿***Le jour où nous plierons le ciel comme on plie le rouleau des livres. Tout comme nous avons commencé la première création, ainsi nous la répéterons, c'est une promesse qui nous incombe et nous l'accomplirons.*** [2] ﴾ La création redevient comme elle était au début : ﴿***Et lorsque le soleil et la lune seront réunis***[3]﴾ Quant à la création des cieux et de la terre en deux jours, c'est en conformité aux paroles de Dieu : ***Il décréta d'en faire sept cieux en deux jours*** et concernant la terre il a dit : ***celui qui a créé la terre en deux jours.*** Ce sont là les deux œuvres des premiers jours, puis la terre fut déployée et il y a placé tout le nécessaire pour la survie et le confort de l'homme en quatre jours : ***lui assura ses ressources alimentaires en quatre jours d'égale durée. Telle est la réponse à ceux qui t'interrogent.*** Il arrive à certaines personnes qui possèdent une connaissance superficielle de la langue arabe et de ses vocables de penser que les versets de la sourate de Foussilate parlent de la création de la terre en deux jours puis il y a mis tous les aliments nécessaires pour le genre humain en quatre jours. Le Seigneur a dit après cela : ***Il s'est ensuite adressé au ciel qui était alors fumée,*** ces personnes se sont

---

versets. Citons, entre autres : ﴿***grand diffamateur, grand colporteur de médisance, grand empêcheur du bien, transgresseur, grand pécheur au cœur dur, et en plus de cela bâtard***.﴾ Cet individu ne fait pas partie de la tribu des Qouraïche mais il a été adopté à la Mecque l'Honorée et en plus ces défauts lui sont collés. Rappelons encore un autre verset : ﴿***Dieu est son Maître, et ses soutiens sont Gabriel et les vertueux parmi les croyants en plus des anges.***﴾ Ce verset certifie que Dieu, Gabriel, les bons croyants soutiendront le prophète en plus des anges.

[1]) Portion du verset 30 de la sourate d'El-Anbyâ'.

[2]) Verset 104 de la sourate d'El-Anbyâ'.

[3]) Verset 9 de la sourate d'El-Qiyamah.

leurrées sur le sens de l'adverbe « ***ensuite*** » et l'ont considéré comme exprimant une succession dans le temps et l'espace. C'est ainsi qu'elles ont compris ce verset : ﴿***C'est lui qui a créé pour vous tout ce qu'il y a sur la terre, puis il s'est orienté vers le ciel et en fit sept cieux. Il est Omniscient***﴾ Cet adverbe pose un problème, il n'exprime pas seulement les idées de succession dans le temps et l'espace mais il a un autre sens que le poète a rendu dans ce vers :

Rappelle-toi qui a gouverné le peuple puis celui dont le père/// l 'a géré et enfin celui dont le grand-père l 'a régi[1].

Il signifie le fait de se remémorer celui qui a dirigé les sujets, ensuite celui dont le père occupait la même et enfin celui dont le grand-père fut gouverneur. Tarafah ibn El-'Abde a écrit, dans un style pareil, un vers décrivant sa monture. Ce sens de l'adverbe «ensuite» se retrouve dans ce verset : ﴿***Il a excellé en tout ce qu'il a créé. Il a créé l'homme à partir d'une argile ; puis d'un vil liquide il a tiré sa descendance. Ensuite, il lui a donné une forme harmonieuse et a insufflé en lui de son esprit. Il vous a dotés d'une ouïe, d'une vue, d'un cœur. Rarement, vous lui témoignez votre reconnaissance***.[2] ﴾Nous rencontrons le même adverbe avec une signification analogue dans cette partie du verset : ***; puis d'un vil liquide il a tiré sa descendance. Ensuite, il lui a donné une forme harmonieuse*** puis dans les recommandations du Seigneur à son messager (B.S.DL) : ﴿***Dis-leur : « Venez pour vous informer de ce que votre Dieu vous a interdit… »…Ensuite nous avons donné à Moïse, à titre de complément de nos bienfaits à son égard, pour le bien qu'il avait fait, l'Ecriture où tout est détaillé…***[3]﴾. Moïse, il faut le signaler, a existé bien avant les conseils divins à notre prophète (B.S.D.L).

Dieu s'adresse aux croyants après leur sortie de 'Arafat, il leur dit : ﴿***Souvenez-vous près de Dieu Invoquez-le car il vous a mis sur la bonne voie, quoique vous fussiez auparavant des égarés***[4].﴾ Puis le verset suivant traite de la sortie de 'Arafat et l'obligation d'être à l'opposé des polythéistes. Ce verset, dans sa version originale, débute par le même adverbe, mais le traducteur en langue française, ne l'a pas rendu et c'est la bonne preuve qu'il a lu de nombreux ouvrages de l'exégète et qu'il a compris le sens à donner à « ensuite » : ﴿***Que vos processions s'effectuent là où s'effectuent celles des autres. Demandez pardon à Dieu, car Dieu est clément et compatissant***[5] ﴾Il est

---

[1]) ***Voir :***
Tafsîr El-Qourâne El-'Adhîme d'Ibn Kathîr –Tome : 1 – Page : 102.
Moughnî El-Labîbe 'ane Koutoubi El-A'âribe d'Ibn Hichâme El-Ançarî – Page : 159.
Charhe El-Achmoûnî 'alâ Alfiyate ibn Mâlik.

[2]) Versets 7 à 9 de la sourate d'Es-Sajdah.

[3]) Portion du verset 153/154 de la sourate d'El-An'âme.

[4]) Portion du verset 198 de la sourate d'El-Baqarah.

[5]) Verset 199 de la sourate d'El-Baqarah.

d'ailleurs connu que la station à 'Arafat a lieu avant celle de Mouzdalifah. Le Seigneur a également souligné : ﴿***Et vous la verrez, en vérité, avec l'œil de la certitude ! Puis vous serez interrogés sur votre félicité***[1].﴾ L'interrogatoire se déroulera le jour de la Résurrection et avant la vision de l'enfer. L'emploi de cet adverbe avec ce sens est très courant dans le Livre[2].

Lisons avec Abî Hayyâne El-Andaloûssî un verset coranique avec cet adverbe qui n'exprime pas la succession dans le temps et l'espace, ni une halte dans la lecture mais l'ordre des nouvelles. C'est comme si Dieu dit : « Je vous apprends que j'ai créé la terre, que j'y ai placé des mamelons, que je l'ai bénie et que je l'ai dotée de tout ce dont les hommes auront besoin, ensuite il s'est orienté vers le ciel. Il n'y a aucune contradiction dans la succession de ces nouvelles. ». Ce verset est pareil à celui-ci : ﴿*En nourrissant un orphelin ou un pauvre*, ***parmi ceux qui ont la foi et se recommandent la patience et la sollicitude***[3]﴾ précédé par ce verset : ﴿***Or, il ne gravit pas la pente*** [4]﴾ Prenons encore un autre exemple de la succession des informations : ﴿***Ensuite nous avons donné à Moïse l'Ecriture où tout est détaillé…***﴾ et avant ce verset, il dit : ﴿***Dis-leur : « Venez pour vous informer de ce que votre Dieu vous a interdit… »***﴾

L'objectif recherché dans les versets suivants n'est point la succession dans le temps : ﴿***C'est Dieu qui a élevé les cieux sans piliers visibles pour vous***….[5]﴾ puis :﴿***Et c'est lui qui a étendu la terre, y a placé des monts et des cours d'eau***[6]﴾ Ainsi donc les problèmes posés par les versets de la sourate de Foussilate sont résolus. Le Coran a commencé par parler de la création de la terre qui est l'élément le plus proche de l'homme puis il disserte sur l'élément le plus lointain, c'est-à-dire le ciel, mais cela ne veut point dire que la terre fut créée avant le ciel. Ces deux théories ont été citées par les savants anciens et modernes. Ibn El-Djouz-î a écrit dans son œuvre de l'exégète : « La question réclame deux réponses : la première est que la terre a été créée avant le ciel et qu'après cela elle fut étendue. Ici, il n'y a pas de contradiction. L'autre enfin c'est l'emploi de l'adverbe «ensuite» avec le sens de la succession des nouvelles.[7] »

---

[1]) Versets 7 et 8 de la sourate d'Et-Takâthour.
[2]) Etudes du style coranique de Mohammed Abdelkhâlaq 'Oudhaïmah.
[3]) Verset 17 de la sourate d'El-Balade.
[4]) Verset 11 de la sourate d'El-Balade.
[5]) Portion du verset 2 de la sourate d'Er-Ra'de.
[6]) Portion du verset 3 de la sourate d'Er-Ra'de.
[7] ***) Voir :***
Et-Tashîl Fî 'Ouloûme Et-Tanezîle d'Ibn Djouz-î –Tome : 1 – page : 42.
El-Djawâhir El-Hissane d'Eth-Tha'âlibî- Tome : 1 – page : 43.
El-Mouharrir El-Wadjîze d'Ibn 'Atiyah - Tome : 1 – page : 223.

Troisième hypothèse : Il y a deux sortes de création, celle des choses existantes et qui sont connues et celles qui ne le sont pas. Er-Râzî a pris comme exemple le verset suivant : ﴿***Pour Dieu, il en est de Jésus comme d'Adam qu'il forma de terre, puis lui dit : « Sois ! » et il fut***.[1]﴾ puisqu'on ne peut pas dire à une chose qui a existé : «sois!». La deuxième catégorie est le droit du seul Dieu et le résultat de l'ordre est qu'il se réalise. Dieu décida de créer la terre en deux jours et d'y faire telles choses, pendant un certain temps. Cela ne veut pas dire que cette création doit être immédiate. Il ne faut pas se hasarder à clamer que la création de la terre a devancé celle du ciel. »[2]

Quiconque médite ces trois doctrines comprendra aisément l'idée générale de ces versets. Il sera persuadé de l'exemption du Coran des contradictions, sera convaincu de la richesse de la langue arabe et palpera de ses propres mains l'ignorance des Musulmans récemment convertis et à peine arabisés qui osent médire du Coran.

4°) Problème : l'état des hommes le jour de la Résurrection.

Les opposants au Coran ont dit : le Coran se contredit en parlant de la conjoncture des gens. Parfois, il dit : ﴿***Ce sera un jour où les impies ne prononceront pas un mot ; où il ne leur sera pas permis de s'excuser***[3]﴾ et parfois il cite qu'ils conversent, se justifient et se défendent : ﴿ ***« Par Dieu, notre Seigneur, nous n'étions nullement associateurs*** [4]﴾

Voici notre réponse : le jour de la résurrection est trop long puisque : ﴿ ***Un jour dont la durée sera de cinquante mille ans***.﴾ Il y aura des situations dissemblables. Chacune de celles-ci possède ses lois et ses états. Certaines gens vivent dans la prudence, l'expectative, la résolution de problèmes et la réjouissance, certaines autres connaîtront la tristesse et la perdition et d'autres enfin goûteront la sécurité et la sureté. Les hommes pivoteront entre ces situations, mieux encore un seul individu peut permuter d'un état à un autre. 'Aicha, pensant au feu de l'enfer, s'est mise à pleurer. Son noble époux (B.S.D.L) lui demanda : « Pourquoi pleures-tu ? » Elle lui a répondu : « J'ai évoqué l'enfer, j'ai sangloté et je me suis demandée si les gens songeront à revoir leurs proches ? » Le prophète lui répliqua : «*Pendant trois situations personne ne parlera de personne et avec personne : devant la balance afin de savoir si son poids est léger ou lourd, face au Livre car il est libellé* ﴿ *Celui qui*

---

[1]) Verset 59 de la sourate d'El-'Imrâne.
[2]) Et-Tafsîre El-Kabîre d'Er-Râzî - Tome : 28 – page : 107.
[3]) Versets 35 et 36 de la sourate d'El-Moursalât.
[4]) Portion du verset 23 de la sourate d'El-An'âme.

recevra son écrit en sa main droite, dira : « ***Tenez ! Lisez mon écrit !*** [1]﴾ *afin de se rendre compte où il recevra son livre, à sa droite ou à sa gauche ou derrière son dos et en traversant le chemin étroit qui passe par le milieu de l'enfer»* Ce hadith est en totale conformité avec cette partie du verset : ***Chacun ayant ce jour-là, assez à se préoccuper de son sort***…Cette perte de la raison ne dure pas tout le long du jour de la résurrection, elle est propre à chaque individu en fonction de ses œuvres et de sa piété. Ainsi donc la différence des états réside dans la divergence des situations et à cause de la longueur de ce jour et de sa grande importance, le Coran a employé les deux termes ((le jour=يوم)) et ((ce jour-là=يومئذ)) ; cela ne veut point dire, pour autant, que la dite privation durera éternellement. Le Seigneur a mis en garde : ﴿ ***Mais quand se produira le fracas, le jour où l'homme fuira son frère, sa mère et son père, sa compagne et ses enfants, chacun ayant ce jour-là, assez à se préoccuper de son sort, ce jour-là, il y aura des visages rayonnants, souriants et optimistes et des visages terreux, couverts de poussière. Ceux dont les visages seront ainsi seront les infidèles et les libertins***[2].﴾ Ces versets mentionnent les deux états des croyants, l'angoisse puis la joie ensuite ils évoquent les deux autres états des mécréants, l'anxiété puis la tristesse. Ces états réconfortants pour les uns et désagréables pour les autres ne sont pas permanents, ils peuvent changer, comme il est précisé : ***Chacun ayant ce jour-là, assez à se préoccuper de son sort***. Le jour de la résurrection, il ne manque pas de moments durant lesquels l'être humain ressent une tranquillité intérieure, en ce qui le regarde, surtout lorsqu'il apprend sa destinée éternelle et son écart de l'enfer. Le messager de Dieu l'a bien formulé dans le hadîth cité plus haut : à part les trois instants, l'individu peut se rappeler ses proches et ses intimes, car il est assuré d'être indemne du châtiment divin. L'Omnipotent interpelle : ﴿ ***Lorsque la géhenne sera présentée ce jour-là, eh bien ce jour-là l'homme se souviendra ! Mais à quoi bon, pour lui de se souvenir ! Il s'écrira : « Plût à Dieu que j'eusse avancé quelques œuvres méritoires pour ma vraie vie***.[3]﴾

Notons que la venue de l'enfer et la remémoration du croyant ne durent pas à jamais et que ce phénomène se déroule durant une période du temps bien déterminée.

5°) les hommes s'interrogent-ils le jour de la Résurrection ?

Ils ont dit que le Coran annonce aux habitants éternels de l'enfer qu'ils se poseront des questions, le jour de la résurrection. Il y est enregistré : ﴿ ***Ils se***

[1]) Portion du verset 19 de la sourate d'El-Hâqatou.
[2]) Versets 33 à 42 de la sourate de 'Abassa.
[3]) Versets 23/24 de la sourate d'El-Fadjre.

tourneront les uns vers les autres pour se poser des questions.[1]﴾ pour avancer le contraire dans d'autres passages : ﴿ ***Quand il sera soufflé dans la trompe, il n'y aura plus de lien généalogique entre eux et ils ne se poseront plus de questions, ce jour-là***.[2]﴾ Cette réalité, selon leurs avis, est une contradiction trop flagrante qui prouve que le Coran n'émane pas du Maître des univers.

Les savants ont donné deux réponses à ces interrogations :

La première : elle se résume dans ce que nous avions déjà dit dans le cinquième cas, c'est-à-dire lorsqu'il sera sonné dans la trompe, que les cadavres ressortiront de leurs tombes et que toutes les personnes seront bouleversées par le grand fracas, nul ne pensera à interroger autrui. Il a dit : ﴿***Quand il sera soufflé dans la trompe, il n'y aura plus de lien généalogique entre eux et ils ne se poseront plus de questions, ce jour-là*** [3]﴾ Ce jour est insupportable, plein d'effroi et de crainte. Il a encore insisté : ﴿***Le jour où il sera soufflé dans la trompe pour annoncer la résurrection, lorsque ceux qui sont dans les cieux et sur la terre seront terrifiés –hormis ceux que Dieu voudra –et qu'ils se présenteront devant lui pleins d'humilité.***[4]﴾ Il reprend la même menace : ﴿ ***Ô hommes craignez votre Seigneur, car le tremblement qui précèdera l'Heure sera épouvantable. Le jour où il se produira, toute nourrice oubliera ce qu'elle allaite, toute femelle avortera, les hommes te paraîtront ivres bien qu'ils ne le soient point en réalité. Le châtiment de Dieu sera terrible***[5].﴾ Ensuite les gens reprendront conscience, à la suite de ces longs instants de terreur puis ils s'interrogeront et se gronderont

La deuxième : le Coran a été révélé dans une langue pure, conforme aux principes du style des Arabes et de leur éloquence. Ainsi, par exemple, ils n'écrivaient pas un verbe inutile et le considéraient comme tel. A partir de cette norme, le Coran désigne les hypocrites : ﴿ ***Sourds, muets, aveugles, ils ne sauraient revenir sur leurs pas***[6].﴾ Mais, en vérité, ils entendent, parlent et voient. L'Omniscient a constaté : ﴿ ***Mais ni leur ouïe, ni leur vue, ni leurs cœurs ne leur ont servi à quelque chose, ayant nié les signes de Dieu. Ils furent cernés par l'objet même de leur moquerie***.[7]﴾ Ils sont sourds et n'écoutent pas la Vérité, aveugles et ne regardent pas cette dernière, muets et ne la prononcent pas. Dieu a dit : ﴿ ***Ils ont des cœurs par lesquels ils ne comprennent pas, des yeux avec lesquels ils ne voient pas, des oreilles avec***

---

[1]) Verset 27 de la sourate d'Es-Sâffâte.
[2]) Verset 101 de la sourate d'El-Moûminoûne.
[3]) Verset 101 de la sourate d'El-Moûmimoûne.
[4]) Verset 87 de la sourate d'En-Namle.
[5]) Versets 1 et 2 de la sourate d'El-Hadje.
[6]) Verset 18 de la sourate d'El-Baqarah.
[7]) Portion du verset 29 de la sourate d'El-Ahqafe.

lesquelles ils n'entendent pas. Ceux-là sont semblables aux bestiaux ; ils sont même plus égarés. Ce sont ceux-là les insouciants.[1]﴿ De la même façon, nous pourrons dire que celui qui n'accorde aucune utilité à sa vue est pareil à un aveugle, même s'il voit ce que le voyant regarde.

Pour cette raison, Dieu a dit : ***Ceux qui troquent leur engagement envers Dieu et leurs serments contre un vil prix, n'auront pas de part dans la vie future. Dieu ne leur adressera pas la parole ni les regardera le jour de la résurrection. Il ne les purifiera point et leur supplice sera cruel***.[2]﴿ Il ne faut pas comprendre, par ce verset, que le Seigneur ne veut ni les discerner ni leur parler, car il observe tout et aussi parce que ses paroles aux mécréants sont répétées dans plusieurs versets pour les gronder et les torcher. Au contraire, il leur adressera un langage sans intérêt ni miséricorde pour eux, il ne les fixera pas d'un regard qui leur sera utile et qui les sauvera et les protègera de la peur et du supplice. Ce regard et ce langage seront inutiles, c'est donc comme s'ils font partie du néant. L'Omnipotent a terrifié le mécréant : ﴾ *Quiconque se présentera en criminel devant son Seigneur* ***aura la géhenne pour séjour où il ne meurt ni ne vit***[3].﴿ En d'autres termes, il ne passera pas une vie agréable et tranquille, mais en réalité il restera vivant et ne mourra jamais. Dans le hadîth, nous trouvons à peu près la remarque identique du prophète à celui qui a accompli une prière surérogatoire dans la mosquée, mais il l'a faite très rapidement. Aussi l'envoyé de Dieu lui a dit : « *Accomplis ta prière car tu n'as pas prié.*[4] » Sa prière était considérée vaine, car sa station debout, sa génuflexion et sa prosternation étaient rapides comme l'éclair, alors qu'il est demandé à l'orant de vivre intensément sa prière afin de réaliser toute l'humilité.

C'est ainsi que le Seigneur décrit l'état des gens pendant les malheurs du jour de la résurrection : ***Il n'y aura plus de lien généalogique entre eux et ils ne se poseront plus de questions .***Cela ne signifie pas que les liens de parenté seront désormais abolis et que le fils ne sera plus celui de son père. Le Coran confirme ce lien mais il rejette l'aide qui existait entre les membres d'une même famille, il rappelle : ***Le jour où l'homme fuira son frère, sa mère et son père, sa compagne et ses enfants, chacun ayant ce jour-là, assez à se préoccuper de son sort.*** Mais comme il ne résulte plus de ce ciment aucune assistance, il reprend : ***Il n'y aura plus de lien généalogique entre eux et ils ne se poseront plus de questions.*** Ni la filiation ni le fait de se questionner réciproquement ne servent plus à rien. Cependant le Coran a cité, dans plusieurs versets, les questions qui ne causent aucun profit : ***Ils se tourneront les uns vers les autres pour se poser des questions, les impies diront à leurs démons : « Certes, vous veniez à nous du côté droit » « Mais, répondront les démons, vous n'étiez pas***

---

[1]) Portion du verset 179 de la sourate d'El-A'râfe.
[2]) Verset 77 de la sourate d'El-I 'mrâne.
[3]) Verset 74 de la sourate de Taha.
[4]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 751 et par Mouslim sous le N° 397.

des croyants ! Nous n'exercions sur vous aucun pouvoir. C'est plutôt vous qui étiez des rebelles ! La parole de Dieu va se réaliser à notre détriment. Nous allons goûter…Nous vous avons induits en erreur. En vérité, nous l'étions nous-mêmes. » Ce jour-là, ils seront donc associés dans le supplice.[1]﴿

Ils se font des reproches, les uns les autres mais ce n'est pas le temps des reproches qui, d'ailleurs, ne servent plus à rien. Pour eux, c'est inefficace, absolument. Pour cette raison, l'Omnipotent a affirmé : ***il n'y aura plus de lien généalogique entre eux et ils ne se poseront plus de questions, ce jour-là.*** Ech-Changhiqîtî a libellé : « La négation des liens de parenté signifie l'abolition de leurs intérêts et leurs utilités connues dans ce monde éphémère. Il en est de même des sentiments, des rapports entre les êtres humains, des prérogatives et de la fierté des enfants à l'encontre de leurs pères. Mais ces lignages demeurent sans les conséquences qui en découlent. »

6° problème : Dieu demandera-t-il des comptes aux gens ou pas ?

Ils ont dit que le Livre s'est contredit à propos du fait que le Seigneur demandera des comptes aux criminels ou pas. Il a dit : ﴾***Les criminels ne seront pas interrogés sur leurs péchés***[2] ﴿ Il a encore insisté : ﴾***Ce jour-là, ni hommes ni démons ne seront interrogés sur leurs péchés***[3]**.**﴿ mais dans d'autres passages il confirme le contraire : ﴾***Nous questionnerons très certainement ceux à qui furent envoyés nos messagers. Nous questionnerons très certainement nos envoyés eux aussi***[4]﴿.Ce verset atteste que l'ensemble des humains seront interrogés, y compris la totalité des messagers qui leur étaient envoyés. Il rappelle encore : ﴾***Par ton Seigneur ! Nous leur demanderons à tous de rendre compte de leurs actes***.[5]﴿

Voici notre réponse : Il y a plusieurs sortes de questions. Certaines expriment l'idée de la justification et un surplus d'informations, d'autres éducatives à caractère culturel, certaines formulent les idées du trouble et de la consternation, enfin d'autres pour le blâme et bien d'autres encore. Il existe donc des différences très frappantes entre elles. Dieu, étant celui qui connaît tout, ne questionnera pas ses créatures sur les délits et les fautes qu'elles ont commis, mais il les punira pour leurs péchés et leurs désobéissances : ﴾ ***Le jour où Dieu les ressuscitera en totalité, il leur fera connaître leurs œuvres. Dieu les aura***

---

[1]) Versets 27 à 33 de la sourate d'Es-Sâffâte.
[2]) Portion du verset 78 de la sourate d'El-Qassasse.
[3]) Verset 39 de la sourate d'Er-Rahmâne.
[4]) Verset 6 de la sourate d'El-A 'râfe.
[5]) Versets 92/93 de la sourate d'El-Hidjre.

dénombrées, mais eux les auront oubliées. Dieu est témoin de tout. [1]﴾ C'était le châtiment infligé à Coré et à tous les dictateurs avant lui. Il les a surprit par sa virulence et sa colère et par son extermination et son massacre : ﴿ ***Ne savait-il donc pas que Dieu avait fait périr des générations supérieures à lui en force et en nombre ? Les criminels ne seront pas questionnés sur leurs péchés.***[2]﴾

L'Omniscient ne demandera pas des justifications aux criminels et autres désobéissants lorsqu'il veut les punir. Les anges spécialisés du supplice, également, ne leur poseront pas de questions, ils les connaissent par leurs traits : ﴿ ***Ce jour-là, ni hommes ni démons ne seront interrogés sur leurs péchés. Lequel des bienfaits de votre Seigneur nierez-vous ? Les criminels seront reconnus à leurs traits distinctifs. Ils seront saisis par les toupets et les pieds***[3]﴾ Er-Rabî' ibn Anasse commentant ce verset : ***Les criminels ne seront pas questionnés sur leurs péchés*** a écrit : « Ils ne les interrogent pas sur leur nombre mais ils leur diront montrez-les-nous et inscrivez-les sur des livres. Ils ne se plaignent pas ce jour-là de l'injustice mais ils doutent de leur nombre.[4] »

El-Halimî, de son côté a enregistré : « Ils n'auront pas à répondre à des questions d'informations pour différencier les croyants des mécréants. Les anges n'auront pas besoin d'interroger quelqu'un, le jour de la résurrection, quel a été sa faute et que faisait-il dans le monde éphémère afin de savoir s'il comptait parmi les fidèles ou s'il était un mécréant. Les visages des premiers seront radieux et leurs poitrines décontractées alors que les figures des seconds seront obscurcis par le malheur. Les anges seront donc chargés de conduire les criminels en enfer. Il leur suffit de distinguer les croyants par leurs attitudes pour connaître leurs dépassements minimes. [5]»

L'Omniscient, par contre, exigera des comptes aux infidèles, il les réprimandera et les grondera. Mieux encore, il interrogera ses propres messagers et leur demandera des preuves pour châtier les transgresseurs parmi leurs peuples : ﴿***Nous questionnerons très certainement ceux à qui furent envoyés nos messagers. Nous questionnerons très certainement nos envoyés eux aussi***﴾ **.**Le Coran a répété, dans plusieurs de ses passages, des questions analogues, il a consigné, par exemple : ﴿***Retenez-les, ils ont à répondre ! Il leur sera dit : « Pourquoi ne vous portez-vous pas mutuellement secours ?*** [6]»﴾ et encore : ﴿***Est-ce de la magie ou ne voyez-vous pas clair ?***[7] ﴾ et encore : ﴿***Des envoyés***

[1]) Verset 6 de la sourate d'El-Moudjadalah.
[2]) Portion du verset 78 de la sourate d'El-Qassasse.
[3]) Versets 39 à 41 de la sourate d'Er-Rahmâne.
[4]) Cité par Ibn Abî Hâtime dans son livre de l'exégèse – Tome : 9 –Page : 3.012.
[5]) Chou'aïbe El-Îmâne d'El-Bahaqî –Tome : 2 –Page : 5O.
[6]) Versets 24/25 de la sourate d'Es-Sâffâte.
[7]) Verset 15 de la sourate d'Et-Toûre.

pris parmi vous, ne sont-ils pas venus vous parler de mes signes [1]?﴾ puis enfin : ﴿***N'avez-vous reçu aucun avertisseur ?*** [2]﴾ bien d'autres versets encore.

7° problème : s'agit-il de mille ans ou de cinquante mille ans ?

Ils ont dit que le Coran dans son long discours sur le jour de la résurrection se contredit. Il affirme dans des morceaux que ce jour s'étale sur mille années : ﴿***Il décide dans le ciel, de toute chose sur terre, puis tout remonte vers lui en un jour dont la durée est de mille ans, selon votre calcul***[3].﴾ ***calcul***[3].﴾ Il certifie dans d'autres versets qu'il s'étend sur cinquante mille ans : ﴿*Les échelons* ***par lesquels les anges et l'Esprit montent vers lui en un jour dont la durée sera de cinquante mille ans***.[4]﴾

Voici notre réponse : le lecteur des deux versets comprendra de lui-même que cette différence se rapporte aux sujets traités. Les cinquante mille années représentent la durée du jour de la résurrection, les versets qui suivent celui cité par les opposants au Coran l'énoncent clairement : ﴿***Ils jugent ce supplice éloigné alors que nous le jugeons proche, le jour où le ciel sera comme un métal en fusion***.[5]﴾ Le prophète (B.S.D.L), sermonnant les croyants à à propos du calvaire de celui qui renie la Zakâte, a affirmé : « *Chaque fois que son aumône (sa zakâte) se refroidit, elle revint à lui durant un jour dont l'étendue sera de cinquante mille ans. Lorsque les sorts de tous les hommes seront connus, le cas de ce renonciateur sera alors étudié : soit qu'il sera envoyé au paradis soit qu'il sera jeté en enfer*. »

Les mille ans n'ont aucun rapport avec le jour de la résurrection, cet intervalle aborde le temps de la descente des ordres divins aux habitants de la terre, puis le retour des nouvelles de la terre vers le ciel s'effectue pendant la même durée. Le Seigneur a attesté : ***Il décide dans le ciel, de toute chose sur terre, puis tout remonte vers lui en un jour dont la durée est de mille ans, selon votre calcul.*** Le messager (B.S.D.L) a communiqué : « *Je jure par celui qui tient ma vie entre ses mains que la distance entre le ciel et la terre est de cinq cents années.* » ***Il décide dans le ciel, de toute chose sur terre***, en cinq cents années et il en sera de même pour le retour : ***Puis tout remonte vers lui*** cette transmission sera fera donc en mille ans.

[1]) Portion du verset 130 de la sourate d'El-An'âme
[2]) Portion du verset 8 de la sourate d'El-Moulke
[3]) Verset 5 de la sourate d'Es-Sajdah.
[4]) Versets 4 de la sourate d'El-Ma'âridje.
[5]) Versets 7/8 de la sourate d'El-Ma'âridje.

Ibn El-‘Abbâsse a inscrit, lui aussi : « L’idée du verset fait ressortir que Dieu exécute ce qu’il a décidé dans le ciel pour les terriens puis la nouvelle lui parvient de la terre en un jour. Si cet aller et retour se réalisera à pas d’hommes, il s’opérera en mille ans. » Chuchotons aux oreilles de ceux qui évoquent ce faux antagonisme que la notion du temps est relative. Quand nous parlons de la vie des humains, nous l’exprimons en années, mois et jours terrestres car les descendants d’Adam vivent sur terre. Mais supposons que l’on disserte au sujet d’un être qui vit dans la lune, le dénombrement des années de sa vie se calcule en années lunaires et non terrestres. Il y a donc une différence entre la vie lunaire et la vie terrestre, selon les années lunaires par rapport aux années terrestres. Lorsque nous nous éloignons plus en avant et que nous remémorons l’ascension des anges vers le ciel ou leur descente vers la terre, leurs jours ne sont point terrestres, ni lunaires ni solaires. Les mille années d’entre elles peuvent équivaloir deux mille ou encore dix mille, d’après d’autres considérations. L’information à propos de tout cela est vraie, en dépit de la diversité des nombres.

8° problème : les paroles de Dieu changeront-elles ou pas ?

Ils ont dit que le Coran s’est contredit au sujet du changement des paroles de Dieu. Lorsqu’il est question de la Torah et des Evangiles, les Musulmans prétendent que ceux-ci ont subi des falsifications, ils produisent comme preuve ce verset : ﴿***Malheur à ceux qui, de leurs mains, écrivent un livre pour le vendre à vil prix en prétendant qu’il vient de Dieu ! Malheur à eux pour ce que leurs mains ont tracé ! Malheur pour le profit qu’ils en tirent*** ![1]﴾ Mais d’autres versets prouvent, clairement, le contraire : ﴿***Aucun changement n’affectera les décisions de Dieu***[2]﴾ et encore : ﴿***Nul ne peut modifier les paroles de Dieu***[3]﴾ et encore : ﴿***Personne ne peut modifier ses paroles*** , ***il sait et entend tout***[4]﴾ car personne, parmi les humains, ne peut opérer ces changements. Le Seigneur s’adresse à son messager : ﴿ ***Récite ce qui t’a été révélé du Livre de ton Seigneur. Nul ne peut modifier ses paroles***[5]﴾

Voici notre réponse : la bévue réside dans la division des textes et dans leur exposition hors de leurs contextes. Ces opposants s’attelèrent à changer leurs termes et à modifier leurs sens véritables. Le Coran cite les falsifications que les gens du Livre ont introduites ou enlevées de leurs livres.

[1]) Verset 79 de la sourate d’El-Baqarah.
[2]) Portion du verset 64 de la sourate de Younesse.
[3]) Portion du verset 34 de la sourate d’El-An‘âme.
[4]) Portion du verset 115 de la sourate d’El-An‘âme.
[5]) Portion du verset 27 de la sourate d’El-Kahfe.

Cependant cette digression ne fait pas partie de notre sujet et revenons à notre propos.

Le Coran cite deux catégories des paroles de Dieu qui ne risquent jamais de subir des retouches :

Premièrement : le Coran fait partie de la même espèce de ce qui a été révélé aux gens du livre, mais le Seigneur se charge de sa sauvegarde et de sa préservation, contrairement à tous les autres livres. ***Récite ce qui t'a été révélé du Livre de ton Seigneur. Nul ne peut modifier ses paroles*** Le langage divin qui ne peut être rectifié est : ***ce qui t'a été révélé***, c'est-à-dire le Coran à propos duquel l'Omniscient a dit : ﴿***Et pourtant c'est un livre puissant, inaccessible à l'erreur, une révélation émanant d'un Sage digne de louanges***.[1]﴾ *[2]Quant au verset suivant : ﴿ ***C'est lui qui a fait descendre pour vous le Livre détaillé. Ceux qui ont reçu l'Ecriture savent qu'il est descendu de ton Seigneur avec la vérité. Ne sois pas du nombre de ceux qui doutent. La parole de ton Seigneur s'est accomplie en toute vérité et en toute justice. Personne ne peut modifier ses paroles. Il est celui qui entend et sait tout***.[3]﴾ Pour certains exégètes, la partie du verset : ***Personne ne peut modifier ses paroles.*** fait allusion au Coran et pour d'autres il s'agit des êtres et des phénomènes surnaturels. Le contexte est valable pour admettre les deux idées, car personne ne peut transformer ni l'un ni les autres.

Aboû Dja'far Et-Tabarî a rassemblé les deux pensées et a noté: « Le Seigneur – qu'il soit loué et exalté – a mentionné : ***La parole de ton Seigneur*** c'est-à-dire le Coran et a ensuite assuré : ***Personne ne peut modifier ses paroles.*** c'est-à-dire que personne n'est capable de défier ses volontés. Ce verset confirme l'attitude d'Et-Tabarî : ﴿***Ils voudraient changer l'arrêt de Dieu. Dis : « Jamais, vous ne nous suivrez, ainsi a décidé antérieurement.***[4]﴾ Les mécréants désiraient saper les paroles de Dieu puisqu'ils ont sollicité du messager de Dieu de leur permettre d'accompagner les combattants musulmans, mais Mohammed (B.S.D.L) a rejeté cette demande. [5]»﴾

---

[1]) Versets 41/42 de la sourate de Foussilâte.

[2] * Les gens du livre s'tonnent beaucoup devant les convictions des croyants de la préservation du Coran des correctifs. Ils se sont longuement questionnés et se sont dits ; Dieu n'était-il pas en mesure de sauvegarder leurs livres des variations et de leurs pertes. Comment les humains sont arrivés à les falsifier ? En réalité, le Seigneur est Tout Puissant. S'il avait décidé de conserver ces livres intacts, il l'aurait fait. Personne, alors ni homme ni démon ne s'étaient opposés à sa volonté. De la même façon, s'il avait voulu protéger ses prophètes des supplices et des tueries, il l'aurait réalisé, mais il a laissé les sots les torturer et les massacrer. La question des modifications des livres est analogue à celle des calvaires des envoyés divins. Comme Dieu a permis aux têtus parmi les fils d'Israël d'abattre ses envoyés, il les a laissés changer leurs livres et ce n'est point là une faiblesse de l'Omnipotent.

[3]) Versets114/115 de la sourate d'El-An'âme.

[4]) Verset 15 de la sourate d'El-fathe.

[5]) Djâmi 'ou El-Bayâne d'Et-Tabarî – Tome : 12 –page : 62.

Deuxièmement : Personne n'est en mesure de changer la prédestination voulue par l'Omnipotent, tout est réglé selon sa Volonté. Ce verset le montre : ﴿ ***Antérieurement, des envoyés de Dieu ont déjà été traités de menteurs. Ils supportèrent patiemment d'être accusés ainsi et d'être persécutés jusqu'à ce que notre secours leur vînt. Nul ne peut changer les paroles de Dieu et tu es déjà au courant d'une partie de l'histoire de ses envoyés.***[1]﴾ La promesse de Dieu de faire triompher ses prophètes et d'être secourus a été réalisée. L'Omniscient a fait une promesse identique aux croyants de la dernière religion céleste. Il leur a garanti sa protection et son assistance : ﴿ ***Ceux qui croient et auront craint, la bonne annonce sera pour eux dans la vie d'ici-bas tout comme dans la vie ultime. Aucun changement n'affectera les décisions de Dieu. Voilà l'énorme succès !***[2]﴾

La discussion au sujet des versets empêchant la transformation des paroles de Dieu se rapporte au Coran ou aux promesses divines à ses serviteurs sincères. Elle concerne également la Bible, ceux qui lui ont ajouté des interprétations ou retranché d'autres seront frappés de calamité et de gros malheurs : ﴿ ***Malheur à ceux qui, de leurs mains, écrivent un livre pour le vendre à vil prix en prétendant qu'il vient de Dieu ! Malheur à eux pour ce que leurs mains ont tracé ! Malheur pour le profit qu'ils en tirent*** [3]﴾

9° problème : l'arabité du Coran en dépit de l'emploi de certains mots étrangers

Ils ont affirmé que le Coran se contredit en assurant qu'il est une ﴿***Révélation faite en langue arabe pure***.[4] ﴾ Nous y trouvons des noms propres tels Ibrâhîm, Ismâ'îl, Ishâq et des noms communs empruntés à des langues étrangères comme la syriaque, l'hébraïque et la nabatéenne. Ils ont dénombré une quarantaine de ces termes non arabes : (Zakâte – Sarâdiq- El-Hoûr – Michkât –Istabraqa – Es-Sabat –Zendjabîl –Sadjîl)

Voici notre réponse modeste mais sincère : Le Coran a été révélé en une langue arabe pure. Il ne comporte aucune phrase qui ne respecte pas le style et l'éloquence parfaits des Arabes. Des vocables français, dispersés ça et là, dans un livre écrit en anglais ne font pas de cet ouvrage une œuvre française ni de son auteur un citoyen français. Quand ces noms désignent des étrangers, ils seront transcrits tels qu'ils sont à l'origine et sans en donner leur traduction.

Enfin, plusieurs de ces vocables – qu'ils ont considérés comme étrangers – sont arabes de par leurs racines et leurs dérivations. L'ignorance de certains critiques de leur rare emploi ne doit les classer parmi les noms

---

[1]) Verset 34 de la sourate d'El-An'âme
[2]) Versets 63/64 de la sourate de Younesse.
[3]) Verset 195 de la sourate d'El–Baqarah.
[4]) Verset 79 de la sourate d'Ech-Chou'arâ'

étrangers. Le terme El-Qourâne n'est ni hébraïque ni syriaque, mais il dérive tout simplement de la racine Qara'. La ressemblance des racines des langues sémitiques est très fréquente et bien connue des spécialistes des études des langues. Pour cette raison, il est des gens qui attribuent des mots bien arabes à d'autres langues étrangères[1].

Prenons un autre exemple du Qourâne, il dérive du verbe Qara' sous la forme de (فُعْلانُ) et cette dérivation se rencontre très souvent en langue arabe : رحمن /فرقان/ رضوان/ حيوان/ حيران/غضبان. Le mot حيوان pour ne prendre que celui-là est proche du mot (حياة) et désigne la vraie vie. C'est dans ce sens qu'on la trouve dans le Livre saint : ﴿ ***La vie future, c'est bien la vraie vie. S'ils savaient !***[2]﴾

Cependant, il n'est pas dans notre intention de nier l'emploi de mots fournis par d'autres langues à la langue arabe. Il s'agit notamment de la désignation d'objets et de produits importés de la Syrie et de la Perse. Les négociants arabes les ont répandues et leur usage a fini par les rendre arabes. Nous pourrons faire la même remarque pour toutes les importations qui nous viennent de l'étranger, comme la télévision, la vidéo, la radio et autres. Mais, répétons-le : cet usage par les Arabes d'abord, par le Coran ensuite ne diminue en rien l'arabité du Livre saint. Les adversaires obstinés de l'Islam lors de sa révélation n'ont pu adresser aucun reproche à son style bien arabe et à l'éloquence de ses termes. Ils passaient pour maîtres incontestables du raffinement dans la finesse et la rhétorique et ne cessèrent jamais de rechercher des failles ou de légères fautes dans le Livre révélé à Mohammed (B.S.D.L). Mais c'était en vain.

TERMES CORANIQUES OBSCÈNES SELON LEURS AVIS

Ils ont dit que le Coran utilise des termes inconvenables et qui offensent la pudeur. Il a employé des mots qui, à leurs avis, désignent les rapports intimes, les excréments ou encore le sexe. Les rapports sexuels, dans leurs langues, signifient la copulation, les excréments ce que les hommes et animaux dégagent de leurs ventres et le sexe les «parties honteuses» de l'homme et de la femme.

Voici notre réponse modeste mais sincère : Il est de bon escient tout d'abord de commencer par faire remarquer que tout chercheur impartial qui épluche les Livres célestes ne trouvera aucun Livre pareil au Coran. Celui-ci ne peut sortir du domaine de la politesse, aussi s'efforce-t-il de choisir les meilleurs mots parce qu'il est le Livre du Seigneur, l'Omniscient, le Sage ; il ne saurait avancer des contradictions ou des réprimandes.

---

[1]) El-Qourâne et la langue syriaque d'Ahmed Mohammed Ali El-Djmal. (Le livre est électronique). L'auteur y a démontré que le vocable ((El-Hoûr)) s'emploie en arabe, en hébreux et en syriaque avec le sens de la blancheur et de la limpidité. Les Arabes l'ont employé dans leurs poésies avant et après l'avènement de l'Islam.

[2]) Portion du verset 64 de la sourate d'El-'Ankaboûte.

Tout livre qui décrit les activités, naturelles et vitales, de l'être humain, comme le coït, les faits de passer à la selle ou d'uriner, les relate crûment, cependant la sublimité du Coran et sa transcendance ont exposé ces actes dans un moule littéraire parfait, avec des métonymies et des métaphores afin d'éviter de les citer par leurs termes adéquats mais vilains et détestables. Au lieu de la copulation, le Seigneur a utilisé le toucher comme dans ce verset : ﴿ ***Il est prescrit, à titre d'exhortation, à ceux qui prononcent la formule : « Tu es aussi interdite désormais pour moi que le dos de ma mère ! » puis qui reviennent sur ce qu'ils ont dit, de libérer, à titre d'expiation, un esclave avant de toucher votre épouse répudiée et reprise. Dieu sait bien ce que vous faites. A défaut, il lui est prescrit un jeûne de deux mois consécutifs, avant de toucher son épouse répudiée***.[1] ﴾ et aussi dans le suivant : ﴿ ***Si vous avez touché une femme*** [2]﴾. Dans celui-ci, il parle de la consommation du mariage : ﴿ ***Si vous divorcez avant la consommation du mariage***….[3]﴾ Il a remplacé la fornication par d'autres vocables tels que «union» ou «rapport» ou «se joindre discrètement avec sa conjointe.» Il est dit dans ce verset : ﴿ ***Il vous est permis la nuit durant le mois du jeûne d'avoir des rapports avec vos épouses*** [4]﴾ Ibn El-'Abbâsse a expliqué que (الرفث) dans ses paroles divines signifie : « la fornication mais Dieu est généreux et se contente de faire allusion à l'acte. » Aboû 'Oubaïdah a défini ce mot par : « les paroles supplémentaires » Parfois, il évoque cet acte par le verbe «fréquenter», comme dans ce verset : ﴿ ***Fréquentez-les maintenant*** [5]﴾ ou s'unir et il a rappelé : ﴿ ***Comment le reprendriez-vous, après votre union intime*** [6]﴾

Le mot (نكاح) en langue arabe veut dire le mélange ou la réunion d'une chose à une autre. El-Fayoûmî l'a défini ainsi : «Les arbres se marient quand ils se mélangent entre eux ou la pluie se marie avec la terre lorsqu'elle se confond avec elle. Le dit mot ne peut rendre les premiers sens mais on le trouve chez les Arabes, sous forme de parabole, pour désigner l'acte du mariage ou l'acte sexuel proprement dit, s'il est suivi d'un complément comme qui dirait : «Il a pris une épouse dans la famille de X. » ou : « Il a eu des relations intimes avec sa conjointe. » Quand le Coran emploie ce mot, il lui donne le sens parabolique, non pas celui des rapports sexuels, mais celui de l'acte de mariage et cette idée ressort facilement au lecteur qui médite ce verset : ﴿ ***Mariez les célibataires qui sont parmi vous, ainsi que vos serviteurs des deux sexes qui pratiquent la***

---

[1]) Versets 3/4 de la sourate d'El-Moudjâdalah.
[2]) Portion du verset 43 de la sourate d'En-Nissâ'.
[3]) Portion du verset 237 de la sourate d'El-Baqarah
[4]) Portion du verset 187 de la sourate d'El-Baqarah.
[5]) Portion du verset 187 de la sourate d'El-Baqarah.
[6]) Portion du verset 21 de la sourate d'En-Nissâ'.

vertu. [1]﴾ Il est question, ici, d'établir la pièce officielle qui rend le mariage licite. Nous rencontrons une notion semblable dans le verset qui suit : ﴿ ***Ô vous qui croyez ! Quand vous épousez des croyantes et que vous divorcez ensuite d'avec elles, avant de les avoir touchées, vous n'avez pas à leur imposer un délai de continence. Accordez-leur des biens en compensation et libérez-les avec élégance***.[2]﴾ Il ne peut avoir de répudiation qu'après un mariage, or ce mariage n'a pas été consommé mais l'acte qui l'a officialisé a été produit, le verbe épouser signifie donc faire écrire le contrat qui est la première étape de cette union sacrée.

Le prophète (B.S.D.L) a recommandé aux croyants et leur a dit : « *On peut avoir des rapports intimes avec une femme pour l'une des quatre raisons suivantes : sa fortune, son rang social, sa beauté ou sa piété. Prenez celle qui est dotée de la dernière qualité, vous serez heureux.* [3]» Il voulait dire demander la main d'une jeune fille car avant de passer licitement au coït avec elle, il faut formuler cette démarche préliminaire. Il a comparé le sexe de l'épouse à un champ de culture vers lequel le mari peut aller quand il le voudra : ﴿ ***Vos femmes sont pour vous comme un champ de culture. Allez à vos champs quand bon vous semble*** [4]﴾ L'auxiliaire être dans ce verset signifie se couvrir l'un par l'autre, s'envelopper : ﴿ ***Lorsqu'il eut connu cette épouse, celle-ci conçut et sa grossesse fut pendant quelque temps facile***. [5]﴾

C'est ainsi que le Coran a souligné les prémices de la copulation par l'ensorcellement, il a dit : ﴿***Celle en la maison de qui il vivait essaya de le séduire*** [6] ﴾ Il s'agit, ici, métaphoriquement, de ce que la femme attend de son époux et ce que ce dernier désire. C'est avec la même élégance stylistique qu'il a libellé : ﴿ ***Et souviens-toi de celle qui préserva son sexe de tout contact*** [7]﴾ Le mot sexe, comme le croit la plupart des arabophones, superficiellement arabisés, ne désigne pas réellement cette partie de la femelle située entre ses cuisses. Nous avons là un bel exemple de chasteté concernant la vierge Marie, le recours à la parabole dans ce cas étant un des moyens les plus subtils et les meilleurs. Les Arabes de la péninsule usaient, dans leur langage courant, de ce vocable pour exprimer les crevasses, le Livre révélé à Mohammed a enregistré : ﴿ *Nous avons paré le ciel* **net de toute fissure…..**[8]﴾ El-Djourdjânî a donné cette définition : « (الفرج) avec une voyelle muette sur sa deuxième radicale et (الفرجة)

---

[1]) Portion du verset 32 de la sourate d'En-Noûre.
[2]) Verset 49 de la sourate d'El-Ahzabe.
[3]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 5.090 et par Mouslim sous le N° 1.466.
[4]) Portion du verset 223 de la sourate d'El-Baqarah.
[5]) Portion du verset 189 de la sourate d'El-A'râfe.
[6]) Portion du verset 23 de la sourate de Youcef.
[7]) Verset 91 de la sourate d'El-Anbyâ'.
[8]) Portion du verset 6 de la sourate de Qâfe.

avec la lettre finale (ة) ; le second indique la séparation entre deux choses et le premier spécifie ce qui se trouve entre les pieds…Mais certains ont dit que son sens originel c'est la fente, cependant son utilisation prit le vocable de (سوأة) qui se répandit et fut admis, vulgairement, comme étant le sexe de la femme[1]. »

Evoquant, d'une façon voilée, le rejet des excréments et le fait d'uriner, le Coran signale leurs causes premières, c'est-à-dire la consommation des nourritures et l'absorption des liquides ; il le signale au sujet de Jésus-Christ et sa mère : ﴿ ***L'oint, fils de Marie, n'est qu'un envoyé que d'autres envoyés ont précédé. Sa mère était une femme véridique. Ils prenaient tous les deux de la nourriture. Regarde comment nous mettons en évidence nos signes. Et regarde comme ils s'en écartent***.[2]﴾ Le mot (الغائط) également fait partie des mots métaphoriques, et nous avons là une autre idée de la politesse du Coran. Il ne désigne pas, chez les Arabes, les déchets rejetés par les êtres vivants, mais une cavité de la terre où ils se rendaient pour accomplir leurs besoins naturels. Ils ont donc évité ce terme parce qu'ils détestaient de recourir à des vocables pareils.

A l'opposé de cette politesse coranique qui n'a pas de semblable, nous rappelons à ces détracteurs, certains passages que l'on lit dans leurs livres et qu'un homme normal n'ose pas citer et prononcer. Il est question, dans le livre d'Ezéchiel, de l'excrément en toutes lettres. Ils ont prétendu que le Seigneur a ordonné à ce prophète de dire à son entourage: « ***Tu mangeras ton pain en forme de galette d'orge ; tu le feras cuire sous leurs yeux sur un tas d'excréments humains.*** [3]» La prostitution est décrite dans des morceaux que l'on ne peut compter tellement ils sont nombreux. Mieux encore, des détails honteux se rapportant aux rapports sexuels sont vertement racontés. Toujours, dans le même livre, nous lisons : « ***Deux filles qui étaient de la même mère se prostituèrent en Egypte, toutes jeunes. C'est là qu'on leur tritura les seins et qu'on périt leur poitrine de jeune fille.*** [4]» et dans le Cantique des cantiques, nous rencontrons des passages comme celui-ci : « ***Mon chéri….entre mes seins il passe la nuit.*** [5]»

L'expression du Coran ne risque pas de se perdre ou de sortir du droit chemin car il est le Livre qui émane de Dieu et il contient ses paroles. Ceux qui l'accusent de citer des méchancetés ou des souillures ignorent le sens de ses termes. Ces derniers sont employés métaphoriquement et ils les ont pris avec leurs significations funestes. Lorsque leur emploi allégorique fut généralisé, les ignorants de la langue arabe les ont pris pour des vocables abominables de débauche et d'obscénité et de tout qui ne concorde pas avec la sainteté du Livre.

LA FEMME DANS L'ISLAM

---

[1]) Et-Ta'rîfât d'El-Djourdjânî – Page : 553.
[2]) Verset 49 de la sourate d'El-Ma-idah.
[3]) Ezéchiel- 4/12.
[4]) Ezéchiel-23/3.
[5]) L e Cantique des cantiques 1/13.

Ils ont dit que le Coran méprise la femme et abaisse de sa valeur par des lois très nombreuses, donnant ainsi la priorité à l'homme sur elle. Le mari est le gestionnaire de la famille d'après ce qu'ils ont compris de ce verset : ﴾ ***Les hommes ont autorité sur leurs femmes en raison des qualités par lesquelles Dieu vous a élevés les uns au-dessus des autres.***[1]﴿ Ils jugent que cette supériorité lui est accordée en vertu de ce verset : ﴾ ***Les femmes ont des droits équivalents à leurs devoirs, en toute honnêteté. Les hommes sont à un degré au-dessus des femmes***[2]***.***﴿

Voici notre réponse : la personne qui ose émettre une opinion pareille mésestime les recommandations de Dieu et les conseils de son prophète (B.S.D.L), concernant la générosité avec laquelle la femme est traitée en Islam. Peut-être qu'il est de bon aloi, de commencer par jeter un coup d'œil rapide sur la position des autres religions, antérieures à l'Islam à propos de la femme. Dans le livre de l'Ecclésiastique, sacrés chez les Juifs et les Chrétiens, nous lisons ce passage : « ***Et je trouve, moi, plus amère que la mort : une femme quand elle est un traquenard et son cœur un filet, ses mains des liens : celui qui plaît à Dieu lui échappera, mais le pécheur se laissera prendre par elle. .....Un homme sur mille je l'ai trouvé, mais une femme parmi elles toutes, je ne l'ai pas trouvée.*** [3]»

Dans le livre du lévitique, nous trouvons de dures aberrations se rapportant à la femme, lors de ses menstrues. Celui qui la touche ou qui touche à son lit ou à tout autre chose lui appartenant, est souillé jusqu'au soir. (Voir le lévitique 15) Le livre de l'Exode, lui, permet au père de vendre sa fille. ***Quand un homme vendra sa fille comme servante, elle ne sortira pas comme sortent les servantes***[4]***.*** Booz appliqua cette loi du temps des Juges, il acheta les biens d'Elimélek et de son fils Mahlôn, après leurs morts. Ruth la moabite, épouse de ce dernier, faisait partie des lots de ces propriétés[5].

Dans le Christianisme, le sort de la femme est encore pire. Paul fait supporter à la femme le péché originel, pour ce motif, il exige d'elle : « ***La femme doit garder le silence, en toute soumission. Je ne permets pas à la femme d'enseigner ni de dominer l'homme….Mais c'est la femme qui, séduite, tomba dans la transgression.*** [6]» Cette humiliation d'Eve résultait de son obéissance au diable. Le livre du Siracide affirme : « ***La femme est à l'origine du péché et c'est à cause d'elle que tous nous mourrons.*** [7]» Cette condamnation de la femme a eu des répercussions extrêmes sur la vie des Chrétiens. Le père Tertullien qui a vécu au troisième siècle a libellé à ce sujet : « Elle est celle qui introduit le démon dans l'âme de l'homme, elle est opposée aux lois divines et

---

[1]) Portion du verset 34 de la sourate d'En-Nissâ'.
[2]) Portion du verset 228 de la sourate d'El-Baqarah.
[3]) Qohéleth ou l'Ecclésiastique 7/26-28.
[4]) L'Exode 21/7.
[5] Suite à cela, la loi anglaise permettait à l'homme de vendre son épouse mais elle fut annulée en 1805 et la loi de la révolution française la considéra incapable comme une petite fille ou comme une folle. Elle ne fut abolie qu'en 1938.
[6]) Timothée I-2/11 à 14.
[7]) Le Siracide 25/24.

déformatrice de l'image de Dieu (l'homme). » De son côté, le père Soustame reprend la même idée et déclare : « Elle est une malédiction indispensable, un fléau désiré, un danger pour la famille et un malheur embelli. »

En Occident, plusieurs congrès étranges furent tenus pour étudier le cas de cet être qui marche sur deux pieds. Dans ce cadre un congrès fut convoqué dans la ville française de Macon, en 576. Il a été décidé, à l'unanimité des congressistes, que la représentante du beau sexe a été créée pour le service de l'homme et qu'elle ne possède pas d'âme. Cette conception de la femme perdura jusqu'à une époque toute récente[1]. Elle fut exposée aux tortures et aux persécutions de la part de l'Eglise durant les seizième et dix-septième siècles sous couvert de la chasse aux sorcières. Cette idée noire a envahi toute l'Europe. Ces énergumènes démoniaques qui luttaient contre Dieu et contre la société devaient être massacrés. Karen Amstrong dans son livre « l'Evangile de la femme » a enregistré : « La traque des magiciennes était une innovation du Christianisme. Celui-ci voyait en elle l'une des sortes des hérétiques les plus dangereuses….Il est, maintenant très difficile de dénombrer le nombre de femmes qui furent exterminées au cours de cette folie qui s'était étalée sur deux cent années. Certains chercheurs ont assuré que le nombre des tuées fut au moins égal aux tués des guerres européennes jusqu'à 1914. De toutes les façons, ce nombre était effroyable. [2]»

Mais revenons à la femme arabe durant la période antéislamique. Nous constatons que sa situation n'était pas plus belle que celles des autres nations. Certaines tribus arabes tuaient leurs filles vivantes, d'autres les empêchaient d'avoir leurs parts de l'héritage, d'autres les mariaient contre leur gré, d'autres recevaient la veuve d'un défunt en héritage et bien d'autres coutumes négatives ancestrales. Omar ibn El-Khattâb nous retrace la situation de la femme avant l'avènement de l'Islam, il a dit : « Si nous vivions encore durant la période de la Djahilyah[3], nous n'aurions accordé à la femme aucune importance. Après la révélation des recommandations divines, se rapportant à elle, nous nous sommes mis sérieusement à leurs applications. »[4]

L'Islam a placé l'homme et la femme sur le même pied d'égalité, en vertu de leurs personnalités et de la totalité des actes religieux. Il ne les distingue que par rapport à leurs formations physiques, psychiques et fonctionnelles. Le prophète (B.S.D.L) a vivement conseillé les croyants à propos de cette similitude ; il a dit : « *Les femmes sont des sœurs pour les hommes* ! » Comment ne seront-elles pas égales alors qu'elles font partie de l'espèce humaine : ﴿ ***Ô***

---

[1]) Voir : La polygamie des prophètes et la place de la femme dans le Judaïsme, le Christianisme et en Islam d'Ahmed Abelwahâb- pages : 330/339.
Concis de l'histoire de l'Eglise de Miller –page : 277.

[2]) La polygamie des prophètes et la place de la femme dans le Judaïsme, le Christianisme et en Islam d'Ahmed Abelwahâb- pages : 233 à 247.

[3]) La période antéislamique. (**N.T**)

[4]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 4.913.

hommes, nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle*….*[1]﴾.La bonté de Dieu les touche ensemble : ﴿ ***Certes, nous avons honoré les hommes, nous les avons portés sur terre et sur mer ; nous leur avons procuré d'agréables nourritures, nous leur avons donné la précellence sur la plupart de nos créatures.***[2]﴾ . Le Coran a institué pour la femme la foi, la responsabilité et la piété, ce qui implique la véracité des verdicts positifs ou négatifs, le jour du Jugement dernier : ﴿ ***Certes, nous assurerons une vie agréable à tout croyant, homme ou femme, qui accomplit une bonne action, car nous rétribuerons les gens de bien, d'après ce qu'ils auront accompli de mieux***.[3]﴾Elle est l'égale de l'homme et cette égalité se remarque dans la responsabilité devant la chari'ah : ﴿***Leur Seigneur a répondu à leur appel disant : « En vérité, je ne perds pas de vue l'œuvre de celui qui fait du bien, qu'il soit homme ou femme****….*[4]. ﴾ L'Omnipotent est impartial dans ses sentences, il récompense ou punit aussi bien les hommes que les femmes, il ne fait pas de différence dans le sexe des jugés ou dans la couleur de leur peau : ﴿ ***Les musulmans et les musulmanes, les croyants et les croyantes, les orants et les orantes, les hommes véridiques et les femmes véridiques, les patients et les patientes, ceux et celles qui craignent Dieu, ceux et celles qui pratiquent la chasteté, ceux et celles qui invoquent fréquemment Dieu, à tous et à toutes, Dieu a réservé son pardon et une magnifique récompense***.[5]﴾ Ainsi, l'Islam est exempté de la préférence du mâle sur la femelle. Le messager de Dieu (B.S.D.L) a promis le paradis à quiconque est généreux à l'égard des filles et qui ne favorise pas les garçons à leurs détriments. Il a conseillé les croyants : «*Celui qui a une fille qu'il ne la maltraite pas, qu'il ne la paralyse pas et qu'il ne galvanise pas son fils par rapport à sa sœur, Dieu le fera entrer au Paradis !*[6] ». Le prophète ne cessa de défendre les droits de la femme comme il ne cessa de mettre en garde l'homme de ne pas faire preuve de sa force et de son injustice vis-à-vis d'elle. Mohammed (B.S.D.L), prenant Dieu à témoin de cette attitude, déclara : « *Seigneur, je préserve le droit des deux faibles : l'orphelin et la femme.* [7]» Ce hadîth est opposé avec ceux qui prétendent que l'Islam est injuste envers la femme. Nous détaillerons les points les plus importants que les détracteurs ont soulevés à son sujet et qui, à leurs yeux, rabaissent, injustement, de sa dignité.

Premièrement : la supériorité du mari et son injustice vis-à-vis de sa conjointe

[1]) Portion du verset 13 de la sourate d'El-Houdjourâte.
[2]) Verset 70 de la sourate d'El-Isrâ'.
[3]) Verset 97 de la sourate d'El-Nahle.
[4]) Portion du verset 197 de la sourate d'El-'Imrâne.
[5]) Verset 35 de la sourate d'El-Ahzâbe.
[6]) Cité par Aboû Dâoud sous le N°5.146 et par Ahmed sous le N° 1.958.
[7]) Cité par Ibn Mâdjah sous le N° 3.678 et par sous le N° 9.374.

Ils ont dit que le Coran est inique quand il affirme solennellement que l'homme est supérieur à la femme. Ils prennent ce verset pour confirmer leurs dires : ﴿***Les hommes ont autorité sur leurs femmes en raison des qualités par lesquelles Dieu vous a élevés les uns au-dessus des autres. Et en raison des dépenses qu'ils prélèvent sur leurs biens au profit de leurs femmes*** [1]﴾

Voici notre réponse : un coup d'œil rapide sur la législation islamique en ce qui concerne la femme nous montre sa grande valeur dans l'Islam. L'envoyé de Dieu, lors de son unique pèlerinage, ne cessa de répéter et d'insister sur la bonne entente des hommes avec les femmes. Après avoir loué Dieu et l'avoir glorifié, il déclara pendant le pèlerinage de l'adieu à un grand nombre de ses compagnons : « *Je vous recommande vos femmes, faites-leur du bien. Elles sont comme des prisonnières chez vous. Certes vous avez des droits sur elles et elles ont des droits sur vous. Vos droits sur elles consistent à interdire vos lits à des gens que vous n'aimez pas et à empêcher l'accès à vos domiciles à ceux que vous détestez. Leurs droits sur vous consistent à agir avec bonté avec elles et à être équitables avec elles dans leurs habits et leurs nourritures*. [2]» Il a encore insisté sur cette harmonie avec les femmes et a demandé aux hommes d'être patients devant les malversations de leurs langues. La fille d'Eve, de par sa nature, réclame son droit par sa langue. Il a, donc, réitéré sa pensée : « *Recommandez-vous le bien pour vos femmes. Elles sont créées à partir d'une cote, le haut de celle-ci risque de se casser, si tu tentes de la réparer, tu la casseras. Laissez-la donc comme elle est. Aussi, je ne cesserai de vous recommander le bien envers vos femmes*. [3]»

Comme la famille est une unité sociale et économique, elle a besoin d'un chef qui s'occupe de sa gestion. Ce responsable ne peut être que l'homme : ﴿ ***Les hommes ont autorité sur leurs femmes en raison des qualités par lesquelles Dieu vous a élevés les uns au-dessus des autres. Et en raison des dépenses qu'ils prélèvent sur leurs biens au profit de leurs épouses***﴾ Ce verset précise la personne à qui revient cette tâche première car tout le monde sait que toute société humaine, petite ou grande, est supervisée par un dirigeant. Celui-ci guide ses subalternes étant donné qu'il se distingue par rapport à eux par des particularités caractéristiques comme la maturité de l'esprit, la longue expérience dans un domaine donné, l'ancienneté dans la fonction, la possession du plus grand nombre d'actions dans une usine et bien d'autres. Dans notre cas, nous nous trouvons face à l'un des deux choix : à qui accorder cette prépondérance : à l'homme ou à la femme ?

Une simple vue sur notre monde qui ne cesse de vociférer en réclamant l'égalité entre les deux sexes, nous fait découvrir la supériorité des hommes sur les femmes dans les différents pays qui exhibent, à cor et à cri, le

---

[1]) Portion du verset 34 de la sourate d'En-Nissâ'.
[2]) Cité par Et-Tarmidhî sous le N° 1.163 et par Ibn Mâdjah sous le N° 1.851.
[3]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 3.331 et par Mouslim sous le N° 1.468.

slogan de cette égalité. Aussi je me permets de questionner mon cher lecteur : quel est le pourcentage des femmes ministres par rapport aux hommes dans les mêmes fonctions, quel est le nombre des présidents et des rois, quelle est la proportion des femmes d'Etat, des députées et des dirigeantes de partis politiques dans ces pays qui parlent de l'égalité ? Sans doute, nous sommes tous d'accord sur l'émergence de l'homme sur la femme dans tous ces domaines. Comment ces nations prônent-elles cette égalité ? Les pays scandinaves ont réalisé les performances mondiales les plus élevés dans l'emploi des femmes, mais ce taux ne dépasse guère les 30 %. Pourquoi ?

Le Coran nous répond : ﴿ ***Les hommes ont autorité sur leurs femmes en raison des qualités par lesquelles Dieu vous a élevés les uns au-dessus des autres. Et en raison des dépenses qu'ils prélèvent sur leurs biens au profit de leurs épouses***﴾ Oui ! L'Omnipotent a créé les hommes pour des fonctions déterminées et leur a donné des potentialés et des capacités qui les aident à résoudre tout genre de problèmes. Il est considéré, donc, comme gérant de la famille puisqu'il est son protecteur et le comptable de son budget. L'épouse, elle, est une perle jalousement protégée. Il n'est pas de son devoir de travailler, en dehors de chez elle, et de s'éreinter en vue d'acquérir une place honorable dans la famille de son époux. Cela ne convient pas à sa féminité et à sa nature sentimentale que le Seigneur lui a accordées. Par contre, elle est la reine dans le foyer conjugal. Elle accomplira ses nobles missions dans la gestion de la famille, dans l'éducation de ses enfants, elle leur octroiera le maximum de tendresse et de protection dont ils auront besoin. Le prophète a dit : « *Chacun de vous est un pasteur et chaque berger est responsable de son «troupeau»…L'homme est responsable dans son entourage, la femme est responsable dans la demeure de son conjoint !* [1]»

La femme, qu'elle soit la mère ou l'épouse, la sœur ou la fille, est dispensée de toutes dépenses. Le prophète (B.S.D.L) a dit : « *La main qui donne est supérieure à celle qui demande. Commence par ceux que tu entretiens : ta mère, puis ton père puis ta sœur puis ton frère puis ceux qui viennent après.* [2]» Le devoir premier de l'homme consiste à consentir des dépenses pour l'ensemble de la famille, en général et pour l'épouse en particulier. Si celle-ci possède une grosse fortune ou si elle occupe une quelconque fonction, le mari est tenu de l'entretenir. L'envoyé de Dieu a laissé ce conseil : « *Vous devez leur assurer habits et nourritures, licitement.*[3] »

Les relations maritales forment un ensemble de droits et de devoirs mutuels basés sur les faits de donner et de prendre : ***Les femmes ont des droits équivalents à leurs devoirs, en toute honnêteté. Les hommes sont à un degré au-dessus des femmes.*** La supériorité des hommes sur les femmes est une

[1]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 893 et par Mouslim sous le N° 1.879.
[2]) Cité par An'Nassâ-î 2.532 et par Ahmed sous le N° 7.065.
[3]) Cité par Mouslim sous le N°1.218.

faveur divine adéquate accordée aux premiers pour les prédispositions naturelles qui conviennent à leurs missions et concordent avec leurs travaux qui les aident à faire ces dépenses au profit de la famille.

Cette supériorité ne veut point dire que l'homme agit en despote et que toues les décisions émanent de lui. L'histoire nous a enseigné que le prophète (B.S.D.L), le plus parfait des hommes et leur maître, a demandé à son épouse Oummou Salamah son avis concernant la nation entière et non pas seulement la famille. En effet, il sortit, accompagné d'un grand nombre de ses compagnons et de polythéistes de la région de Médine l'illuminée, vers la Mecque l'honorée pour y effectuer une 'oumrah ; mais les Quouraïchites interdirent aux Musulmans l'accès dans leur cité. C'était l'année d'El-Houdaïbyah. Il quitta sa tente et ordonna à la totalité de ceux qui ont cru en sa mission de se raser la tête, d'immoler les bêtes qu'ils avaient prises avec eux et de se désacraliser afin de rejoindre la nouvelle capitale de l'Islam. Personne ne broncha : c'était le signe d'une désobéissance totale[1]. Il regagna son abri et informa son épouse du refus catégorique qu'il venait d'essuyer. Elle lui conseilla de ressortir, de ne parler à personne et d'accomplir, au vu et au su de tous, les trois actes cités plus haut. Lorsqu'ils l'ont vu couper les cheveux de sa tête, égorger son offrande et se désacraliser, aussitôt ils se sont mis à l'imiter.

Il nous reste à marmonner aux oreilles de ceux qui avancent de tels mensonges : « A qui votre livre donne-t-il la responsabilité de la famille, à l'homme ou à la femme ? Et puis que pensez-vous de cette pensée de Paul : « ***Car ce n'est pas l'homme qui a été tiré de la femme, mais la femme de l'homme. Et l'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme.*** [2]» Ce passage et ses homologues donnent la supériorité de l'homme sur la femme, mais il exprime, également, ce que l'on ne peut accepter, il foule la femme du pied et rabaisse de sa valeur à un point extrême. Non, elle n'a pas été créée pour l'homme, elle ne saurait être une source de jouissance, simplement. Elle est un être humain tout comme l'homme, créée pour la piété et le peuplement de la terre, selon la volonté du Seigneur.

Deuxièmement : l'ordre de frapper l'épouse

Ils ont dit que le Coran est injuste avec la femme quand il a permis à l'homme de la frapper. Ils ont exhibé ce verset : ﴾ ***Exhortez celles dont vous redoutez l'insubordination. Reléguez-les dans des lits à part et sévissez contre***

[1]) Pour la majorité d'entre eux, il fallait engager le combat contre les infidèles, mais la sagesse du prophète ne tenait à ne pas verser le sang de ses concitoyens en dépit de leur mécréance. C'était là la cause de la désobéissance des croyants. Omar ibn El-Khattâb a fait cette remarque : « Depuis que je me suis converti, je n'ai jamais douté de ma religion, à l'exception de ce jour »

[2]) Les Corinthiens (I) 11-8/9

elles. Si elles vous obéissent, ne leur cherchez plus querelle. En vérité, Dieu est très haut et très grand[1]

Voici notre réponse : nous avons déjà vu la méthode coranique dans la relation avec la femme. Nous avons également palpé la générosité et la grandeur qui lui sont octroyées, ces qualités n'ont pas d'analogues dans tous les autres livres. Ce sont là les principes de ces rapports. Le prophète (B.S.D.L) était un modèle exemplaire dans l'application de ce précepte. Il répétait toujours aux croyants : « *Le meilleur d'entre vous est le meilleur avec les siens et je suis le meilleur avec mes proches.* [2]» La mère des croyants, 'Aichah, l'a ainsi décrit : « Le messager de Dieu n'a jamais levé la main ni sur ses épouses ni sur ses domestique. Il ne l'a fait que lorsqu'il combattait pour la cause de Dieu ou quand un croyant désobéissait aux ordres du Seigneur. » La grande consigne consiste à prodiguer toute la bonté à la femme, cependant, il existe des exceptions à la règle. L'Omniscient a gratifié l'être humain d'une nature généreuse mais le brigand et l'assassin doivent être humiliés. La vie de l'homme, vicaire de Dieu sur terre, doit être préservée, le meurtrier, cependant, doit être tué, la conjointe légitime qui désobéit à son époux doit être bastonnée, si elle ne se soumet pas devant des moyens plus doux, si elle assassine elle sera assassinée.

Le Coran a permis à l'homme d'éduquer son épouse, mieux encore, il est de son devoir fondamental de parfaire cette éducation. Si l'épouse de l'un d'entre nous n'accomplit pas sa prière ou qu'elle refuse d'obtempérer aux ordres de son mari, celui-ci doit la corriger afin de ne pas la laisser détruire la cellule familiale, il ira même jusqu'aux coups, mais ces derniers ne doivent pas être douloureux. Cette correction n'est point, en principe, la base des relations avec la femme, elle n'est réservée que pour l'épouse désobéissante, celle dont la moralité est odieuse et dont la piété est véritablement superficielle. Elle – la correction- est une sorte de miséricorde et de protection pour la protéger du châtiment divin. Le Seigneur a dit : ***Les femmes vertueuses sont sobres et maintiennent intact en l'absence de leur mari ce que Dieu a prescrit de conserver ainsi. Exhortez celles dont vous redoutez l'insubordination. Reléguez-les dans des lits à part et sévissez contre elles. Si elles vous obéissent, ne leur cherchez plus querelle. En vérité, Dieu est très haut et très grand***. Frapper la femme est l'ultime moyen de correction, devancé d'abord par l'appel à la raison et aux sentiments, ensuite par l'éloignement de son mari d'elle dans leur chambre commune et enfin par les efforts fournis pour la remettre sur le bon chemin.

Quand on évoque le léger fouettement de la femme, l'imagination de certaines personnes pense à une flagellation trop violente dont souffre, malheureusement, aussi bien l'Occident que l'Orient. La rudesse et la dureté à

[1]) Portion du verset 34 de la sourate d'En-Nissâ'.
[2]) Cité par Et-Tarmidî sous le N° 3.795.

l'encontre de la femme est une maladie mondiale, indigne du mâle, elle ne peut être tolérée par le Coran. Ce qu'il permet c'est de frapper l'épouse indomptable, sans lui faire du mal. Certains ont suggéré de la chatouiller avec un bâtonnet appelé le «siwaq», un petit garçon, frôlé par ce dernier, ne sentira aucune douleur. Le prophète mettant les hommes en garde, a dit : « *Craignez le Créateur dans vos attitudes avec les femmes. Vous les avez acquises par le pacte de Dieu, vous avez joui d'elles par le nom de l'Omniscient. Vous avez le droit d'exiger d'elles d'interdire votre lit à toute personne que vous maudissez. Si elles ne s'inclinent devant vos ordres, frappez-les légèrement, sans leur faire du mal. Il vous incombe à vous de leur procurer, d'une façon licite, habits et nourritures*. [1]»

Frapper sévèrement et laisser des traces sur le corps sont strictement interdits et en particulier sur le visage. Le messager céleste a haï celui qui frappe l'animal à la figure, qu'en est-il donc de l'épouse ? Il a dit : « *N'êtes-vous pas informé que j'ai honni quiconque frappe la bête au visage?*[2]» Lorsque Mou'âwiyah rentra à la mosquée, il entendit le prophète dire : « *Ne frappe pas au visage, ne lui fais aucun mal, si tu manges donne-lui à manger malgré votre différend, si tu t'achètes des vêtements achètes-en pour elle aussi. Si tu te sépares d'elle, fais-le uniquement dans votre chambre commune. N'oublie pas le pacte qui vous lie l'un à l'autre*. [3]»

Le prophète escalada les marches du minbar et blâma les gens qui sévissent brutalement contre leurs conjointes. Il leur dit : « *Il y a parmi vous des personnes qui lapident leurs épouses comme on vilipende un esclave, puis à la fin de la journée, il savoure le plaisir qu'elle lui cause*.[4] » Un certain jour, un homme est venu voir l'envoyé de Dieu et l'informa que son épouse a une langue bien pendue et qu'elle ne s'arrête pas de l'attaquer. Mohammed (B.S.D.L) le conseilla : « *Répudie-là !* » Son interlocuteur lui apprit qu'il s'est habitué à elle, puis qu'ils ont procuré ensemble des enfants. Le prophète lui recommanda : « *Garde-la et sois autoritaire avec elle, si elle est une dame de «bien» elle t'obéira, mais, en tous les cas, ne la frappe pas*[5]» Il lui défendit de la cogner en dépit de son sale caractère et de son attitude pénible avec lui. Voulant peut-être éviter aux hommes l'injustice, l'adversité, l'hostilité ou la correction, il les a exhortés : « *Ne frappez pas les servantes de Dieu*. [6]» Cependant, quelques femmes ont blessé leurs époux, elles doivent être corrigées. Omar ibn El-Khattâb s'est présenté auprès du messager et lui assura que certaines femmes ont osé résister à leurs époux, il leur permit à ceux-ci de les battre. D'autres dames s'étaient plaintes des attitudes de leurs maris à celles du prophète : « *Des femmes*

---

[1]) Cité par Mouslim sous le N° 1.218.
[2]) Cité par Aboû Dâoud sous le N° 2.564.
[3] Cité par Ahmed sous le N° 19.541.
[4]) Cité par El-Boukhârî sous le N°4.942 et Mouslim sous le N°2.855.
[5]) Cité par Aboû Dâoud sous le N°142 et par Ahmed sous le N°15.949.
[6]) Cité par Aboû Dâoud sous le N° 2.146 et par Ibn Mâdjah sous le N°1.985.

sont venues chez moi et ont confié à mes conjointes que leurs maris les maltraitent, ces hommes ne sont pas les meilleurs d'entre vous. »

Ainsi, nous voyons les conseils destinés à tout homme, libre et noble, celui qui craint Dieu dans son épouse et qui retient sa langue pour ne pas la réprimander et la gronder. C'était là la conduite du prophète avec son entourage proche. Ceux qui maltraitent leurs épouses ne font pas partie des meilleurs croyants, puisque l'envoyé du Seigneur a proclamé que les meilleurs parmi eux sont ceux qui ont une conduite irréprochable avec leurs partenaires légitimes et que lui-même est le meilleur des croyants. Le Coran a conseillé la bonne entente entre le mari et son épouse : ﴿ ***Dans votre vie commune, comportez-vous avec elles d'une manière honnête. Si vous éprouvez de l'antipathie pour elles, il se peut que vous ayez de l'antipathie pour ce dont Dieu a fait une grande source de bien.***[1]﴾

Si le divorce a eu lieu et que le délai des trois menstrues a pris fin, le conjoint aura à opter pour l'une des deux attitudes : il la gardera décemment ou il la libèrera poliment. Dieu a dit : ﴿ ***On ne peut divorcer que deux fois : ou on garde son épouse et on la traite convenablement, ou on lui rend sa liberté, avec bonté***[2]﴾ Cette excellente harmonie dans la vie matrimoniale représente une preuve avec laquelle les Musulmans accourent vers Dieu, vers sa miséricorde et vers sa satisfaction. Le messager a dit : « *Les meilleurs d'entre vous sont les meilleurs dans leurs foyers et je suis le meilleur avec les miennes*.[3] » Dans une autre version, il a dit : « *Les croyants les plus parfaits sont ceux qui sont dotés d'une foi solide, aux caractères magnanimes et les plus généreux avec leurs épouses.* [4]»

Troisièmement : la polygamie.

Ils ont dit le Coran permet à l'homme de se marier avec une autre femme, en plus de la première. Et, c'est là une nuisance pour cette dernière.

Voici notre réponse : avant d'aborder la position de l'Islam sur la question, disons qu'il n'est pas le premier à instituer la polygamie. D'autres religions et d'autres nations l'ont établie bien avant la révélation du Coran. Plusieurs peuples ont connu ce phénomène mais ils hésitaient entre deux sortes de la multiplication des femmes : celle des épouses légitimes et celle des amantes. L'Islam a toléré la première catégorie et a prohibé radicalement la seconde. Celle-ci abaisse de la dignité de la femme, personnifie l'injustice à son égard et la prive de tous ses droits conjugaux. L'amant ne s'occupe pas de sa

---

[1]) Portion du verset 19 de la sourate d'En-Nissâ'.
[2]) Portion du verset 229 de la sourate d'El-Baqarah.
[3]) Cité par Et-Tarmidî sous le N°3.795.
[4]) Cité par Et-Tarmidî sous le N°2.612 et par Ahmed sous le N°23.674.

dulcinée comme le fait un mari avec ses épouses et ses enfants en leur procurant le manger, le gîte et toute l'attention dont ils ont besoin.

Toutes les missions célestes antérieures à celle apparue à la Mecque l'honorée ont toléré la polygamie. Il nous suffit d'affirmer, en nous fondant sur l'Ancien Testament, sacré chez les Juifs et les Chrétiens, que le patriarche Ibrahîm était marié avec trois conjointes (Sarah, Hâdjer et Qatoûrah). Yagoub avait comme épouses, les deux sœurs Léa et Rachel et leurs deux esclaves Zilpa et Bilha. (Voir La Genèse 29) La Bible assure que le roi David avait sept femmes et que son fils, le prophète Salomon : « ***Il eut sept cents femmes de rang princier et trois cents concubines.*** [1]» La polygamie est donc ancrée dans toutes les législations de la Torah, sans condition ni restriction.

Le Christianisme, lui, a défendu la polygamie, en dépit du fait que Jésus n'a prononcé aucune interdiction concernant cette loi hébraïque et a proclamé : « ***N'allez pas croire que je sois venu pour abroger la Loi ou les Prophètes ; je ne suis pas venu abroger mais accomplir.*** [2]» Paul fait allusion à la multitude des femmes comme épouses : « ***Que les diacres soient maris d'une seule femme….*** [3]» Nous pouvons conclure sur la base de ce passage qu'il est permis aux diacres de se marier mais qu'ils doivent se contenter d'une seule épouse. Les hommes autres que les diacres peuvent profiter de la polygamie.

Cette question était un cri lancé par plusieurs doctrines chrétiennes comme en Allemagne au milieu du seizième. Le moine Von Estaire (décédé en1531) disait : « Celui qui tient à être un véritable Chrétien doit être polygame. » De la même façon, les Mormons la pratiquaient au début du dix-neuvième siècle, mais ils la bannirent définitivement à la fin de ce même siècle, sous la pression des autorités civiles. La perte dramatique des hommes en Occident, lors des deux guerres mondiales, évaluée à plus de 48 millions de combattants, la généralisation de toutes sortes de débauches, le nombre grandissant des bâtards[4], poussa les penseurs de cette région du monde et ses savants à encourager la polygamie.

Ce phénomène était fortement répandu dans la société arabe, sans restriction aucune. La plupart des mâles avaient jusqu'à dix épouses. Ghaliyâne ibn Salamah avait dix conjointes lorsqu'il s'est converti, il se rendit auprès du prophète pour avoir son avis sur ce problème. Son illustre interlocuteur lui répondit : « *Choisis quatre parmi elles et répudie les autres.* [5] » 'Oumaïre El-Assadî raconte que quand il a opté pour la religion naissante, il est allé voir

---

[1]) Les Rois (I) 11/3.
[2]) Matthieu 5/17.
[3]) 1° Epître à Timothée (I) 3/12.
[4]) ***Voir*** :
Le débat transparent entre Abdellah, Abdelmassîh d'Abdelwadoûde Chalabî – pages : 240/241.
L'évangélisation et l'orientalisme de Mohammed 'Ize Tahtâwî – page : 204.
[5]) Cité par Et-Tarmidî sous le N° 128, Ibn Mâdjah sous le N° 1.953 et par Ahmed sous le N° 4.595.

l'envoyé de Dieu qui lui a répété ce qu'il a dit à Ibn Salamah : « *Choisis quatre d'entre elles et répudie les autres.* [1]»

La polygamie existait avant l'Islam, elle n'avait pas de limites. Même quand des épouses n'étaient ni malades ni stériles, ou encore pour d'autres raisons, certains hommes sentaient le besoin de contracter plusieurs autres mariages. La polygamie, avec ses côtés négatifs, possédait des conséquences positives : le mariage des jeunes filles âgées, des femmes malades et le remariage des divorcées. L'Islam s'est avéré pratique, en tolérant la polygamie licite, cette dernière ayant fermé les portes de la diffusion illégale des amants et des amantes qui envahissent les sociétés humaines dans les pays qui ne reconnaissent pas la polygamie. Un sondage se rapportant à l'infidélité masculine et publié en Mai de l'année 1980 rapporte que 75% des maris ont trompé leurs conjointes. Une autre enquête effectuée entre 1980 et 1990, a montré que plus d'un million de femmes, en Amérique, se sont adonnées à la prostitution. Des observations concernant les adolescents sont encore plus effrayantes. Lisons cette déclaration du célèbre fondateur du Protestantisme, Martin Luther : « L'éveil du sexe est difficile à contrôler et c'est à cause de cette raison que très peu de gens sont chastes. L'homme marié est plus chaste que le moine ou le curé….Mieux encore, son union sacrée avec deux femmes lui évite le crime proscrit de l'adultère. [2]»

Si l'Humanité tient à mener une vie de chasteté et de pureté, elle est obligée de passer par la polygamie. C'est le résultat d'une simple étude des sondages universels qui révèle une augmentation croissante du nombre des femmes. Ainsi, par exemple, les représentantes du beau sexe, aux U.S.A, dépassent les hommes de quatre millions, la société américaine se trouve donc entre deux alternatives : accepter la présence de quatre millions de prostituées ou avoir le même nombre de familles qui vivent sous le régime de la polygamie.

Le Coran l'a donc autorisée, elle est la justice parfaite de Dieu et adéquate au monde où nous vivons. Les descendantes d'Eve excédent les fils d'Adam de quarante millions d'individus. Cette situation doit stimuler les gens vers la polygamie dans tous les milieux qui craignent la perversité de leurs membres et tentent de les sauver de la dislocation familiale. A ce propos, l'écrivaine italienne, Laura Fichya Fâghilîrî, a écrit : « Rien ne prouve radicalement et jusqu'à ce jour, que la polygamie est un fléau social et un blocage vers le progrès. Il nous est même possible d'assurer qu'elle est une nécessité indispensable à l'occasion d'un grand bouleversement, comme c'est le cas du massacre d'un nombre trop élevé d'hommes lors de conflits armés. La polygamie est donc un impératif qui rend service à la société. [3]»

---

[1]) Cité par Aboû Dâoud sous le N° 2.241.

[2]) La polygamie des prophètes et le rôle de la femme dans le Judaïsme, le Christianisme et l 'Islam d'Ahmed Abdelwahab- pages : 156 – 165 et185.

[3]) Ce qu'ils ont dit à propos de l'Islam de 'Imâd Ed-Dîne khalîle – page : 426.

Le côté pratique de l'Islam, en agréant la polygamie, vise l'idéal dans cette législation, il l'a limitée à quatre épouses afin que le mari puisse respecter ses devoirs vis-à-vis d'elles et subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants communs. Cette charte lui a adjoint des politesses et des démarcations. Le Coran décharge le mari polygame, intègre de tout acte répréhensif, que d'autres polygames commettent, convaincus que leurs situations présentes leur permettent de satisfaire, en premier lieu, leurs appétits sexuels. En vérité, la polygamie est un ensemble de responsabilités, financières, sociales et humaines, que l'homme doit honorer.

Dans ce cadre, l'Islam a demandé à l'homme d'être équitable avec ses quatre femmes, autrement, il doit se contenter d'une seule épouse : ﴿ ***Si vous craignez d'être injuste envers les orphelins, craignez également d'être injuste à l'égard des femmes. Epousez deux ou trois ou quatre femmes parmi celles que vous trouvez agréables. Si vous craignez de ne pas être équitables envers elles, n'épousez qu'une femme libre ou encore une esclave en votre possession…*** ﴾. Cette justice se remarque dans l'habitat, les habits et autres dépenses qui représentent les droits des épouses. Le prophète a mis en garde les hommes qui pratiquent la polygamie contre la préférence de l'une par rapport aux autres. C'est là une sorte d'injustice, le Seigneur a menacé celui qui a une telle conduite d'un châtiment particulier, le jour de la résurrection. Il a averti (B.S.D.L) : « *Quiconque a deux conjointes et qui penche vers l'une au détriment de l'autre se présentera le jour du Jugement Dernier avec une lèvre déplacée.* [1]» Certaines personnes prétendent que dans la polygamie, la première épouse est humiliée dans sa dignité. Il sera répondu à celui qui avance une telle réflexion qu'adviendra-t-il alors de la grandeur et de la pudeur de la seconde conjointe ? Comment peut-on délaisser une attitude aussi noble? Elle sera co épouse d'un seul mari, les hommes et femmes de sa nouvelle famille la béniront, convaincus que son union sacrée avec un homme déjà marié est meilleure que le fait de rester jeune fille. Il sera une protection pour elle et il lui assurera l'avenir d'une dame vertueuse, au lieu d'être une amante sans droit ni dévouement qui finira par se prostituer.

Le penseur irlandais Bernard Shaw qui voyait dans la polygamie le remède des problèmes de l'Occident chrétien, a enregistré : « Si l'Europe opte pour ce système, elle évitera, pour ses peuples, la déchéance et la pourriture morales et la dislocation familiale. »

Le célèbre orientaliste Hek Fârleen : « Si nous regardons la polygamie dans l'Islam sur les plans social, moral et doctrinal, nous constatons qu'elle ne peut être contraire, en aucun cas, à l'une des formes de la civilisation. Bien plus, elle est une garantie pratique pour la solution des femmes malheureuses contre l'adultère, et les transforme en des conjointes qui jouissent de la considération de l'ensemble de la société, contrairement au nombre en perpétuel croissance

---

[1]) Cité Ibn Mâdjah sous le N°1.969 et par Ahmed sous le N°8.362.

des filles très vieilles, en Europe et Etats Unis d'Amérique et vouées à la débauche et la perversité. »

Quatrièmement : les droits de la femme et l'héritage

Ils ont dit que le Coran rétrograde la femme et la blesse puisqu'il lui accorde la moitié de la part de l'homme. Il la dégrade et la considère comme une demi-personne.

Voici notre réponse : nous avons déjà vu l'égalité entre les hommes et les femmes dans leurs aspects humains. Nous avons, aussi, remarqué leur égalité devant leur Créateur, quant à ses châtiments et ses récompenses. La préférence entre les deux découle de raisons purement matérielles car le principe primordial a été énoncé par le prophète (B.S.D.L) qui a dit : « *Les femmes sont des sœurs aux yeux des hommes*. » Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, nous dirons à ceux qui attaquent le Livre des Musulmans que leurs Livres sacrés refusent totalement aux filles l'héritage quand elles ont des frères directs. Il est consigné dans le livre des Nombres : « ***Le Seigneur dit à Moïse : « Lorsqu'un homme mourra sans laisser de fils, vous transmettrez son héritage à sa fille….*** [1]» Nous comprenons, à partir de ce contexte qui fait partie des croyances des Juifs et des Chrétiens, que l'existence du garçon interdit de donner à la fille de ce que son père a laissé après sa mort.(Voir Josué 17-1/3). Les Arabes, avant l'avènement de l'Islam, privaient la femme de l'héritage. Omar ibn El-Khattâb disait : « Si nous étions encore à l'époque de la Djahilyah, nous n'accordions aux femmes aucune valeur, jusqu'au jour où Dieu a révélé, à leur propos, des informations les concernant et leur a donné des droits. » La Révélation faite à Mohammed (B.S.D.L) a banni cette législation injuste et l'a remplacée par un système qui repose sur trois principes.

I°) Le degré de parenté entre l'héritier et le défunt : chaque fois que les liaisons entre les deux individus sont proches, la part de l'héritage augmente et à mesure que ces liens sont éloignés, cette part diminue et cela, sans distinction entre les deux sexes. La fille du mort reçoit une portion supérieure à celle de son grand père et de son frère, elle perçoit la moitié de l'héritage quand son père et sa mère comptent parmi ses héritiers.

II°) Compte tenu de la génération qui hérite par rapport à la chronologie, la jeune génération est plus favorisée en regard à l'ancienne génération. La première citée doit faire face à des charges telles les frais pour les études, le mariage, les dépenses pour les enfants, pendant que les débours des vieux sont plus légers. Ce second cas ne fait également, aucune différence entre la fille et le garçon. La fille du défunt reçoit la moitié de l'héritage qui est supérieure à la part de sa mère et de son père, même si ce dernier était à l'origine de la fortune de son fils.

---

[1]) Les Nombres 27/8.

III°) En conformité avec la règle qui dit que toute personne qui acquiert un gain sans peine doit payer toutes les dettes laissées par le mort, dans ce troisième cas, il existe une différence entre la fille et le garçon, les charges financières de celui-ci étant plus élevées que celles de celle-là. Le premier est obligé de subvenir aux besoins de la femme, qu'elle soit mère ou épouse ou sœur ou fille. La fille hérite de son père et elle est prise en charge par son frère ou son mari ou son fils.

Prenons l'exemple d'un garçon et d'une fille qui héritent de leur père. Le garçon reçoit cent mille dinars et sa sœur la moitié. Le garçon est obligé d'entreprendre des dépenses pour tous ceux dont il est responsable, il leur procurera habits, nourriture, gîte, en plus de frais imprévus. La fille, dans le foyer conjugal, est dispensée de toutes dépenses, son mari s'occupera d'elle dans tous les domaines. Pour le mariage, le premier accordera à sa future une dote alors que la seconde recevra la dite dote de la part de celui qui a demandé sa main. En outre, le garçon paiera, par exemple, la rançon aux proches d'une victime tuée, par inadvertance. Tout cela fait partie des devoirs de l'homme et ne concerne en rien la femme qui hérite la moitié de son frère.

Ainsi, Dieu a donné à l'homme, dans l'héritage, le double de la femme. Ce n'est point, de sa part, une vexation et une tyrannie pour la femme, mais c'est une répartition matérielle, pure et parfaite, qui concorde avec les responsabilités de chacun des héritiers, dans la société et au sein de la famille. Puis la femme reçoit la moitié dans trois cas :

1°) Les garçons du trépassé toucheront le double de leurs sœurs conformément à la prescription divine : ﴿ ***Dieu vous recommande ceci au sujet de vos enfants : au garçon revient une quote-part équivalente à celle de deux filles….***[1]﴾

2°) L'héritage entre les deux époux : le mari hérite de sa conjointe le double de sa conjointe comme le dit l'Omniscient : ﴿ ***Vous avez droit à la moitié de ce que laissent vos épouses si elles meurent sans laisser d'enfants, garçon ou fille. Si elles ont un enfant survivant, le quart de ce qu'elles laissent vous revient, déduction de tout legs testamentaire ou de dettes éventuels. Vos épouses auront droit au quart de ce que vous laissez, à défaut de garçon ou fille, survivants***.[2]﴾

3°) Le père du disparu perçoit la moitié de son épouse, la mère du défunt, si leur fils n'a pas laissé d'enfants, le premier cité obtiendra la moitié et la seconde aura le quart.

Si une personne meurt sans laisser ni parents ni enfants, ses héritiers, hommes et femmes, percevront une part égale car le Seigneur l'a dit : ﴿ ***Si un homme ou une femme meurt sans laisser d'héritiers en ligne directe, ascendant ou descendant, et a un frère ou une sœur, la part revenant à l'un***

[1]) Portion du verset 11 de la sourate d'En-Nissâ'.
[2]) Portion du verset 11 de la sourate d'En-Nissâ'.

ou à l'autre de ces derniers est égale au sixième de la succession. S'ils sont plus de deux, ils cohéritent du tiers*….*[1]﴾

Omar ibn El-Khattâb a rendu sa sentence en accordant, aux garçons et aux filles d'une mère qui venait de trépasser, la même part. Ez-Zahrî a écrit : « Je pense qu'Ibn El-Khattâb a appris ce jugement du prophète, en personne[2], et de l'idée qui se dégage de ces paroles de Dieu : ﴿ ***S'ils sont plus de deux, ils cohéritent du tiers….***[3]﴾ Soulignons, encore une fois, que le Coran institue l'égalité des parts des deux parents dans l'héritage de leur fils commun : ﴿ ***Les ascendants, père et mère, auront chacun un sixième, si le défunt laisse un garçon*** [4]﴾

Il y a encore d'autres cas où la femme hérite plus que l'homme, elle devance alors le père, le frère, l'oncle paternel et l'oncle maternel. Parfois elle héritera et ces derniers n'auront aucune part de l'héritage. Cette inégalité dans les parts de l'héritage entre les hommes et les femmes n'est pas fixe, elle est fondée sur le système islamique social et sur le partage des responsabilités et des dépenses. C'est sur la base de ces normes que sont réparties les parts de l'héritage entre les hommes et les femmes. Nous finirons ce paragraphe pour répondre à ce mensonge par le témoignage de l'orientaliste Gustave Lebon. Celui-ci a écrit : « L'Islam a élevé le rang social de la femme et l'a gratifiée d'un honneur sans bornes ; il ne l'a point abaissée, contrairement aux fausses allégations, répandues sans preuves ni arguments. Le Coran a accordé aux femmes des droits dans l'héritage plus avantageux que la plupart de lois européennes. » Il continue : « Les principes de l'héritage rapportés par le Coran sont justes et équitables au plus haut degré… Selon ma propre comparaison, entre les préceptes coraniques et les législations anglaises et françaises, la loi islamique, me semble-t-il, a octroyé aux épouses des droits dans l'héritage qui n'ont pas de pareils dans le monde entier pendant que certaines langues bien pendues – non musulmanes- prétendent que leurs maris les maltraitent. »[5]

Cinquièmement : le témoignage de la femme

Ils ont dit que le Coran certifie que le témoignage d'une femme vaut la moitié de celui d'un homme et ont présenté ce verset pour appuyer leur thèse : ﴿***Faites appel à deux témoins parmi vos hommes, à défaut de deux hommes, prenez un homme et deux femmes parmi ceux que vous agréez en cette qualité. Si l'une d'elles se trompe, l'autre suppléera à la carence de sa***

[1] Portion du verset 12 de la sourate d'En-Nissâ'.
[2]) Cité par Ibn Abî Hâtime dans son livre de l'exégèse.
[3] Portion du verset 12 de la sourate d'En-Nissâ'.
[4] Portion du verset 11 de la sourate d'En-Nissâ'.
[5]) La civilisation des Arabes de G. Lebon- pages : 389 et 401.

mémoire[1]﴾ Ils prétendent que c'est là le signe outrageux et dégradant à l'encontre de la femme.

Voici notre réponse : le commandement de ce verset n'est pas adressé au juge ni au responsable civil, comme le croient de nombreux critiques mal intentionnés. Il s'agit ici de celui qui emprunte une partie de son argent à celui qui en sent le besoin. Dieu lui ordonna d'enregistrer cette dette, s'il ne peut le faire, il demandera le témoignage de deux hommes ou bien celui d'un homme et de deux femmes. Si l'une de ces dernières ne se rappelle plus de ce contrat, l'autre lui rafraîchira la mémoire, tout cela afin que le débiteur ne perde rien de son bien. Le verset explique la raison pour laquelle le Seigneur exigea de l'emprunteur de consigner la dette accordée en présence de deux femmes et d'un homme : ﴿ ***Si l'une d'elles se trompe, l'autre suppléera à la carence de sa mémoire*** ﴾ La femme risque d'oublier les questions financières, elle ne les maîtrise pas et ne sont pas, habituellement, de son ressort. Son omission est donc tout à fait d'ordre matériel, elle manque d'expériences à propos des clauses de la transaction. Ce sont là les motifs de la défection de sa mémoire se rapportant aux détails et aux tracasseries des contrats.

Le témoignage d'une femme au tribunal, devant le juge, n'équivaut pas, aux yeux de ce dernier, la moitié de celui d'un homme. Le magistrat écoutera, attentivement, tout ce qu'il peut avoir comme preuves, il tachera d'appliquer le hadîth du prophète (B.S.D.L) : « *L'accusateur fournira des preuves et l'accusé prêtera serment.* [2]» Le fonctionnaire chargé de l'application de la loi discernera un seul homme ou auditionnera une seule femme et peut-être moins que cela. Ibn El-Qaïme le précise : « La preuve consiste à montrer le juste du faux et à le faire émerger. Elle émanera tantôt de quatre témoins et tantôt de trois ou encore de deux et encore d'un seul homme ou d'une seule femme qui refuse de jurer. Quand le messager de Dieu a dit : « *L'accusateur fournira des preuves, c'est-à-dire qu'il est tenu de produire tout ce qui attestera la véracité de ses dires et s'il s'avère qu'il a subi un tort, le jugement sera déclaré en sa faveur*. [3]» Le même Ibn El-Qaïme ajoute pour répondre à ceux qui évoquent ce quiproquo – qui n'en est pas un : « Le Coran, en apparence, fait remplacer les deux hommes comme témoins par un seul des témoins et par deux femmes. Il n'en est rien, ce conseil est destiné aux avocats et autres magistrats pour défendre les droits des gens. Le Seigneur – qu'il soit exalté et glorifié – les a orientés vers les démarches les plus convaincantes, mais s'ils ne peuvent les appliquer ils feront recours à d'autres tentatives de moindre importance. Il n'a pas obligé le juge d'énoncer telle ou telle sentence, mais il nous a guidés vers ce

---

[1] Portion du verset 282 de la sourate d'El-Baqarah.
[2]) Cité par Et-Tarmidî sous le N° 1.341.
[3]) Et-Tourouk El-Hakimah d'Ibn El-Qaïme- page : 34.

qui permet la sauvegarde du droit. Les procédés de la justice sont plus nombreux que ceux qui servent à la conservation de ce droit. [1]»

Il reprend, concernant la distinction entre le témoignage de l'homme et celui de la femme : « La femme équitable est semblable à l'homme dans sa sincérité, sa confiance et sa piété. La nonchalance ou l'oubli risquait de s'emparer d'elle et lui fait omettre ce qu'elle a vu ou entendu, aussi une autre dame lui fut adjointe ; et dans des conditions pareilles, celle-ci peut être plus forte qu'un seul homme, elle le dépasse en sagesse et en honnêteté.[2]»

La majorité des témoignages provenant d'hommes ou de femmes confirme l'authenticité de cette compréhension. Pendant les témoignages de la malédiction entre les deux membres du même couple, le témoignage de chacun d'eux est égal à celui de l'autre. Les quatre serments de l'homme valent les quatre autres de sa conjointe, le verset suivant l'énonce clairement : ﴿ ***Chacun de ceux qui accusent d'adultère leurs épouses, sans pouvoir produire de témoins et n'ont d'autres témoignages que le leur, devra attester par Dieu, à quatre reprises, qu'il dit la vérité et en cas de dénégation de l'accusée, appeler à la cinquième reprise la malédiction de Dieu sur lui, s'il ment. Toute sanction à appliquer à l'épouse accusée est levée par le quadruple serment : « Par Dieu, il ment ! » suivi d'une cinquième formule appelant sur elle le courroux de Dieu si son mari dit la vérité.***[3]﴾ N'oublions pas d'insister sur un point capital : l'égalité des hommes et des femmes dans les témoignages qui n'ont aucun rapport avec la sentimentalité qui domine la fille d'Eve ou son manque d'expérience ; elle peut, donc, prendre part aux témoignages qui se fondent sur l'intelligence et la mémoire. Elle est habilitée à produire des avis religieux sur des problèmes donnés et à rapporter des ahâdîths du prophète (B.S.D.L). Il en va de même pour les autres filières des sciences et est donc, en mesure de les enseigner, toutes, sans aucune exception.

La chari'ah a averti qu'il existe des témoignages de femmes qui leur sont propres, comme le début et la fin des menstrues, celles des femmes répudiées, les conditions du déroulement de l'accouchement et autres questions se rapportant à elles. Le verset suivant le signale : ﴿ ***Les femmes divorcées sont tenues d'observer un délai d'attente correspondant à trois périodes menstruelles. Il est illicite pour elles de taire ce que Dieu a pu créer, en leur sein, si vraiment elles croient en Dieu et au Jour dernier.*** [4]﴾ Il est souligné, dans les livres du hadith, que l'envoyé de Dieu agréa le témoignage d'une seule femme au sujet de l'allaitement. Les paroles du prophète furent rapportées 'Ouqbah ibn El-Hârith. Ce dernier avait pris comme femme Oummou Yahyâ bint Abî Ihâb, aussitôt une esclave noire vint voir le messager céleste et

---

[1]) Et-Tourouk El-Hakimah d'Ibn El-Qaïme- page : 219.
[2]) La même source - page : 219.
[3]) Versets 6/9 de la sourate d'En-Noûr.
[4]) Portion du verset 278 de la sourate d'El-Baqarah.

l'informa qu'elle avait donné son sein à l'époux et à sa conjointe. Mohammed ordonna de les séparer et prescrivit à chacun des deux parties de chercher un autre partenaire[1].

La législation coranique a considéré le témoignage d'une femme comme égal au double de celui de l'homme dans les questions des prêts et autres cas du même genre. Elle ne l'a pas établi ni par préjudice pour le droit de la femme ni pour dévaloriser de son rang ni pour l'humilier, mais il l'a exigé, compte tenu de ses vocations et de ses dons. Les aptitudes des hommes et des femmes sont absolument identiques dans les témoignages, lors de transactions comme les ventes, l'accumulation de bonnes actions, le refuge auprès de la protection d'autrui, la procuration, les associations, l'affranchissement des esclaves et autres legs à un lieu de culte ou à un endroit à usage public.

Sixièmement : le divorce de la femme :

Ils ont dit que Le Coran a traité la femme avec injustice puisqu'il a autorisé le divorce entre les deux époux, alors que la vie conjugale doit être consolidée et ils ont répété cette idée en affirmant que la répudiation est à la portée du seul mari et que la femme n'a aucun droit de la réclamer.

Voici notre réponse : le divorce est connu chez toutes les nations, sans exception. Chaque législation et chaque peuple l'ont permis et ont usé de cette solution indispensable et nécessaire pour mettre fin à des différends, entre l'époux et sa conjointe, impossibles à résoudre. L'Ancien Testament l'a ratifié. Le Nouveau Testament, par contre, l'a toléré mais uniquement pour cause d'adultère et l'a repoussé pour tout autre motif. Il est résulté de cette interdiction des catastrophes dramatiques, en particulier, la propagation de la débauche à grande échelle et les relations sexuelles, en dehors du mariage. Un homme vivra avec une concubine pendant de nombreuses années avant de conclure l'union sacrée. Ils se sont gardés de se marier par peur d'une éventuelle séparation, entre temps, ils ont engendré plusieurs enfants, ainsi ils seront certains de la pérennité de leur complicité qui ne risque pas, alors, de désunion.

La répudiation est une nécessité sociale évidente que toutes les religions, bien avant l'Islam, ont connue. Toutes les lois civiles l'ont érigée. Comment peut-demander à un homme de supporter une femme abjecte, le proverbe a bien raison quand il a dit : « La compagnie d'une personne qui est en désaccord constant avec toi et qui ne tient pas à te quitter constitue l'un des malheurs les plus abominables. » L'Islam élabore la permanence de la vie matrimoniale sur la bonne entente et sur la miséricorde que l'Omniprésent a placées dans les cœurs des deux conjoints légitimes. Il montre sa puissance aux êtres humains, en général et aux croyants en particulier : ﴿***Un exemple de ses signes, il a créé de vous et pour vous, des épouses pour que vous vous reposiez***

[1]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 2.659.

auprès d'elles. Entre vous et elles, il a suscité affection et bonté. En vérité, il y a en cela des signes certains pour des gens qui réfléchissent.[1]﴾ Le Coran recherche vivement cette continuité, il incite l'époux à sauvegarder les liens conjugaux, même pendant des moments de répugnance. Ce verset est, on ne peut plus clair : ﴿ ***Dans votre vie commune, comportez-vous avec elles d'une manière honnête. Si vous éprouvez de l'antipathie pour elles, il se peut que vous ayez de l'antipathie pour ce dont Dieu a fait une grande source de bien***.﴾ Le prophète (B.S.D.L) a sermonné les maris d'avoir avec leurs conjointes des ébats de ravissements, ceux-ci représenteront le degré de leur bien effectué en ce bas-monde. Il a prêché son auditoire : « *Le meilleur d'entre vous est celui qui se comporte convenablement avec son épouse et je suis le meilleur avec les miennes*. [2]» Il les a exhortés d'entretenir de bonnes relations avec leurs épouses, en dépit de quelques-uns de leurs côtés négatifs, car il se peut qu'elles soient nanties de d'autres positifs. Il a articulé, dans ce sens, « *Un croyant ne peut haïr une croyante, s'il déteste en elle un trait de caractère, il sera satisfait par un autre.* [3]»

L'Islam a anathématisé le divorce. On raconte que le prophète a dit : « La répudiation est l'acte licite et le plus honni auprès de Dieu. » On ne peut donner à cette déclaration le nom de hadîth, car ses rapporteurs ne sont pas fiables mais son fond est juste. Cette séparation entre les deux conjoints est compréhensive pour celui qui médite ces paroles divines, elle est la conséquence des maléfices des magiciens et des démons : ﴿***Les gens apprenaient des deux anges ce qui jette la division entre mari et femme***…...[4].﴾ Il ne convient pas à un croyant de suivre le diable et ses acolytes. La religion révélée à Mohammed (B.S.D.L) dans la Mecque l'honorée protège la famille et ne tient pas à sa dislocation, elle conseille au couple la bonne entente même en cas de répulsion. Le Seigneur insiste encore une autre fois : ﴿ ***Dans votre vie commune, comportez-vous avec elles d'une manière honnête. Si vous éprouvez de l'antipathie pour elles, il se peut que vous ayez de l'antipathie pour ce dont Dieu a fait une grande source de bien***.﴾ Mais, lorsque cette réconciliation redevient de plus en plus infernale que par le passé, Dieu a laissé le choix au mari entre la reprise de la femme dans de conditions meilleures ou lui redonner sa liberté avec générosité﴿ ***On ne peut divorcer que deux fois : ou on garde son épouse et on la traite convenablement, ou on lui rend sa liberté, avec bonté*** ﴾

---

[1]) Versets 21 de la sourate d'Er-Roûme.
[2]) Cité par Et-Tarmidî sous le N°3.895 et par Ibn Mâdjah sous le N°1.977.
[3]) Cité par Mouslim sous le N° 1.469.
[4]) Portion du verset 102 de la sourate d'El-Baqarah.

Le Coran a prévu, pour le couple, le règlement de leurs problèmes et a poussé les partenaires à recourir à tous les moyens possibles pour atteindre ce but : ﴿***Si une femme redoute de son époux une attitude hostile ou une répugnance, il n'y a aucun inconvénient à ce qu'ils procèdent à quelque compromis. Le compromis est préférable au divorce****….*[1]﴾ S'ils ne peuvent d'eux-mêmes retrouver cet arrangement, l'Omniscient leur ordonne d'exposer leurs griefs à un conseil familial, composé de deux arbitres, l'un du clan de l'époux et l'autre de celui de son épouse. Ils étudieront les causes de leurs litiges et tenteront de reconquérir la sérénité et la connivence au lieu du traumatisme et du désaccord : ﴿ ***Si vous craignez une scission entre époux et épouse, envoyez un arbitre choisi dans la famille du mari et un arbitre choisi dans la famille de la femme pour s'informer de leurs griefs et intentions. S'ils désirent une réconciliation, Dieu les y aidera, car Dieu est Omniscient et amplement informé****.*[2] ﴾ Si la reprise s'avère radicalement impossible, l'Islam autorise l'homme de divorcer de sa conjointe, par deux fois. Ils ne devront pas avoir de rapports intimes et la dame ne doit pas sortir de la demeure de son ex-mari, elle ne quittera cette habitation qu'une fois purifiée de ses menstrues. La législation islamique a prévu un droit de la femme sur les biens de son mari : ﴿***Les femmes répudiées ont droit à une honnête indemnité d'entretien, constituant un devoir pour les hommes qui craignent Dieu****.*[3] ﴾ Cette compensation servira à panser leurs cœurs, mais le Coran n'a pas délimité cette somme, il y est libellé : ﴿ ***Faites-lui honnêtement un don de consolation, le riche selon ses facultés, l'indigent selon les siennes****….*[4]﴾

L'Islam, comme toutes les législations passées, a confié à l'homme le droit de la demande du divorce pour des raisons qui ne peuvent échapper à personne :

1°) La femme est trop émotive, ses sentiments risquent de la pousser à passer rapidement à l'acte alors que l'homme est plus raisonnable et il doit réfléchir longtemps avant de prendre une décision aussi grave.

2°) L'époux supportera de grosses pertes financières : la dote qu'il avait donnée à sa fiancée, avant la consommation du mariage, ne lui sera pas rendue. La dote qu'il accordera à une autre épouse éventuelle, celles de l'allaitement, les pensions de la nourriture s'il a engendré avec son ex-épouse des enfants. Ces dégâts matériels l'obligent à bien mûrir sa décision, il ne se pressera pas à divorcer et, peut-être, que les motifs qui l'incitaient à cette rupture s'évaporeront durant ce temps de réflexion, d'autant plus que cette volonté de la répudiation émane de lui et non pas d'autrui.

---

[1]) Portion du verset 128 de la sourate d'En-Nissâ'.
[2]) Verset 35 de la sourate d'En-Nissâ'.
[3]) Portion du verset 241 de la sourate d'El-Baqarah.
[4]) Portion du verset 236 de la sourate d'El-Baqarah.

La doctrine islamique préserve les droits pécuniaires de la femme après son divorce. Il n'est pas permis à l'époux de ne rien récupérer du douaire qu'il lui a cédé, en conformité avec ce verset : ﴿ ***Si vous désirez substituer une épouse à une autre épouse et si vous avez doté l'une d'elles d'un quintal d'or, n'en reprenez rien. Ce serait un scandale et un crime flagrant ! Comment le reprendriez-vous, après votre union intime, vos épouses ayant reçu de vous une solennelle alliance***.[1]﴾

Si le Coran a confié à l'homme le droit de disposer de la décision du divorce, il a, également, accordé ce droit à la femme en demandant au juge de la faire répudier, après avoir énuméré les causes de sa volonté. Les docteurs de la loi musulmans ont permis, aussi, à la future épouse, lors de l'enregistrement de l'acte de prévoir un article lui octroyant le droit du divorce, si elle le réclame. Si le mari est consentant, le document sera signé, elle disposera alors de la latitude de la répudiation, à son gré et de sa responsabilité entière. Le Livre saint lui a offert, encore, une autre occasion de rompre les liens du mariage, en restituant au mari une partie de la dote qu'il lui avait léguée. Cette manière s'appelle El-Khoul' prescrite par ce verset : ﴿ ***Il n'y a aucun inconvénient à ce que la femme obtienne sa liberté moyennant un dédommagement matériel au profit de l'époux….***[2]﴾ Ainsi, l'époux conserve son droit financier et l'épouse obtient son droit à l'annulation du contrat qu'elle juge nuisible pour elle. L'épouse de Thâbit ibn Qaïsse rechercha le divorce de son mari, elle alla voir le prophète et lui avoua : « Je n'ai rien à lui reprocher ni à sa morale ni à sa piété, mais jamais nos deux têtes ne seront réunies sur le même oreiller ! » Ibn Qaïsse lui avait prodigué, entre autres choses, un jardin. L'illustre juge (B.S.D.L) : « *Veux-tu lui rendre son jardin ?* » Elle lui répondit par l'affirmative. S'adressant à Thâbit, il lui dit : « *Accepte le jardin et répudie-la !* [3]»

Il ressort de tout ce qui a précédé que la législation de l'Islam n'a pas été élaborée dans le but de sous-estimer la femme ou de la tromper, contrairement aux mensonges des calomniateurs. Cette prescription est, en même temps, pratique et idéale.

LES ESCLAVES ET LEUR ASSERVISSEMENT SELON LE CORAN

Ils ont dit que le Coran a imposé l'esclavage et la servitude de l'homme par l'homme, ce qui entraîne l'injustice vis-à-vis de l'être humain, son humiliation et l'absence de sa liberté.

Voici notre réponse : nous affirmons que l'assujettissement est ancien dans les sociétés humaines, il a été légalisé dans toutes les législations antérieures à l'Islam. Les livres de l'Ancien Testament et ceux du Nouveau

---

[1]) Versets 20/21 de la sourate d'En-Nissâ'.
[2]) Portion du verset 229 de la sourate d'El-Baqarah.
[3]) Cité par El-Boukhârî sous le N°5.272.

Testament auxquels croient les Juifs et les Chrétiens comportent des ordres limpides qui souscrivent au joug implacable sur autrui et le recommandent. Voici un exemple, entre autres : ***Quant aux serviteurs et aux servantes que tu devrais avoir, vous les achèterez chez les nations qui vous entourent ; vous pourrez aussi en acheter parmi les enfants des hôtes venus s'installer chez vous, ou dans un de leurs clans, habitant chez vous après qu'ils ont fait souche dans votre pays. Ils seront votre propriété que vous laisserez en héritage à vos fils afin qu'après vous, ils les possèdent en toute propriété. Eux, vous pouvez les asservir à tout jamais.....***[1]

Tout le long de l'histoire de l'humanité et jusqu'au milieu du vingtième siècle, le monde fourmillait d'esclaves. Ils ne pouvaient payer leurs dettes ou ils avaient perdu de grosses sommes d'argent dans les jeux de hasard et dans les paris et se retrouvaient, ainsi, au ban de la société. Dans certaines sociétés, le nombre de ces malheureux était supérieur aux hommes libres. Athènes, lors de son apogée, comptait vingt mille hommes émancipés à côté quatre cent mille serfs, esclaves et autres captifs. En 1823, lorsque la Grande Bretagne décida d'abolir cette institution, huit cent mille affranchis furent dénombrés[2]. Je suppose que le cher lecteur se contentera de ces deux exemples pour se rendre compte de l'ampleur de cette coutume avant et après l'Islam.

Disserter sur ce sujet rappelle au monde entier un passé fielleux plein de tortures, d'absolutisme et de tyrannie. L'Islam n'est pas responsable de cette réalité amère, il en est indemne. Les Musulmans ne tuèrent point les esclaves dans les arènes de la lutte romaine pour distraire les hauts dirigeants et les hommes libres. Ceux-ci se délectaient en voyant la mort des esclaves entre les dents d'animaux féroces. Ils ne les ont pas empêchés d'entrer dans les églises de leurs maîtres, les blancs. Leurs situations chez les Musulmans, comme nous le détaillerons, étaient bien différentes de ce qui se passait, avant et après la Révélation coranique.

Notons d'abord et encore ce témoignage de Gustave Lebon : « Ce que je crois juste c'est que les esclaves chez les Musulmans sont mieux traités qu'ailleurs. Leurs positions sociales sont meilleures que celles des domestiques européens ; dans les pays arabes ils sont considérés comme des membres de la famille, à part entière.[3] » Le chercheur qui médite le contenu du Coran et de la Sunna ne trouvera aucun texte qui encourage l'esclavage et le recommande. Au contraire, il rencontre de nombreux versets qui galvanisent les croyants à les affranchir car c'est l'une des formes les plus vertueuses de la piété. Leur rendre leur liberté est placée au même pied d'égalité que la foi en Dieu et les bonnes œuvres.﴿ ***La charité ne consiste nullement à tourner, en priant, votre visage du côté du levant ou du couchant. Elle consiste à croire en Dieu, au Jour dernier, aux anges, au Livre, aux prophètes, à donner de son bien, quelque attachement qu'on lui porte, à ses proches, aux orphelins, aux indigents, aux***

---

[1]) Le Lévitique 25-44/45.

[2]) Les prisonniers de guerre de l'histoire d'Abdelkrim Farhâne – page : 41.

[3]) La civilisation des Arabes de G. Lebon.- Page : 289.

voyageurs, aux mendiants et pour l'affranchissement des esclaves. [1] ﴾ et encore ce verset : ﴿ ***Adorez Dieu et ne lui associez rien ! Soyez bons envers votre père et votre mère, tout proche parent, les orphelins, les indigents, le voisin ayant des liens de parenté avec vous, comme le voisin étranger, le compagnon de voyage, le voyageur de passage, les esclaves que vous possédez. Dieu n'aime pas les insolents vantards***[2]**.**﴾ puis ensuite ce verset : ﴿ ***Or, il ne gravit pas la pente. Et qu'est-ce qui te fera connaître ce qu'est la pente ? C'est une pente qu'on gravit en libérant un esclave***[3]**.**﴾

Le Seigneur a décidé, par sa miséricorde et par sa volonté, de les émanciper, aussi le Coran a-t-il prescrit que le revenu de leurs affranchissements sera versé à la caisse commune réservée à la zakâte annuelle obligatoire pour les Musulmans. Il a décidé : ﴿ ***Les œuvres de charité sont destinées aux besogneux, aux mendiants, à ceux qui s'occupent de ces œuvres, aux néophytes à gagner à l'Islam, aux esclaves***[4] ﴾, en plus clair, de leur rachat

Le prophète, reprenant l'idée de leur affranchissement, a avisé que l'auteur de cet acte sera épargné du feu de l'enfer, il a dit : « *Celui qui libèrera un esclave, l'Omnipotent éloignera du feu de l'enfer chacun des membres du libérateur face à chacun des membres du libéré, même le sexe pour le sien*. [5]» Afin de faire tarir les sources de l'exploitation de l'homme par l'homme, le Coran a stipulé leur délivrance du joug de leurs propriétaires comme moyen de la loyauté de la part du sauveur et de l'absolution de ses péchés particuliers, tels le massacre d'autrui. Dieu a exhorté : ﴿ ***Il n'appartient pas au croyant de tuer un autre croyant, sauf par erreur. Quiconque tue un croyant involontairement est tenu de libérer un esclave croyant***[6]. ﴾ Il a encore requis : ﴿ ***Dieu ne vous tiendra pas rigueur de la frivolité de vos serments, mais il vous sanctionnera pour la violation de ceux que vous aurez, intentionnellement prêtés. L'expiation d'un parjure sera de nourrir dix pauvres de ce dont vous nourrissez, normalement, vos familles, ou de les habiller ou de libérer un esclave***.[7]. ﴾ Enfin, il a décrété : ﴿ ***Il est prescrit, à titre d'exhortation, à ceux qui prononcent la formule : « Tu es aussi interdite, désormais, pour moi que le dos de ma mère » puis qui reviennent sur ce qu'ils ont dit, de libérer, à titre d'expiation, un esclave avant de toucher l'épouse divorcée et reprise. Dieu sait bien ce que vous faites***[8]. ﴾

[1]) Portion du verset 177 de la sourate d'El-Baqarah.
[2]) Verset 36 de la sourate 'En-Nissâ'.
[3]) Versets 11, 12 et 13 de la sourate d'El-Balâde.
[4]) Portion du verset 60 de la sourate d'Et-Tawbah.
[5]) Cité par Mouslim sous le N° 1.509.
[6]) Portion du verset 92 de la sourate d'En-Nissâ'.
[7]) Portion du verset 84 de la sourate d'El-Mâ-idah.
[8]) Verset 3 de la sourate d'El-Moudjadalah.

L'Islam a interdit toutes les manières très courantes et très connues d'acquérir les esclaves. Il n'en conserva qu'une seule : les captifs de guerre. Le prophète a menacé de sa malédiction toute personne qui procède aux autres façons de se les procurer. Il a avisé : « *Je serai l'adversaire de trois d'entre vous le jour de la résurrection : un homme qui a donné, en mon nom, quelque chose à un autre puis il l'a trompé, un second qui a vendu un homme libre et qui ne lui a pas remis le prix de sa liquidation et un troisième qui a employé un ouvrier et qui ne l'a pas payé pour son travail*. [1]»

La question de l'asservissement des prisonniers de guerre n'est pas mentionnée dans le Coran, elle n'est donc pas obligatoire. Le chef suprême de la communauté peut, s'il le désire, soit l'exiger soit s'en passer soit accepter des rançons de la part des ennemis des Musulmans. Ce choix permet à ce haut responsable d'opter pour une solution comme celle de son vis-à-vis du camp adverse. Si ce dernier prend les combattants musulmans et les astreint à l'esclavage, les Musulmans pencheront vers un dénouement analogue.

Le prophète tenait sérieusement à libérer les prisonniers des mécréants. Ibn El-'Abbâsse a dit : « Le Messager de Dieu, le jour de la bataille d'Et-Tâ-ife, a déclaré libres tous les esclaves qui sont sortis de la cité, sans coercition.[2]» L'Islam conserva cette coutume et ne l'a pas abolie, car sa suppression à l'improviste va à l'encontre des intérêts bien compris aussi bien des esclaves que ceux de leurs possesseurs. Les premiers perdront leur maigre ressource et les seconds seront privés des travaux qu'ils leur ont imposés d'effectuer. Le président américain Franklin Lincoln qui s'apprêtait à signer un décret pour la liberté des esclaves fut assassiné par un fanatique sudiste [3].

La libération des esclaves risque d'entraîner la perte des biens de leurs propriétaires, ils peuvent être leur unique fortune. 'Amrâne ibn El-Houçaïne rapporta qu'un homme, avant de rendre l'âme, libéra six esclaves qui représentaient son unique fortune. Il en informa le prophète qui le blâma et a dit : « *Cela peut nuire à tes héritiers*. [4]»

L'Islam a prévu la fin de l'asservissement des êtres humains car il a fait de leur assujettissement un moyen d'éviter les châtiments qui devaient frapper le récalcitrant en ce qui concerne ce phénomène. Dieu a souligné : « ﴿ *Si le tué appartient à un clan lié à vous par un pacte, la remise du prix du sang à sa famille et la libération d'un esclave croyant sont de rigueur …..* ***A défaut de ces moyens, pour se libérer, le meurtrier doit observer un jeûne de deux mois consécutifs, à titre d'expiation fixée par Dieu, dans son Omniscience et sa Sagesse***[5]. ﴾ et encore : ﴿ ***L'expiation d'un parjure sera de nourrir dix pauvres de ce dont vous nourrissez, normalement, vos familles, ou de les habiller ou de***

---

[1]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 2.227.
[2]) Cité par Ahmed sous le N° 3.405
[3]) Un sudiste, ségrégationniste, assassina le président élu le 14 Avril 1865 (N.T)
[4]) Cité par Mouslim d sous le N°1.668.
[5]) Portion du verset 92 de la sourate d'En-Nissâ'.

libérer un esclave. A défaut de ces moyens pour se racheter ainsi, un jeûne de trois jours en tiendra lieu*….*[1] ﴾

La législation islamique, dans ce domaine, n'a pas de pareille dans une aucune autre nation de la terre. Lorsque la femme esclave engendre avec son maître un enfant, elle devient, automatiquement, libre. Sa progéniture avec lui sera libre, tout comme leur père. Il est, peut-être, bon de signaler ici que la grande majorité des khalifes de la dynastie des Abbâssides fut procréés par des femmes esclaves, à l'exception d'Abî El-'Abbâsse Es-Saffâh, El-Mahdî et El-Amîne[2]. Gustave Lebon, de son côté, a noté cette remarque : « Les Musulmans ne dénigrent pas l'état de servitude, des mères des sultans Ottomans – qui étaient les défenseurs intraitables de l'Islam –Elles étaient presque toutes des esclaves et cette réalité n'a point dévalorisé de leur importance.[3] »

L'Islam a conservé l'esclavage parce qu'il a garanti aux esclaves des faveurs que l'on ne trouve dans une aucune autre civilisation ou religion. Quiconque possède des esclaves est tenu obligatoirement de le considérer comme son égal. Il lui donnera de la même nourriture qu'il consomme et le vêtira quand il se paiera des habits. Il lui procurera les nécessités vitales. La propriété d'un esclave est une amende avant d'être une possession. Prenons un aspect de cette attitude unique chez les Musulmans. El-Ma'roûr ibn Sawîde a vu Abâ Dhare El-Ghaffârî accompagné de son jeune esclave. Tous les deux portaient des djellabas du même tissu et de la même couleur. Il lui en demanda la raison. Il lui répondit, qu'au cours d'une bataille, il a pu capturer un prisonnier. Ce dernier s'était plaint du célèbre compagnon auprès du messager de Dieu qui a recommandé au propriétaire : « *L'as-tu injurié pour sa mère…. ?Vos esclaves sont vos frères et vos serviteurs. Dieu a fait qu'ils soient sous vos ordres. Que celui qui a son frère en son pouvoir, qu'il le nourrisse de ce qu'il mange et qu'il l'habille de ce qu'il porte lui-même. Ne leur imposez pas ce qui est au-dessus de leurs forces et s'il vous arrive de le faire, vous devez les aider*. [4]» Dans une autre version, il a conseillé : « *Vous devez leur assurer nourriture, vêtements et ne pas leur donner des travaux au-dessus de leurs forces*.[5]» La délicatesse du prophète, dans ses relations, avec les esclaves, se constate dans le cas de Zaïd ibn Hârithah. Celui-ci a préféré rester esclave auprès de son maître plutôt que de retourner libre chez ses parents. A la suite de ce choix, l'envoyé de Dieu, se l'est affilié et l'ancien esclave fut appelé Zaïd ibn Mohammed jusqu'au jour où le Seigneur a interdit la descendance à un père autre que le sien propre. Il fut alors nommé Zaïd ibn Hârithah[6].

L'Islam a protégé les esclaves de l'injustice et de l'humiliation qui étaient leurs lots quotidiens chez les autres nations. L'esclave a des droits et il

---

[1]) Portion du verset 89 de la sourate d'En-Nissâ'.
[2]) Târîkh El-Khoulafâ' d'Es-Souyoûtî – page : 24.
[3]) La civilisation arabe – page : 376.
[4]) Cité par El-Boukhârî sous le N° 1.661.
[5]) Cité par Mouslim sous le N° 1.662.
[6]) Zâd El-Ma 'âd d'Ibn El-Qaïme – Tome : 3 – page : 17.

sera demandé à son maître de rendre des comptes à son sujet, le jour du Jugement dernier. Il est défendu de le tuer ou de le torturer : « *Nous tuerons ou mutilerons ou châtrerons celui qui tue l'esclave, ou le mutile d'un membre ou le châtre*. [1]» Il n'est pas permis de l'accuser et de l'attaquer dans ses droits personnels, comme tous les hommes libres : « *Quiconque incrimine son esclave alors qu'il est innocent sera flagellé le jour de la résurrection, à moins que son accusation soit réelle*. [2]» Il est interdit à leurs propriétaires qui craignent Dieu et qui espèrent recevoir ses récompenses, de les frapper ; cette défense leur est largement suffisante pour gagner la vie éternelle. Abdellah ibn Omar ibn El-Khattâb a affranchi un serf. Il prit un petit bâton puis a dit : « Mon acte ne vaut pas plus qu'une petite branche mais je l'ai fait parce que j'ai entendu l'envoyé de Dieu recommander : « *L'expiation de celui qui gifle ou qui frappe son esclave consiste dans sa libération*. [3]» Cette noble attitude a été confirmée par l'incident arrivé à Abî Mas'oûde El-Badrî, lorsque Mohammed (B.S.D.L) l'a surpris entrain de bastonner son esclave. Le prophète lui dit : « *Sache, Ô Abâ Mas'oûde que Dieu a plus de pouvoir que tu n'en as sur ce gamin !* ». Le propriétaire lui rétorqua : « Il est libre, par amour de Dieu ! » Le messager du Seigneur lui confia : « *Si tu n'avais pas fait cela, tu aurais été léché par les flammes de l'enfer !* [4]»

Souyaïd ibn Mouqrine El-Maznî rapporte : « Nous étions sept amis et nous n'avions qu'une servante. L'un d'entre nous lui donna une gifle sur la joue, aussitôt le prophète (B.S.D.L) nous ordonna de l'affranchir. [5]» L'Islam a vivement conseillé de ne pas les martyriser et de ne pas leur imposer des travaux plus lourds de ce qu'ils ne peuvent supporter. Le prophète a exhorté les croyants : *« Si vous êtes satisfaits de vos esclaves, donnez-leur à manger de la même nourriture de ce que vous consommez et habillez-les de vêtements identiques à ceux que vous portez. Dans le cas contraire, vendez-les et ne faites pas souffrir les créatures du Seigneur*. [6]» Le prophète ne cessa jamais de recommander la bonne conduite avec les esclaves, même quand ils sont dans leur tort. Dans ce cadre, un homme vint le voir et il le questionna : « Ô envoyé de l'Omniscient, je possède quelques esclaves, ils me mentent, me volent et me désobéissent. A mon tour, je les insulte et je les frappe. Quel sera alors, dans ces conditions, mon sort auprès de mon Seigneur ? » L'illustre interlocuteur (B.S.D.L) lui répondit : « *Leurs mensonges, leurs vols et leurs désobéissances seront évaluées par rapport à tes punitions. Si les premiers seront égaux aux seconds, ni eux ni toi ne seront inquiétés. Mais si tes châtiments sont inférieurs à leurs fautes, tu auras un avantage sur eux et dans le cas opposé, repens-toi et tu gardes toujours une faveur*. » L'interrogateur se retira et se mit à sangloter, ne

---

[1]) Cité par En-Nassâ-î sous le N°4.534 et cité par Et-Tarmidhî sous le N° 1.414
[2]) Cité par El-Boukhârî sous le N°6.858 et par Mouslim sous le N° 1.660.
[3]) Cité par Mouslim sous le N° 1.658.
[4]) Cité par Mouslim sous le N° 1.659.
[5]) Cité par Mouslim sous le N° 1.658.
[6]) Cité par Aboû Dâoud sous le N° 5.161 et par Ahmed sous le N° 20.972.

sachant où se placer. Le prophète lui dit : « N'as-tu point lu ce verset : ﴿ ***Au jour de la résurrection, nous placerons des balances justes. Aucune âme ne sera lésée, fut-ce du poids d'un grain de sénevé. Nous l'apporterons Il suffira de nous comme comptable***.[1]﴾ Le propriétaire répliqua : « Je jure, Ô messager de Dieu, que je ne trouve pas de meilleures solutions pour moi et pour eux que de les affranchir et tu en es témoin.[2]» Mohammed (BS.D.L) a mis en garde, mieux encore, il a menacé les gens qui malmènent et vexent leurs subordonnés, par leur éloignement et leur rupture avec le paradis. Il a insisté : « *L'avare, le fraudeur, le voleur et celui qui a un mauvais comportement avec les esclaves ne pénètreront pas au paradis. Les premiers à frapper à la porte des jardins d'Eden afin d'y entrer seront justement les esclaves s'ils ont été bons à l'égard de l'Omnipotent et honnêtes avec leurs maîtres*.[3]»

L'esclave étant un être humain, le messager céleste a fulminé et tonné contre celui qui essaie de désagréger et de briser l'unité familiale des esclaves. Il a martelé : « *Celui qui sépare la mère de son fils, Dieu brisera ses relations avec ses parents les plus proches et les plus aimés*.[4]» L'esclave est faible, Anasse ibn Mâlik a vu l'envoyé de Dieu, dans son lit de mort et lors de ses derniers moments de sa noble vie. Il l'a écouté énoncer très difficilement cette exhortation : « *Ne négligez pas la prière et soyez corrects avec vos esclaves*. [5]»

L'Islam ne châtie pas les esclaves pour des délits commis par une punition supérieure à celles de leurs maîtres, au contraire cette correction est plus réduite que celle d'une personne libre. Il tient compte de leurs situations et de leurs faiblesses qui peuvent les forcer à accomplir ces désobéissances. La sanction d'un adultère perpétré par un homme libre est double par rapport à celle d'un ou d'une esclave. Le verset suivant l'ordonne : ﴿ ***Lorsqu'elles sont affranchies par le mariage et qu'elles tombent dans le vice, elles doivent subir la moitié de la peine prévue pour les femmes libres……[6]***﴾

Ibn El-'Abbâsse rapporte dans un hadîth qu'un esclave a escroqué le trésor de l'Etat, alors que l'esclave lui-même fait partie du trésor public, le prophète en fut informé. Il ne coupa point les mains du voleur parce qu'il était un esclave et déclara : « Le bien de Dieu a été lapidé par le même bien.»[7] Hâtib ibn Abî Balta'ah a affamé ses esclaves, ceux-ci s'emparèrent d'un chameau d'un homme de la tribu de Mouzaïnah qui porta plainte auprès de 'Omar ibn El-Khattâb. Le second khalife orthodoxe convoqua Ibn Abî Balta'ah, lui reprocha son attitude et lui déclara : « Je pense que tu les laisses toujours à leur faim, aussi vais-je t'imposer une amende qui sera très lourde pour toi. » Il l'obligea à

---

[1]) Verset 47 de la sourate d'El-Anbya'.
[2]) Cité par Ahmed sous le N° 25.865 et par Et-Tarmidî sous le N°3.165.
[3]) Cité par Ahmed sous le N° 14, par Et-Tarmidî sous le N°1.946 et par Ibn Mâdjah sous le N°3.691.
[4]) Cité par Ahmed sous le N°22.988 et Et-Tarmidî sous le N°1566.
[5]) Cité par Ibn Mâdjah sous le N° 2.697 et par Ahmed sous le N°11.759.
[6]) Portion du verset 25 de la sourate d'En-Nissâ'.
[7]) Cité par Ibn Mâdjah sous le N° 2.590.

remettre au dévalisé le double de la valeur de son animal. Il pardonna aux cambrioleurs leurs gestes et ne leur infligea pas le châtiment de la rapine [1].

Enfin, la civilisation islamique a fourni à l'humanité un modèle exemplaire et unique concernant les relations des esclaves avec leurs possédants. Parmi les possédés, on trouvait des savants comme Sâlem, serviteur d'Abî Houdhaïfah, des préfets comme Selmâne El-Fârissî, des commandants militaires comme Zaïd ibn Hârithah qui dirigea la bataille de Mou'tah, Bilâle, le chef de la finance islamique et au sujet duquel Ibn El-Khattâb ne cessait de dire : « Notre maître Aboû Bakre a affranchi notre autre maître, Bilâle ».

Peut-être que le cher lecteur me permettra-t-il, à la fin de ce chapitre sur l'esclavage, de citer la contribution excessive des esclaves à la civilisation. Il s'agit d'un entretien entre le khalife omeyade [2] Abdelmalek ibn Marwâne et l'un de ses adjoints, Ez-Zahrî. Le premier demanda au second : « D'où viens-tu ? » Il lui répondit : « De la Mecque l'honorée, en particulier et du Hidjâze en général ! » Il reprit : « A qui as-tu confié la responsabilité de veiller sur la sécurité de ses habitants ? » Il lui répliqua : « A 'Atâ' ibn Rabâh ? » Il le questionna : « Est-il un Arabe ou un esclave ? » Il lui répondit qu'il était un esclave. Il l'interrogea encore une autre fois : « Sur quoi se fonde-t-il dans sa méthode de gouverner? » Il lui apprit : « Sur la piété et sur l'étude du Coran et du hadîth ! » Le khalife a conclu : « Ces gens-là, ainsi dirigés et éduqués, devront, à leur tour, gouverner d'autres peuples pour leur inculquer les mêmes principes. » Un dialogue analogue se déroula entre les deux personnalités au sujet du responsable sur le Yémen et un conciliabule identique se passa à propos du pays des pharaons puis sur la Syrie, sur le reste de l'Arabie, sur Khourâssâne, sur El-Basrah et enfin sur El-Koûfah. L'omeyade apprit que Tâwousse ibn Kîssâne était chargé de la région sud de la péninsule arabique, son autre collègue, Yazîd ibn Abî Habîb sur l'Egypte, Ed-Dimachquî sur la grande Syrie, Maïmoûne ibn Mouhrâne sur le reste de la péninsule, Edh-Dhahâq ibn Mouzâhime sur Khourâssâne, El-Hassane ibn Abî El-Hassane sur El-Basrah et Ibrahîm En-Nakh'î sur El-Koûfah. Tous ces gouverneurs, à l'exception d'Ibrahîm En-Nakh'î, étaient ou bien des esclaves achetés avec de l'argent sonnant et trébuchant ou bien des captifs de guerre vendus comme tels. Ils se sont convertis honnêtement à l'Islam et après cette conversion, ils furent affranchis. Dans leur fonction de haute responsabilité, ils ont tous opté pour la même politique que celle de 'Atâ' ibn Rabâh. Le khalife lui dit : « Malheur à toi, ô Ez-Zahrî, tu m'as réellement réconforté. Les esclaves seront supérieurs aux Arabes et ils leur prodigueront des prêches. » Son adjoint lui répondit : « Ô émir des croyants, c'est là l'ordre de Dieu et sa religion. Celui qui en tiendra compte

---

[1]) Cité par Mâlik dans son œuvre El-Mawatta' sous le N°1.468.

[2]) La dynastie des Omeyades ne cachait pas sa préférence pour les Arabes au détriment de tous les autres Musulmans convertis. (**N.T**)

et les appliquera sera le maître et celui qui les bafouera se trouvera au ban de la société. [1]»

Tout enquêteur équitable qui cherche la vérité, la sublimité de l'Islam, la noblesse de ses rapports avec les esclaves et l'assèchement des sources de l'asservissement des êtres humains sera convaincu. L'Islam et le Coran sont exempts de l'injustice, de la dictature et de la violation des droits des esclaves.

CONCLUSION

A la suite de cette promenade, bien d'éclaircissements se dégagent pour le lecteur impartial :

*) Le Coran constitue les paroles de Dieu, il est préservé par la grâce de l'Omnipotent. Il nous est parvenu par l'intermédiaire de ceux qui l'ont appris et transmis de génération à génération.

*) L'agression contre le Coran vise, en premier lieu, à semer le doute dans l'esprit du Musulman, à l'éloigner du bon chemin qui lui est conseillé de suivre. L'influence du Livre sur le croyant le transforme en porte-drapeau de la meilleure des solutions ; il sera la preuve palpable de la foi, de la justice et deviendra, ainsi, une force invincible.

*) Les mensonges se rapportant au Coran, témoignent, en dépit de leurs faiblesses, que ce Livre émane du Seigneur. Ses agresseurs y recherchent les moindres petites contradictions, mais tous leurs gros efforts restèrent et resteront vains.

*) Ces mêmes mensonges font découvrir que leurs auteurs ignorent la langue arabe et déprécient les sens du texte coranique. Ils démontrent leurs recours à des sources apocryphes, à des idées obscures et illustrent enfin leur éloignement de l'impartialité scientifique.

*) Si les critiques du Coran étaient intègres, ils auraient pu palper l'exemption du Livre de leurs mensonges. S'ils examinaient leurs livres, une nouvelle fois, ils y auraient constaté beaucoup de chicanes qu'ils reprochent au Coran, injustement. Il était plus profitable, pour eux, d'auréoler le Coran comme ils l'ont fait pour leurs livres.

*) Les mensonges contre le Coran sont anciens. Les orientalistes les ont répétés, par ignorance ou par parti pris. L'actuelle position contre l'Islam n'est que l'écho de la première volonté d'annihiler la dernière religion céleste, amorcée et divulguée par les «spécialistes» des études de l'Orient.

*) Les Musulmans, de nos jours, méjugent la langue arabe et les sciences qui se rapportent au Coran ; ils dénigrent, aussi, son exégèse. Ce sont là les principales raisons qui font de ces calomnies des sujets de doute pour les croyants. Il est donc de la très haute importance, pour ces derniers, de se méfier

[1]) Târikh Dimachq d'Ibn-'Asâkir- Tome : 40- page :349.

de ces pseudo-équivoques, en se mettant à l'apprentissage de leur religion et à l'initiation, petit à petit, des diverses sciences coraniques.

*) La force de la foi parvient à effacer ces quiproquos mais la maladie des cœurs et la faiblesse de la foi entraînent à mélanger ces malentendus. Ibn El-Qaïme a libellé : « Si le cœur est malade, il ne pourra pas repousser la moindre confusion si elle l'affronte. Mais s'il est ferme, il refoulera le double de ces obstacles, il les balaiera par le biais de ses forces et de son endurance. En général, s'il arrive à la personne malade une autre cause de maladie, son mal augmente, son énergie diminue et elle s'achemine vers la perdition. Dans de telles conditions, il lui faut acquérir les moyens de se renforcer et de mettre fin à sa maladie. [1]»

*) Le Musulman qui ne possède pas la science nécessaire pour se préserver de ces équivoques et pour les réfuter, doit impérativement, quitter les assemblées des détracteurs du Coran et ne pas écouter leurs fausses assertions. Les entendre avec un bagage intellectuel superficiel risque de faire tomber le pauvre croyant, malgré lui, dans les griffes du diable et de le jeter à sa propre perdition.

Que la Bénédiction et le Salut de Dieu soient sur notre prophète Mohammed, sur ses proches et sur l'ensemble de ses compagnons !

BIBLIOGRAPHIE

L'auteur s'est référé à des ouvrages très importants en langue arabe et le traducteur, pensant qu'il sera impossible au lecteur francophone de les lire, n'a pas vu l'intérêt de les consigner.

Traduction achevée, relue et corrigée

A Tlemcen, le vendredi 20 Djoumâ Et-Thânî 1433H = 11 mai 2012

[1]) Ighâthatou El-Lahfâne d'Ibn El-Qaïme –Tome : 1 – page : 18.

TABLE DES MATIÈRES

page	chapitre
	Introduction
	Méthode des négateurs du Coran en vue de produire leurs mensonges
	Le Coran, Livre de Dieu bien conservé
	La mise par écrit du Livre
	L'assemblage du Coran du temps d'Abî Bakre
	Existe-il des versets coraniques écrits sur la foi d'un témoignage unique ?
	L'assemblage du Coran du temps de 'Outhmâne
	Le Coran est-il une œuvre de Mohammed (B.S.D.L) ?
	1°) La signification des versets du blâme
	2°) Des événements qui témoignent de la Révélation du Coran
	3°) Le Livre miracle
	4°) La prédication de l'avenir
	Les prétendues sources du Coran
	Mohammed est un homme illettré
	1°) Le Coran a-t-il plagié la Bible ?
	*Les réalités de la foi entre le Coran et la Bible
	*Histoire des nations et des prophètes antiques entre le Coran et la Bible
	*Les lois législatives entre le Coran et la Bible
	2°) Le prophète a-t-il appris le Coran auprès de Bahirah ?
	3°) Le Coran est-il le plagiat des poèmes d'Imrouq El-Qaïsse ?
	4°) Le Coran est-il le plagiat des poèmes d'Oumyah ibn Abî-Salt ?
	L'abrogeant et l'abrogé dans le Coran
	Le texte coranique a-t-il changé du temps des nobles compagnons ?
	1°) La diversité de leurs massâhifs
	2°) La différence de la lecture de certains versets durant leur époque
	3°) Ibn Mas'oûd a-t-il ôté les mou'ahidataïne de son moushaf ?
	4°) Ibn Mas'oûd a-t-il ôté la Fatihah de son moushaf ?
	Les calomnies concernant l'Etre de Dieu, ses Attributs et ses Actes
	1°) L'octroi à Dieu des attributs d'imperfection
	2°) Dieu égare-t-il ses créatures ?

	3°) Dieu ordonne-t-il de faire des abominations ?
	4°) Dieu se fatigue-t-il ?
	5°) L'orgueil est-il une bonne qualité ?
	6°) Dieu ne connaît-il les événements qu'après leur déroulement ?
	7°) Le Coran a-t-il douté du nombre de la peuplade de Younèsse (B.S.D.L)?
	Les mensonges concernant les prophètes et cités dans le Coran
	1°) Adam est-il tombé dans le polythéisme ?
	2°) Ibrâhîm a-t-il douté de l'existence de Dieu et de sa puissance ?
	3°) Younèsse a-t-il douté de la puissance de Dieu?
	4°) Yousef fut-il réellement obsédé par l'épouse de son maître ?
	Les mensonges se rapportant à la personne du prophète (B.S.D.L)
	1°) L'histoire des gharâniq
	2°) L'envoûtement du prophète
	3°) Le prophète était-il épileptique ?
	Le Coran et le Christianisme
	1°) Le Coran et la déité de Jésus
	2°) Le Coran a-t-il fait l'éloge des Chrétiens ?
	3°) Qui sont les apôtres de Jésus ?
	4°) La question des gens du Livre
	5°) La pseudo authentification de la Bible par et dans le Coran
	6°) Le prototype sauvegardé conserve-t-il les livres de la Bible ?
	Les prétendues fautes contenues dans le Coran
	1°) La source boueuse
	2°) Mériem, sœur d'Aaron
	3°) Les cœurs sont-ils logés dans les poitrines ?
	4°) Les étoiles qui lapident les démons
	5°) Le Coran incite les gens aux désobéissances
	6°) Le paradis et le vin
	Les fautes linguistiques supposées dans le Coran
	1°) Les prétendues fautes grammaticales
	2°) Les présumées fautes de l'éloquence
	Les contradictions aléatoires dans le Coran
	Des termes obscènes qui ne concordent pas avec sa sainteté
	La femme dans le Coran
	1°) La supériorité de l'homme et son injustice à l'égard de son épouse
	2°) L'ordre de la frapper
	3°) La polygamie
	4°) Les droits de la femme et l'héritage
	5°) Le témoignage de la femme
	6°) Le divorce
	L'esclavage d'après le Coran

	Conclusion
	La bibliographie
	Table des matières